



ASSEMBLÉE DES PREMIÈRES NATIONS

RAPPORT ANNUEL 2018–2019





L'Assemblée des Premières Nations (APN) est l'instance nationale qui représente les gouvernements des Premières Nations et environ 1 million de personnes vivant dans des réserves ainsi qu'en région urbaine et rurale. Le Chef national est élu tous les trois ans et reçoit des directives de la part des Chefs en assemblée. L'APN consacre ses efforts à l'avancement des priorités des Premières Nations par l'entremise d'études, de recherches, de mesures et d'activités de sensibilisation portant sur une vaste gamme d'enjeux et de questions politiques.

© Assemblée des Premières Nations, juillet 2019

55, rue Metcalfe, bureau 1600, Ottawa (Ontario) K1P 6L5
Téléphone : 613-241-6789 | Sans frais : 1-866-869-6789
www.afn.ca

Les illustrations de l'Assemblée générale annuelle de l'APN s'inspirent de l'œuvre de Percy Sacobie :

WOLASUWELTOMUWAKON

(who-la-zoo+w-wel-dum-wah-gun)

REMERCIEMENTS

Aux premières lueurs du jour, c'est le moment où toutes les choses partagent le nouveau jour ensemble. Peu importe qui, quoi ou le lieu. Nous partageons tous le même rythme. Les humains, les êtres volants, les êtres rampants, les êtres nageant, et d'autres. Nous sommes tous une seule nation sur notre mère et sur « l'île » appelée l'Île de la Tortue. La femme représente les peuples wabanakis du pays de l'aube. J'ai choisi une femme comme figure centrale parce que c'est le battement de cœur de nos mères que nous entendons en premier. Pour les Wolastoqiyiks, la matriarche porte la coiffe blanche. Les fleurs représentées sont des roses sauvages autochtones à la porte de l'Est, souvent représentées sur des vêtements perlés. Il est facile pour les gens de remarquer de grandes choses dans la vie, mais si vous restez assis et faites attention, vous commencerez à remarquer les petites choses et à quel point elles sont importantes – les abeilles sont un excellent exemple.

Le soleil représente le nouveau jour avec un symbole wabanaqui, un symbole réel gravé sur une pagaie dans les années 1800. Les papillons représentent le renouveau et la renaissance, et le rouge-gorge représente la détermination; les deux représentent la continuité que nous ne connaissons que trop bien en tant que premiers peuples de ces terres. Les vêtements de la femme sont recouverts de motifs à double courbure pour représenter les peuples de l'Est, ce qui était très important à une certaine époque pour ces nations. Il n'était pas rare que nos matriarches portent la coiffure blanche car elles étaient tenues en haute estime.



Table des matières

Rapport du Chef national	4
---------------------------------------	----------

Rapports des Chefs régionaux

Chef régional Morley Googoo, Nouvelle-Écosse et Terre-Neuve.....	8
Chef régional Roger Augustine, Nouveau-Brunswick et Île-du-Prince-Édouard.....	11
Chef régional Ghislain Picard, Québec et Labrador.....	13
Chef régionale RoseAnne Archibald, Ontario	16
Chef régional Kevin Hart, Manitoba.....	21
Chef régional Bobby Cameron, Saskatchewan	25
Chef régionale Marlene Poitras, Alberta	36
Chef régional Terry Teegee, Colombie-Britannique.....	41
Chef régionale Kluane Adamek, Yukon.....	47
Chef régional Norman Yakeleya, Territoires du Nord-Ouest	56

Rapports des Conseils

Conseil des aînés de l'APN	62
Conseil des femmes de l'APN	64
Conseil national des jeunes de l'APN	66

Rapport de la directrice générale	70
--	-----------

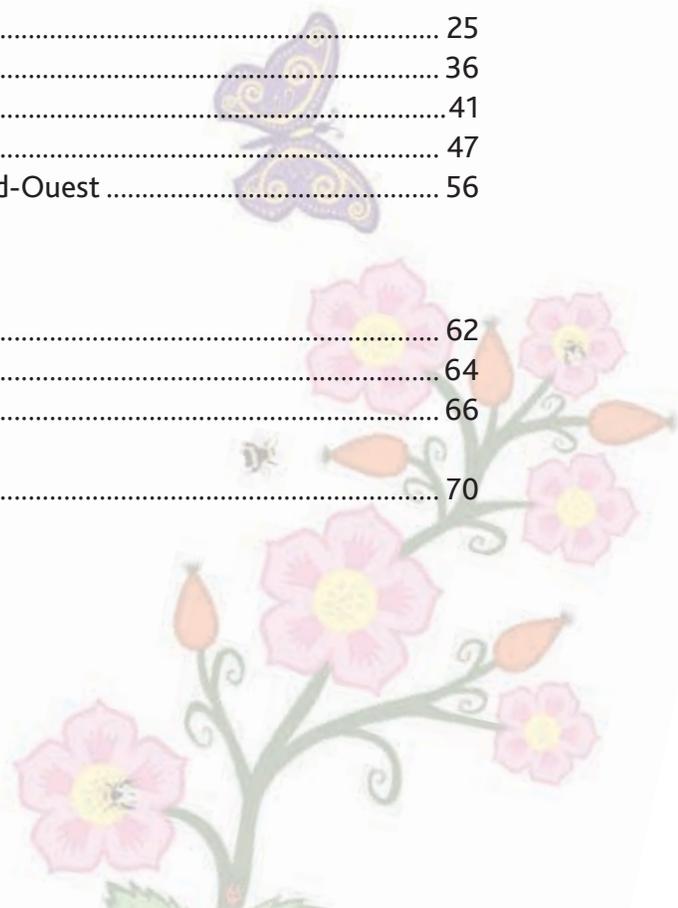




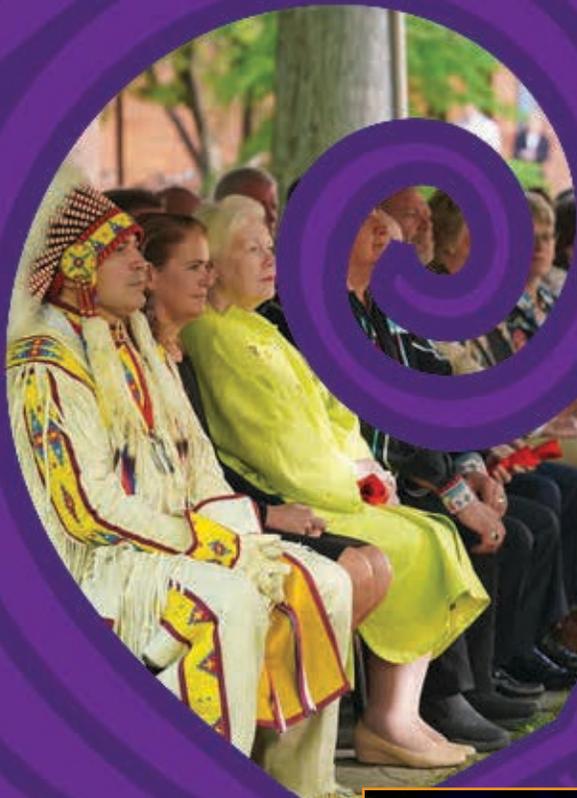
Table des matières

Rapports des Secteurs

Secteur des communications	74
Secteur économique	78
Secteur de l'éducation	90
Secteur de l'environnement	96
Secteur des pêches	99
Secteur de la santé	104
Secteur du logement, des infrastructures et des services de gestion des urgences.....	110
Terres, Territoires et Ressources.....	119
Secteur des langues et de la culture	122
Secteur des Affaires juridiques et Justice	124
Secteur : Coordination de la recherche et des politiques	131
Secteur du Développement social.....	141

États financiers	147
------------------------	-----





RAPPORT DU CHEF NATIONAL





Rapport du Chef national Perry Bellegarde

Assemblée des Premières Nations

À tous les Chefs, conseillers, collègues dirigeants, amis, parents, aînés et gardiens du savoir - bienvenue à notre 40^e assemblée générale annuelle.

Je remercie nos hôtes formidables, les nations mi'kmaq et malécite, ainsi que le Chef régional Roger Augustine, le Chef Polchies et le comité hôte.

Au cours de la dernière année, les Premières Nations ont travaillé ensemble sur des priorités communes et nous avons réalisé des progrès importants. Je tiens à remercier les nombreux Chefs, conseillers, dirigeants des Premières Nations et aînés, ainsi que toutes les femmes et tous les hommes diligents et dévoués qui œuvrent pour nous faire progresser.

Ensemble, nous avons réussi à hisser les priorités des Premières Nations au sommet du programme politique national.

Avec le budget fédéral de 2019, nous avons vu l'investissement le plus important jamais fait dans les priorités des Premières Nations, avec plus de 21,4 milliards de dollars sur sept exercices financiers. Ce financement plus que nécessaire permettra de nous attaquer à des questions importantes comme l'éducation, le logement, les infrastructures, la revitalisation linguistique, les soins de santé, la radiation d'emprunts et les services de mieux-être mental.

Il y a un peu plus d'un mois, j'ai eu le privilège d'être témoin de la sanction royale de deux projets de loi très importants, les projets de loi C-91 et C-92. Ces deux projets de loi représentent des étapes importantes dans la mise en œuvre de deux appels à l'action clés de la Commission de vérité et

réconciliation et des priorités de longue date des Chefs en assemblée.

La Loi concernant langues autochtones (C-91) fera en sorte que les gouvernements futurs soient tenus de financer les initiatives menées par les Premières Nations pour appuyer et renforcer nos langues sur une base législative et de mettre sur pied le Bureau de commissaire aux langues autochtones. De plus, cette loi confirme et codifie nos droits linguistiques protégés par l'article 35 de la *Loi constitutionnelle de 1982*. J'ai été très honoré de travailler avec tant de militants en faveur de nos langues et de dirigeants des Premières Nations pour défendre cette initiative au cours des trois dernières années. C'est inspirant de la voir enfin devenir réalité. Nous avons tous hâte de voir et d'entendre nos jeunes et les générations à venir parler nos langues.

La Loi concernant les enfants, les jeunes et les familles des Premières Nations, des Inuits et des métis (C-92) ouvrira la porte à un plus grand contrôle des Premières Nations sur la protection de l'enfance, afin que les jeunes pris en charge demeurent dans nos collectivités et nos nations dans un milieu familial et aimant. Ce projet de loi fera en sorte que les lois et les compétences des Premières Nations aient préséance sur les gouvernements provinciaux et fédéral, et nous mettrons fin aux systèmes actuels qui privilégie la prise en charge. Comme il y a actuellement plus d'enfants placés en famille d'accueil qu'au plus fort du régime des pensionnats indiens, le statu quo n'est pas acceptable.

L'APN a organisé et mobilisé un appui national et international en faveur du projet de loi C-262 du député néo-démocrate Romeo Saganash, un projet de loi soutenant





la mise en œuvre de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones. Bien qu'il n'ait pas été adopté par le Sénat, nous avons obtenu beaucoup d'appuis dans le cadre de cette initiative, tant au sein que hors du Parlement. Je partage votre frustration au sujet des actions inadmissibles des sénateurs conservateurs pour faire obstacle à un vote final à cet égard. Le moment est venu pour nous toutes et tous de presser tous les partis fédéraux d'inclure cette initiative dans leur programme électoral de 2019.

Les Premières Nations de la Colombie-Britannique, des Territoires du Nord-Ouest et du Yukon se réjouissent particulièrement d'apprendre que le gouvernement fédéral annulera tout prêt contracté par une Première Nation pour la négociation de revendications globales et d'autonomie gouvernementale, y compris tout prêt déjà remboursé. Ces prêts seront annulés ou, s'ils ont déjà été acquittés, ils seront remboursés. Les Premières Nations ne devraient pas avoir à payer pour rétablir leur assise territoriale légitime. L'Assemblée des Premières Nations (APN) a plaidé en ce sens de la manière la plus diligente et la plus concertée qui soit, ce qui a contribué à ce résultat positif.

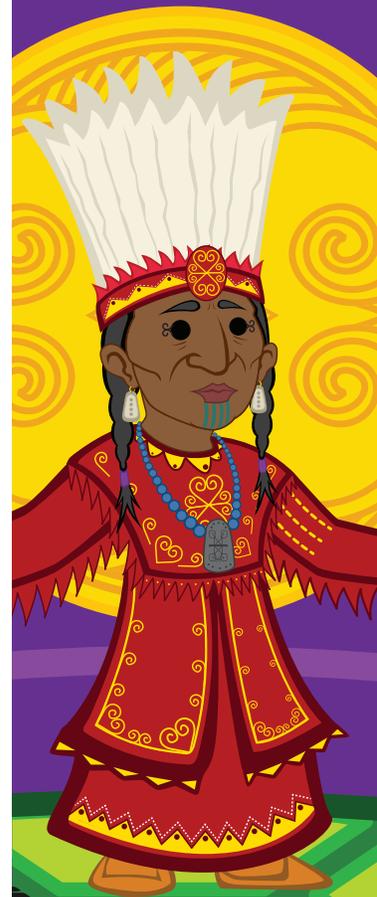
En 2018, nous avons milité avec succès en faveur de l'arrêt de l'élaboration du Cadre fédéral de reconnaissance et de mise en œuvre des droits. Tout processus qui a une incidence sur les droits des Premières Nations doit être dirigé par les Premières Nations, conçu avec elles et fondé sur une compréhension adéquate de nos droits.

L'APN est une tribune dans le cadre de laquelle les Premières Nations peuvent

s'entraider. Les Premières Nations collaborent actuellement entre elles pour rassembler leurs points de vue afin de régler la question de quatre politiques fédérales notoirement déficientes - les revendications globales, les revendications particulières, les ajouts aux réserves et le droit inhérent à l'autonomie gouvernementale. L'APN se réjouit de contribuer à faciliter ce travail entre vos nations afin d'assurer le respect de vos droits inhérents, de votre titre et de vos compétences. Ce travail doit être bien fait et ne peut être précipité.

Nous constatons des progrès sur plusieurs fronts, mais l'écart socioéconomique en matière de qualité de vie se maintient pour les Premières Nations. Nous avons encore beaucoup de travail à accomplir.

Lorsque j'ai été réélu l'an dernier, j'ai fait campagne en promettant d'amorcer un dialogue sur la mise à jour de la Charte de l'Assemblée des Premières Nations. Notre Charte nous guide et fournit une structure et un processus pour tous les travaux que les Premières Nations choisissent d'entreprendre ensemble. Je suis heureux d'annoncer que le travail est en cours, en s'appuyant sur les démarches antérieures et des conseils d'experts en gestion du changement. Une équipe parcourra le pays pour dialoguer avec les Premières Nations, les conseils tribaux, les organisations provinciales et territoriales et les dirigeants des meilleurs moyens d'améliorer et de moderniser l'APN. Aucun changement majeur n'a été apporté à la Charte depuis





plus de trente ans. Il est temps pour nous d'amorcer cette tâche importante. Je suis impatient de me joindre à vous pour entendre un exposé à ce sujet dans le cadre de notre AGA.

L'un des points saillants de l'année qui vient de s'écouler a été la danse en rond inaugurale de l'APN à Ottawa l'hiver dernier. Plus de 400 personnes de toute la région y ont assisté et ce fut une joie de voir des membres des Premières Nations, des non Autochtones ainsi que des membres du personnel de l'APN participer à cette soirée.

Cet automne auront lieu des élections fédérales et, à ce titre, nous nous efforçons d'influencer les programmes des partis. Mettre de l'avant nos priorités et informer les Premières Nations de l'impact et de l'importance de leur vote fait partie de notre message. Nous pouvons rappeler à tous les partis et dirigeants fédéraux l'importance du vote des Premières Nations et la nécessité d'aborder les priorités des Premières Nations dans leurs plateformes. La dernière élection fédérale a connu le plus grand taux de participation jamais enregistré pour les électeurs des Premières Nations. Nous sommes une force et nos voix seront entendues.

Je vous incite à partager les mérites du vote à l'élection fédérale de cet automne. Faites des recherches sur les programmes des partis.

Nous pouvons transmettre un message fort et clair à l'effet que le vote des Premières Nations est important, que le vote des Premières Nations peut influencer le résultat dans de nombreuses circonscriptions et, surtout, faire en sorte que tous les partis comprennent que d'accorder la priorité à nos préoccupations est la bonne chose à faire.

Depuis que nous nous sommes réunis l'an dernier à Vancouver, j'ai eu le plaisir de visiter nombre d'entre vous sur vos territoires. Je vous remercie de votre accueil chaleureux et de votre hospitalité. Et comme toujours, je suis heureux d'avoir l'occasion de discuter non seulement des questions qui vous préoccupent, mais aussi des solutions que vous envisagez. Je vous souhaite la bienvenue à notre Assemblée. Que cette semaine soit productive, qu'elle mette de l'avant nos réalisations marquantes et qu'elle nous permette de progresser dans l'important travail de défense de nos droits et d'amélioration de la vie de nos citoyens.

Kinanāskomitin

Chef national Perry Bellegarde





RAPPORTS DES CHEFS RÉGIONAUX





Chef régional Morley Googoo

Nouvelle-Écosse et Terre-Neuve

Bienvenue à l'Assemblée générale annuelle (AGA) de l'Assemblée des Premières Nations qui, cette année, se tient sur le splendide territoire des Malécites et des Micmacs! Je profite de l'occasion pour souhaiter la bienvenue à tous les Chefs et à tous les délégués présents. Les derniers mois ont été une période stimulante et remplie d'événements. Mon bureau régional connaît lui aussi une transition organisationnelle du fait de notre restructuration et de la constitution de notre équipe. Outre ce travail important dans notre région pour faire progresser les intérêts de notre population micmaque, je suis fier de poursuivre mon mandat dans deux portefeuilles nationaux : Sports et loisirs et Culture et arts. Bien que nous ne disposions pas de fonds spécialement consacrés à ces portefeuilles, il s'agit là de secteurs très importants dans lesquels nos communautés et nos jeunes peuvent être actifs. Cela augmente notre force comme peuple et renforce notre identité comme Micmacs.

Voici maintenant un aperçu de l'état de mes portefeuilles et de mes activités comme Chef régional depuis l'Assemblée extraordinaire des Chefs de décembre.

Principales activités et réalisations

Dynamisation de la Nouvelle-Écosse et de Terre-Neuve

Nous avons continué de collaborer avec nos Chefs, nos conseils et nos communautés en Nouvelle-Écosse et à Terre-Neuve pour poursuivre la progression des droits et des initiatives des Micmacs.

Nouveau bureau régional

Nous nous employons actuellement à mettre sur pied notre bureau régional satellite à Halifax, en Nouvelle-Écosse. Dans le cadre de ce processus, nous sommes en train de créer deux espaces spéciaux pour les réunions. La *Salle de guérison traditionnelle Nora Bernard* sera un local dédié à la culture pour ceux qui souhaiteront y tenir des cérémonies et apprendre à mieux connaître les enseignements des Micmacs. La *Salle de conférence Grand Chef Gabriel Sylliboy* fournira un lieu central pour la rencontre des dirigeants micmacs. Nous espérons pouvoir faire en sorte que nos bureaux soient prêts pour le Jour du traité, le 1^{er} octobre 2019.

Sommet sur l'autonomie gouvernementale des Premières Nations

En novembre 2018, notre bureau a coordonné une rencontre spéciale et historique de la communauté micmaque avec des dirigeants, des conférenciers et des intervenants invités qui ont tracé la voie de l'autonomie gouvernementale pour les Premières Nations. Le Chef national Perry Bellegarde, ainsi que trois anciens Chefs nationaux, se sont adressés à plus de 500 intervenants et membres de la communauté au Centre des congrès d'Halifax pendant trois jours de réunions, de présentations et de discussions. Des événements et des rendez-vous tels que ce Sommet sont des activités importantes pour jauger la position de notre communauté sur la question de l'autonomie gouvernementale et apprendre à connaître les pratiques exemplaires.

Gala de soirée du Nouvel An

Notre bureau a organisé un Gala de soirée du Nouvel An au Centre du commerce et des



congrès Membertou. Cet événement tenu dans un esprit de réconciliation, de paix et d'amitié s'est révélé être une formidable célébration.

Voix qui s'expriment : Porteurs d'espoir

Nous avons conjointement été les hôtes de *Voix qui s'expriment : Porteurs d'espoir*, le forum éducatif des jeunes. Nous avons conjointement élaboré un processus et un programme pour sélectionner 36 jeunes de Premières Nations dans chacune des régions de l'APN pour créer un espace où les jeunes pourraient faire entendre leur voix. Cet espace a permis aux jeunes de trouver un soutien émotionnel, mental, spirituel et physique tout en découvrant le passé, en partageant leur présent et en discutant de leurs idées et de leur vision de l'avenir de l'éducation des Premières Nations. Ces jeunes ont eu recours à un modèle consensuel de table ronde pour passer en revue idées et opinions et aboutir à des recommandations sous la forme de cinq appels à l'action concernant l'éducation des Premières Nations.

Des jeunes Micmacs à Students on Ice

Cet été, 10 jeunes Micmacs iront naviguer du Groenland au Nunavut dans le cadre de l'expédition 2019 de Students on Ice (SOI). L'expédition SOI est un programme éducatif unique et primé de renommée mondiale. Depuis 1999, ce programme a permis à plus de 2 500 étudiants, éducateurs, aînés, scientifiques, artistes, musiciens et personnalités influentes provenant de 52 pays du monde de participer à des expéditions éducatives dans l'Arctique et dans l'Antarctique. Nous croyons dans la création de liens entre les jeunes et la nature ainsi que dans la stimulation de leur capacité

à apprécier notre planète, à s'apprécier eux-mêmes et à apprécier leurs semblables.

Sports et loisirs

Halifax Thunderbirds – Ligue nationale de la crosse

Nous avons été les partenaires de la nouvelle équipe des Thunderbirds d'Halifax au moment où celle-ci est devenue membre de la Ligue nationale de crosse. Comme beaucoup de vous le savez, la crosse est un sport inventé par les Premières Nations du Canada. Nous travaillons avec les Thunderbirds à l'incorporation de nos perspectives et de nos rituels, et nous continuerons de le faire pour accroître avec eux la popularité de ce sport en Nouvelle-Écosse.

Jeux d'été micmacs de la Nouvelle-Écosse
En août 2018, les Jeux d'été micmacs ont été tenus sous l'égide de la Première Nation Eskasoni de la Nouvelle-Écosse. Ces Jeux sont une tradition micmaque et un soutien positif à l'identité culturelle de nos jeunes et de nos communautés. L'édition de cette année se tiendra dans la Première Nation Waycobah et nous souhaitons à tous les athlètes beaucoup de plaisir et de succès!

Jeux panaméricains au Pérou

Nous coordonnons actuellement un projet qui concerne sept jeunes athlètes d'élite autochtones de partout au Canada qui auront la chance unique d'aller disputer les Jeux panaméricains dans ce magnifique pays qu'est le Pérou. Ces athlètes auront l'occasion de faire la connaissance d'une autre culture autochtone et de visiter le Machu Picchu. Notre but est de donner à nos athlètes l'occasion de rêver en grand et de





raconter l'histoire de leur voyage aux autres jeunes de leur communauté. Nous pensons que le partage d'expériences culturelles est essentiel pour le développement éducatif de nos jeunes. Cela fait partie d'un plus vaste partenariat que nous avons constitué avec le Comité olympique canadien et nous attendons avec enthousiasme et impatience la venue de nouvelles initiatives de ce genre.

Jeux autochtones de l'Amérique du Nord - Halifax 2020

Les Jeux autochtones de l'Amérique du Nord (JAAN) ont été créés pour améliorer la qualité de vie des peuples autochtones en soutenant les sports qui mettent en avant l'autodétermination et les activités culturelles et, du même coup, en encourageant une égale possibilité de participation au tissu social, culturel et spirituel de leurs communautés d'appartenance. Halifax, en Nouvelle-Écosse, a été choisi comme site pour l'édition 2020 des JAAN et l'excitation ne cesse de croître, surtout depuis qu'il est acquis qu'ils se tiendront en tandem avec l'Assemblée générale annuelle de l'APN. Pour l'histoire, notons que ce sera la première fois que les JAAN et l'AGA de l'APN se tiendront dans la même ville, ce qui permettra à nos dirigeants et à nos participants de soutenir l'un et l'autre événement. Ce sera le plus grand événement qu'aura jamais accueilli Halifax et les Jeux ont été officiellement annoncés à l'occasion du lancement très médiatisé d'une nouvelle marque. Nous avons hâte de pouvoir tous vous y retrouver et vous souhaiter la bienvenue à la façon Micmac.

Arts et culture

Pour le développement de la Nouvelle-Écosse – Faire progresser les arts et la culture micmacs

Notre bureau collabore avec Develop Nova Scotia, la société d'État chargée d'encadrer le développement durable de propriétés et d'infrastructures à potentiel élevé dans toute la Nouvelle-Écosse avec l'ambition de promouvoir une croissance économique inclusive dans la province. Plus particulièrement, notre bureau assure des services consultatifs pour l'intégration de la culture et des arts micmacs dans la zone portuaire. C'est là une occasion formidable pour nos artistes de faire connaître leur travail et nous nous réjouissons de faire partie de ce projet.

Conclusion

Mon bureau régional et mon équipe continuent de développer notre capacité organisationnelle et je me réjouis à l'avance des nombreux projets que nous mettrons en chantier au cours de la prochaine année, tant dans notre région qu'à l'échelle nationale.

Wela'lin (dans un esprit de paix et d'amitié),

*Chef régional Morley Googoo,
Nouvelle-Écosse et Terre-Neuve*



Chef régional Roger Augustine

Nouveau-Brunswick et Île-du-Prince-Édouard

Salutations aux Chefs et aux délégués et bienvenue à l'Assemblée générale annuelle (AGA) 2019 de l'Assemblée des Premières Nations (APN) à Fredericton, au Nouveau-Brunswick. Je suis très heureux d'être le Chef régional hôte de l'AGA 2019 et j'aimerais remercier et féliciter le Comité organisateur local, coprésidé par le Chef Alan Polchies Jr., de la Première Nation St. Mary, la communauté des Premières Nations qui nous accueille aujourd'hui, pour son travail acharné et sa vision pour permettre aux délégués de partout au pays de faire l'expérience de la culture et de l'hospitalité des Micmacs et des Malécites.

Principales activités et réalisations

J'ai œuvré activement au niveau national où j'ai participé aux réunions du Comité exécutif de l'APN, du Comité de gestion de l'APN et du Comité national des pêches. L'année écoulée a été une année de transition productive au cours de laquelle de nouveaux dirigeants et de nouveaux techniciens ont rejoint l'Assemblée des Premières Nations. Je suis heureux de vous présenter le rapport qui suit sur les problèmes régionaux auxquels notre équipe a travaillé ces douze derniers mois.

Sommet sur l'autonomie gouvernementale

Organisé conjointement avec le bureau régional de l'APN en Nouvelle-Écosse et à Terre-Neuve, cet événement au franc succès a attiré plus de 400 délégués pour entendre des dirigeants de l'APN de partout au pays parler des luttes qu'ils ont dû mener pour appliquer leurs propres modèles d'autonomie gouvernementale. C'est toujours un plaisir pour moi que d'accueillir le Chef national Perry Bellegarde ainsi que ses prédécesseurs, les Chefs nationaux Ovide Mercredi, Georges

Erasmus et Matthew Coon Come. Pour plus d'information sur ce sommet et ses conférenciers, prière de consulter www.selfgovernmentsummit.ca.

Pow-wow des pêcheurs

Cet événement annuel, dont mon bureau assure la coordination, rassemble des pêcheurs des Premières Nations et venus d'ailleurs dans un esprit de paix et d'amitié. Cette année, nous honorons les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées et nous travaillons à la guérison de nos communautés par la culture.

Recours collectif concernant les externats indiens

J'ai beaucoup travaillé sur ce dossier et j'ai milité politiquement pour la conclusion de ce recours collectif. Ce sera un moment charnière pour les communautés qui ont éprouvé la perte de leur culture et de leur langue à cause de la fréquentation des externats indiens. J'ai confiance qu'une annonce de la décision concernant cette affaire nous parviendra bientôt.

Projet de la santé mentale

Me rappelant ma croissance personnelle et celle des nôtres à travers le pays, j'ai le plaisir d'annoncer que le Projet de la santé mentale, un important projet pour moi qui ciblera et améliorera le mieux-être mental et la guérison, a été approuvé et bénéficiera de financement. Dans les mois qui vont suivre, un travail de coordination important sera accompli pour lancer ce projet et je suis impatient de vous en parler plus longuement dans un avenir prochain.





Réussites des Premières Nations de la région

Je suis fier de pouvoir vous annoncer que le tableau de notre région s'est enrichi de nombreuses réussites. Les dirigeants continuent d'œuvrer résolument pour faire progresser les droits issus de traités et améliorer les relations pour leurs membres. Je veux remercier ici les Premières Nations dont les noms suivent pour la détermination et le leadership dont elles ont fait preuve dans leur travail pour leurs membres :

- Le Jour d'action de la Première nation d'Eel Ground – exercice de son droit de pêche au crabe des neiges.
- Les Premières Nations de Pabineau et d'Eel River ont signé un protocole d'entente avec le Port de Belledune au sujet d'un protocole de consultation.
- Les Premières Nations de Metepenagiag et de Esgenoopetitj ont signé un protocole d'entente relatif à un accord d'amitié avec la Ville de Miramichi et la Première Nation d'Eel Ground.
- La Première Nation d'Elsipogtog et le gouvernement du Canada ont signé un protocole d'entente au sujet d'un protocole d'autonomie gouvernementale relatif aux négociations.

Conclusion

En terminant, je veux remercier mes collègues et le personnel de l'Assemblée des Premières Nations pour leur travail à l'avancement, d'un bout à l'autre du pays, des droits, du titre et des droits issus de traités au profit des membres des Premières Nations.





Chef régional Ghislain Picard

Québec et Labrador

La récente publication du rapport de l'Enquête sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées (EFFADA) vient renforcer deux des priorités d'action de l'APNQL au cours des dernières années, soit la sécurité des femmes et filles des Premières Nations, et l'importance de pouvoir compter sur des services policiers correspondants à nos besoins, et ce, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de nos communautés.

À partir de dénonciations faites par les femmes des Premières Nations de situations de violence inacceptable, avec l'appui des femmes cheffes et de Femmes Autochtones du Québec, et avec un soutien constant de notre assemblée de chefs, j'ai multiplié les représentations en ce sens auprès des autres gouvernements, tant à Ottawa qu'à Québec. Au cours de plusieurs rencontres, aussi bien avec le premier ministre provincial qu'avec les ministres fédéral et provincial de la Sécurité publique, et soutenu par les chefs, j'ai dénoncé leur refus d'admettre leur indifférence face aux enjeux essentiels quant à la sécurité de femmes et filles des Premières Nations, et leur négligence quant aux services policiers disponibles pour les Premières Nations, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de nos communautés.

À l'extérieur de nos communautés, nous avons régulièrement dénoncé l'attitude et le comportement inacceptables de plusieurs membres de la Sureté du Québec dont plusieurs femmes des Premières Nations se plaignaient.

À l'intérieur de nos communautés, nous avons également démontré que le soutien aux services de police sous l'autorité des Premières Nations était clairement, et de façon systémique, dangereusement déficient.

Je me dois de constater que, dans ces deux cas, beaucoup reste encore à faire, et ce, malgré des efforts constants.

La réaction des deux autres gouvernements, le fédéral autant que le provincial, a été de mettre sur pied, après trop d'hésitations, deux commissions d'enquête.

L'EFFADA vient donc de déposer un volumineux rapport. Il est important de souligner ici que les commissaires ont pris la peine, exceptionnellement, de déposer un rapport particulier sur la situation vécue par les Premières Nations au Québec. Le geste des commissaires en dit long sur notre réalité.

Du côté provincial, le gouvernement a, après des mois de refus de faire face à ses responsabilités, mis en place sa propre enquête portant sur le traitement des Premières Nations par certains services publics, appelée Commission Viens, du nom du juge qui la préside. La Commission a maintenant complété ses travaux et remettra son rapport à l'automne prochain.

Au cours de la dernière année, avec l'appui de nos chefs et de nos conseillers juridiques, nous avons fait de nombreuses interventions auprès de ces deux commissions d'enquête et déposé des rapports très complets et dénonçant l'inacceptable. Il a également été décidé de porter nos revendications devant l'Organisation des Nations Unies. J'ai accompagné des femmes cheffes qui ont pu s'exprimer dans ce cadre à portée internationale.

Malgré ces actions et efforts soutenus, je demeure convaincu que tout reste à faire, tant en ce qui a trait à la violence faite aux femmes et filles des Premières Nations que





du soutien à nos services policiers. Sans mettre en doute la compétence et les bonnes intentions des commissaires qui se sont penchés sur ces enjeux majeurs, je demeure persuadé que c'est à nous, les Premières Nations, que reviendra ultimement la tâche d'assurer que les rapports de ces deux commissions connaîtront des suites.

L'expérience prouve largement que, trop souvent, les autres gouvernements considèrent qu'une fois les rapports déposés, leur effort est fait... Leur attention se porte alors vers d'autres enjeux, sinon sur leur propre survie politique. En tant que leaders désignés par notre population, envers laquelle nous sommes directement imputables, nous devons être insistants, acharnés même, pour assurer que toutes ces recommandations, souvent pertinentes, connaissent un suivi.

Les causes des situations dénoncées sont très profondes, ancrées dans l'histoire et le fonctionnement même des sociétés dans lesquelles nous vivons. Ceux qui se surprennent, sinon se scandalisent, que le terme de génocide soit employé ont la tête enfouie dans le sable depuis toujours et y sont sans doute confortables...

Il nous faudra maintenir un niveau d'effort constant, dénoncer et encore dénoncer, soutenir sans relâche les femmes et filles des Premières Nations. Je m'y suis déjà personnellement engagé. C'est pour cette raison que nous sommes mandatés par notre population.

Je me dois ici de remercier les chefs de l'APNQL qui, pour un dixième mandat consécutif, m'ont confié l'importante tâche d'agir en tant que chef régional, d'être leur porte-parole. Il s'agit d'une responsabilité à la fois très lourde et très stimulante. Pour y faire face, il ne faut jamais perdre de vue la réalité quotidienne des membres des Premières Nations, la qualité des services et de la représentation politique qu'ils sont en droit d'exiger. C'est très sincèrement ce que je tente de faire depuis bientôt trente ans. Je suis très reconnaissant de l'honneur qui m'est fait.

La dernière année a vu l'élection d'un nouveau gouvernement provincial, formé par le CAQ, soit la Coalition Avenir Québec. On qualifie la CAQ de jeune parti politique. Je suis forcé de constater, après sept mois au pouvoir, qu'il s'agit déjà d'un vieux parti politique. Un vieux parti, parce qu'il semble retomber dans la même incompétence, la même ignorance ou indifférence envers les enjeux des Premières Nations, que les gouvernements provinciaux qui l'ont précédé. Je me dois surtout de dénoncer un manque flagrant de respect envers le titre aborigène et les droits ancestraux et issus de traités que nous détenons.

Depuis que j'occupe la fonction de chef régional de l'APNQL, il s'agit, je crois, du septième premier ministre, du septième gouvernement provincial auquel je suis confronté. Est-ce que je dois vraiment reprendre encore mes tentatives de nous faire entendre? Encore expliquer, qui nous sommes, quels sont nos droits, quelle est notre réalité? Je devrai bien sûr le faire, au



meilleur de ma capacité, parce que ce sont mes convictions et que c'est mon mandat.

Je ne cacherai pas cependant une forme d'exaspération devant la fermeture qui est une constante des gouvernements provinciaux qui se succèdent au Québec. Il faut, je crois, s'interroger sérieusement sur cette constante attitude rétrograde et sur les raisons profondes qui pourraient l'expliquer.

Le gouvernement fédéral, pour sa part, nous a entraînés dans une série de propositions politiques et administratives qu'il qualifie lui-même de transformation. Qu'en est-il vraiment de ces changements proposés? Quels en sont les impacts réels sur nos populations, sur la mise en œuvre de nos droits? À celles-ci et à bien d'autres questions, les Premières Nations qui composent l'APNQL ont consacré beaucoup de temps et d'énergie au cours des derniers mois. Les consultations fédérales se multiplient, mais nos questions demeurent souvent sans réponse.

Au-delà de l'agenda électoral fédéral, qui pourrait compromettre cette transformation proposée, il importe pour l'APNQL de faire le point quant à notre gouvernance face aux intentions et actions du gouvernement fédéral, et ce, quel que soit le parti qui le formera à l'automne prochain.

L'APNQL y consacre en ce moment même beaucoup d'efforts.

Au-delà des enjeux qui nous viennent des autres gouvernements, il importe de préserver l'indispensable cohésion que doivent maintenir entre elles les Premières Nations. Différentes par leurs cultures, leurs modes de vie, leurs situations géographiques, les Premières Nations demeurent les premiers occupants de nos territoires, jamais cédés, et doivent être respectées en tant que tel. Le respect de qui nous sommes, de nos droits, de nos cultures et langues, de nos pratiques, demeure la condition essentielle de notre développement. C'est le message que nous laissent les aînés, c'est l'exigence des jeunes envers leurs leaders.

Ghislain Picard





Chef régionale RoseAnne Archibald

Ontario

Tout d'abord, permettez-moi de souligner que nous sommes réunis sur le territoire non cédé des peuples malécites et mi'kmaq - territoire qui est couvert par un traité de paix et d'amitié signé pour la première fois avec la Couronne britannique en 1726 et qui établit des règles de paix et d'amitié entre nations. Merci également au Chef régional Roger Augustine d'avoir accueilli l'Assemblée générale annuelle de l'Assemblée des Premières Nations (APN) cette année.

J'ai le plaisir de vous présenter ce rapport, mon premier rapport annuel à titre de Chef régionale de l'Ontario. L'année 2018-2019 a été pour moi une année mémorable et enrichissante, malgré les défis et l'incertitude auxquels sont confrontés les Chefs de l'Ontario (CO) en tant qu'organisation. J'ai offert une vision renouvelée alors que nous franchissons le cap en transformant notre organisation en une organisation plus équilibré, plus forte, plus efficace et plus efficace, qui s'engage à produire des résultats transformateurs pour toutes les Premières Nations de la région de l'Ontario.

Je tiens à remercier la Confédération politique (CP) qui, malgré une adversité énorme, m'a aidée à faire avancer certaines questions difficiles. Je tiens également à souligner le leadership des quatre Grands Chefs des organisations provinciales et territoriales (OPT), qui siègent au conseil d'administration du Secrétariat, ainsi que de leurs directeurs exécutifs, qui ont agi à titre de Comité de la haute direction (CHD). Le conseil d'administration et le CHD ont été attentifs et dévoués dans leur rôle et ont joué un rôle inestimable dans la mise en place d'une refonte administrative et le soutien de la stabilité renouvelée de l'organisation. Il faut une excellente équipe pour gérer les questions complexes de notre

région, et je tiens à remercier le personnel des Chefs de l'Ontario qui a servi nos Premières Nations et qui m'a aidée à remplir mes fonctions. Enfin, je suis reconnaissante envers nos Chefs de l'Ontario pour leur patience, leur soutien et leurs encouragements tout au long de l'année.

Au cours de cette première année de mon mandat, j'ai mis l'accent sur le partage d'une approche sensible et respectueuse dans l'exercice de mes responsabilités de Chef régionale de l'Ontario. J'ai voulu incarner un style de leadership fondé sur l'amour et l'attention et un grand respect pour tous ceux avec qui j'interagis. Mon objectif a toujours été de faire en sorte que les Premières Nations, les Conseils tribaux et les OPT puissent faire progresser leurs propres priorités.

En ce qui concerne les priorités, nous avons concentré des efforts importants dans trois domaines principaux : la restructuration organisationnelle, l'engagement continu des gouvernements fédéral et provincial et l'équilibre entre mon travail régional et mon portefeuille national, qui comprend les responsabilités du Conseil des femmes de l'APN, l'éducation (de la maternelle à la 12^e année) et le logement, les infrastructures et l'eau.

En outre, des travaux ont été effectués sur un certain nombre de questions hautement prioritaires, notamment l'élaboration d'une formule de financement équitable et appropriée, l'aide aux collectivités qui se préparent à mettre en œuvre la législation sur le cannabis, le soutien à nos champions de l'Association of Iroquois and Allied Indians (AIAI) pour stopper la législation-cadre fédérale sur la reconnaissance des droits autochtones, le lancement d'une orientation



stratégique avec la Confédération politique, la préparation d'une présentation à la province, avant le dépôt du budget, visant à réduire le plus possible les restrictions financières aux Premières Nations, ainsi que la formulation des préoccupations particulières des Premières Nations.

Notre travail ne fait que commencer. À mesure que nous allons de l'avant avec ces priorités et que nous renforçons les Chefs de l'Ontario, je suis convaincue que le résultat net sera une organisation plus équilibrée et plus forte, qui sera mieux en mesure de répondre aux besoins et aux obligations que nous avons en tant que peuples des Premières Nations. J'ai hâte de poursuivre ce travail avec l'appui continu des Chefs, des citoyens et des partenaires des Premières Nations de l'Ontario.

Restructuration organisationnelle

La région de l'Ontario traverse une période de grande transition et de transformation. Au cours de la dernière année, les Chefs de l'Ontario ont composé avec un important déficit budgétaire et de nombreux défis en matière de ressources humaines. Cependant, grâce à la patience, à la vigilance et à un modèle opérationnel prudent et mesuré, nous avons franchi le cap en matière de restructuration organisationnelle.

Les Chefs de l'Ontario sont heureux d'annoncer que l'organisation a ramené à zéro tous les déficits des exercices précédents et que nous avons réussi à afficher un excédent pour le dernier exercice financier se terminant le 31 mars 2019. Nous avons entamé ce nouvel exercice financier avec une nouvelle feuille de route et aucune dette. Bien que l'organisation ait connu une réduction de son personnel, principalement

en raison d'un financement réduit, nous sommes reconnaissants que l'organisation des Chefs de l'Ontario soit en bonne voie de stabiliser son effectif et de se réajuster pour obtenir des résultats positifs, avec de nouvelles capacités. Nous remercions nos principaux partenaires financiers, Services aux Autochtones Canada et le ministère des Affaires autochtones de l'Ontario. Je les remercie de leurs efforts et de leurs investissements, car ils nous ont aidés à aller de l'avant pour rétablir la crédibilité des Chefs de l'Ontario.

Engagement des gouvernements fédéral et provincial

Depuis l'élection du premier ministre Doug Ford en juin 2018, la région de l'Ontario a connu un changement monumental. Qu'il s'agisse de modifier les politiques ou d'adopter des lois, le gouvernement progressiste-conservateur a agi rapidement. Mais nos appels à nous engager comme il se doit dans les dossiers qui nous touchent directement sont demeurés sans réponse de la part du nouveau gouvernement de l'Ontario.

Depuis mon élection, j'ai essayé de mieux comprendre ce nouveau paysage politique, en alignant les priorités régionales des Premières Nations sur les priorités provinciales et en adoptant des approches fondées sur des principes pour l'établissement de saines relations. Malgré ces efforts, le financement a connu d'importantes réductions lors du dernier budget publié le 11 avril 2019. Cela a contribué à aggraver les restrictions touchant les programmes et le financement qui ont été imposées l'été dernier. Bien que certains programmes et services aient été maintenus malgré un financement réduit de





10 à 15 %, nous ne pouvons nous attendre qu'à d'autres compressions à l'avenir, l'Ontario étant aux prises avec un énorme déficit. Néanmoins, mon objectif demeure toujours de transformer la relation traditionnelle entre les Premières Nations et le Parti progressiste-conservateur en une relation constructive, axée sur les résultats et mutuellement bénéfique. Dans l'ensemble, j'ai établi des relations étroites avec de nombreux ministres, tant au niveau fédéral que provincial. En particulier, j'ai eu des communications régulières avec le ministre Greg Rickford, le ministre Seamus O'Regan, la ministre Carolyn Bennett et le premier ministre Doug Ford. J'ai assisté à plusieurs réunions de l'APN auxquelles ont participé le premier ministre Justin Trudeau et des membres de son cabinet.

Portefeuille national

Conseil des femmes de l'APN et Femmes et filles autochtones disparues et assassinées

Il n'y a pas de plus grande priorité pour les femmes autochtones du Canada que de s'attaquer à la tragédie des femmes et des filles autochtones disparues et assassinées (FFADA). Nous ne le savons que trop bien, un trop grand nombre de nos familles, de nos collectivités et de nos nations ont personnellement été victimes de cette tragédie. Après près de trois ans, l'Enquête nationale sur les FFADA est terminée et elle a publié son rapport final tant attendu intitulé *Réclamer notre pouvoir et notre place*. Ce document de 1200 pages contient 231 recommandations sur la façon de corriger les abus et l'inaction du gouvernement dans ce dossier et de protéger les femmes autochtones à l'avenir. Tout d'abord, je tiens à remercier toutes les familles, les groupes de femmes et les

innombrables organisations qui ont pris part à cette enquête, et j'aimerais que vous sachiez tous que nous vous appuyons et que nous gardons les survivantes et les victimes dans nos cœurs. Maintenant, il est essentiel d'élaborer un plan d'action solide et concerté pour mettre en œuvre ce que l'on a appelé les « impératifs juridiques ».

Enseignement (de la maternelle à la 12^e année)

Nous sommes à un carrefour important pour l'éducation des Premières Nations, où nous voyons l'occasion d'agir selon nos visions respectives et uniques pour l'éducation des enfants et des jeunes des Premières Nations. Je suis heureuse de constater qu'au cours de la dernière année, les premières mesures ont été prises pour combler l'écart dans les résultats scolaires des enfants et des élèves des Premières Nations. Un financement d'environ 665 millions de dollars a été réservé à l'éducation dans le budget fédéral de 2016, affecté à « Transformer l'éducation des Premières Nations », et qui visent à remplacer les programmes désuets, fondés sur des propositions, par un meilleur accès à un financement de base prévisible. Même si nous accueillons favorablement les nouveaux engagements fédéraux à l'égard de l'enseignement primaire et secondaire, nous devons toujours être guidés par le principe clé du contrôle par les Premières Nations de l'éducation des Premières Nations. Nous espérons que cette nouvelle approche constituera une étape importante vers l'adoption de nouvelles ententes régionales ou locales sur l'éducation fondées sur les traités qui permettront aux Premières Nations de mieux contrôler l'éducation afin de mieux répondre aux besoins des élèves.

L'eau

Pour avoir une bonne qualité de vie, il faut d'abord disposer de sources d'eau propres, fraîches et accessibles pour chaque Première Nation. Il s'agit d'un domaine d'une importance fondamentale pour un trop grand nombre de collectivités qui font l'objet d'avis d'ébullition de l'eau à long terme. Les Chefs en Assemblée de l'APN ont renouvelé leur demande d'abrogation et de remplacement de la *Loi sur la salubrité de l'eau potable des Premières Nations* (LSEPPN) en demandant au gouvernement de tenir sa promesse de lever tous les avis d'ébullition de l'eau à long terme d'ici mars 2021. Bien que nous appuyions cet objectif, les Premières Nations soulèvent la question plus fondamentale de répondre à leurs besoins en matière d'infrastructures et de trouver des solutions systémiques et globales, notamment en augmentant considérablement le financement en matière de Fonctionnement et Entretien (F et E), en aidant les Premières Nations à mettre en œuvre des approches de gestion des immobilisations et en établissant un fondement législatif solide pour le financement durable et la protection du droit des Premières Nations à une eau potable saine.

Cette année, nous avons été témoins du décès tragique de la célèbre protectrice de l'eau, Biidaasige-baa Josephine Mandamin de Wiikwemkoong. Grand-mère Joséphine, comme on l'appelait affectueusement, a entrepris la Marche pour l'eau de notre Mère la Terre en marchant autour du lac Supérieur en 2003. Depuis cette année-là, elle a dirigé un mouvement florissant pour faire le tour des Grands Lacs et des quatre directions de l'île de la Tortue, afin de se mobiliser et de parler au nom de l'eau. Ce printemps, nous

avons également assisté au passage du flambeau à la génération suivante lorsque la petite-nièce de Joséphine, Autumn Peltier, a été nommée présidente de la *Anishinabek Nation Women's Water Commission*.

Conclusion

En conclusion, je tiens à souligner mon travail de soutien et de collaboration en faveur des leaders progressistes et visionnaires des Premières Nations de la région. Je suis incroyablement passionnée et motivée par cette partie de mon travail, qui est très gratifiant. Bien que j'aie eu le privilège d'appuyer les Premières Nations de la région, une grande partie du travail a été effectuée par d'autres. Parmi les réussites, mentionnons les suivantes :

- Un nouveau traversier pour la Première Nation Beausoleil
- Une entente-cadre provisoire sur le logement pour la Première Nation de Cat Lake
- Une entente-cadre et un plan de travail pour la relocalisation de la Première Nation de Kashechewan
- Le soutien à la Première Nation de Grassy Narrows pour obtenir justice dans le cas de l'empoisonnement au mercure
- Le soutien aux jeunes de l'*Association of Iroquois and Allied Indians* pour stopper la législation-cadre fédérale
- L'appui à la Première Nation Wauzhushk Onigum dans ses récentes batailles devant les tribunaux en matière de jeu.

En tant que Chef régionale de l'Ontario, je continuerai de me concentrer sur l'objectif de revitaliser l'Organisation des Chefs de l'Ontario pour en faire une organisation saine qui a un rôle clair de coordination efficace et efficiente des communications et des efforts



Chef régional Kevin Hart

Manitoba

C'est un grand honneur pour moi de présenter mon rapport annuel en tant que Chef régional de la région du Manitoba pour l'Assemblée des Premières Nations. Il y a eu des investissements et des projets d'infrastructures et de logements continus dans de nombreuses collectivités de la région du Manitoba. Le financement des services d'éducation préscolaire et de garderies a augmenté considérablement et de nouveaux fonds ont été accordés aux Premières Nations qui en ont désespérément besoin. J'aimerais remercier le Chef national, mes collègues Chefs régionaux au niveau du Comité exécutif, les Chefs et les dirigeants de la région du Manitoba, le Comité consultatif national sur la protection de l'enfance, les Comités des Chefs, le personnel et les techniciens de l'APN.

En tant que membre du Comité exécutif de l'APN, j'ai occupé le poste de titulaire du portefeuille du logement et des infrastructures

Logement

Le Comité des Chefs sur le logement et les infrastructures (CCLI), que je codirige avec le Chef Lance Haymond, continue d'orienter le travail et les priorités du Secteur du logement, des infrastructures et des services d'urgence de l'APN. Depuis l'Assemblée générale annuelle (AGA) de 2018, le CCLI s'est réuni trois fois : le 29 octobre 2018, le 3 décembre 2018 et le 25 février 2019. À la suite de l'adoption de la résolution 57/2018 par les Chefs, la Stratégie nationale décennale des Premières Nations sur le logement et les infrastructures connexes a été mise en place. Un élément clé de la Stratégie consiste en un exercice de collecte de données sur le logement et les infrastructures connexes dirigé par l'APN qui

a débuté à la fin de 2018 et qui est géré par les instances régionales des Premières Nations. Les résultats de l'analyse des données seront présentés à l'automne 2019. Il s'agira de la première base de données sur le logement dirigée par les Premières Nations, qui permettra de déterminer les besoins et les coûts réels en matière de logement.

J'ai assisté à la Conférence internationale *YouthBuild* à Philadelphie du 12 au 14 février 2018. Le but de cette conférence était de visiter les centres *YouthBuild* à Philadelphie et de rencontrer les dirigeants de *YouthBuild International* pour étudier la faisabilité de mettre en place des programmes *YouthBuild* pour les jeunes des Premières Nations au Canada. Un centre *YouthBuild* existe déjà au sein du *Manitoba Institute of Trades and Technology*.

Un groupe de réflexion sur le logement, autre élément clé de la Stratégie, s'est réuni à Ottawa à la fin août 2018 afin d'examiner le cas des fournisseurs de logements autochtones en milieu urbain.

J'ai assisté au Forum national sur le logement et les infrastructures tenu à Vancouver en octobre 2018. Le thème du Forum était « Des logements et des infrastructures connexes des Premières Nations développés par les Premières Nations pour les Premières Nations ». Les Chefs en Assemblée nous ont demandé d'inclure les fournisseurs de logements autochtones et les fournisseurs de logements urbains dans cette initiative. L'objectif d'ensemble du Forum était d'améliorer l'ébauche de la Stratégie nationale décennale sur le logement et les infrastructures connexes des Premières Nations. Le Forum a également été l'occasion de partager de l'information avec





partagés, tout en travaillant toujours de façon respectueuse et coopérative avec les Premières Nations et leurs diverses organisations. Nos efforts de restructuration seront couronnés de succès et nous y parviendrons en trouvant une meilleure façon d'aller de l'avant dans l'intérêt de toutes les Premières Nations de l'Ontario.

Enfin, je tiens à réitérer que nous sommes forts et résilients. Ensemble, nous éliminerons les obstacles de notre chemin. Nous avons la vision d'enfants heureux et en bonne santé, entourés de l'amour de leur famille, de leur propre culture et de leur propre langue. Nous les voyons vivre dans des collectivités sûres et dynamiques, exprimant leurs droits inhérents, leurs droits issus de traités et leurs droits autochtones, d'ici la septième génération.





les Premières Nations et de créer un élan national en vue de la transition vers le contrôle du logement et des infrastructures par les Premières Nations. Les discussions ont porté sur la gouvernance et la prestation des services, le financement, le développement des compétences et des capacités, les solutions novatrices et le processus de transition.

En mai 2019, le Comité exécutif de l'APN a rencontré l'honorable François-Philippe Champagne, ministre de l'Infrastructure et des Collectivités, à Ottawa, pour discuter de la création d'un Comité de travail mixte visant à faciliter l'échange de renseignements. Le ministre a demandé aux Chefs régionaux de l'aider à inciter publiquement les provinces à proposer des projets d'infrastructures à frais partagés.

Habitat pour l'humanité continue d'être une question importante pour moi. Habitat pour l'humanité Grey Bruce construira six autres maisons à Neyaashiinigmiing. Grâce au partenariat entre les Chippewas de Nawash et Habitat Grey Bruce, il est prévu de construire 19 nouvelles maisons sur cinq ans.

Eau

Les Premières Nations continuent de faire face à des problèmes urgents d'eau potable insalubre et des avis à long terme d'ébullition de l'eau demeurent en vigueur pour diverses Premières Nations au pays. Nous continuons de faire pression sur le gouvernement fédéral pour qu'il corrige ces problèmes et lui rappelons sa promesse de mettre fin à tous les avis d'ébullition de l'eau à long terme d'ici mars 2021.

L'actuelle *Loi sur la salubrité de l'eau potable des Premières Nations* est entrée en vigueur

en novembre 2013 sans consultation avec les Premières Nations. Les Chefs en Assemblée nous ont conféré le mandat de réclamer l'abrogation et le remplacement de cette loi problématique, en collaboration avec les Premières Nations et le gouvernement fédéral.

Le processus national de mobilisation avec toutes les Premières Nations du Canada a commencé et est dirigé par les instances régionales de l'APN afin de s'assurer que les besoins et les aspirations de toutes les Premières Nations sont bien compris et incorporés dans la législation élaborée conjointement en vue d'abroger et de remplacer la loi actuelle.

L'APN a été l'hôte du Groupe de réflexion sur la salubrité de l'eau potable des Premières Nations en août 2018 à Ottawa. Le Groupe de réflexion a réuni des Aînés des Premières Nations, des dirigeants, des experts en droit, en économie et sur d'autres sujets précis, ainsi que des experts, des techniciens et des représentants d'organismes qui traitent de la sécurité et de la gouvernance de l'eau potable et des eaux usées partout au pays et à l'étranger. Les participants ont discuté des principaux éléments opérationnels et des composantes juridiques possibles d'un cadre législatif sur la salubrité de l'eau potable et des eaux usées des Premières Nations, des composantes de la gouvernance de l'eau et de l'approche actuelle en matière d'élaboration conjointe de la législation.

J'ai assisté au 2^e Symposium annuel et foire commerciale sur l'eau en février 2019 à Niagara Falls, en Ontario. En poursuivant le dialogue entamé lors du premier symposium de 2018, cet événement a permis d'entendre des intervenants de toutes les nations qui participent à des travaux liés à la gestion

durable de l'eau, aux technologies novatrices et à la formation, à l'adaptation aux changements climatiques, ainsi que des personnes qui ont adopté leurs propres approches en matière de gestion et de contrôle de l'eau et des eaux usées.

Je tiens à honorer Rob Olivier, ing. (13 août 1970 - 27 février 2019), ingénieur en eau et eaux usées de la Société de services techniques des Premières Nations de l'Ontario. Rob était un ingénieur respecté par les Premières Nations, les conseils tribaux ainsi qu'à l'échelle nationale, et son travail a profité à de nombreuses collectivités.

Fonctionnement et Entretien

Un atelier d'experts sur le fonctionnement et l'entretien (F et E) a eu lieu en mars 2018 pour examiner les politiques, les formules de financement, les indices de coûts et les exigences en matière de rapports actuellement en place, et identifier les lacunes des politiques et les possibilités d'amélioration. Tous les participants à l'atelier ont convenu à l'unanimité que SAC et les Premières Nations devraient adopter une approche de gestion des biens pour les biens des communautés.

Les séances de mobilisation régionales en matière de fonctionnement et d'entretien (F et E) ont débuté et, en date du 19 juin 2019, ont eu lieu dans toutes les régions - Colombie-Britannique, Alberta, Saskatchewan, Manitoba, Ontario, Québec, Atlantique, Yukon et Territoires du Nord-Ouest.

Pour aller de l'avant, nous demandons à la Couronne de s'engager à financer à 100 % le fonctionnement et l'entretien des

infrastructures des Premières Nations afin d'en assurer la pérennité.

Gestion des urgences

Les catastrophes et les situations d'urgence frappent plus souvent les Premières Nations et nous en ressentons les effets davantage que les collectivités non autochtones voisines. Les Premières Nations sont 18 fois plus susceptibles d'être évacuées en raison de ces événements que nos voisins canadiens. Nos régimes de gestion des urgences nous sont imposés par les gouvernements fédéral et provinciaux, et ils ne reflètent pas les réalités de nos collectivités et ne sont pas adaptés à nos cultures.

J'ai assisté à la réunion du Groupe de réflexion de l'APN sur la gestion des situations d'urgence qui s'est réunie à Toronto en mars 2019 avec des techniciens en mesures d'urgence de partout au pays. Les objectifs du groupe de réflexion étaient les suivants : fournir de l'information et discuter des initiatives fédérales en matière de gestion des urgences; rechercher un consensus sur un but et une vision communs en matière de gestion des urgences pour les Premières Nations; discuter d'un plan de travail national pour une stratégie nationale de gestion des urgences des Premières Nations et recueillir des commentaires à cet égard. Cette réunion a constitué une étape importante vers la planification stratégique et l'élaboration future d'un régime de gestion des urgences pour toutes les Premières Nations.

En terminant, avec les élections fédérales qui s'en viennent, je vous encourage tous fortement à participer et à prendre des décisions éclairées. Passez du bon temps





avec votre famille et vos amis lors de vos voyages pour assister aux nombreux powwows, cérémonies et événements qui se tiennent un peu partout au pays.

Fraternellement vôtre,

Chef régional Kevin Hart



Chef régional Bobby Cameron

Saskatchewan



Tansi, ʔedlanet'e, Hau, tonesked yaun?

Chaque fois que le comité exécutif de la Fédération des Nations autochtones souveraines (FSIN) a l'occasion de rencontrer des dirigeants provinciaux et fédéraux ou ceux d'autres organes et institutions politiques ou d'organismes communautaires, notre priorité est toujours de faire valoir nos droits inhérents et issus de traités ainsi que notre compétence de Premières Nations. Les conseils des gardiens du savoir traditionnel établissent un équilibre et nous guident dans la bonne direction.

Au nom des 74 Premières Nations membres de la Fédération ainsi que du comité exécutif et du personnel de la FSIN, je tiens à reconnaître que nous sommes en Mi'kma'ki, territoire ancestral non cédé du peuple mi'kmaq. Ce territoire est protégé par les traités de paix et d'amitié, que les Mi'kmaq et les Wolastoqiyik (Maliseet) ont signé avec la Couronne britannique en 1725. Ces traités n'ont pas signifié la cession des terres et des ressources, mais ont confirmé la place légitime des peuples concernés en tant qu'occupants d'origine de leurs territoires ancestraux et traditionnels.

Je salue chaleureusement nos aînés, les dirigeants, les jeunes et les citoyens qui participent à la 40^e Assemblée générale annuelle de l'Assemblée des Premières Nations (APN). En tant que Chef régional de l'APN en Saskatchewan et membre de la Première Nation de Witchekan Lake située sur le territoire du Traité n° six (nord de la Saskatchewan), j'ai passé la majorité de ma vie à maintenir des liens solides avec notre culture, notre langue et notre identité.

L'année 2019 a été proclamée Année internationale des langues autochtones.

Après une longue histoire d'interdiction totale en raison du racisme et de pratiques discriminatoires, nos langues réapparaissent lentement grâce à des projets de revitalisation, des conférences et des forums sur les langues et, ce qui est le plus important, grâce à leur retour dans les classes. Nous comprenons que les écoles ont une influence importante sur nos enfants et qu'elles sont au cœur de nos communautés.

À titre de dirigeants, nous avons la responsabilité de veiller à ce que nos droits inhérents et issus de traités et notre compétence de Premières Nations soient d'abord et avant tout protégés et reconnus grâce à des mesures de défense de nos intérêts, et notre vigilance doit rester clairement axée sur la sensibilisation de la population du Canada et du monde entier à l'importance et à l'apport des peuples des Premières Nations.

La compétence des Premières Nations englobe tous les secteurs visés par nos droits inhérents et issus des traités; il s'agit de ce que nous préconisons, défendons et nous efforçons de faire valoir. Les dirigeants de la Fédération des Nations autochtones souveraines continueront à veiller à ce que ces droits soient honorés et respectés et que nos Premières Nations continuent à exercer leur souveraineté.

Compte rendu régional

Je suis actuellement titulaire des portefeuilles suivants de l'APN :

- Santé (santé publique, maladies chroniques, services de santé non assurés);
- Comité de gestion;
- Santé mentale (chef régionale Kluane Adamek, responsable) éducation;





- Éducation (éducation postsecondaire, responsable)

Principales activités et réalisations

Engagement auprès des communautés

Chaque année, le comité exécutif de la FSIN visite les territoires visés par les traités et les terres traditionnelles de la Saskatchewan, où vivent plus de 160 000 membres des Premières Nations, afin d'établir des relations et de maintenir des liens solides avec chaque communauté. Nous savons que le maintien de liens avec les 74 Premières Nations membres est stimulé par la culture et les traditions et que notre cheminement vers l'autodétermination est semé d'obstacles. Toutefois, nous maintiendrons ces liens et nous encourageons nos citoyens des Premières Nations à transmettre, à défendre et à revendiquer leur place légitime en tant que titulaires de droits inhérents et issus de traités dans toute l'Île de la Tortue.

Les Traités numéros 2, 4, 5, 6, et 10 visent la région de la Saskatchewan. Parmi les 74 Premières Nations membres de la FSIN vivant dans ces territoires, il y a, entre autres, les Denesulines, les Sauteaux, les Cris (des bois, des marais, des plaines, des rochers), les Nakotas, les Dakotas et les Lakotas. Les pratiques culturelles et traditionnelles qui permettent aux membres des communautés, aux invités et aux personnes qui souhaitent participer aux cérémonies d'échanger leurs connaissances traditionnelles existent depuis bien longtemps avant la signature des traités. Selon les Premières Nations, les cérémonies traditionnelles ont lieu au printemps, en été, en automne ou en hiver.

Santé publique, maladies chroniques, services de santé non assurés

La Fédération des Nations autochtones souveraines participe au travail du Réseau national des techniciens de la santé des Premières Nations de l'APN en fournissant un apport technique sur des questions telles que la transformation de la santé, la santé publique, les maladies chroniques et les services de santé non assurés.

Des dirigeants et des techniciens des Premières Nations, dont ceux de la FSIN, ont participé au Sommet 2018 de l'APN sur la Transformation de la santé des Premières Nations, au cours duquel la prise de position commune suivante sur la transformation de la santé a été présentée : *Voici venu le temps d'un changement, le temps d'avoir un système de soins de santé des Premières Nations transformé qui s'appuie sur les droits inhérents et issus des traités et respecte les engagements de ceux-ci en étant fidèle au véritable esprit de la clause de l'armoire à médicaments. Une entente globale, conclue dans une relation de gouvernement à gouvernement, qui réponde aux besoins des communautés et soit durable, doit être produite par les Premières Nations pour les Premières Nations.*

La FSIN défend cette position et ajoute que la transformation de la santé doit s'occuper du passage de l'administration et de la direction de la santé publique aux Premières Nations d'une manière qui soit durable et axée sur les besoins établis. Nous avons également fait valoir à l'APN la nécessité d'une stratégie sur les maladies chroniques qui comprenne la promotion de la santé par des dépistages précoces, l'élimination des obstacles à l'accès aux traitements (notamment en rapprochant les services de

dialyse) et la prévention par des programmes et services de santé et de mieux-être.

La FSIN a également souligné les lacunes du Programme des services de santé non assurés telles que le refus de produits pharmaceutiques, de soins dentaires, de services d'optométrie, d'équipement médical et de fournitures médicales. La FSIN offre des services de soutien de défense des droits aux Premières Nations qui font face à des obstacles pour accéder aux services de santé non assurés et aux autres services de santé.

Nations Unies

La FSIN appuie et facilite la présentation de mémoires aux Nations Unies par l'intermédiaire de l'Instance permanente des Nations Unies sur les questions autochtones. Le 18 avril 2018, le Bureau du Chef de la FSIN a aidé la famille du défunt Colten Boushie à faire une déclaration convaincante demandant que justice soit faite et qu'une commission royale soit créée pour éliminer le racisme dans le système judiciaire.

Le 19 avril 2018, au nom du Bureau du Chef, le vice-chef David Pratt a demandé aux Nations Unies d'inviter le pape de l'Église catholique romaine à présenter des excuses pour le rôle de l'Église dans les pensionnats indiens, à rétablir le fonds de guérison des survivants des pensionnats et à annuler la bulle papale qui a servi à justifier des massacres, l'oppression et l'appropriation des territoires autochtones dans le monde entier.

Gestion des urgences

Le 24 mai 2018, les Chefs en assemblée de la FSIN ont créé le Groupe de travail des Chefs de la FSIN sur la gestion des urgences par voie de résolution. En outre, la résolution

demandait également de faire participer officiellement les Premières Nations de la Saskatchewan à la gestion des urgences afin de déterminer les lacunes et les insuffisances dans la prestation des services ainsi que l'état général de préparation des Premières Nations aux situations d'urgence.

Après avoir rencontré la plupart des Premières Nations de la Saskatchewan dans le cadre de cet engagement officiel, la FSIN a formulé, en vue de l'amélioration de la gestion des interventions d'urgence des Premières Nations, 13 recommandations qui reflètent les aspirations dans ce champ de compétence.

La FSIN continuera de travailler au suivi et à la mise en œuvre de ces recommandations afin d'améliorer la gestion des interventions d'urgence des Premières Nations.

Protection de l'enfance

Un groupe de travail politique des Chefs de la FSIN sur la protection de l'enfance (CPTFCW) s'est récemment penché sur le dépôt du projet de loi C-92, *Loi concernant les enfants, les jeunes et les familles des Premières Nations, des Inuits et des Métis*. Le 24 mai 2018, l'Assemblée législative a adopté une résolution pour que le CPTFCW modifie sa composition afin d'avoir une représentation plus égale des dirigeants de toute la région et qu'il continue son travail. Les Premières Nations de la Saskatchewan ont toujours soutenu que les droits et pouvoirs inhérents en matière d'autodétermination et d'autonomie gouvernementale comprennent les pouvoirs suivants qui y sont associés : pouvoirs de déterminer leur mode de gouvernement, leur système de justice, leur manière de légiférer et la gestion de leurs affaires intérieures.





Le CPTFCW a demandé à la FSIN de rédiger un exposé de position sur la législation en matière de protection de l'enfance de la Saskatchewan et d'adopter une position collective pour la Saskatchewan. Cette demande a été approuvée par voie de résolution à l'Assemblée extraordinaire des Chefs sur la protection de l'enfance qui a eu lieu le 28 novembre 2018. Le CPTFCW a adopté des motions approuvant le projet de loi C-92 en principe, sous réserve de la prise en compte de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones et de l'ajout de mécanismes de financement; il a également adopté une motion pour accepter le projet de loi dans sa forme actuelle pour ensuite faire ressortir les points qui restent à régler au moment de la période d'examen. La FSIN continue à demander aux Chefs et aux Premières Nations de veiller à ce que les recommandations fournies soient présentées au gouvernement fédéral.

Portefeuille national de l'éducation

Éducation postsecondaire (EPS)

En juillet 2018, les Chefs en assemblée de l'APN ont adopté la résolution 29/2018, *Examen de l'éducation postsecondaire des Premières Nations : Rapport et recommandations*, bientôt suivie de la résolution 48/2018, *Proposition de politique sur l'enseignement postsecondaire des Premières Nations*, qui appuie la présentation au Cabinet de la proposition de politique sur l'EPS (élaborée conjointement avec SAC), au moyen d'un mémoire au Cabinet de Services aux Autochtones Canada (SAC). La proposition de politique réaffirme le droit inhérent et issu de traités à l'enseignement postsecondaire; elle réaffirme aussi que l'éducation des Premières Nations relève de la compétence de chaque Première Nation et

elle affirme que le processus ne peut nuire aux Premières Nations ni les détourner de tout autre processus.

En réponse à la proposition de politique et dans le cadre du budget de 2019, le gouvernement du Canada a accordé 327,5 millions de dollars sur cinq ans pour renouveler et élargir le Programme d'aide aux étudiants de niveau postsecondaire (PAENP), tandis qu'il collabore avec les Premières Nations à l'élaboration de modèles à long terme d'EPS dirigés par celles-ci. Bien que le financement n'ait pas atteint le montant de 1,07 milliard de dollars requis pour combler l'écart en EPS, l'approbation de la proposition de politique a confirmé l'appui aux processus régionaux ou fondés sur les traités, dirigés par les Premières Nations, pour l'élaboration de modèles qui soutiendront le mieux l'éducation postsecondaire des Premières Nations. En plus de l'approbation des modèles d'EPS fondés sur les traités ou sur les régions, le budget de 2019 prévoit 7,5 millions de dollars sur trois ans pour aider les Premières Nations à tenir des discussions exploratoires, à organiser des tables de concertation et de partenariat et à concevoir des modèles avec leurs membres. Les Premières Nations commenceront à passer des restrictions actuelles en matière d'éducation postsecondaire à des approches plus holistiques qui répondent aux besoins particuliers de chaque nation.

Conseil national indien de l'éducation (CNIE)

En décembre 2017, la rédaction conjointe d'une proposition de politique sur la transformation de l'éducation de la maternelle à la 12^e année a été adoptée par les Chefs en assemblée dans la résolution

65/2017, *Nouvelle approche de financement provisoire de l'éducation des Premières Nations*, et a fait l'objet d'un mémoire au Cabinet. La proposition de politique visait des changements à apporter à l'éducation des Premières Nations, de la maternelle à la 12^e année, notamment :

- Remplacer les programmes fédéraux de financement de l'éducation désuets, inéquitables et inadéquats (fondés sur des propositions) de SAC par des approches en matière d'éducation et des modèles de financement régionaux assurant un financement suffisant, prévisible et durable.
- Soutenir les régions des Premières Nations dans l'élaboration de leur propre modèle de financement de l'éducation, dont la méthode de calcul est basée sur le modèle de financement de l'éducation de la province et comprend des adaptations et des ajouts pour financer les besoins particuliers des élèves, des communautés et des écoles des Premières Nations.

Avec la transformation de l'éducation de la maternelle à la 12^e année, les Premières Nations ont maintenant la possibilité d'élaborer des ententes régionales sur l'éducation (ERE) qui sont de nouvelles ententes de financement de l'éducation qui peuvent être négociées à l'échelle locale ou régionale ou à l'échelle d'un territoire visé par un traité. Les ERE utilisent le modèle provincial de financement de l'éducation comme base pour déterminer les allocations ainsi que les adaptations nécessaires pour répondre aux besoins particuliers des élèves, des communautés et des écoles des Premières Nations. Par ailleurs, les Premières Nations dans tout le pays entreprennent actuellement l'organisation de tables techniques régionales de l'éducation pour

examiner de plus près les formules régionales provisoires qui financeront l'éducation des Premières Nations qui ne sont pas partie à une entente d'autonomie gouvernementale ou à une entente régionale sur l'éducation.

Le 1^{er} avril 2019, une série de nouveaux modèles provisoires de financement régionaux pour l'enseignement primaire et secondaire ont été mis en œuvre et ont remplacé les programmes fédéraux fondés sur des propositions.

Recherche et innovation – On a demandé aux régions de déterminer leur approche régionale préférée pour l'administration du programme et la majorité d'entre elles ont choisi un système selon lequel les Premières Nations de la région géreront entièrement le processus, y compris la détermination des thèmes, l'établissement des critères, les appels et le comité de sélection.

Les régions ont recommandé l'une des deux solutions suivantes d'affectation des fonds :

- i. Répartition des fonds par personne (proportionnelle à la population selon la liste nominative)
- ii. Allocation de base plus répartition des fonds par personne

Comité des Chefs sur l'éducation

Tout au long de l'année, le Comité des Chefs sur l'éducation (CCE) a donné une orientation au CNIE en indiquant la voie à suivre dans tous les domaines, à savoir la transformation de l'éducation de la maternelle à la 12^e année, les programmes de recherche et d'innovation en éducation et l'éducation postsecondaire.

La transformation de l'éducation de la maternelle à la 12^e année a éliminé la





majeure partie du financement fondé sur des propositions; toutefois les programmes suivants seront toujours offerts :

- 1) le Programme de recherche et d'apprentissage et d'innovation en éducation;
- 2) une composante du Programme d'éducation spécialisée à coûts élevés;
- 3) le programme de partenariats en éducation.

En décembre 2018, le CCE a recommandé que l'APN collabore avec SAC pour finaliser les lignes directrices pour le programme de recherche et d'apprentissage et d'innovation en éducation. Ce programme a déjà été un processus de sélection national de SAC. Armées des nouvelles lignes directrices pour le programme, les Premières Nations contrôleront l'utilisation des fonds et pourront mettre en œuvre des initiatives en se fondant sur les méthodes régionales qu'elles préfèrent pour l'attribution des fonds.

En avril 2019, le CCE a adopté une motion demandant au CNIE d'élaborer conjointement avec SAC de nouvelles lignes directrices pour le Programme de partenariats en éducation, qui est dirigé par les Premières Nations, et de veiller à ce qu'elles soient en place d'ici 2020-2021.

Le CCE continue à préconiser le contrôle par les Premières Nations de l'éducation des Premières Nations

Bureau de la gouvernance des traités

Le Bureau de la gouvernance des traités a reçu le mandat de la Commission des gouvernements indiens et des Chefs en assemblée de travailler à l'application des

traités et des droits inhérents. Il est financé par une contribution du secteur des traités et des gouvernements autochtones du ministère des Relations Couronne-Autochtones et des Affaires du Nord (RCAAN).

La FSIN et le Bureau de la gouvernance des traités continuent de travailler avec le Canada au renforcement de la relation de nation à nation dans le cadre d'un processus bilatéral de table des traités facilité par le Bureau du commissaire aux traités. La table des traités se réunit trois fois par an et a le mandat de déterminer des solutions et de présenter des recommandations pour aider à résoudre les problèmes qui touchent les relations issues des traités. Les parties se sont mises d'accord sur un plan de travail annuel en utilisant le travail de la table des traités comme base.

Le rôle du Bureau de la gouvernance des traités (BGT) consiste à :

- coordonner le travail des secrétariats de la FSIN à la table des traités;
- maintenir la communication avec les Premières Nations et les conseils tribaux pour tout ce qui concerne les questions liées aux traités et aux droits inhérents;
- présenter des recommandations aux Premières Nations et au Canada en matière de politiques et de processus pour l'application des traités et des droits inhérents;
- participer aux discussions sur les traités et aider à coordonner tous les forums liés aux traités et y participer;
- maintenir une sensibilisation aux traités et aux relations découlant des traités en examinant continuellement les documents élaborés par toutes les parties sur les relations de nation à nation.

Le BGT s'est également concentré sur d'importantes initiatives en matière d'édification de la nation, de justice, de citoyenneté et de relations fiscales.

Le BGT fait également partie du Groupe consultatif sur la gouvernance des Premières Nations mis sur pied par l'Institut sur la gouvernance, qui a son siège à Ottawa, et le Conseil de gestion financière des Premières Nations, qui a son siège en C.-B., pour examiner et élaborer des cadres, des normes et des cours de gouvernance pour soutenir les Premières Nations dans les relations de nation à nation. Le BGT milite pour qu'un institut du droit et de la gouvernance soit installé à l'Université des Premières Nations du Canada (UPNC).

Le BGT a participé au processus de collaboration du projet de loi S-3 pour examiner les grandes questions concernant l'inscription des Indiens, l'appartenance à une bande et la citoyenneté des Premières Nations. Au cours de ce processus, le BGT a saisi toutes les occasions de cibler la participation, dans le cadre de différentes activités avec les Premières Nations, les conseils tribaux, les agences, les grands conseils et les groupes de régions visées par des traités de la Saskatchewan, pour obtenir leurs commentaires sur leur compréhension de la citoyenneté dans le passé, le présent et l'avenir. À l'avenir, le BGT continuera à travailler à la recherche et au développement dans le dossier de la citoyenneté; à sensibiliser les gens à la nécessité de coordonner leurs efforts d'édification de la nation avec ceux d'autres nations; à observer d'autres organisations et initiatives dans le domaine de la citoyenneté et à communiquer avec ces organisations.

Logement

Le droit à un logement, qui est issu des traités, est problématique depuis des décennies. L'écart entre les conditions de vie dans les communautés des Premières Nations et les communautés hors réserve a été bien documenté, et pour réussir à régler la crise du logement des Premières Nations en Saskatchewan, une collaboration entre experts, professionnels et gouvernement sur une stratégie du logement, qui est élaborée et contrôlée par les Premières Nations, est imminente.

La FSIN, en collaboration avec le Groupe de travail des Chefs, continuera à travailler avec un groupe de travail technique et les Premières Nations, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des réserves, et examinera la possibilité de créer en Saskatchewan une autorité qui s'occupera des problèmes de logement qui existent depuis longtemps.

La résolution n° 2066 des Chefs en assemblée, *Mandat de la FSIN en matière de logement et stratégie politique*, demande aux membres responsables du logement d'élaborer un plan et une stratégie politique en utilisant les ressources existantes. Les Premières Nations de la Saskatchewan auront ainsi plus de contrôle sur la conception, la prestation et l'administration du logement des Premières Nations.

La résolution n° 2098 donnent aux Chefs en assemblée le mandat d'établir un groupe de travail des Chefs sur le logement et l'infrastructure pour diriger une stratégie de mobilisation auprès des Premières Nations de la Saskatchewan, fondée sur les procédures établies dans la politique de consultation de la Federation of Sovereign Indigenous Nations, explorer des solutions et





élaborer des modèles pour la gouvernance et la compétence des Premières Nations en matière de logement et d'infrastructure.

Au cours des deux prochaines années, des réunions auront constamment lieu avec SAC, la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), le Groupe de travail des Chefs et le groupe de travail technique pour les 74 Premières Nations membres afin d'amorcer la discussion sur la manière de mettre au point et de diffuser la conception, la prestation, l'administration et le contrôle du logement des Premières Nations.

En janvier 2019, le groupe de travail technique a reçu une formation, qui a été suivie par un sondage mené dans les communautés pour déterminer les lacunes et les besoins actuels ainsi que les besoins futurs en matière de logement, et évaluer le parc de logements actuel.

Terres et ressources

Comité des Chefs sur les terres, les territoires et les ressources

Le Comité des Chefs sur les terres, les territoires et les ressources se réunit régulièrement et se concentre sur trois domaines principaux : les revendications particulières, les ajouts aux réserves (AAR) et les revendications globales.

En ce qui concerne les revendications particulières, le Comité des Chefs a donné à l'APN, en tant que membre du Groupe de travail technique conjoint (GTTC), l'orientation et le soutien nécessaires pour susciter une participation à un processus de traitement des revendications particulières indépendant. Cette participation sera encouragée dans toutes les régions.

Il y a encore des frustrations dans le dossier des ajouts aux réserves. La Saskatchewan continue d'être la région du pays qui réussit le mieux à transférer des terres aux réserves, mais il y a encore des difficultés, notamment en ce qui concerne les rapports avec des tierces parties et les questions de ressources au bureau régional. Le Canada a proposé d'étendre la Loi sur le règlement des revendications territoriales dans les Prairies à d'autres régions du pays et à d'autres catégories d'AAR. Cela permettrait aux Premières Nations de la Saskatchewan qui ont des AAR et qui ne sont pas liées à une entente de règlement ou à une décision du Tribunal des revendications particulières, d'utiliser les outils de règlement des revendications des Prairies.

Puisque toutes les Premières Nations de la Saskatchewan, à l'exception des Dakotas et Lakotas sont visées par des traités, le travail concernant les revendications globales est principalement axé sur la C.-B. et éventuellement le Québec.

Joe Wild, sous-ministre adjoint principal, Traités et gouvernement autochtone, au ministère des Relations Couronne-Autochtones, a assisté à la réunion qui a eu lieu à Edmonton et a présenté un exposé sur le Cadre de reconnaissance des droits.

Des exposés sur les revendications particulières, les AAR et les revendications globales ont été présentés au Forum national de l'APN sur les quatre politiques et l'édification des nations, le 1^{er} mai 2019.

Groupe de travail technique mixte sur le règlement des revendications particulières

En décembre 2018, le Cabinet a approuvé la participation de l'APN dans les régions à un

processus indépendant sur les revendications particulières. Toutefois, le budget fédéral ne prévoyait pas de financement pour cette participation, de sorte qu'il a fallu en trouver à l'interne. Maintenant que le Canada a garanti son financement, la participation devrait avoir lieu dans les régions à l'été et à l'automne. Le Groupe de travail technique mixte sur le règlement des revendications particulières se réunira le 12 juin 2019 à Toronto (Ontario) et les 3 et 4 juillet 2019 à Vancouver (C.-B.). Ces réunions détermineront la façon dont la mobilisation sera mise en œuvre. Nous avons l'intention de fournir les mêmes renseignements adaptés à chaque région. Ron Maurice de Maurice Law a été choisi pour diriger le processus.

Comité consultatif des Premières Nations sur les espèces en péril

L'Accord national pour la protection des espèces en péril et la *Loi sur les espèces en péril de 2002* (LEP) reconnaissent le rôle important des peuples autochtones dans la mise en œuvre de la loi pour la protection et la conservation des espèces en péril et de leur habitat. La LEP a établi le Conseil autochtone national sur les espèces en péril (CANEP) et le Conseil canadien pour la conservation des espèces en péril (CCCEP) et, à l'article 9, elle prévoit d'autres comités consultatifs pour suivre de plus près son application.

L'APN et le gouvernement du Canada se sont engagés à positionner les Premières Nations comme chefs de file des initiatives environnementales et à faire en sorte que les Premières Nations soient des partenaires à part entière et efficaces dans la protection des espèces en péril et de leur habitat et dans l'atteinte des buts et objectifs de

conservation. Cet engagement ne remplace ni n'atténue l'obligation de la Couronne de consulter les Premières Nations à l'échelle locale, régionale et nationale sur les questions liées à la protection et à la conservation des espèces et des habitats. Le Comité consultatif des Premières Nations sur les espèces en péril (CCPNEP) a été créé pour donner des conseils à la ministre de l'Environnement et du Changement climatique du Canada (ECCC) et maintiendra un lien direct avec le Comité consultatif sur l'action en faveur du climat et l'environnement (CCACE) et le Comité national des pêches (CNP).

En mars 2018, une planification stratégique a été effectuée et des politiques ont été élaborées pour le CCPNEP. Des réunions d'information ont eu lieu avec le CCPNEP et le Comité sur la situation des espèces en péril au Canada (COSEPAC) avant l'inscription des espèces.

L'approche pancanadienne de la conservation des espèces en péril a été présentée au Comité, au Fonds de la nature du Canada, et dans le travail en collaboration avec Parcs Canada

Comité national des pêches de l'APN

Le Comité national des pêches (CNP), composé de Chefs et de techniciens provenant de régions côtières, de régions intérieures, de régions riches en eau douce et de régions nordiques, s'occupe des questions relatives aux pêches, à l'aquaculture et aux océans. Le CNP s'est réuni les 26 et 27 février 2019 à Ottawa (Ontario) et a discuté de diverses questions concernant différentes régions et les Premières Nations. La réunion a été axée sur la préparation d'une rencontre avec





l'honorable Jonathan Wilkinson, Ministre des Pêches, des Océans et de la Garde côtière canadienne, qui a eu lieu le 27 février 2019. Parmi les questions discutées à cette réunion, mentionnons : la nécessité de mettre en œuvre les décisions de la Cour suprême; le soutien au Conseil de gestion du saumon du Fraser; la réforme de l'Office de commercialisation du poisson d'eau douce et la nécessité de mobiliser les Premières Nations dans ce dossier; le financement du groupe de travail sur les pêches dans les eaux intérieures et les eaux douces, composé de 395 Premières Nations qui vivent à l'intérieur des terres de six régions et qui souffrent de lacunes importantes dans les programmes de financement; l'élaboration d'une loi sur l'aquaculture en collaboration avec les Premières Nations, ce qui nécessite des fonds pour une véritable participation, et la représentation au groupe de travail du Conseil canadien des ministres des pêches et de l'aquaculture; la mise en œuvre du Plan de protection des océans; les préoccupations au sujet des propositions de projets compétitifs pour le renouvellement du Programme autochtone de gestion des ressources aquatiques et océaniques (PAGRAO); les préoccupations au sujet du manque de contribution des Premières Nations à la définition de la région arctique du MPO et la nécessité d'inclure les Dénés; une demande de financement pour le forum national des pêches de l'APN en 2019.

En avril 2019, le Comité consultatif sur les espèces en péril, le Conseil autochtone national sur les espèces en péril et le Comité consultatif des Premières Nations sur les espèces en péril ont tenu leur toute première table ronde ministérielle avec l'honorable Catherine McKenna, ministre de l'Environnement et des Changements climatiques, et l'honorable Johnathan

Wilkinson, ministre des Pêches, des Océans et de la Garde côtière canadienne.

Accord de transfert des ressources naturelles

Le 11 avril 2018, l'APN a organisé une rencontre sur l'utilisation des terres et des ressources à Winnipeg, (Manitoba) pour discuter de l'Accord de transfert des ressources naturelles (ATRN). Le 1^{er} mai 2018, la FSIN a organisé une réunion de suivi à Gatineau (Québec), pendant l'Assemblée extraordinaire des chefs de l'APN. Au cours de cette réunion, on a fait circuler une proposition de secrétariat de l'ATRN.

Le 10 mai 2018, la Commission des terres et des ressources de la FSIN a adopté une motion marquant son appui au Grand conseil de Prince Albert (GCPA) dans la poursuite du travail concernant l'ATRN. Le personnel de la Commission des terres et des ressources aide le GCPA dans la préparation du sommet sur l'ATRN, qui doit avoir lieu du 13 au 15 août 2019 à Prince Albert, en Saskatchewan. Le Sommet de l'ATRN inclura les Premières Nations de l'Ouest signataires de traités et il y aura d'autres discussions sur la création du Secrétariat de l'ATRN, qui serait chargé de coordonner les efforts politiques et juridiques au nom des Premières Nations.

La Commission des terres et des ressources de la FSIN a demandé à son personnel de travailler avec le Bureau du commissaire aux traités à la recherche concernant les accords de partage des recettes provenant de l'exploitation des ressources et les accords sur les répercussions et les avantages.

Conclusion

En conclusion, ce ne sont là que quelques-unes de nos principales priorités pour tous les secteurs qui relèvent de nos droits inhérents et issus de traités. Nos dirigeants et nos Premières Nations se tournent vers l'Assemblée des Premières Nations pour qu'elle défende leurs intérêts et leur facilite la tâche lorsqu'ils en ont besoin; c'est à la suite des directives de nos dirigeants que nous prenons des initiatives en tant que Comité exécutif de l'APN. Je me réjouis à l'idée de continuer à nous réunir, à mettre en commun nos préoccupations, à aborder les problèmes et à travailler ensemble de façon efficace pour nos nations, nos communautés et nos générations futures.

Hiy Hiy, ekosi

*Bobby Cameron, Chef régional de l'APN
Chef de la Fédération des Nations autochtones
souveraines
Première Nation Witcheken, territoire visé par
le Traité n° 6*





Chef régionale Marlene Poitras

Alberta

Tansi. J'ai le plaisir de présenter ce compte rendu pour le rapport annuel 2019 de l'Assemblée des Premières Nations (APN).

J'ai eu l'honneur d'être élue, le 22 février 2018, par les Chefs des Premières Nations de l'Alberta visées par le Traité n° 6, le Traité n° 7 et le Traité n° 8, première femme à occuper le poste de Chef régionale de l'APN. Je suis membre de la Nation crie Mikisew et descendante directe de Mikisew, qui a signé l'adhésion au Traité n° 8 en 1899. J'ai passé la majeure partie de ma carrière à travailler avec des communautés, des organisations, des industries et des gouvernements autochtones au Canada et à l'étranger dans les domaines de la gestion, de l'analyse des politiques, de la recherche et de la défense des droits, en me concentrant sur la santé et les droits issus de traités.

Au cours de la dernière année, je me suis concentrée sur la rencontre avec les Chefs des Premières Nations visées par des traités de ma région et sur la recherche de moyens de faire avancer leurs dossiers et d'appuyer leur droit à l'autodétermination. La mise en œuvre des traités conformément à leur esprit et à leur intention véritables a été mon message répété au gouvernement, de même que la nécessité de rencontrer directement les dirigeants des Premières Nations pour établir une véritable relation de nation à nation.

Principales activités et réalisations

Portefeuilles en tant que Chef régionale de l'APN

Au cours du dernier exercice financier, mes portefeuilles de l'APN comprenaient celui du Comité des Chefs sur les terres, les territoires et les ressources (CCTTR), celui sur les traités

internationaux, celui du Comité de gestion et celui de la gestion des urgences. J'ai eu le plaisir de partager le portefeuille international avec le Chef national Bellegarde. Cette année, la gestion des urgences sera transférée au portefeuille du logement et des infrastructures afin de créer plus de synergie.

Comité des Chefs sur les terres, les territoires et les ressources

Une réunion du Comité des Chefs sur les terres, les territoires et les ressources (CCTTR) a eu lieu le 7 février 2019 à Ottawa. Les membres du Comité ont assisté à une séance d'information sur le plan de participation proposé par Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada (RCAANC) concernant la Politique sur les revendications globales et les droits inhérents. Le Comité a conclu que l'approche du Canada n'était qu'un prolongement de son processus raté de reconnaissance des droits et que les échéanciers proposés étaient irréalistes et incompatibles avec le processus dirigé par les Premières Nations. Il a été convenu que le Chef national enverrait une lettre à RCAANC pour informer le gouvernement que les Premières Nations ne peuvent accepter les échéanciers du Canada et tout processus dont les résultats sont prédéterminés.

La résolution 67/2018 de l'APN, *Rejet du Cadre de reconnaissance et de mise en œuvre des droits autochtones et des processus connexes*, demandait à l'Assemblée des Premières Nations (APN) de tenir un forum dans le but d'établir les principes des Premières Nations pour consolider notre approche vis-à-vis de la Couronne. En tant que présidente du CCTTR, j'ai eu le plaisir d'accueillir le Four Policies and Nation-



Building Forum, les 1^{er} et 2 mai 2019, à Edmonton, en Alberta. Le Forum a été l'occasion pour les Premières Nations de discuter du contexte plus large entourant les terres, les titres de propriété et les compétences, de définir des principes communs et de faire le point sur les travaux de l'APN sur les quatre politiques clés : Politique sur les revendications particulières, le droit inhérent, les revendications globales et les ajouts aux réserves.

Traités internationaux

Lors de l'Assemblée spéciale des Chefs de décembre 2018 à Ottawa, j'ai eu le plaisir d'être l'hôte d'une réunion avec les dirigeants et les citoyens des Premières Nations visées par un traité numéroté, d'entendre leurs points de vue sur la mise en œuvre des traités et leurs suggestions sur la façon dont l'APN pourrait appuyer leur travail. Il est clair que le travail doit être dirigé par les Premières Nations signataires d'un traité, et le rôle de l'APN est de fournir un soutien logistique et une mobilisation soutenu.

J'ai également été heureuse d'être invitée à l'Assemblée nationale dénée pour entendre le point de vue de la Nation dénée sur les traités ainsi que sur d'autres questions comme l'environnement et les changements climatiques.

Une Nation signataire d'un traité de l'Alberta a indiqué qu'elle était disposée à accueillir un rassemblement national sur les traités internationaux; toutefois, le financement doit être confirmé pour que le travail sur ce dossier puisse commencer.

Portefeuille international

Je me suis rendue à Genève en mars 2019 pour participer à la trente-neuvième session du Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore (le Comité) de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI). Le Comité a tenu une réunion de cinq jours à Genève sur les savoirs traditionnels et les expressions culturelles traditionnelles. Dans mes déclarations finales au nom de l'Assemblée autochtone, j'ai déclaré que le régime actuel de propriété intellectuelle ne protège pas adéquatement les savoirs traditionnels et les expressions culturelles traditionnelles des peuples autochtones, et j'ai appelé à un nouvel ensemble de normes reflétant les droits culturels et sociaux collectifs des peuples autochtones, et j'ai plaidé que tout nouveau régime doit soutenir l'autorité des Nations autochtones sur leur culture et leurs droits spirituels, moraux et économiques.

Protection des droits issus de traités, compétence et autorité

Les Chefs des Nations signataires des Traités n° 6, n° 7 et n° 8 (Alberta) tirent leur autorité du Créateur et des citoyens de leur Nation ou tribu respective. L'exercice de leur autorité inhérente et de leurs droits issus de traités fait d'eux des bénéficiaires de tous les aspects du droit international, notamment la Charte des Nations Unies, la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, la Déclaration de l'Organisation des États américains (OEA) sur les droits des peuples autochtones et la Convention 169 de l'Organisation internationale du Travail (OIT), entre autres.. Ils ont le droit d'adopter des résolutions et





des directives pour les organisations qu'ils représentent.

Les Traités n° 6, n° 7 et n° 8 sont des accords internationaux sacrés qui définissent les relations entre les nations autochtones, la Couronne et l'État qui lui succède. Les Chefs de ces Nations continuent de faire valoir leurs droits issus des traités, y compris le droit à la santé et à l'éducation. Le droit à l'éducation prévu par traité inclut l'apprentissage tout au long de la vie, et pas seulement de la maternelle à la 12^e année. Les Chefs ont également réclamé une stratégie de financement à long terme des établissements d'enseignement postsecondaire autochtones fondée sur les traités.

Les enfants et les familles – L'Assemblée des Chefs des Premières Nations signataires de traités a décidé de rejeter les processus d'engagement fédéral et provincial sur les lois et les politiques relatives aux enfants et à la famille, a affirmé sa compétence et son pouvoir d'adopter des lois au nom de ses citoyens, s'est engagée à élaborer des lois sur le mieux-être fondées sur les traités et a demandé aux gouvernements du Canada et de l'Alberta de travailler directement avec les Premières Nations, dans un processus transparent et global.

Citoyenneté – Les peuples visés par les traités de l'Alberta n'ont pas consenti à l'extinction de leur droit de gérer les affaires qui concernent leurs Nations, y compris les questions relatives à l'appartenance et à la citoyenneté. Ils ne sont pas d'accord avec le processus de collaboration actuel sur l'inscription des Indiens, l'appartenance à une bande et la citoyenneté. Ils continuent de faire valoir leurs droits inhérents et ceux que leur confère les traités. De plus, les

Premières Nations signataires d'un traité n'ont pas consenti à l'utilisation des cartes de statut d'indien pour leurs citoyens et ont demandé le rétablissement immédiat des cartes fondées sur les traités.

Principales priorités pour l'année à venir

Terres, territoires et ressources – Le budget fédéral prévoyait 40 millions de dollars sur cinq ans pour le financement de la recherche sur les revendications particulières. Le budget comprenait également l'engagement de remettre ou de rembourser tous les prêts cumulés par les Premières Nations qui négocient des revendications globales. C'est un pas en avant positif qui, espérons-le, ouvre la voie à quelque chose de semblable pour les revendications particulières. Toutefois, l'incertitude demeure quant au financement promis pour les revendications particulières dans le cadre d'un processus indépendant. Nous devons discuter avec RCAANC pour déterminer si ce financement était inclus dans le budget. Nous tiendrons un groupe de travail technique mixte sur les revendications particulières pour en discuter. En ce qui concerne les ajouts aux réserves, nous devons établir un groupe de travail avec le Canada et relancer les discussions.

Renouvellement de la Charte – Le renouvellement de la Charte de l'APN a été ajouté à mon portefeuille. Tel qu'indiqué dans la Résolution 05/2017, *Comité des Chefs sur le renouvellement de la Charte de l'APN*, la situation constitutionnelle, légale, politique et sociale des Premières Nations a évolué depuis la fondation de l'Assemblée des Premières Nations (APN) en 1982. L'APN a décidé de s'adapter à l'évolution du paysage politique et consultera les Premières Nations de tout le Canada au sujet du rôle et de la structure de l'APN afin de rendre



l'organisation plus représentative des Premières Nations et de tous leurs citoyens, peu importe où ils résident ou leur statut en vertu de la *Loi sur les Indiens*. Le processus comprendra des réunions, du matériel sur le site Web, des questionnaires et des présentations aux assemblées. On estime que le processus prendra environ deux ans et qu'il se déroulera de façon progressive.

Traités internationaux – Je continuerai de préconiser et de réclamer des ressources pour appuyer les travaux relativement aux traités n^{os} 1 à 11 et de préconiser des mesures positives à mesure que les intervenants détermineront leur propre voie à suivre.

Soutenir le leadership régional et la capacité de gouvernance – Mon bureau continuera de trouver des ressources pour appuyer la mise en œuvre du plan stratégique de l'APN Alberta afin de soutenir le leadership régional et la capacité de gouvernance, d'organiser des séances de dialogue régional sur des questions clés, de présenter des mémoires, de coordonner la recherche sur la gouvernance autochtone et les outils de gouvernance avec les dirigeants des Premières Nations.

Les femmes et les jeunes – Le renforcement des capacités de leadership des femmes et des jeunes des Premières Nations a été une priorité personnelle au cours de la dernière année. Nous embaucherons un coordonnateur jeunesse qui sera chargé d'établir un conseil régional des jeunes et d'appuyer le leadership communautaire pour les jeunes des Premières Nations en Alberta. Le Conseil régional de la jeunesse offrira des occasions d'apprentissage et de mentorat de la part des Premières Nations, du gouvernement et des chefs d'entreprise; il coordonnera des rassemblements de jeunes

et des occasions d'apprentissage sur un éventail de questions; et il encouragera la création d'infrastructures communautaires et prévoira de sièges pour les jeunes au Conseil. Nous donnerons également accès à la participation à des organisations politiques et partagerons de l'information sur les trousseaux d'outils, les stages éducatifs et les possibilités de bourses d'études.

Nous avons embauché une coordonnatrice pour mettre en œuvre un projet de mentorat pour les femmes et les filles autochtones. Les femmes autochtones, jeunes et moins jeunes, seront jumelées à une femme autochtone élue dans la province. Ce jumelage comprendra le mentorat, le perfectionnement des compétences et l'observation en situation de travail afin de donner aux participants une occasion unique d'apprendre de leur mentor. Ces perspectives uniques permettront aux participants de recueillir des outils, d'apprendre de première main un nouveau rôle et d'élaborer des stratégies pour remettre en question les politiques et les approches patriarcales désuètes pratiquées dans les communautés autochtones.

De plus, je m'engage à appuyer l'appel de la Première Nation Athabasca Chipewyan à la tenue d'une enquête publique sur la stérilisation forcée des femmes autochtones.

Examen du fonctionnement et de l'entretien et mobilisation pour la législation sur l'eau – Le Secteur du logement, des infrastructures et de la gestion des services d'urgence de l'APN, en étroite collaboration avec les experts en opérations et entretien des Premières Nations, procède actuellement à un examen de la politique relative aux opérations et à l'entretien de Services aux Autochtones Canada (SAC).





Nous tiendrons une séance de participation à l'intention des experts en la matière qui travaillent dans les conseils tribaux ou dans les secteurs des travaux publics des Premières Nations.

En étroite collaboration avec les régions et les Chefs de l'APN au Canada, le Secteur des infrastructures de l'APN organise des séances de participation régionale pour veiller à ce les Premières Nations soient informées, endossent et appuient l'élaboration d'un nouveau cadre législatif pour l'eau potable et l'assainissement des eaux usées des Premières Nations. Nous tiendrons une séance de participation de deux jours avec les Chefs et les mandataires et un technicien en eau et en assainissement de chaque Première Nation de l'Alberta.

Conclusion

Je suis très heureuse d'avoir eu l'occasion de travailler pour les Chefs des Nations signataires de traités de l'Alberta et avec mes collègues de l'île de la Tortue. Je vous remercie.

Hai Hai, Nanaskomtin.

*Chef régionale Marlene Poitras
Assemblée des Premières Nations, Alberta*



Chef régional Terry Teegee

Colombie Britannique



Je veux souhaiter la bienvenue aux Chefs, aux leaders, aux anciens, aux femmes, aux jeunes et aux membres de la communauté à cette assemblée générale annuelle de l'APN tenue sur le territoire de la Nation Wolastoqey à Fredericton au Nouveau Brunswick.

À titre de Chef régional de l'Assemblée des Premières Nations pour la Colombie Britannique (APN C. B.) et au nom des Premières Nations de l'APN C. B. et de son conseil d'administration, je suis heureux de vous présenter ce rapport de la région de la Colombie Britannique. Notre région comprend 203 Premières Nations. Certaines ont conclu des traités modernes et historiques. Certaines n'ont pas cédé leurs terres et leurs ressources. La région abrite la Nation Tsilhqot'in, qui a conservé son titre ancestral.

Je suis de la Première Nation du lac Takla et du clan Lax Gibuu et je porte le nom héréditaire de Maxweem Tsimghee. Je suis uni à mon épouse, Rena Zatorski, depuis 13 ans, et nous avons deux enfants, une fille, Rylie, et un fils, Rowan. Nous habitons la réserve Lheidli T'enneh qui est située à 22 kilomètres de la ville de Prince George.

Principales activités et réalisations

Je me suis engagé à travailler sans relâche pour les Premières Nations de la Colombie Britannique et j'ai mis l'accent sur quatre domaines prioritaires tout au long de mon mandat :

- APN C. B. : Forger des relations
- Éducation : assurer l'avenir des générations futures
- Développement économique
- Importance des enfants et des familles

Les 7 et 8 mars 2019, l'Assemblée extraordinaire des Chefs de l'APN C. B. a eu lieu à l'Institut de technologie Nicola Valley sur le territoire des Nations Nlaka'pamux et Syilx. L'ordre du jour de cette réunion de deux jours comportait les points suivants : les travaux du comité de gouvernance de l'APN C. B., les services à l'enfance et à la famille, la législation sur les langues, la stratégie économique de l'APN C. B., le changement climatique, les politiques fédérales sur les revendications globales, les revendications particulières et les droits inhérents, comptes rendus des conseils forestier, des pêches, du logement et des infrastructures et de la justice, bilan de la mise en œuvre du document d'engagement incluant la législation provinciale relative à la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, le partage des recettes du jeu et le cannabis. Plusieurs résolutions ont été adoptées.

NUMÉRO	NOM
01/2019	APPUI AU PROJET DE LOI C 92 : LOI CONCERNANT LES ENFANTS, LES JEUNES ET LES FAMILLES DES PREMIÈRES NATIONS, DES INUITS ET DES MÉTIS
02/2019	TRANSITION DU CONSEIL DE JUSTICE AUTOCHTONE DE LA COLOMBIE BRITANNIQUE
03/2019	APPUI AU PROJET DE LOI C 91 : LOI CONCERNANT LES LANGUES AUTOCHTONES
04/2019	SITUATION D'URGENCE CLIMATIQUE ET APPUI À L'ÉLABORATION D'UNE STRATÉGIE DES PREMIÈRES NATIONS DE LA COLOMBIE BRITANNIQUE SUR LE





	CHANGEMENT CLIMATIQUE		NON INSCRITS OU NON AFFILIÉS)
05/2019	CONSTITUTION D'UN COMITÉ PROVISOIRE DE GOUVERNANCE	07(d)/2019 :	SÉANCE DE DIALOGUE DE TOUS LES CHEFS ET DIRIGEANTS SUR LA QUESTION DU CHEVAUCHEMENT ET DES TERRITOIRES COMMUNS
06/2019	CONSTITUTION D'UN COMITÉ PROVISOIRE D'APPEL DES ÉLECTIONS		
07(a-i)/2019	RÉSOLUTION OMNIBUS POUR ADOPTER NEUF RÉSOLUTIONS	07(e)/2019 :	ACCÈS JUSTE ET ÉQUITABLE AU SYSTÈME D'ÉVALUATION DE LA SOLVABILITÉ PAR LES PREMIÈRES NATIONS
	07(a)/2019 : DEMANDE D'ENQUÊTE PUBLIQUE SUR LES LIENS ENTRE LE CRIME ORGANISÉ, LE BLANCHIMENT D'ARGENT ET LA CRISE DES OPIOÏDES ET DE LA CRISE DE L'ABORDABILITÉ	07(f)/2019 :	DROIT D'ACCÈS AU COMMERCE ET AUX MARCHÉS INTERNATIONAUX
07(B)/2019 :	SOUTIEN À LA CRÉATION D'UN COMITÉ DIRECTEUR TRIPARTITE SUR LES COMPÉTENCES ADAPTÉES AU MARCHÉ DU TRAVAIL POUR LES PREMIÈRES NATIONS EN COLOMBIE BRITANNIQUE	07(g)/2019 :	MISE EN ŒUVRE IMMÉDIATE DU PROJET DE LOI S 3 ET RETRAIT DE LA DISCRIMINATION SEXUELLE DE LA LOI SUR LES INDIENS
07(c)/2019 :	DEMANDE AU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL DE RECONNAÎTRE ET DE RESPECTER LES APPROCHES COMMUNAUTAIRES BASÉES SUR LA COLLABORATION POUR LE DÉVELOPPEMENT DU MARCHÉ DU TRAVAIL POUR LES AUTOCHTONES VIVANT EN MILIEU URBAIN OU HORS DES RÉSERVES (INCLUANT LES INDIENS	07(h)/2019 :	NOMINATION D'UN DIRECTEUR AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ DE PARTAGE DES RECETTES DU JEU DES PREMIÈRES NATIONS DE LA COLOMBIE BRITANNIQUE
		07(i)/2019 :	ASSOCIATION DES AGENTS DU LOGEMENT DES PREMIÈRES NATIONS

Législation fédérale

La région de la Colombie Britannique a adopté des positions fermes à l'égard de plusieurs initiatives législatives clés, notamment :

- Le projet de loi C-262 : *Loi visant à assurer l'harmonie des lois fédérales avec la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones.*
- Le projet de loi C-91 : *Loi concernant les langues autochtones.*
- Le projet de loi C-92 : *Loi concernant les enfants, les jeunes et les familles des Premières Nations, des Inuits et des Métis.*
- Le projet de loi C-69 : *Loi édictant la Loi sur l'évaluation d'impact et la Loi sur la Régie canadienne de l'énergie, modifiant la Loi sur la protection de la navigation et apportant des modifications corrélatives à d'autres lois.*
- Le projet de loi C-48 : *Loi concernant la réglementation des bâtiments transportant du pétrole brut ou des hydrocarbures persistants à destination ou en provenance des ports ou des installations maritimes situés le long de la côte nord de la Colombie Britannique.*

Les dirigeants des Premières Nations de la Colombie Britannique ont eu l'occasion de soumettre des soumissions écrites et orales relatives à chacune de ces mesures législatives. Les Chefs ont toujours affirmé que les Premières Nations doivent être partie prenante de la réforme législative en participant à la rédaction conjointe de ces lois et des politiques et des règlements qui en découlent.

Législation provinciale

L'APN C. B. collabore avec le Sommet des Premières Nations et l'Union des Chefs

autochtones de la Colombie Britannique au sein d'une alliance politique. Désignée sous le nom de *BC First Nations Leadership Council* (Conseil des leaders des Premières Nations de la Colombie Britannique), cette alliance plaide fermement en faveur de changements législatifs au niveau provincial et a réussi à faire modifier la *Loi provinciale sur l'évaluation environnementale* et poursuit ses travaux pour veiller à ce que la province adopte des lois pour reconnaître et mettre en œuvre les normes et les principes de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones. Des avancées ont également été faites dans plusieurs domaines de compétence incluant le cannabis, le partage des recettes du jeu et le logement et les infrastructures.

Pêches

À titre de coprésident du Comité national des pêches de l'APN, j'ai collaboré avec les autres membres du Comité afin de créer un secrétariat dont la mission est voir à la mise en œuvre des décisions de la Cour Suprême du Canada relatives aux droits de pêche des Premières Nations. Conformément à la résolution n° 61/2018, *Respect, protection, et préservation des systèmes de connaissances autochtones*, adoptée à l'Assemblée extraordinaire des Chefs de l'APN tenue en décembre 2018, l'APN s'efforcera de promouvoir le respect, la protection et la préservation des systèmes de connaissances autochtones (SCA), notamment dans le contexte des pêches, en plaidant auprès des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux et en coordonnant l'élaboration d'un cadre des SCA. Il faudra pour cela demander aux ministres pertinents de fournir un financement adéquat directement à chacune des Premières Nations pour appuyer la protection, l'utilisation, la préservation et





la promotion des SCA pour les générations futures.

Développement économique

À titre de président du Comité des Chefs sur le développement économique, j'ai collaboré avec les autres membres du Comité afin de faire avancer les dossiers suivants :

- Rédaction d'un protocole d'entente (PE) avec le gouvernement fédéral pour l'obtention de plus de ressources pour les Premières Nations afin de soutenir le renforcement des capacités et la croissance économique;
- Rédaction d'un mémoire sur l'approvisionnement par les Premières Nations;
- Négociations avec Ressources naturelles Canada dans le but d'organiser des séances de mobilisation auprès des Premières Nations.

L'APN C. B. a tenu son Forum commercial en février 2019. Ce Forum a souligné nos réalisations dans la sphère du développement économique durable. Nous continuons de travailler main dans la main avec le gouvernement provincial afin de définir des options stratégiques futures relativement aux résultats et aux biens livrables.

Les travaux se poursuivent (et se poursuivront) tout au long de l'exercice financier en cours et en 2020-2021, suite à l'engagement du gouvernement provincial d'appuyer les travaux des Premières Nations de la Colombie Britannique et leurs initiatives visant à atteindre leurs objectifs de développement économique. L'APN C. B. s'engage à veiller à la concrétisation des livrables de l'entente. Les sections ci-dessous

rendent compte des travaux en cours sur les livrables clés de la stratégie.

La Table des champions Conseil du commerce de la Colombie Britannique

La Table des champions se réunit régulièrement et deux nouveaux membres se sont joints à la table : le Chef Mike Lebourdais et le Chef John French. Onze dirigeants des Premières Nations et onze chefs d'entreprise siègent à la table qui est guidée par un protocole d'entente signé par l'APN C.-B. et le Conseil du commerce de la Colombie Britannique (CCCB) en 2017. Le PE établit la relation et définit les objectifs de ces travaux comme suit : « Reconnaître et accélérer les occasions commerciales et la réconciliation économique entre les Premières Nations et la communauté d'affaires de la Colombie Britannique ».

D'autres aspects du PE sont axés sur une mobilisation respectueuse dans le but de créer un dialogue formel et continu entre les Premières Nations et les chefs d'entreprise au sujet d'une réconciliation économique durable. Cela comprend le renforcement des capacités, l'établissement de plus de clarté et de certitude dans les processus décisionnels et l'établissement de relations plus étroites et de solutions tangibles pour permettre aux Premières Nations, aux gouvernements et aux entreprises d'agir.

La Table des champions a notamment donné lieu au programme de leadership des stagiaires autochtones, un partenariat entre le CCCB, l'APN C. B. et l'Université de l'île de Vancouver. Ce programme trouve des stages pour les diplômés autochtones dans d'importantes entreprises de la Colombie Britannique. Le programme est administré par l'Université de l'île de Vancouver, mais il

est ouvert à tous les étudiants de niveau postsecondaire en Colombie Britannique. La Table apporte aussi son expertise et ses connaissances à la Nation Tsilhqot'in pour lui faire profiter de différentes opportunités, notamment concernant son titre territorial reconnu.

Livres noirs

Les Livres noirs ont été publiés à la mi juin. Ils visent à combler une lacune en matière de renforcement des capacités en matière de développement économique au niveau de la communauté. Ils constituent une trousse d'outils qui fournit un contexte visant à appuyer et à préparer les communautés des Premières Nations qui souhaitent développer leur économie. Ces Livres s'adressent à trois publics clés. Chaque Livre s'adresse à l'un d'entre eux. Cet ouvrage considérable a été fondé sur des commentaires des Premières Nations recueillis sur une période de trois ans au cours de plus de 20 séances régionales. Ces Livres noirs sont offerts gratuitement aux Premières Nations et sont accessibles sur le site Web de l'APN C. B. (www.bcafn.ca).

Organisation autochtone internationale sur le commerce et l'investissement (International Indigenous Trade and Investment Organization – IITIO)

À titre de Chef régional, j'ai participé à la sixième conférence de l'Organisation autochtone internationale sur le commerce et l'investissement qui s'est tenue du 2 au 4 juin 2019 à l'Université de l'Oklahoma. Les participants à cet événement ont pu présenter leurs réalisations en matière de commerce et d'investissement international et intertribal et apprendre des expériences des autres. La conférence a permis à des

représentants commerciaux, des agents de développement économique et des dirigeants des Premières Nations d'échanger avec des experts internationaux en droit commercial autochtone.

Nous avons également pu visiter des tribus de l'Oklahoma et voir leurs activités commerciales. Des commerçants et des experts se sont rencontrés afin de discuter de la circulation et de l'échange mondial des biens, des services et des investissements autochtones. Au cours de la conférence, des experts renommés du droit commercial, du financement des transactions internationales, de la logistique d'approvisionnement et de l'histoire des Autochtones, ainsi que des autorités en matière de commerce autochtone et de développement économique des tribus, ont présenté des exposés. Nous avons discuté de manière plus précise de sujets clés comme les dispositions relatives au commerce international autochtone, l'ALENA, le commerce autochtone transfrontalier entre le Canada et les États Unis et la création d'un véritable réseau commercial entre la Nouvelle Zélande, le Canada et les États Unis.

Un domaine qu'il faudra explorer de manière plus approfondie est la création et l'expansion de zones autochtones mondiales de libre échange, qui permettront aux Nations autochtones d'exercer plus de contrôle et de tirer profit de ce modèle éprouvé de commerce international.

Légalisation et réglementation du cannabis destiné à des usages non médicaux

L'APN C. B. continue de participer au groupe de travail mixte sur le cannabis avec le secrétariat provincial sur le cannabis. Le 27





En mars 2019, le Conseil des leaders des Premières Nations a organisé le premier Forum des Premières Nations de la Colombie Britannique sur le cannabis afin de discuter de questions de droit et de compétence, de santé et de répercussions sociales et d'occasions de développement économique dans le secteur du cannabis. En fonction de ces travaux, le Conseil des leaders des Premières Nations et des représentants de la communauté élaboreront un plan de travail avec la province. Certaines des priorités du plan de travail seront axées sur la participation des Premières Nations à l'économie et sur la promotion de la santé et du bien-être.

L'APN organisera un Sommet national sur le cannabis les 4 et 5 septembre 2019 à Vancouver (Colombie Britannique), pour discuter de la défense des droits et des intérêts des Premières Nations en relation au cannabis destiné à des usages non médicaux. À l'Assemblée extraordinaire des Chefs de l'APN de décembre 2018, les Chefs ont adopté la résolution n° 90/2018, *Compétence des Premières Nations en matière de cannabis*, pour souligner la compétence des Premières Nations sur le cannabis et sur sa taxation sur nos territoires. Ce point demeure une priorité au palier national et en Colombie Britannique.

Conclusion

L'élection fédérale approche à grands pas et nous devons encourager nos connaissances, nos familles et les membres de nos communautés à exercer leur droit de vote. Certains d'entre nous sont déçus des gouvernements précédents, mais nous devons utiliser ce droit au scrutin pour participer activement à la protection de nos droits. Nous continuons de travailler

d'arrache pied pour défendre les intérêts et les priorités des Premières Nations et nous continuerons de le faire, tout en demandant des comptes aux gouvernements. En songeant au thème de l'Assemblée générale annuelle de 2019, « Célébrer nos réussites et exprimer notre reconnaissance », je suis sûr que l'APN continuera de plaider en faveur des droits des Premières Nations et de travailler en vue d'obtenir des résultats concrets. Le moment est toujours propice de démontrer notre reconnaissance et de souligner nos réalisations lorsque nos Chefs se réunissent deux fois par année. J'ai hâte de souligner nos réalisations et de remercier notre équipe et tous les dirigeants des Premières Nations qui ont joué un rôle qui a permis aux Premières Nations d'être là où elles sont aujourd'hui. Nous honorons nos ancêtres et nous continuons de nous battre pour la génération actuelle et les générations futures.

Chef régionale Kluane Adamek

Yukon



Dànnch'e!

Au nom de la région du Yukon de l'APN, je tiens à souhaiter la bienvenue aux aînés, aux vétérans, aux Chefs, aux dirigeants, aux jeunes et aux délégués qui participent à cette 40^e Assemblée générale annuelle de l'Assemblée des Premières Nations (APN) ici, dans le territoire traditionnel de la Nation Malécite Wolastoqiyik.

Je veux commencer en rendant hommage aux personnes disparues cette année. J'offre mes plus sincères condoléances à leurs familles et amis dans le deuil. Nos pensées et nos prières accompagnent nos communautés et nos citoyens qui en ont besoin en ces temps difficiles.

Il y a un peu plus d'un an, j'ai eu l'honneur d'être nommée par acclamation à titre de Chef régionale du Yukon pour un mandat de trois ans. Je suis enthousiaste face à notre avenir. J'ai hâte d'explorer de nouvelles occasions novatrices et de poursuivre ma collaboration avec mes collègues du Conseil exécutif de l'APN, qui comprend maintenant trois Chefs régionaux de sexe féminin – le plus grand nombre dans l'histoire de l'APN. Je suis aussi heureuse de collaborer avec des représentants des Conseils des femmes, des aînés et des jeunes pour faire avancer les priorités des Premières Nations d'un bout à l'autre du pays.

La région du Yukon de l'APN tient aussi à féliciter tous les étudiants et les diplômés de 2019! Je tiens à souligner tout particulièrement le travail des élèves des Premières Nations Champagne et Aishihik inscrits au programme d'immersion Dákwänjē dans le but d'apprendre le Tutchone du Sud!

Réflexion

Grâce à la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (DNUDPA), aux appels à l'action de la Commission de vérité et de réconciliation (CVR), au récent rapport de l'enquête nationale sur les femmes et filles autochtones disparues et assassinées (FFADA) et aux demandes de justice connexes, au mouvement #moiaussi (#MeToo) et aux actions en faveur du climat menées par des leaders émergents de sexe féminin comme Autumn Peltier, défenseure de l'eau pour la Nation Anishinabek, et Geri Lee Rose Buyck de la Première Nation Nacho Nyak Dun qui continue de plaider en faveur de la protection du bassin hydrographique Peel, l'avenir des générations futures s'annonce prometteur. Il n'y a pas de doute qu'il est de plus en plus important que nos jeunes, notamment les jeunes femmes des Premières Nations, occupent des postes de leadership pour nous redonner la place qui nous revient. Nous reconnaissons que l'équilibre doit être atteint au sein de nos communautés et dans notre travail. Nous remercions nos collègues masculins qui continuent de nous appuyer et leur rendons hommage.

Je crois fermement que le leadership se bâtit par le mentorat, le soutien et le renforcement des capacités de nos peuples. Je suis très fière du fait que l'équipe de la région du Yukon de l'APN est composée principalement de femmes autochtones du Yukon. Ces femmes continuent d'énergiser nos efforts de communications, de sensibilisation et de médias sociaux afin d'accroître la sensibilité de nos partenaires et alliés non autochtones.





Nous avons notamment ouvert un bureau de la Chef régionale de la région du Yukon de l'APN à Whitehorse dans le territoire traditionnel de la Première Nation Kwanlin Dün et du Conseil Ta'an Kwäch'än. Cet endroit servira de lieu de rencontre pour les dirigeants et d'emplacement pour recevoir des représentants d'autres gouvernements, des groupes et organisations communautaires et des citoyens des Premières Nations du Yukon.

Activités et réalisations clés de la région « L'union fait la force »

Je suis très fière de vous présenter quelques unes des réalisations et des expériences de mon équipe. Au cours de la dernière année, la région du Yukon de l'APN a continué de travailler directement avec les 14 Premières Nations du Yukon afin de faire avancer leurs dossiers prioritaires, selon leur orientation.

Cet automne, la région du Yukon de l'APN organisera une fête dont l'objectif sera de souligner le leadership extraordinaire d'anciens Chefs régionaux du Yukon. Nous planifions aussi un dialogue national auquel nous inviterons des dirigeants de partout au pays afin que les Premières Nations du Yukon puissent leur parler de leur cheminement au delà de la *Loi sur les Indiens* et d'édification des Nations et d'autodétermination au moyen de traités modernes et d'accords d'autonomie gouvernementale. Pour obtenir plus d'information, veuillez consulter le site Web www.afnyukon.ca. Nous espérons vous voir au Yukon cet automne!

De plus, de nombreuses ressources clés, incluant divers documents de travail concernant des lois fédérales proposées, sont offertes sur notre site Web à l'adresse <http://afnyukon.ca/resources>.

Nous sommes très heureux d'annoncer la première édition des prix annuels de la région du Yukon de l'APN. Ces prix seront remis à la fête en l'honneur des anciens Chefs régionaux du Yukon. Ces prix ont pour objectif de reconnaître et de célébrer les efforts louables déployés par des citoyens des Premières Nations du Yukon dans les domaines suivants :

- Prix du leader émergent
- Prix du leadership féminin
- Prix du leader en matière de climat
- Prix du Champion de la langue
- Prix d'excellence pour l'ensemble de ses réalisations

La région du Yukon de l'APN continue d'organiser des Sommets trimestriels des Chefs et des séances régionales de dialogue et continue de faire participer les représentants des Conseils des femmes, des aînés et des jeunes à ces travaux importants. Voici une liste partielle des séances organisées en 2018-2019 :

- Septembre 2018, Sommet trimestriel des Chefs et séance de mobilisation sur le Fonds pour les logements du marché destinés aux Premières Nations
- Novembre 2018, Sommet trimestriel des Chefs
- Décembre 2019, Assemblée extraordinaire des Chefs de l'APN, Caucus des Premières Nations du Yukon et réunions avec des ministres fédéraux
- Janvier 2019, Table ronde sur la santé de la région du Yukon de l'APN
- Février 2019, Table ronde sur le logement de la région du Yukon de l'APN
- Février 2019, Sommet trimestriel des Chefs
- Mars 2019, Table ronde sur l'environnement, le changement climatique et la loi sur la salubrité de

l'eau potable de la région du Yukon de l'APN

- Mars 2019, Sommet trimestriel des Chefs
- Mai 2019, Sommet trimestriel des Chefs
- Juin 2019, Sommet annuel des Chefs
- Juillet 2019, Table ronde sur la loi sur la salubrité de l'eau potable de la région du Yukon de l'APN

Principales activités et réalisations sur le plan national

En tant que membre du Comité exécutif de l'APN, je suis titulaire des portefeuilles nationaux qui suivent :

1. Traités modernes (un nouveau portefeuille);
2. Comité consultatif sur l'action en faveur du climat et l'environnement (présidente);
3. Comité des Chefs sur la santé (coprésidente), responsable de la santé mentale.

Je suis également membre du Comité de gestion de l'APN et à titre de responsable exécutive de l'APN, j'accorde tout mon appui au Conseil national des jeunes.

Vous trouverez ci dessous les principales activités de ces portefeuilles nationaux et des comptes rendus d'autres événements menés par des leaders influents. Tous ces travaux contribuent à appuyer et à promouvoir les droits inhérents et les droits issus de traités modernes au Yukon, ailleurs au pays et dans le monde.

Portefeuille des traités modernes

Onze Premières Nations au Yukon ont conclu des accords d'autonomie gouvernementale. Cela fait de nous la région ayant conclu le

plus grand nombre de traités modernes. Ces gouvernements autochtones du Yukon sont passés « au delà de la *Loi sur les Indiens* » et ils ont beaucoup de connaissances et d'expérience à partager concernant la négociation, la mise en œuvre et la promotion de l'autodétermination.

Le mandat du portefeuille des traités modernes est de créer un lieu où les Premières Nations ayant conclu un traité moderne ou un accord d'autonomie gouvernementale, et les Premières Nations qui souhaitent accéder à l'autodétermination au moyen d'un traité moderne ou d'un accord d'autonomie gouvernementale, peuvent discuter et coordonner leurs efforts de plaidoyer pour faire évoluer ces processus.

À l'Assemblée extraordinaire des Chefs des 4 et 5 décembre 2018 tenue à Ottawa, les Chefs en assemblée ont appuyé la résolution n° 77/2018 qui enjoint à l'APN d'appuyer pleinement la mise en œuvre des traités modernes et des accords d'autonomie gouvernementale des Premières Nations du Yukon et de la Colombie Britannique et de chercher à obtenir des ressources pour appuyer la création d'un groupe de mise en œuvre des traités modernes de l'APN chargé de mieux défendre la mise en œuvre de ces traités. En tant que membre du Conseil exécutif de l'APN titulaire de ce portefeuille, je continuerai de faire pression sur le gouvernement fédéral pour qu'il respecte ses obligations quant à la mise en œuvre des traités modernes et des accords d'autonomie gouvernementale.

Les sections ci dessous sont des comptes rendus concernant deux questions relatives aux traités modernes et aux accords d'autonomie gouvernementale : i) la





radiation des emprunts et ii) la négociation des ententes de transferts de fonds.

i. Radiation des emprunts

À titre de titulaire du portefeuille des traités modernes pour le Comité exécutif de l'APN, une de mes responsabilités est de veiller à ce que l'APN continue de faire pression sur le gouvernement fédéral pour qu'il respecte ses engagements faits dans le budget de 2019 relativement aux traités modernes. Dans le chapitre intitulé « Faire progresser la réconciliation » du budget de 2019, le gouvernement fédéral propose : « *un financement de 1,4 milliard de dollars sur sept ans... pour renoncer à tous les prêts non remboursés consentis aux fins des négociations de revendications globales et pour rembourser les gouvernements autochtones qui ont déjà remboursé ces prêts* ».

Cette annonce est un pas dans la bonne direction pour reconnaître les droits des signataires de traités modernes. Elle a été favorablement accueillie par les Chefs des Premières Nations du Yukon et d'autres leaders ayant conclu des traités modernes et des accords d'autonomie gouvernementale. À notre avis, la radiation des emprunts et le remboursement des prêts déjà remboursés sont des pas importants vers la réconciliation.

Toutefois, il y a un scepticisme croissant face à ces engagements en raison de l'élection fédérale qui approche. Les Chefs des Premières Nations du Yukon demandent au Canada : « *Quand les signataires de traités modernes et d'accords d'autonomie gouvernementale peuvent ils s'attendre à recevoir le premier versement (de*

l'engagement de sept ans) du remboursement promis? ».

À mesure que nous approchons de l'élection fédérale du mois d'octobre, l'APN doit faire pression sur le gouvernement fédéral et sur tous les partis politiques pour qu'ils élaborent un plan pour la mise en œuvre de la radiation des emprunts et du remboursement des prêts aux signataires de traités modernes et d'accords d'autonomie gouvernementale.

ii. Négociation des ententes de transferts de fonds avec le Canada

En tant que gouvernements des Premières Nations, nous devons avoir un accès direct à des fonds fédéraux basés sur nos accords définitifs (traités modernes ou accords d'autonomie gouvernementale), de manière semblable ou comparable à d'autres paliers de gouvernement afin de pouvoir répondre aux besoins de tous nos citoyens, qu'ils soient des Indiens inscrits ou non. Récemment, le Conseil de Teslin Tlingit (CTT) du Yukon a gagné sa bataille judiciaire contre le gouvernement du Canada relativement à un accord de transfert financier (ATF) pour des programmes et services. Le gouvernement du Canada base ses décisions relatives au financement sur le nombre de citoyens du CTT qui sont des « Indiens inscrits ». Le CTT a fait valoir que sa définition de la citoyenneté en vertu de son accord définitif n'est pas basée sur le statut d'Indien comme stipulé dans la *Loi sur les Indiens* et que le calcul de l'ATF doit donc tenir compte de tous ses citoyens, qu'ils soient ou non des Indiens inscrits. La Cour Suprême du Yukon a statué que le Canada a l'obligation légale de négocier un accord de transfert financier avec le CTT en tant que gouvernement autonome basé sur le nombre

de citoyens du CTT tel que défini dans le chapitre 3 de l'accord définitif avec le CTT, incluant les Indiens inscrits et les Indiens non inscrits.

De plus, le Canada doit investir dans le processus de négociation proprement dit et ordonner à ses négociateurs de respecter les termes des accords d'autonomie gouvernementale de manière à maintenir l'honneur de la Couronne et accélérer le rythme des discussions. Actuellement, la négociation d'un ATF exige des ressources financières plus importantes afin de mieux appuyer les négociations du point de vue de la Première Nation autonome.

Pour que les négociations soient fructueuses, le Canada devra reconnaître que l'administration efficace d'un gouvernement autochtone exige des ressources comparables à celles d'autres gouvernements. Il faut toutefois prendre en compte des ressources additionnelles étant donné la nature particulière des programmes et une approche coordonnée et globale de la prestation des programmes. Nous sommes sur une lancée, mais nous devons travailler encore plus fort pour veiller à la mise en œuvre de nos droits et de nos ententes.

Action en faveur du climat et de l'environnement

i. Projet de loi C-69

Plus tôt ce printemps, j'ai eu l'occasion de faire une présentation devant le Comité sénatorial permanent de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles afin de discuter du projet de loi C 69, *Loi édictant la Loi sur l'évaluation d'impact et la Loi sur la Régie canadienne de l'énergie, modifiant la Loi sur la protection de la*

navigation et apportant des modifications corrélatives à d'autres lois. J'ai indiqué que les Premières Nations appuient plusieurs des changements proposés par le projet de loi C 69, incluant l'obligation de tenir compte du savoir autochtone, l'évaluation obligatoire des répercussions sur les droits lors de la prise de décisions et la possibilité que des gouvernements des Premières Nations mènent elles mêmes des évaluations d'impact.

J'ai aussi souligné que la législation proposée comporte des lacunes. Les Chefs d'un bout à l'autre du pays soutiennent fermement que la législation doit respecter « *les traités, les droits, le titre et la compétence des Premières Nations et reconnaître leurs responsabilités face à leurs territoires traditionnels* ». J'ai terminé en disant que les dispositions du projet de loi C 69, combinées aux exigences minimales de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones et des droits inhérents et des droits issus de traités visés par l'article 35 de la constitution sont une occasion d'aller de l'avant en partenariat vers un avenir où les Premières Nations sont des partenaires à part entière dans les décisions importantes concernant les ressources.

ii. Sommet international des champions de la nature, Montréal

Au mois d'avril 2019, la coordonnatrice du changement climatique pour la région du Yukon de l'APN, Emily McDougall, et moi même avons participé au Sommet international des champions de la nature organisé par le gouvernement du Canada. Le très honorable Justin Trudeau, premier ministre du Canada, était également présent. On m'avait invité à présenter au Sommet à la fois à titre de présidente du Comité





consultatif sur l'action en faveur du climat et l'environnement (CCACE) et de personne du nord, représentante d'une région qui a été profondément touchée par le changement climatique.

Au cours de la semaine, notre délégation de l'APN a réussi à organiser des rencontres avec la ministre fédérale de l'Environnement et du Changement climatique, Catherine McKenna, l'ancien premier ministre, le très honorable Paul Martin, et l'acteur et environnementaliste, Harrison Ford. Nous avons profité de ces discussions intimes pour présenter les expériences des Premières Nations du Yukon. La discussion avec l'ancien premier ministre Martin a été particulièrement approfondie. Il a souligné l'importance de voir des dirigeants autochtones mener la charge en matière d'environnement étant donné la relation étroite des Premières Nations avec la nature depuis des temps immémoriaux.

L'événement nous a également permis de présenter des réalisations du territoire du Yukon, incluant les efforts continus de la Nation Gwitchin pour protéger la Réserve faunique nationale de l'Arctique et les caribous de la rivière Porcupine. Le Chef de la Première Nation Vuntut Gwitchin, Dana Tizya-Tramm, et deux membres du Cercle d'experts du CCACE, Norma Kassi et Lorraine Netro, continuent de faire progresser ce dossier critique sur le plan national et international. La région du Yukon de l'APN a également organisé une réception parlementaire en décembre 2018 afin de sensibiliser les invités à cette importante question dans le cadre de l'Assemblée extraordinaire des Chefs de l'APN.

iii. Les journées du caribou et l'état d'urgence proclamée par la Première Nation Vuntut Gwitchin

Comme toujours, j'ai été très honorée d'être invitée aux journées du caribou à Old Crow du 18 au 20 mai 2019. Le peuple Vuntut Gwitchin est vraiment très accueillant et chaleureux. Cet événement annuel célèbre les caribous de la rivière Porcupine pendant leur migration dans le territoire de la Nation Vuntut Gwitchin, et en Alaska, au Yukon et dans les Territoires du Nord Ouest. L'événement comporte des concours de gigue, des jeux traditionnels et non traditionnels et des manifestations éducatives. Ces quelques journées sont exaltantes, et l'équipe de la région du Yukon de l'APN, dont je fais partie, s'est sentie privilégiée d'avoir pu y participer.

Le festival a été particulièrement important cette année, car la Nation Vuntut Gwitchin, la communauté la plus nordique du Yukon, nous a présenté sa *Déclaration de l'état d'urgence concernant le changement climatique*.

Les peuples nordiques, tout particulièrement les Premières Nations du Yukon, sont les premiers à ressentir les impacts du changement climatique. Je crois aussi que les Premières Nations du Yukon peuvent être les premiers intervenants dans la lutte contre cette crise mondiale. Cette Déclaration a été faite au nom de tous les êtres vivants et en pensant à l'avenir de tous les peuples. Le titre de la Déclaration est une citation de l'aînée Sara Abel Chitze (née en 1896) qui a dit « *Yeendoo Diinehdoo Ji'heezrit Nits'oo Ts'o' Nan He'aa* », ce qui signifie : « *Après notre départ, comment se portera le monde?* ». L'état d'urgence a été proclamé le 19 mai 2019 dans le but de créer un accord

autochtone en faveur du climat parmi tous les peuples du cercle arctique et au delà.

À la réunion du Comité exécutif de l'APN du mois de mai 2019, j'ai renouvelé mon appui à la *Déclaration de l'état d'urgence concernant le changement climatique* et j'ai déposé la motion ci dessous qui a été adoptée à l'unanimité par les membres du Comité exécutif national de l'APN :

Que le Comité exécutif appuie le Comité consultatif sur l'action en faveur du climat et l'environnement (CCACE) en déclarant une « situation d'urgence climatique » en appui à la Nation Vuntut Gwitchin qui a publié la semaine dernière sa Déclaration Yeendoo Diinehdoo Ji'heezrit Nits'oo Ts'o' Nan He'aa et pour soutenir les travaux importants menés en faveur de la lutte contre le changement climatique menés par les femmes, les jeunes et les aînés.

iv. Visite de la délégation de la région du Yukon de l'APN au Conseil central des tribus Tlingit et Haïda à la 84^e assemblée tribale annuelle de l'Alaska

Plus tôt ce printemps, j'ai eu le plaisir de voyager avec Chuck Hume, un aîné du Yukon, notre équipe régionale et des dirigeants du Conseil de Teslin Tlingit pour nous rendre à Juneau en Alaska afin de participer au Conseil central des tribus Tlingit et Haïda à la 84^e assemblée tribale annuelle de l'Alaska. Maintenir d'étroites relations avec les dirigeants des tribus en Alaska est important pour de nombreux dossiers que les Premières Nations du Yukon veulent faire progresser.

Le plus important de ces dossiers est l'intendance environnementale conjointe et la recherche de méthodes pour réduire et inverser l'impact du changement climatique

et ses effets désastreux sur les terres, les rivières, les poissons et la faune que nous partageons de part et d'autre de la frontière.

Rapport final sur les FFADA et demandes de justice

Le 3 juin 2019, les commissaires de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées (FFADA) ont remis leur rapport final aux gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux. En réponse, mon bureau a lancé un défi directement à la population canadienne :

« En ce jour important, nous enjoignons aux Canadiens de prendre une pause, de réfléchir, et d'examiner très sérieusement les lacunes systémiques et le manque de leadership qui ont mené à ces meurtres et ces enlèvements évitables de nos femmes et de nos filles. Ces pertes de vie inutiles nous touchent profondément et le deuil se poursuit. Ces femmes et ces jeunes filles étaient nos filles. Nos nièces. Nos sœurs. Nos petites filles. Elles étaient nos mères et nos grand mères. Et la violence envers nos femmes se poursuit encore aujourd'hui. À l'ère de #moiaussi, cette situation est simplement inacceptable. »

Le rapport final présente des preuves qui permettent de conclure que les cas des femmes et des filles autochtones disparues et assassinées examinés par les commissaires de l'Enquête nationale étaient des victimes d'un « génocide canadien ». Le rapport indique clairement à quel point ce pays a systématiquement failli à sa tâche et les commissaires n'ont pu déterminer le nombre exact de femmes et des filles disparues et assassinées en raison de l'absence d'actions prises en temps opportun par le Canada. Le





rapport enjoint aux Canadiens de dénoncer le racisme et la violence contre les peuples autochtones, d'apprendre la vérité au sujet de l'histoire du Canada et de lire le rapport en entier. En tant que dirigeante des Premières Nations, je me dois de présenter mon point de vue aux médias traditionnels qui, pour la plupart, ont nié les conclusions voulant qu'un génocide canadien eût été commis.

Ma déclaration se terminait comme suit : *« La conclusion de l'Enquête nationale indique clairement que la meilleure voie à suivre pour les Premières Nations est d'affirmer de nouveau leurs droits inhérents et leur compétence. Cela signifie que nous devons reprendre le contrôle de nos systèmes de gouvernance comme la justice réparatrice, nos propres mécanismes de guérison pour les familles blessées et les femmes victimes de violence, l'élaboration de nos propres lois et systèmes pour les services à l'enfant et à la famille, un meilleur accès à une éducation continue qui est adaptée sur le plan culturel, un meilleur accès à des programmes de traitement des dépendances dirigés par des Autochtones et le transfert des soins de santé à des organismes des Premières Nations. »*

Conférence Women Deliver 2019

J'ai eu l'occasion de participer à la Conférence Women Deliver tenue à Vancouver au mois de juin. Cet événement a réuni plus de 8 000 femmes de partout au monde pour discuter d'égalité entre les hommes et les femmes, de santé, de droits et du bien être des femmes et des filles. J'ai été envahi d'un sentiment d'humilité devant les présentatrices qui parlaient d'espoir, de résilience et d'action. Les sujets étaient très

variés et avaient une portée mondiale. Plusieurs des thèmes soulignaient les défis des femmes dans le monde, dont plusieurs sont les mêmes que ceux que nous vivons au Yukon.

J'ai été particulièrement fière d'appuyer des leaders émergents de sexe féminin au Forum des Leaders et du Mentorat ministériel animé par Maryam Monsef, ministre du Développement international et ministre des Femmes et de l'Égalité des genres. Ce Forum a réuni des leaders et des ministres de partout au monde pour discuter et trouver des solutions dans le but de tendre vers une véritable égalité entre les hommes et les femmes. Ce Forum a permis de présenter le point de vue particulier des femmes des Premières Nations et d'échanger sur l'importance d'avoir des alliées au plan international alors que nous continuons à réclamer justice pour les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées.

La conférence a été une source d'inspiration axée sur des actions et des solutions concrètes et j'ai hâte de discuter avec les Premières Nations du Yukon pour déterminer comment nous pouvons appuyer les leaders féminins dans notre région.

Stratégie en vue de l'élection fédérale de 2019

Les dirigeants des Premières Nations du Yukon ont demandé (par voie de résolution) au Conseil des Premières Nations du Yukon et à la région du Yukon de l'APN d'élaborer une stratégie sur l'élection fédérale dans le but d'appuyer une approche proactive et collaborative visant à orienter et à influencer l'élection fédérale de 2019. La stratégie sur l'élection fédérale vise à encourager les membres des Premières Nations à prendre



une part active dans le processus électoral. La stratégie sera une occasion pour les Chefs de sensibiliser la population et de mener une campagne enthousiaste, positive et non partisane pour inciter les membres des Premières Nations à voter.

La stratégie vise aussi à placer à l'avant-plan les priorités des Premières Nations du Yukon au cours de la campagne électorale. Les Chefs joueront un rôle essentiel pour diriger les efforts de communications avec les candidats et les partis politiques fédéraux. Il est crucial que les Premières Nations du Yukon aient un impact durable sur les partis politiques fédéraux, les candidats locaux, et sur leurs propres citoyens afin de leur fournir l'information dont ils auront besoin pour participer à ce processus politique.

La voie à suivre

Pour le reste de l'année 2019 et au cours de l'année qui vient, la région du Yukon de l'APN continuera de développer les capacités de son bureau régional, de défendre les droits des 14 Premières Nations du Yukon et de faire avancer leurs priorités. Nous continuerons de faire progresser les dossiers des Premières Nations du Yukon et de collaborer avec les Premières Nations de partout au pays pour faire avancer des dossiers nationaux comme le changement climatique et la violence faite aux femmes et aux filles autochtones. C'est avec grand enthousiasme que j'entrevois l'année qui est devant nous. Je vous souhaite une Assemblée générale annuelle positive et productive à

Fredericton, ainsi qu'un été plaisant et sécuritaire.

Gunalchéesh, Shawnïthan, Mahsi Cho

Kluane Adamek, 'Aagé'
Chef régionale de l'APN





Chef régional Norman Yakeleya

Territoires du Nord-Ouest

La Nation dénée a été très occupée au cours de la dernière année.

L'élection du Chef national déné en août 2018 a suivi le départ à la retraite du Chef national de longue date Bill Erasmus. Il a été remplacé par l'un des trois candidats au poste. Des centaines de délégués des Territoires du Nord-Ouest et d'ailleurs ont voté à Hay River lors de la 48^e Assemblée nationale annuelle des Dénés. Sur les 232 votes exprimés, Norman Yakeleya en a reçu 96, Eileen Marlowe 75 et Richard Edjericon 61. Bill Erasmus a remercié les délégués et les collectivités pour leur soutien continu après près de 30 ans au service de la Nation dénée.

La Nation dénée compte trois secteurs qui travaillent au nom des Dénés dans les Territoires du Nord-Ouest : celui du mieux-être, celui des terres et de l'environnement et celui des services d'information. Chaque gestionnaire de secteur a présenté un compte rendu, qui est inclus dans le présent rapport.

Secteur du mieux-être des Dénés

En juillet 2019, nous doterons deux nouveaux postes - un coordonnateur des Services de santé non assurés (SSNA) des Premières Nations et un coordonnateur principal de la prestation des services conformément au principe de Jordan (CPSPJ). Le coordonnateur des SSNA des Premières Nations servira d'agent de liaison pour les collectivités et les organisations des Premières Nations qui demandent de l'aide et des services de santé non assurés. Le CPSPJ travaillera en collaboration avec les Premières Nations et les services externes pour s'assurer que les enfants et les familles des Premières Nations reçoivent les fonds

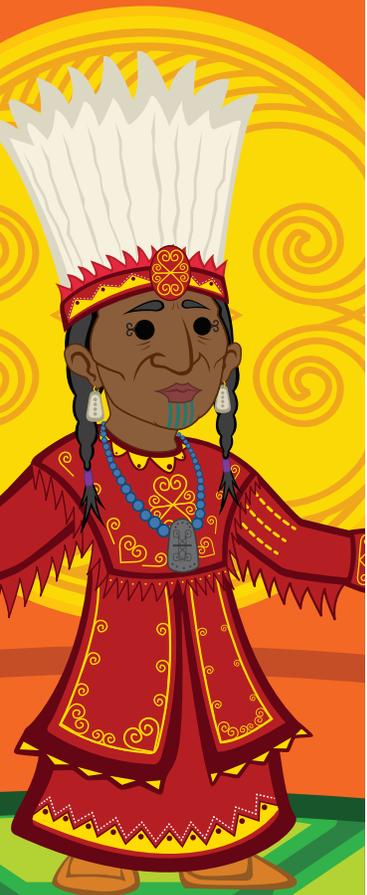
nécessaires pour obtenir les services appropriés.

Les responsables du programme Nutrition Nord, un programme de Services aux Autochtones Canada conçu pour offrir des aliments sains aux collectivités du Nord, s'efforcent d'obtenir une nouvelle subvention de soutien pour les résidents des collectivités des Territoires du Nord-Ouest qui sont admissibles au programme. Une autre année a été consacrée à l'examen des denrées alimentaires à subventionner.

Le secteur a terminé l'examen régional des recommandations sur le transport pour raison médicale qui ont été élaborées à partir de la documentation, de l'examen des politiques et des commentaires reçus des clients et des fournisseurs au moyen de sondages en ligne, de présentations écrites, de visites communautaires et de tables rondes régionales sur le processus d'examen des services de santé non assurés.

Le secteur va également de l'avant avec l'examen de l'Accord de transfert en matière de santé des T.N.-O. de 1988. Cet accord exige une analyse juridique et politique.

Les 11 et 12 février 2019, la Nation dénée a tenu une séance régionale de planification stratégique et de santé pour amorcer un dialogue avec les Aînés, les femmes et les jeunes. Cela faisait partie des discussions régionales du Secteur de la santé de l'APN sur le thème « La santé à l'ère de la transformation ». Un rapport soulignant les trois principales priorités régionales en vue d'appuyer la transformation régionale de la santé comprenait une rétroaction sur la façon dont le Secteur de la santé de l'APN peut appuyer les régions dans leur travail et



sur la façon de mieux communiquer avec les partenaires régionaux.

Secteur des terres et de l'environnement

L'année 2018-2019 a été une année riche en rebondissements pour le secteur des terres et de l'environnement. Il a travaillé d'arrache-pied pour clore les dossiers amorcés par le Chef national déné sortant Erasmus et il s'est efforcé de faire progresser de nouveaux dossiers sous la direction du nouveau Chef national déné Yakeleya.

Deux des grands dossiers sous la direction de l'ancien Chef national déné Erasmus et maintenant du Chef national déné Yakeleya sont les examens législatifs des projets de loi C-68 et C-69. Pour chacun de ces examens, la Nation dénée a adressé un mémoire au ministre compétent et à chaque comité sénatorial permanent. Le Chef Yakeleya a également présenté une vidéo en direct à chaque comité sénatorial permanent. Tous ces efforts étaient à l'appui des projets de loi. La Nation dénée procédera à d'autres examens des projets de loi en 2019-2020, sous la direction du Chef national Yakeleya, et coordonnera une conférence sur le savoir autochtone à Dettah.

Au cours de la réunion des dirigeants de la Nation dénée en février 2019, le secteur des terres et de l'environnement a été l'hôte d'une séance sur les changements climatiques qui a donné lieu à des résolutions demandant à la Nation dénée d'élaborer une politique sur les connaissances traditionnelles des Dénés, d'adopter un protocole officiel et un code déné sur les connaissances traditionnelles des Dénés et de tenir une réunion des Aînés et des jeunes sur les changements climatiques, les langues et la culture.

Le secteur a également participé aux travaux du Comité régional sur les contaminants des T.N.-O., l'organe territorial du Programme de lutte contre les contaminants dans le Nord (PLCN), ainsi qu'aux travaux du Comité de gestion du PLCN (CGPLCN). La Nation dénée et le Conseil des Premières Nations du Yukon (CPNY) sont des partenaires autochtones du PLCN, tout comme les deux organisations inuites, l'Inuit Tapiriit Kanatami (ITK) et le Conseil circumpolaire inuit (ICC). Le financement reçu par la Nation dénée (41 227 \$) et le CPNY (37 375 \$) est considérablement inférieur à celui alloué à l'ITK (163 300 \$) et à l'ICC (178 020 \$). Cela demeure une préoccupation importante pour le secteur. Le financement accordé à la Nation dénée sert à la préparation et à la participation aux réunions.

Le secteur a également participé aux comités et aux groupes de travail du Secteur de l'environnement de l'APN en mettant l'accent sur la protection des caribous de la toundra, les changements climatiques et la maladie débilitante chronique (MDC). Nous avons également participé à deux comités mixtes avec le gouvernement et les Premières Nations. Nous sommes membres du Comité mixte d'action sur les changements climatiques (CMACC), qui relève directement du Chef national de l'APN et du premier ministre. Nous siégeons également au Comité consultatif des Premières Nations sur les espèces en péril (CCPNEP), qui relève du Comité exécutif de l'APN et de la ministre de l'Environnement et du Changement climatique.

Le secteur siège également au Comité national sur les pêches de l'APN et à son groupe de travail technique, le Groupe de travail national sur les pêches intérieures.





Secteur des services d'information

En avril, la Nation dénée a participé à un Rassemblement autochtone des musées à Saskatoon afin d'établir un réseau et de rencontrer un archiviste qui pourrait partager des idées sur la façon de commencer à organiser notre collection.

La Nation dénée possède une collection de documents d'archives, y compris des bandes sonores et visuelles remontant à 1969. Ils doivent être protégés contre toute nouvelle détérioration. Grâce à notre participation au Rassemblement des musées, nous avons pu trouver un moyen de numériser nos bandes sonores et visuelles, sans frais pour nous. Les Chefs doivent donner des directives sur ce qu'ils veulent faire avec le matériel que nous avons entreposé - les options possibles sont de faire don du matériel au musée local ou d'essayer de mettre sur pied notre propre centre de ressources.

Par ailleurs, l'enquête sur le travail, l'emploi et le développement des Premières nations (TEDPN) est en cours partout au Canada, y compris dans les Territoires du Nord-Ouest. Il s'agit d'une enquête unique en son genre réalisée par les peuples autochtones pour les peuples autochtones. C'est un projet lancé par les Chefs pour recueillir des données de qualité sur le mode de vie des peuples autochtones partout au Canada. À l'heure actuelle, ces données sont conservées au Centre de gouvernance de l'information des Premières Nations (CGIPN) à Ottawa, mais il est prévu de créer éventuellement un Centre de gouvernance de l'information de la Nation dénée, conçu spécialement pour les Territoires du Nord-Ouest où nos propres données pourront être conservées.

À titre d'agente de soutien technique temporaire auprès du Comité des Chefs sur les langues, la gestionnaire du secteur, Snookie Catholique, a assisté à la première lecture du projet de loi C-91, *Loi concernant les langues autochtones*, à la Chambre des communes en février 2019. Nous continuons d'exercer des pressions auprès de la ministre du Patrimoine canadien pour que le gouvernement du Canada affirme que les droits linguistiques sont un droit inhérent et pour assurer la promotion et la préservation des langues autochtones au Canada.

La Nation dénée a organisé avec succès un déjeuner avec les parties concernées par la revitalisation des langues dénées dans les Territoires du Nord-Ouest. Des plans sont maintenant en cours pour réunir tous les groupes de langue athapaskanophones, cet automne, à Calgary, Alberta, afin de partager les points communs et les traditions culturelles et de trouver des moyens de rétablir leurs liens.

Secteur des communications

Un examen des activités de communication de la Nation dénée a révélé qu'il reste du travail à faire pour améliorer les contacts entre les collectivités et les dirigeants. La Nation dénée a pris des mesures pour s'assurer que les membres de la collectivité sont informés des activités organisationnelles en diffusant une émission hebdomadaire de 15 à 20 minutes sur la station de radio autochtone locale, CKLB-FM.

La Nation dénée a également décidé d'appuyer le seul journal autochtone de la région, *The Native Press*, en achetant de la publicité et en utilisant cet espace pour informer les membres de la collectivité des

activités récentes touchant les habitants de Denedeh.

Parmi les autres changements, mentionnons la publication d'autres communiqués de presse et le lancement de nouveaux projets visant à rehausser le profil de l'organisation.

L'organisation a également pris des positions proactives sur les questions suivantes :

Femmes et filles autochtones disparues et assassinées (FFADA)

La Nation dénée a assisté à plusieurs réunions dans le cadre de l'Enquête nationale et a offert un soutien continu aux personnes touchées par la question des femmes et des filles autochtones disparues et assassinées dans leur collectivité ou leur famille.

La rafle des années soixante

La Nation dénée offre un soutien et des conseils continus aux personnes touchées par la rafle des années soixante. Les formulaires à soumettre à l'organisme responsable de la collecte des données, Collectiva, sont disponibles au bureau de la Nation dénée, et les personnes concernées sont encouragées à soumettre leur formulaire de demande le plus tôt possible.

Le règlement du litige sur les écoles de jour

Le Chef national déné a assisté aux audiences sur l'entente de règlement du litige sur les écoles de jour récemment annoncée à Winnipeg, au Manitoba. Il a offert le soutien de l'organisme à toute personne touchée par ce règlement. Des formulaires de réclamation ont été mis à disposition au bureau, et le Chef national a tenu une conférence de presse pour s'assurer que les membres de la communauté de Denedeh étaient informés de la position proactive de l'organisation.

Dans l'ensemble, l'année a été très occupée pour le personnel et les dirigeants de la Nation dénée. Nous attendons avec impatience de profiter des opportunités et relever les nombreux défis que la prochaine année pourrait nous réserver.

Norman Yakeleya

Chef national, nation dénée

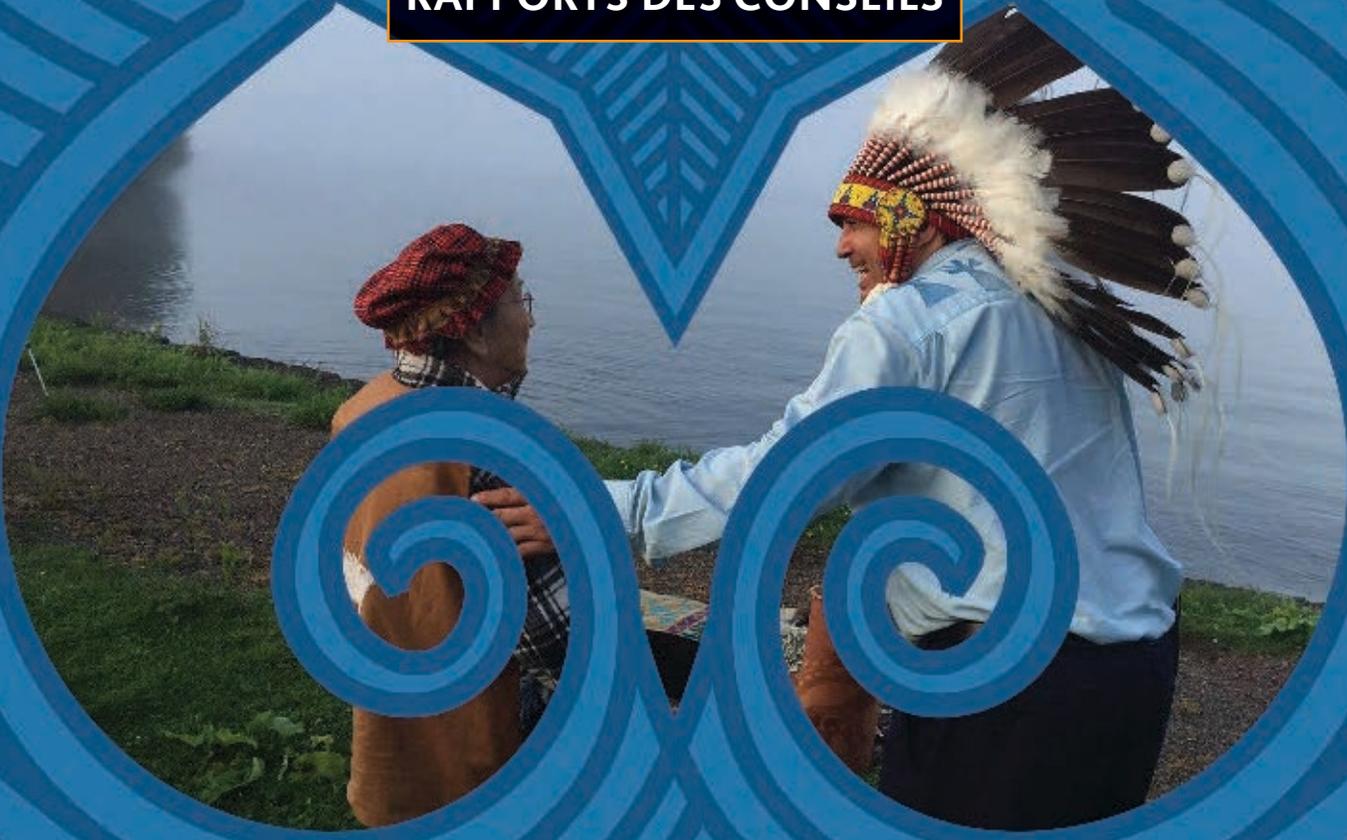
Chef régional de l'Assemblée des Premières Nations







RAPPORTS DES CONSEILS





Conseil des aînés de l'APN

Depuis la création de la Fraternité des Indiens du Canada et sa transformation en Assemblée des Premières Nations (APN), il y a toujours eu une place d'honneur et de distinction pour les aînés, comme l'illustre la charte de l'APN. Le Conseil des aînés de l'APN (le Conseil) a exercé une influence spirituelle et politique dans la formation de l'organisation, de ses structures et de sa charte. Le Conseil a aidé à forger les politiques de l'APN ainsi que la relation avec le gouvernement fédéral et les organisations nationales et internationales. Pendant toute son histoire, l'APN a fondé son leadership sur les connaissances historiques et culturelles du Conseil, surtout dans les domaines ayant trait aux droits issus des traités et à la gouvernance des Premières Nations.

Ce rôle se poursuit aujourd'hui. Le Conseil comprend des représentants de chacune des dix régions de l'APN. Il continue de jouer un rôle important dans tous les aspects de l'APN et de ses activités.

Principales activités et réalisations

Le Conseil continue de se réunir deux fois par an à l'Assemblée générale annuelle de l'APN et à l'Assemblée extraordinaire des Chefs de l'APN pour discuter de questions et de problèmes auxquels il est confronté et pour apporter de nouvelles idées.

Les aînés sont les gardiens de nos traditions, de nos valeurs, de nos langues et de notre histoire. Ils sont les guides de nos dirigeants présents et futurs. Ils parlent avec honneur et fierté. Le Conseil ne cessera jamais d'encourager les dirigeants des Premières Nations et continuera à interpellier et à

informer sur nos expériences, nos difficultés, nos succès et nos défis. Il est de notre responsabilité à tous d'assurer la prospérité et la sécurité des tout petits, comme nos ancêtres l'ont fait pour nous.

Le Conseil s'est efforcé de travailler avec d'autres aînés dans leurs régions, de partager l'information et de transmettre les messages nationaux aux communautés. En juin 2019, le Conseil a pris part à une retraite de trois jours dans le but d'élaborer un mandat. Dans les régions, partout au Canada, les Premières Nations revitalisent les traditions et les cérémonies au moyen de rassemblements. Le Conseil continue de militer pour que les traditions, les langues et les cérémonies des Premières Nations soient partagées et maintenues en vie car ce sont là les fondations de nations plus fortes.

Lignes directrices et protocoles du Conseil des aînés de l'APN

Le Conseil des aînés continue de se réunir dans le cadre des assemblées pour examiner, discuter et mettre à jour les « Lignes directrices et protocoles du Conseil des aînés de l'APN ». Le Conseil prévoit présenter ce document aux Chefs en assemblée pour ratification en décembre 2019.

Prochaines étapes – La voie à suivre

- L'APN continuera de solliciter un financement accru pour le Conseil auprès du gouvernement fédéral et d'autres sources. Ce financement additionnel permettra de faire en sorte que les cultures et les perspectives des Premières Nations soient reflétées



dans l'ensemble du travail accompli aux niveaux régional et national et à permettre que les apports et la participation du Conseil y soient pleinement intégrés. Le personnel de l'APN continuera de fournir le soutien administratif.

- Le Conseil continuera de fournir des orientations au comité exécutif et au personnel de l'APN.
- Le Conseil continuera de fournir des orientations et une vision lors des réunions des Trois Conseils avec le Conseil des femmes et le Conseil des jeunes. Il poursuivra sa collaboration avec les Trois Conseils en s'appliquant plus particulièrement à finaliser et à faire progresser leur plan stratégique commun.
- Le Conseil des aînés continue de progresser dans ses efforts en vue de la mise en place d'une politique sur le savoir traditionnel. Le gouvernement fédéral a commencé à reconnaître la valeur du savoir traditionnel et l'a incorporé dans des projets de loi, notamment en matière d'environnement. Ces politiques, on peut l'espérer, guideront les futurs gouvernements dans divers domaines.
- Le Conseil poursuit ses réunions en ce qui concerne le protocole, les rôles et les responsabilités.





Conseil des femmes de l'APN

Le Conseil des femmes de l'Assemblée des Premières Nations (APN) a pour but de créer des communautés saines, joyeuses et harmonieuses et de les unifier à travers l'identité et les enseignements culturels basés sur le respect, l'amour, le courage, la sagesse, l'honnêteté, l'humilité et la vérité. Le Conseil des femmes de l'APN s'applique également à établir une perspective équilibrée entre les sexes au sein des communautés des Premières Nations et de toutes les entités entretenant des rapports avec les Premières Nations qui honorent les droits et les aspirations des femmes des Premières Nations.

L'objectif du Conseil des femmes est de veiller à ce que les préoccupations et les points de vue des femmes des Premières Nations guident les travaux de l'APN. Plus précisément, les membres du Conseil s'acquittent des responsabilités de leurs portefeuilles et participent à une vaste gamme de groupes d'experts, de présentations et de forums concernant les femmes des Premières Nations et les problèmes qui les préoccupent. Par exemple, en 2018, le Conseil des femmes a soutenu deux résolutions sur la stérilisation des femmes des Premières Nations : la résolution 22/2018, *Réparation pour la stérilisation forcée des femmes autochtones* et la résolution 80/2018, *Appui à la criminalisation de la stérilisation forcée*.

Principales activités et réalisations

Le Conseil des femmes a pris part à la réunion fédérale-provinciale-territoriale des ministres de la Condition féminine tenue Ottawa le 17 octobre 2018. C'est la deuxième fois que des ministres de la Condition féminine invitent le Conseil des femmes à participer à cette réunion et cela a fourni au Conseil des

femmes une excellente occasion pour discuter de ses priorités et tenter d'établir des partenariats. L'ordre du jour de la réunion comportait notamment des discussions sur les priorités des organismes autochtones nationaux, la violence contre les femmes et les filles autochtones et le rapport final de l'Enquête sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées.

Le Conseil des femmes a également participé à la troisième réunion du Groupe de travail trilatéral nord-américain sur la violence contre les femmes et les filles autochtones tenue les 2 et 3 octobre 2018 à Mexico, au Mexique. L'événement avait pour objectif d'orienter la discussion sur l'éradication de la violence contre les femmes autochtones vers non seulement la justice pénale et les aspects de victimisation de la violence, mais également vers la manière d'assurer la prévention des crimes par l'habilitation, l'éducation et le rayonnement. Comme lors des années précédentes, la réunion a mis l'accent sur la violence sexiste et analysé d'autres sujets dans le but de promouvoir le respect et la jouissance des droits de la personne ainsi que l'habilitation des femmes et des filles autochtones.

Du 11 au 16 mars 2019, une représentante du Conseil des femmes a participé à la 63^e session de la Commission de la condition de la femme au siège social des Nations Unies, à New York. La Commission de la condition de la femme a été, pour divers pays partout dans le monde, une occasion unique de se réunir et discuter de la manière d'aborder d'importants problèmes concernant l'égalité des sexes, notamment celui du respect des droits de la personne des femmes et des filles. En plus de prendre part à l'assemblée générale, une représentante du Conseil des femmes a participé à des sessions portant sur





les questions suivantes : la prévention de la violence sexuelle et de la violence sexiste; le rôle des technologies modernes; l'amélioration des résultats en matière d'éducation des femmes et des filles; (sous forme de table ronde) la violence contre les femmes et les filles autochtones – l'importance des systèmes de protection sociale pour les services publics.

En outre, le 23 avril 2019, pendant la 18^e session de l'Instance permanente des Nations Unies pour les questions autochtones (UNPFII), *Connaissance traditionnelle : développement, transmission et protection*, le Conseil des femmes de l'APN a exprimé un avis sur un événement organisé en marge de la session par le groupe de travail trilatéral. Cet événement parallèle a donné lieu à l'étude du rôle des sages-femmes pour garantir la santé des mères autochtones, surtout celles vivant dans les communautés rurales, et leur rôle dans la transmission et la protection des pratiques traditionnelles. À cette occasion, il a également été question des pratiques plus générales concernant la santé des mères dans le contexte de l'éradication de la violence par le rétablissement du contact avec la culture.

Le Conseil des femmes de l'APN a participé à des réunions avec Affaires internationales Canada et Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada (RCAANC) sur le Plan national d'action du Canada consacré aux femmes, à la paix et à la sécurité pour l'avancement des droits des femmes et des filles autochtones dans les États fragiles et touchés par les conflits et pour tirer profit des expériences vécues au Canada. Outre sa participation, il a été demandé au Conseil des femmes de faire des observations sur la manière dont le groupe consultatif sur les femmes, la paix et la sécurité pourrait aider à améliorer la situation des femmes et des

filles autochtones dans les États touchés par des conflits et à contribuer à la mise en œuvre du plan d'action.

Prochaines étapes – La voie à suivre

Le Conseil des femmes de l'APN continuera de militer pour l'établissement d'une perspective de rapports équilibrés entre les sexes au sein des communautés des Premières et de toutes les entités entretenant des rapports avec les Premières Nations qui honorent les droits et les aspirations des femmes des Premières Nations. Quant à ce qui reste à venir en 2019 et aux prévisions pour 2020, le Conseil des femmes entrevoit qu'une part importante de son travail consistera à militer pour la mise en œuvre des appels à la justice contenus dans le rapport final de l'Enquête sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées.

Le 3 juin 2019, le rapport final sur l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées a été rendu public. Ce rapport explore les nombreuses questions intersectorielles qui contribuent au problème de la disparition et de l'assassinat de femmes et de filles autochtones. Il contient quatre conclusions principales qui ont trait à la reconnaissance, à la justice, à la sécurité et au mieux-être, assorties de 231 appels à la justice qui comprennent notamment des recommandations aux gouvernements (y compris les gouvernements autochtones), les institutions, les industries, les prestataires de services, les partenaires et l'ensemble des Canadiens. Les conclusions du rapport final, tout comme les appels à la justice, constitueront pour le Conseil des femmes une part importante et significative de ses objectifs à venir en matière de défense d'intérêts.





Conseil national des jeunes de l'APN

Le Conseil national des jeunes (CNJ) de l'Assemblée des Premières Nations (APN) est un conseil constitué de 20 membres qui représentent les jeunes des Premières Nations de chacune des 10 régions de l'APN. Chaque région a un représentant et une représentante, mais le conseil est inclusif de tous les genres et identités non binaires. Cet organisme national est un des organes principaux de l'APN tels que définis dans la Charte et il représente les jeunes des Premières Nations sur des questions qui les touchent quotidiennement. Le CNJ fait part de ses points de vue au secrétariat, aux comités et aux groupes de travail de l'APN sur diverses questions reliées ou non aux jeunes.

Principales activités et réalisations

Fonds de l'espoir pour les jeunes - Comité directeur intérimaire

Les membres du CNJ de l'APN travaillent activement au sein d'un comité directeur intérimaire à l'établissement du Fonds de l'espoir pour les jeunes. La Direction générale de la santé des Premières Nations et des Inuits (DGSPNI) a créé le Fonds de l'espoir pour les jeunes pour soutenir des projets menés par des jeunes pour la promotion de la vie et la prévention du suicide. Dans le cadre de ce fonds, les programmes de promotion de la vie et de prévention du suicide sont ceux qui sont assurés par les institutions de santé, les centres culturels, les organismes, les communautés et les particuliers ou les groupes des Premières Nations, que ceux-ci soient officiels ou non, certifiés ou non. Le rôle du comité directeur intérimaire est de définir les thèmes, les critères d'admissibilité, les cibles et les paramètres, d'établir un processus de sélection et de sélectionner les candidatures. Les membres du comité

directeur intérimaire ont été choisis en fonction des recommandations de diverses organisations de jeunes des Premières Nations. Le CNJ de l'APN occupe trois sièges au sein du comité directeur intérimaire et continue de soutenir le processus dirigé par les jeunes des Premières Nations.

Voix qui s'expriment : Porteurs d'espoir - Appels à l'action des jeunes

Les membres du Conseil des jeunes de l'APN étaient présents et ont soutenu le forum *Voix qui s'expriment : Porteurs d'espoir* en février 2019. Ce forum s'est déroulé avec le soutien et la coordination du Secteur de l'éducation de l'APN. Il avait pour objet de fournir une plate-forme aux jeunes des Premières Nations partout au pays pour discuter entre eux pendant trois jours de leurs problèmes et de leurs priorités en matière d'éducation. Le dernier jour, les jeunes ont eu la possibilité de faire part de leurs points de vue aux dirigeants, aux analystes de politiques et aux décideurs de l'APN. Il en est résulté les appels à l'action suivants :

« Nous, les porteurs d'espoir, âgés de 13 à 18 ans, représentons les dix régions de l'Assemblée des Premières Nations : s'il vous plaît, écoutez-nous. Lorsque nous, les jeunes des Premières Nations, jouirons d'un soutien à notre santé mentale et à notre bien-être, nous accomplirons davantage de choses. Les appels à l'action que nous lançons ici concernent et visent à soutenir le bien-être mental, spirituel, physique et émotionnel des jeunes des Premières Nations. Ces appels à l'action sont les suivants :

1. Nous demandons à tous les ordres de gouvernement d'accroître le financement de l'éducation pour que les aînés, hommes, femmes et bispirituels, jouent



- un rôle significatif dans les écoles en tant que conseillers ou enseignants traditionnels, de manière à soutenir le bien-être mental, spirituel, physique et émotionnel des jeunes des Premières Nations dans les écoles partout au Canada.
2. Nous apprécions l'important investissement en programmes culturels et en programmes axés sur la terre annoncés par l'Assemblée des Premières Nations et le gouvernement du Canada. Cet engagement importe aux jeunes des Premières Nations parce que la culture et notre présence sur nos terres gardent nos traditions vivantes tout en maintenant nos liens avec nous-mêmes, nos familles, nos nations et nos ancêtres. Toutefois, nous appelons à une augmentation du financement dont bénéficient actuellement les élèves et les étudiants des Premières Nations pour que soient inclus ceux des populations du Nord et ceux qui vivent hors réserves. Il s'agit-là d'une ressource additionnelle pour assurer leur bien-être et leur réussite.
 3. Nous demandons des fonds additionnels pour le développement de la petite enfance (DPE), plus de choix de garderies et l'abaissement de l'âge pour l'admissibilité des enfants des Premières Nations aux programmes de DPE. Cela permettra d'assurer un espace sain et sécuritaire à nos enfants et de soutenir l'éducation des jeunes parents des Premières Nations.
 4. Nous demandons des écoles de la maternelle à la douzième année qui soient équitablement financées et dotées de suffisamment de ressources et de soutiens, ainsi que des enseignants sensibilisés à nos cultures pour les

- enfants de toutes les Premières Nations du pays.
5. Nous demandons à l'Assemblée des Premières Nations, au gouvernement fédéral et aux organismes nationaux d'inciter le Conseil des ministres de l'éducation du Canada à jouer de son influence et à promouvoir l'inclusion de notre histoire commune ainsi que le savoir des Premières Nations dans les programmes d'études. »

Sommet des jeunes sur l'environnement et l'action climatique

En raison de son engagement continu d'accroître la sensibilisation à la protection de l'environnement, le CNJ de l'APN a tenu un *Sommet national des jeunes des premières nations sur l'environnement et l'action climatique* en avril 2019. Ce Sommet des jeunes a porté principalement sur des questions prioritaires telles que l'atténuation du changement climatique, la protection des terres, la protection de l'environnement, la durabilité, la santé et la justice environnementales, ainsi que le savoir écologique traditionnel. L'événement a contribué à promouvoir : le leadership des jeunes et un engagement accru de ceux-ci dans l'action pour le climat; une plus grande sensibilisation et une éducation accrue aux questions environnementales; le ralliement des jeunes partout au pays dans l'apprentissage, la guérison et le partage. Il a également fourni des outils, des ressources et des savoirs concrets dont les jeunes peuvent faire profiter leurs Premières Nations. Les délégués des jeunes ont déterminé six secteurs prioritaires – les appels à l'action des jeunes des Premières Nations pour l'environnement et le climat – en proposant des mesures que les jeunes et les dirigeants peuvent appliquer :





1. Décoloniser et se reconnecter à la terre, à l'eau, aux animaux, aux esprits et aux plantes médicinales.
2. S'assurer que la terre, l'eau, les êtres non humains, les plantes médicinales et les sites sacrés sont protégés et demeurent accessibles maintenant et pour les sept générations à venir.
3. Se tenir aux côtés des jeunes, pour rendre l'infrastructure et le transport écologiques et durables accessibles dans les Premières Nations.
4. Tant de la part des dirigeants, des jeunes et des milieux d'affaires, accorder la priorité au bien-être communautaire plutôt qu'au profit.
5. Tant chez les individus, les communautés, les dirigeants et les entreprises, pratiquer une consommation durable.
6. Soutenir les jeunes dans la prise de conscience, l'éducation et la formation pour créer des solutions locales évolutives et axées sur les terres.

CNJ de l'APN - Affaires internes

Le CNJ de l'APN continue de tenir ses réunions biannuelles dans le cadre de l'Assemblée extraordinaire des Chefs et de l'Assemblée générale annuelle (AGA). Les six secteurs prioritaires déterminés en vue des Appels à l'action des jeunes des Premières Nations pour l'environnement et le climat seront présentés à l'AGA de 2019 dans le cadre du compte rendu sur les activités du CNJ de l'APN. Le CNJ de l'APN tiendra son élection annuelle à l'occasion de l'AGA en juillet.

CNJ de l'APN - Secrétariat de l'APN

Le CNJ de l'APN continue de prendre part aux comités des Chefs, aux groupes de travail et aux forums de l'APN sous la coordination du Secrétariat de l'APN; il exerce également des fonctions à l'extérieur.

Prochaines étapes – La voie à suivre

- Continuer de collaborer avec le Conseil des aînés et le Conseil des femmes de l'APN (« les trois conseils ») dans le but de finaliser et de promouvoir notre plan stratégique commun.
- Participer à l'examen du projet d'Espace des peuples autochtones au 100, rue Wellington.
- Veiller à maintenir une présence visible et active dans les activités, les réunions et les conférences du Secrétariat de l'APN ainsi que dans ses divers sous-comités et groupes de travail.
- Le 21 juillet 2019, le CNJ de l'APN tiendra sa prochaine réunion à l'AGA et, à cette occasion, élira les nouveaux membres de son exécutif ainsi que ses coprésidents.
- Les coprésidents du CNJ de l'APN continueront de siéger au sein du Comité directeur intérimaire du Fonds de l'espoir pour les jeunes.





RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE





Rapport de la directrice générale

She:kon, Salutations!

Cette année, la 40^e Assemblée générale annuelle (AGA) de l'Assemblée des Premières Nations (APN) se tient au Centre des congrès de Fredericton, à Fredericton, au Nouveau-Brunswick, sous le thème « Célébrer nos réussites et exprimer notre reconnaissance ». La Première Nation de St. Mary's accueille la 40^e AGA sur le territoire traditionnel des Wolastoqiyik et a prévu un éventail d'activités passionnantes pour célébrer la culture des Premières Nations par l'art, la musique, la danse et la cuisine. Je tiens à remercier chaleureusement le Chef régional Roger Augustine et le Chef Alan Polchies pour leur dévouement afin que votre séjour à Fredericton soit agrémenté de nombreuses activités culturelles aussi agréables que mémorables.

L'exercice financier 2018-2019 a été une autre année d'activité sans précédent. L'APN a organisé environ une douzaine de forums et de conférences à l'échelle nationale dans divers domaines (terres et ressources, législation fédérale, principe de Jordan, marché du travail, logement et infrastructures, éducation, sécurité maritime, aide au revenu), dont plusieurs seront détaillés dans les rapports des Secteurs. Les rassemblements prévus et organisés par le Bureau de la directrice générale ont été les suivants :

- les 1^{er} et 2 mai 2018 - Assemblée extraordinaire des Chefs sur les lois fédérales, Gatineau (QC)
- du 24 au 26 juillet 2018 - AGA, Vancouver (C.-B.)
- les 11 et 12 septembre 2018 - Forum national sur les droits et la reconnaissance, Gatineau, QC

- du 4 au 6 décembre 2018 - Assemblée extraordinaire des Chefs, Ottawa, ON
- le 14 janvier 2019 - Réunion dans le cadre du protocole d'entente sur les priorités communes, Ottawa, ON
- le 18 janvier 2019 - Danse en rond et fête communautaires, Ottawa, ON

Tous les travaux entrepris par l'APN découlent des mandats conférés par les résolutions adoptées par les Chefs-en-assemblée. En 2018-2019, des activités directes de sensibilisation ont été confiées aux membres du personnel de l'APN afin qu'ils concentrent leurs efforts sur l'adoption de projets de loi par le Parlement et le Sénat avant la fin de juin 2019, alors que les travaux de la Chambre ont pris fin pour l'été. L'une des activités de sensibilisation a été une campagne auprès des sénateurs, au cours de laquelle plus de 700 000 lettres ont été envoyées par courriel, ce qui a grandement influencé les avancées des projets de loi. Le Chef national et le Comité exécutif ont travaillé de concert pour veiller à ce que les parlementaires et les sénateurs soient au courant et appuient les projets de loi soutenus par les Chefs en Assemblée en vue de devenir des lois. Les projets de loi qui ont été adoptés sont les suivants :

- Mémoire au Cabinet pour l'éducation - Proposition de politique sur l'éducation postsecondaire des Premières Nations
- Projet de loi C-48, *Loi concernant la réglementation des bâtiments qui transportent du pétrole brut ou des hydrocarbures persistants à destination ou en provenance de ports ou des installations maritimes situés le long de la côte nord de la Colombie-Britannique*
- Projet de loi C-55, *Loi modifiant la Loi sur les océans et la Loi fédérale sur les hydrocarbures*



- *Projet de loi C-68, Loi modifiant la Loi sur les pêches et d'autres lois en conséquence*
- *Projet de loi C-69, Loi édictant la Loi sur l'évaluation d'impact et la Loi sur la Régie canadienne de l'énergie, modifiant la Loi sur la protection de la navigation et apportant des modifications corrélatives à d'autres lois*
- *Projet de loi C-88, Loi modifiant la Loi sur la gestion des ressources de la vallée du Mackenzie et la Loi fédérale sur les hydrocarbures et apportant des modifications corrélatives à d'autres lois*
- *Projet de loi C-91, Loi concernant les langues autochtones*
- *Projet de loi C-92, Loi concernant les enfants, les jeunes et les familles des Premières Nations, des Inuits et des Métis*
- *Projet de loi C-97, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 19 mars 2019 et mettant en œuvre d'autres mesures*

Nous savons que tout le monde n'est pas d'accord avec l'adoption de ces projets de loi; toutefois, ils constituent un point de départ pour des discussions ultérieures et des améliorations à mesure que nous progressons dans leur mise en œuvre.

Conformément au thème de l'AGA, il y a beaucoup de raisons d'être reconnaissant et de célébrer. C'est l'occasion de nous féliciter de ces réalisations extraordinaires que les Premières Nations s'efforcent de concrétiser depuis tant d'années.

Ce fut un honneur de servir les Chefs et les Premières Nations du Canada. Grâce au leadership et au dévouement du Chef national, du Comité exécutif et des Chefs en assemblée, je suis convaincu que nous sommes sur la bonne voie pour réussir et, en travaillant avec un personnel aussi

compétent et dévoué, l'APN continuera à faire une différence.

Profitez de votre présence à l'AGA! Visitez la foire commerciale et élargissez vos réseaux! Au plaisir de vous rencontrer!

Nia:wen

Paulette Tremblay, Ph.D., ICD.D.D., CAPA







RAPPORTS DES SECTEURS





Secteur des communications

Le mandat du Secteur des communications de l'APN est de veiller à ce que toutes les Premières Nations reçoivent en temps opportun toutes les informations pertinentes sur des questions, des priorités, des politiques et des décisions, tant à l'échelle de l'APN qu'internationale, nationale, provinciale, régionale et locale, qui ont une incidence sur les Premières Nations. Le Secteur s'acquitte de plusieurs tâches au sein de l'APN en matière de communications, notamment la planification stratégique, les relations avec les médias et le public, la sensibilisation du public, ainsi que la coordination et la production de publications, de vidéos et de traductions. Il offre soutien et assistance à tous les secteurs de politique au sein de l'APN sur le plan des communications, ainsi qu'au bureau du Chef national.

Le Secteur des communications distribue des informations par l'entremise d'une grande variété de format et de services de diffusion, que ce soit sous forme imprimée, vidéo ou audio, par envois multiples de télécopies et de courriels, par Internet, et par l'entremise des médias autochtones et non autochtones ainsi que des médias sociaux. L'APN collabore également avec le Secteur de la TI pour s'assurer que les documents sont transmis au webmestre de l'APN et affichés sur le site Web.

Principales activités et réalisations

Médias et relations publiques

Le Secteur des communications recommande, prépare et met en œuvre des politiques stratégiques de communication et de planification pour l'ensemble de l'APN, en fonction des directives émises et des mandats conférés par les Premières Nations,

ainsi que des stratégies pour promouvoir des initiatives, des questions, des rassemblements et(ou) des activités particulières. Il travaille à la production de documents et à la diffusion d'information auprès des Premières Nations, des gouvernements, des médias et du public en général au sujet des activités et des positions de l'APN, ainsi que du programme et des priorités du Chef national.

Le Secteur des communications prépare des communiqués de presse, des avis aux médias et des déclarations qui sont diffusés à l'échelle nationale (en anglais et en français) aux médias autochtones et non autochtones et, le cas échéant, à l'échelle régionale ainsi qu'internationale dans certains cas précis. Au cours de l'exercice financier 2018-2019, le Secteur des communications a préparé et distribué plus de 60 communiqués de presse, déclarations et avis aux médias. Il prépare également des infocapsules, des allocutions, des documents d'information, des lettres ouvertes, des lettres aux éditeurs et des éditoriaux sur des questions d'actualité et prioritaires.

Le Secteur des communications contribue à la préparation des notes d'allocution du Chef national et des porte-paroles de l'APN à l'occasion de différentes activités et à l'intention de diverses audiences, dont les gouvernements, groupes et organisations des Premières Nations, des associations professionnelles, des organismes nationaux et internationaux et les gouvernements fédéral et provinciaux.

Par l'entremise de divers médias, imprimés, audiovisuels, sociaux et axés sur Internet, le Secteur des communications favorise une sensibilisation accrue aux enjeux des membres des Premières Nations. Il est actif



en matière de sensibilisation des médias et participe à des séances d'information, des entrevues et des comités de rédaction pour mieux expliquer et faire comprendre les activités de l'APN ainsi que les préoccupations des Premières Nations.

Le Secteur des communications surveille quotidiennement les médias pour suivre, analyser et évaluer la couverture dont font l'objet les Premières Nations et les questions autochtones. Au cours de l'année écoulée, plusieurs événements ont donné lieu à une couverture médiatique nationale et internationale pour l'APN, notamment la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, la santé et la protection des enfants des Premières Nations (dont le principe de Jordan), les langues autochtones, le rapport final de l'Enquête sur les femmes et filles autochtones disparues et assassinées, et plusieurs avancées dans les domaines de l'éducation, de la santé, du logement et des infrastructures, et l'exploitation des ressources, entre autres.

Sensibilisation du public

Le Secteur des communications s'efforce de sensibiliser la population et de susciter une meilleure compréhension des enjeux des Premières Nations et du rôle, des responsabilités et des activités de l'APN. L'APN est consciente de ce que les Premières Nations ont des besoins variés en matière de communication et utilisent des moyens divers pour accéder aux informations dont elles ont besoin. Pour cette raison, l'APN a recours à divers médias, tant traditionnels et que nouveaux, en vue de diffuser ces informations le plus largement possible, notamment au moyen de télécopies,

d'envois ciblés ou multiples de courriels, de son site Web et des médias sociaux.

L'APN publie régulièrement des comptes rendus de ses activités et de celles du Chef national, ainsi que sur le travail en cours au bureau national. Les communiqués sont distribués par télécopieur et par courriel à toutes les Premières Nations, aux organisations provinciales et territoriales (OPT) et aux conseils tribaux, en plus d'être diffusés par l'entremise des médias sociaux et affichés en ligne.

Des renseignements d'intérêt public sont aussi distribués à plus de 1750 abonnés au moyen du service de souscription par courriel (listserv). L'inscription à ce service est offerte sur le site Web de l'APN.

Bien que le Secteur de la TI supervise la gestion du site Web, le Secteur des communications offre du soutien au site Web de l'APN (www.afn.ca) par des mises à jour régulières en vue de transmettre les informations les plus récentes sur les activités et les priorités de l'APN.

L'APN continue d'élargir son rayonnement sur les médias sociaux avec plus de 51 000 adeptes sur Facebook (**Assembly of First Nations/Assemblée des Premières Nations**) et 47 800 sur Twitter (**@AFN_Updates**). L'utilisation accrue de graphiques partageables sur les médias sociaux qui accompagnent les messages de l'APN a contribué à doubler le nombre de vues. L'APN élargit son utilisation de **LinkedIn** et a vu le nombre de ses adeptes passer de 1 569 à plus de 7 000 depuis juillet 2018. De plus, l'APN lance et met en œuvre des campagnes pour des événements tels que le Mois de l'histoire autochtone. La campagne de médias sociaux **#IndigenousHistoryMonth**, qui a mis l'accent





sur des événements importants et des personnalités de la communauté autochtone tout au long du mois de juin, a été couronnée de succès et bien accueillie. Des vidéos sont aussi affichées sur les médias sociaux, dont la chaîne **YouTube** de l'Assemblée des Premières Nations qui compte plus de 740 abonnés. Le Chef national dispose de sa propre page sur Facebook et de son propre compte Twitter, qui sont distincts des comptes de l'APN et administrés par le bureau du Chef national.

L'APN continue d'assurer la diffusion en direct sur le Web par son personnel interne de toutes les assemblées et de tous les rassemblements clés, dont certains sont interactifs et accessibles au public en ligne. L'APN utilise Facebook Live pour la couverture en direct d'événements tels que les conférences de presse.

Le Secteur des communications propose aussi la coordination de services de rédaction, d'édition électronique et de production au Secrétariat de l'APN, et produit des messages vidéo en vue de leur diffusion sur le site Web de l'APN, sur YouTube et à l'occasion d'activités externes.

Stratégies de communication

Le Secteur des communications développe et met en œuvre l'ensemble des stratégies de communication de l'APN, ainsi que des stratégies et des plans de communication ciblés concernant des événements, des enjeux et des initiatives particulières. Il offre des conseils, des recommandations et un soutien en matière de communication à tous les secteurs de politique au sein du Secrétariat de l'APN, ainsi qu'au bureau du Chef national. Des conseils et des recommandations en matière de

communication sont aussi offerts, dans la mesure du possible, aux Premières Nations qui en font la demande.

Depuis 2018, le Secteur des communications de l'APN s'engage dans des projets de recherche en matière d'opinion publique auprès des membres des Premières Nations et citoyens autochtones afin de mieux définir les stratégies de communication.

Traduction

Le Secteur des communications coordonne toutes les demandes de traduction vers l'anglais ou le français, afin que tous les documents publiés par l'APN soient lus et compris par l'ensemble du public et des Premières Nations. Conformément à la politique de l'APN, tous les documents de nature publique (y compris ceux affichés sur son site Web) doivent pouvoir être consultés en anglais et en français. La traduction en d'autres langues est coordonnée selon les besoins. Les projets de traduction complétés pendant l'exercice financier 2018-2019 ont totalisé 1 030 053 mots.

Prochaines étapes – La voie à suivre

- Poursuite des efforts et des initiatives en matière de relations publiques et avec les médias.
- Publication de bulletins et autres documents d'information publique.
- Recours accru et encore plus efficace aux nouveaux médias tels que Facebook, Twitter, YouTube ainsi qu'aux applications mobiles.
- Finaliser et lancer une application propre à l'APN pour proposer directement des mises à jour aux utilisateurs d'appareils mobiles.



- Surveillance accrue des médias imprimés, audiovisuels et sociaux à l'aide de nouveaux outils analytiques.
- Initiatives de sondage de l'opinion publique pour définir les activités stratégiques de communication.
- Poursuite de la révision et mise en page des publications de l'APN.
- Poursuite de la traduction vers le français de documents d'intérêt public.
- Aide aux mises à jour régulières du site Web de l'APN.
- Recours accru à la capacité interne de diffusion en direct et de production vidéo.





Secteur du développement économique

Le Secteur du développement économique est axé sur des sujets de politique qui favorisent le développement économique, le commerce, le développement des ressources, le développement de la main-d'œuvre et des ressources humaines, les marchés publics, l'agriculture, la durabilité, la connectivité et d'autres domaines de politique économique. Ce secteur coordonne également l'activité politique concernant les personnes handicapées des Premières Nations ainsi que l'innovation sociale. Ces domaines de travail sont fondés sur les résolutions nationales adoptées par les Chefs en assemblée de l'APN.

Le Comité des Chefs sur le développement économique (CCDE) et le Comité des Chefs sur le développement des ressources humaines (CCDRH) présentent des recommandations à l'APN sur chacune des résolutions nationales et sur chacun des portefeuilles.

Principales activités et réalisations

Relations commerciales

Le droit inhérent au commerce et à l'établissement de relations commerciales est toujours une priorité pour les Premières Nations. Le travail de l'APN en matière de relations commerciales appuie la mise en œuvre de résolutions sur le développement économique et commercial adoptées par les Chefs en assemblée. Ces résolutions, qui comprennent la résolution 36/2017, *Relations commerciales des Premières Nations*, la résolution 104/2017, *Établir un Comité consultatif des Premières Nations en vertu de l'article 6 de la Loi sur le ministère des Affaires étrangères*, du Commerce et du Développement, et la résolution 30/2018, *Réalisation de bénéfices pour les Premières*

Nations dans la mise en œuvre des accords internationaux sur le commerce et l'investissement, affirment le droit inhérent des Premières Nations au commerce, réclament la promotion de la croissance économique des Premières Nations et l'élaboration de solutions pour atteindre une plus grande autonomie économique et appuient la collaboration avec le Canada pour inclure un chapitre sur le commerce et les peuples autochtones dans tous les accords commerciaux. L'accent est mis sur le respect des droits des peuples autochtones dans les relations commerciales.

Les considérations stratégiques relatives aux relations commerciales des Premières Nations doivent être fondées sur le droit inhérent au commerce au sein des nations et entre elles. L'article 20 (1) de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones affirme que « les peuples autochtones ont le droit de conserver et de développer leurs systèmes ou institutions politiques, économiques et sociaux, de disposer en toute sécurité de leurs propres moyens de subsistance et de développement et de se livrer librement à toutes leurs activités économiques, traditionnelles et autres. » Ce droit est garanti en vertu du paragraphe 35 (1) de la *Loi constitutionnelle de 1982*.

La participation du Chef national Perry Bellegarde au Conseil de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) a été une importante occasion de défendre les droits et les intérêts des Premières Nations et de faire entendre la voix des Premières Nations dans le processus de renouvellement de l'Accord. Dans le cadre du Conseil de l'ALENA, le Chef national Perry Bellegarde a insisté pour que soit inclus un chapitre sur les peuples autochtones dans le nouvel ALENA et a



plaidé pour une collaboration avec les Premières Nations qui s'aligne sur les droits des Premières Nations en vertu de la Constitution canadienne et du droit international.

Le nouvel ALENA, que l'on appelle Accord Canada-États-Unis-Mexique (ACEUM) a été signé le 30 novembre 2018. L'ACEUM ne comporte pas de chapitre sur les peuples autochtones. Toutefois, le Chef national a réussi à faire valoir l'ajout de dispositions visant à respecter les droits des Premières Nations et à faire en sorte que des préférences soient accordées aux entreprises des Premières Nations. L'accord reconnaît le rôle de premier plan que jouent les Premières Nations et les autres peuples autochtones dans la protection de l'environnement à long terme, tout en mettant l'accent sur l'importance des activités de coopération pour promouvoir et favoriser les occasions de succès pour les entreprises et les services chez les Premières Nations. La clause d'exception générale sur les droits des peuples autochtones voit à la protection de leurs droits inhérents, ancestraux et issus de traités qui rehaussent la stabilité, la certitude et l'intégrité économiques des échanges commerciaux à l'échelle internationale et la prospérité en Amérique du Nord. Les dispositions qui portent sur les peuples autochtones font de l'ACEUM l'accord commercial international le plus inclusif pour les peuples autochtones jusqu'à présent.

Les parties entreprennent maintenant leur processus respectif de mise en œuvre de l'ACEUM, ce qui signifie pour le Canada la ratification et la mise en œuvre par voie législative. Le projet de loi C-100, *Loi portant mise en œuvre de l'Accord entre le Canada, les États-Unis d'Amérique et les États-Unis du Mexique*, a été déposé au Parlement le 29

mai 2019. L'APN a fait pression pour qu'on y ajoute une clause de non-dérogação qui ferait en sorte que ce projet de loi et l'Accord lui-même soient interprétés et appliqués conformément à l'article 35 de la *Loi constitutionnelle de 1982*.

S'appuyant sur le travail réalisé pour un projet de chapitre sur les peuples autochtones, le Canada a présenté le concept d'un chapitre sur le commerce et les peuples autochtones pendant les négociations de l'Accord de libre-échange avec l'Alliance du Pacifique. Cet accord est en cours de négociation avec la Colombie, le Chili, le Pérou, le Mexique et les membres associés : le Canada, l'Australie, la Nouvelle-Zélande et Singapour. Le Canada négocie actuellement un accord de libre-échange global Canada-Mercosur et a proposé l'ajout d'un chapitre sur les peuples autochtones. Le Mercosur est un bloc commercial d'Amérique du Sud réunissant l'Argentine, le Brésil, le Paraguay et l'Uruguay.

Le 7 décembre 2018, le Chef national et les membres de l'exécutif de l'APN ont assisté à la rencontre des premiers ministres axée sur le commerce et l'économie, qui a eu lieu à Montréal, au Québec. La rencontre, convoquée par le premier ministre, a réuni tous les dirigeants provinciaux et territoriaux. L'APN a clairement indiqué que toute tentative de faire fi de la Déclaration des Nations Unies et l'absence du consentement libre, préalable et éclairé constituent des obstacles au commerce. Les Premières Nations doivent participer aux prises de décisions concernant les projets d'exploitation des ressources naturelles dès le début du processus, qui doit comprendre des possibilités de marchés publics, d'emploi et de partage des recettes pour les Premières Nations. Parmi les recommandations faites





aux premiers ministres pour améliorer les possibilités offertes aux Premières Nations, mentionnons le recrutement de membres des Premières Nations au sein des conseils consultatifs, des conseils d'administration et des organes décisionnels; les possibilités de partage des recettes; la propriété; l'examen d'une loi qui exigerait qu'un pourcentage des marchés publics soit réservé aux entreprises et aux fournisseurs de services des Premières Nations; et l'amélioration de l'accès aux capitaux.

Possibilités d'approvisionnement et retombées économiques

Les entreprises des Premières Nations continuent de contribuer activement à l'économie du Canada et sont prêtes à apporter une contribution importante dans le domaine de l'approvisionnement. Selon un rapport du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada publié en 2011, les entreprises autochtones et des Premières Nations ont généré environ 974 millions de dollars en revenus. On s'attend à ce que ce chiffre augmente au fil des ans à mesure que les entreprises autochtones et des Premières Nations continueront de croître. Toutefois, celles-ci font face à plus d'obstacles que les entreprises non autochtones en ce qui concerne l'accès équitable aux marchés publics.

Les Chefs en assemblée ont demandé à l'APN de promouvoir la croissance économique des Premières Nations et l'élaboration de solutions pour assurer une plus grande indépendance économique. Ils ont également reconnu spécifiquement l'importance de stratégies d'approvisionnement plus solides et mieux ciblées qui aboutissent à des contrats pour les entreprises des Premières Nations

partout au Canada, dans la résolution 93/2018, *Programmes d'approvisionnement pour les Premières Nations du gouvernement fédéral*, et dans la résolution 30/2008, *Soutien à la Public Sector Aboriginal Business Association (PSABA)*, et ils ont exhorté l'APN, le CCDE et le gouvernement du Canada à continuer d'accorder la priorité à la participation des Premières Nations aux marchés publics. Dans la résolution la plus récente de l'APN à ce sujet, *Programmes d'approvisionnement pour les Premières Nations du gouvernement fédéral (93/2018)*, les Chefs en assemblée ordonnent d'établir des points de comparaison, d'évaluer les efforts en termes de transparence et de responsabilisation et d'évaluer les progrès et les résultats dans l'élaboration de programmes et d'initiatives d'approvisionnement du gouvernement fédéral pour les Premières Nations.

En 2018, les marchés publics ciblant les Autochtones représentaient moins de 1 % de tous les marchés publics fédéraux. Le gouvernement du Canada, par l'intermédiaire de Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada (RCAANC), révisé actuellement l'approche fédérale en matière d'approvisionnement auprès des Autochtones, notamment en modernisant la Stratégie d'approvisionnement auprès des entreprises autochtones. L'amélioration de l'accès aux marchés fédéraux, provinciaux, territoriaux et du secteur privé, les nouvelles possibilités commerciales et le soutien aux entreprises des Premières Nations représentent des possibilités de croissance importantes pour les entreprises des Premières Nations. Guidée et conseillée par le CCDE et les représentants techniques, l'APN continuera de réclamer plus de possibilités d'approvisionnement et de





retombées économiques pour les Premières Nations.

Le développement énergétique et les ressources naturelles

Les occasions et la réglementation associées à l'exploitation et à la transmission de l'énergie intéressent beaucoup les Premières Nations. Le développement des ressources naturelles et la transition vers une économie axée sur une énergie propre sont des éléments essentiels de la prospérité économique du Canada. Un bon nombre de Premières Nations veulent profiter ou ont déjà commencé à profiter des retombées du développement des ressources et des énergies non polluantes.

La résolution 55/2017 de l'APN, *Stratégie de l'énergie des Premières Nations*, demande l'élaboration d'une stratégie énergétique par les Premières Nations et demande au premier ministre du Canada ainsi qu'aux premiers ministres des provinces et des territoires d'inclure de façon significative les Premières Nations dans l'élaboration de stratégies énergétiques et de processus de planification régionaux, nationaux et internationaux. Cela ne peut se réaliser que par la création de mécanismes concrets pour assurer la participation pleine et effective des Premières Nations à la mise en œuvre de ces processus.

L'APN a préparé, à l'intention du CCDE, une ébauche de document sur l'orientation stratégique et les activités nécessaires pour planifier tous les aspects des travaux sur l'énergie, la foresterie et les ressources naturelles et y faire participer les Premières Nations. Le CCDE avait déjà appuyé la poursuite du dialogue sur les perspectives et les priorités des Premières Nations en

matière de développement énergétique. Un certain nombre d'aspects doivent être pris en considération en ce qui concerne le rôle des Premières Nations dans une économie à faibles émissions de carbone. Il y a lieu notamment d'adopter une perspective à long terme et de mettre l'accent sur la nécessité de respecter les droits ancestraux et issus de traités, l'échange d'information, la nécessité d'un renforcement de la capacité des Premières Nations dans l'étude des projets énergétiques au Canada et la création d'une stratégie énergétique des Premières Nations. Le ministère fédéral des Ressources naturelles a financé une partie de ce travail.

Les Premières Nations, en tant que détentrices de droits, en tant que propriétaires et en tant que main-d'œuvre et économie florissantes, sont prêtes à déterminer et à accroître les niveaux de participation au secteur des ressources naturelles. Toutefois, le respect des droits inhérents, du titre et des droits issus de traités des Premières Nations est essentiel à l'élaboration de stratégies économiques inclusives et à une augmentation de la sécurité économique.

En 2018, la chef régionale de l'APN, Kluane Adamak, a participé à la Conférence des ministres de l'énergie et des mines (CMEM) au nom de l'APN. Au cours de cette conférence, la chef régionale et d'autres délégués autochtones ont eu l'occasion de discuter avec le ministre fédéral et avec les ministres provinciaux et territoriaux et de faire valoir les priorités des Premières Nations en matière de ressources naturelles, de commerce, d'évaluations environnementales, d'élaboration de règlements, de planification régionale et de participation à des comités et à des conseils; elle a aussi exposé les possibilités qui





s'offrent aux femmes dans le secteur des mines et de l'énergie et les obstacles auxquels elles sont confrontées.

Le Plan canadien pour les minéraux et les métaux (PCMM) a été publié en mars 2019. Les ministres des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, avaient demandé un plan en août 2017. On s'attend à ce que l'accent soit maintenant placé sur l'élaboration de plans d'action pour la mise en œuvre du PCMM. L'APN n'a pas participé à l'élaboration du Plan, mais a surveillé les progrès de cette initiative.

Le 29 mars 2019, l'APN a coordonné une réunion des représentants techniques des Premières Nations en vue de discussions sur le développement énergétique, les ressources naturelles, l'approvisionnement et la croissance économique, devant éclairer l'élaboration d'approches et de recommandations de l'APN en matière de politique économique.

Guidée et conseillée par le CCDE et en suivant les conseils techniques des organisations économiques des Premières Nations, l'APN a élaboré une ébauche de document de recherche qui décrit quelques-unes des principales perspectives et priorités donnant un aperçu des divers enjeux qui se trouvent au cœur de l'engagement des Premières Nations dans l'économie des ressources naturelles. L'ébauche de document a été soumise à l'étude du CCDE. Les activités proposées comprennent des recherches et des efforts de mobilisation plus poussés, conformément aux résolutions nationales et en appui aux objectifs de développement des Premières Nations.

Agriculture

Au mois de juillet 2016, les Chefs en assemblée ont adopté la résolution 47/2016, *Accès des Premières Nations aux opportunités économiques par l'entremise d'une stratégie agricole des Premières Nations*. Cette résolution ordonne à l'APN d'entamer des discussions avec Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC). Ce ministère a reconnu l'importance de faciliter la discussion sur l'agriculture des Premières Nations et d'encourager une participation accrue des Premières Nations à tous les aspects du secteur de l'agriculture et de l'agroalimentaire. Comme le demande la résolution, l'APN examine des moyens de faire collaborer les dirigeants des Premières Nations et AAC pour faire avancer ce concept de stratégie et essayer de déterminer une voie à suivre.

Au cours de l'Assemblée extraordinaire des Chefs de 2018, la résolution 63/2018, *Stratégie éco-agricole*, a été adoptée, donnant à l'APN le mandat de continuer à exhorter les gouvernements fédéral et provinciaux et territoriaux ainsi que les municipalités à assainir les terres agricoles des Premières Nations. L'APN s'efforce de réunir AAC et Environnement et Changement climatique Canada pour discuter de façons d'appuyer les Premières Nations dans une approche coordonnée pour la collecte des données de base sur la diversité des sols et la restauration des sols.

En 2018, AAC a mis en œuvre un nouveau Partenariat canadien pour l'agriculture qui est une initiative quinquennale encadrant des programmes des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux pour renforcer le secteur de l'agriculture, de l'agroalimentaire et des produits agro-industriels et pour





améliorer sa compétitivité, sa prospérité et sa durabilité.

L'APN a poursuivi ses activités dans le cadre d'une analyse de l'environnement des Premières Nations en se tenant au courant de l'information sur les programmes et services offerts qui leur sont offerts et en collaborant avec AAC à la coordination des réunions d'information du secteur de l'agriculture tenue avec les Premières Nations tout au long de 2018.

Développement des ressources humaines

Le Comité des Chefs sur le développement des ressources humaines (CCDRH), conformément au mandat qui lui a été confié par la résolution 32/2017, *Stratégie relative au marché du travail propre aux Premières Nations*, adoptée par les Chefs en assemblée, continue d'offrir leadership et orientation pour l'élaboration d'une Stratégie sur le marché du travail pour les Premières Nations (SMTPN) dans le cadre du Programme de formation pour les compétences et l'emploi destiné aux Autochtones lancé le 1^{er} avril 2019. Le CCDRH a amené des changements positifs par cette résolution, notamment des ressources supplémentaires, une stratégie sur le marché du travail pour une période de dix ans et la collaboration des Premières Nations avec EDSC dans l'apport de changements au réseau de prestation des services. Le CCDRH continuera de travailler à la mise en œuvre de cette résolution nationale au cours des mois à venir.

Pour donner suite à l'orientation des Chefs en assemblée, l'approche stratégique pour une nouvelle SMTPN, élaborée par le CCDRH et le Groupe de travail des Premières Nations sur le développement des ressources humaines et présentée au gouvernement du

Canada, s'est concentrée sur la nécessité de conclure des accords de transfert financier à long terme pour remplacer les accords de contribution annuels, et sur le financement indexé sur l'inflation et la croissance démographique des Premières Nations pour assurer la stabilité et permettre un développement des capacités qui produirait des résultats mesurables.

Le CCDRH a rencontré l'honorable Patty Hajdu, ministre de l'Emploi, du Développement de la main-d'œuvre et du Travail, à deux reprises pour lui faire savoir que les Premières Nations ont décidé d'adopter une nouvelle approche du développement du capital humain centrée sur une relation de gouvernement à gouvernement qui reconnaît l'autorité et la compétence des Premières Nations en matière de gouvernance et de prestation de services à leurs citoyens, quel que soit leur lieu de résidence. Le CCDRH a indiqué à la ministre Hajdu que le budget de 2018 était un bon point de départ en termes d'investissements nécessaires, mais qu'il ne tenait pas compte de l'inflation et de la croissance démographique. De plus, le budget ne prévoyait pas de fonds, distincts du financement du programme, pour soutenir la création d'un conseil du marché du travail des Premières Nations et la capacité, conformément aux recommandations des Premières Nations. À ces rencontres avec la ministre Hajdu, celle-ci a reconnu et appuyé l'orientation exprimée par le CCDRH et a accepté de continuer à collaborer avec le Comité vers une transition menant au succès. L'APN devra envisager de défendre ses intérêts en la matière dans les prochains budgets fédéraux.

Conformément à l'orientation fournie par la résolution 32/2017 de l'APN, *Stratégie*





relative au marché du travail propre aux Premières Nations, le Secteur du développement économique de l'APN a organisé plusieurs groupes de travail techniques auxquels ont participé les signataires d'accords sur le marché du travail des Premières Nations et des représentants intéressés des Premières Nations, ainsi que deux réunions nationales du Groupe de travail des Premières Nations sur le développement des ressources humaines, pour coordonner les conseils sur la mise en œuvre du volet du marché du travail des Premières Nations dans le cadre du nouveau Programme de formation pour les compétences et l'emploi destiné aux Autochtones.

Récemment, le Canada a commencé à moderniser les normes du travail fédérales à la partie III du *Code canadien du travail*. L'APN surveille cette initiative et entreprend une analyse préliminaire des changements apportés au Code du travail et cherche à obtenir de l'information sur les répercussions qu'ils pourraient avoir sur les Premières Nations, notamment sur leurs travailleurs et leurs propriétaires d'entreprise.

Personnes handicapées

Le CCDRH continue à offrir son soutien et des conseils pour le travail effectué sur le plan de l'accessibilité (pour les personnes handicapées). La résolution 10/2018, *Des ressources pour une mobilisation sur une loi distincte des Premières Nations sur l'accessibilité*, la résolution 98/2017, *Loi distincte sur l'accessibilité des Premières Nations*, et la résolution 55/2016, *Loi fédérale sur l'accessibilité pour les Premières Nations*, donnent à l'APN le mandat de travailler avec EDSC en vue de l'élaboration de solutions d'accessibilité adaptées à la

culture des Premières Nations pour répondre aux besoins particuliers des personnes handicapées des Premières Nations (PHPN) et des gouvernements des Premières Nations.

Guidée par ces résolutions nationales, l'APN a recueilli, et continue à recueillir, des opinions sur l'accessibilité et sur des questions relatives aux personnes handicapées. Le 22 février 2019, l'APN a réalisé un webinaire national interactif et accessible en direct sur le Web intitulé *Empowerment of First Nations Persons with Disabilities and First Nations Governments on Distinct First Nations Accessibility Legislation* (Autonomisation des personnes handicapées des Premières Nations et opinions des gouvernements des Premières Nations sur une loi distincte sur l'accessibilité dans les Premières Nations). Ce webinaire national, qui a sollicité des commentaires et la participation des PHPN, des gouvernements des Premières Nations, de dirigeants, de citoyens, de fournisseurs de services, de fournisseurs de programmes, de fournisseurs de soins, d'enseignants et d'universitaires, entre autres, a été vu plus de 419 fois jusqu'à présent. L'APN continue de publier sur son site Web de l'information de base, dont un document juridique, un guide de discussion de l'APN, un examen de la documentation et une analyse environnementale, des sondages, des sommaires et des rapports.

Le gouvernement du Canada a mené un processus de consultation auprès des Canadiens en 2016-2018 pour obtenir leurs opinions sur l'accessibilité et les personnes handicapées en vue de l'élaboration du projet de loi C-81, *Loi canadienne sur l'accessibilité*. La Loi a été adoptée à la Chambre des communes le 29 mai 2019 et a reçu la sanction royale le 21 juin 2019. Le 30





avril 2019, l'APN a présenté un mémoire sur le projet de loi C-81 au Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie afin de soulever des préoccupations au sujet de ce projet de loi, de déterminer des ressources essentielles au renforcement des capacités régionales et de réclamer des ressources efficaces pour les PHPN et pour les gouvernements des Premières Nations.

L'APN a commencé un travail préliminaire en reliant un vaste secteur de ministères fédéraux, comprenant entre autres Services aux Autochtones Canada, Santé Canada, l'Agence de la santé publique du Canada et EDSC, pour discuter d'un continuum de soins (pour les personnes handicapées). La résolution 55/2016, *Loi fédérale sur l'accessibilité pour les Premières Nations*, demandait au Canada de déterminer les besoins de programmes pour les personnes handicapées dans les réserves.

L'APN a joué un rôle déterminant dans l'amplification du dialogue sur la situation des personnes handicapées à l'occasion de plusieurs forums de concertation tenus un peu partout dans le pays. Le travail de l'APN en matière d'accessibilité a contribué à attirer l'attention sur des décennies de manque d'équité dont ont été victimes les PHPN et les gouvernements des Premières Nations en matière de programmes et de services pour personnes handicapées, notamment en axant le dialogue sur les droits de la personne. En avril 2019, l'APN a présenté des renseignements clés à la Rapporteuse spéciale des Nations Unies sur les droits des personnes handicapées afin de faire avancer son important travail de défense des intérêts en la matière. L'APN a également déterminé d'importants liens avec le Programme de développement durable à

l'horizon 2030 des Nations Unies, en particulier en ce qui concerne le principe fondamental selon lequel « personne ne sera laissé de côté ». Ce programme est un ensemble de 17 objectifs de développement durable (ODD) visant à favoriser des emplois décents, la croissance économique, la santé, l'élimination de la pauvreté, etc. Les objectifs constituent un instrument clé permettant de travailler en harmonie avec le gouvernement fédéral pour mieux suivre et mesurer les écarts socioéconomiques inacceptables auxquels sont confrontés les PHPN et les gouvernements des Premières Nations.

Innovation sociale et finance sociale

L'APN a récemment entrepris un travail en finance sociale. L'innovation sociale et la finance sociale sont axées sur la mise au point de nouvelles solutions à des défis socioéconomiques. L'objectif est d'améliorer la qualité de vie des citoyens et des gouvernements ainsi que l'économie des Premières Nations par la collaboration avec des partenaires, la mise à l'essai d'idées créatives et des moyens permettant de mesurer l'incidence de ces initiatives.

La résolution 16/2015 de l'APN, *Soutien à l'innovation sociale et au financement social pour accroître le financement du développement socioéconomique des Premières Nations*, demandait un accroissement de collaborations et de partenariats pour répondre aux besoins des citoyens des Premières Nations. La résolution 92/2018, *Cadre sur l'innovation sociale/le financement social – Ne laisser personne pour compte*, demande à l'APN de déterminer et de chercher des ressources auprès d'EDSC pour le financement d'un cadre ou un document d'orientation stratégique sur l'innovation sociale et la





finance sociale afin d'aider à cerner les lacunes et les priorités financières des Premières Nations. Des fonds ont été récemment mis à la disposition de l'APN pour entreprendre ce travail.

En novembre 2018, l'Énoncé économique de l'automne du gouvernement fédéral a annoncé les éléments d'une Stratégie d'innovation sociale et de finance sociale. Le gouvernement du Canada s'est engagé à verser jusqu'à 755 millions de dollars sur 10 ans, à compter de 2020 2021, et 50 millions de dollars sur deux ans en subventions et contributions pour un Volet d'investissement et de préparation. Le ministre de la Famille, des Enfants et du Développement social, Jean-Yves Duclos, et la ministre de l'Emploi, du Développement de la main-d'œuvre et du Travail, Patricia Hajdu ont reçu le mandat conjoint d'élaborer une stratégie d'innovation sociale et de finance sociale pour le Canada.

En décembre 2018, les Chefs en assemblée ont demandé à EDSC de travailler avec l'APN pour déterminer les investissements requis et dégager des ressources précises du volet d'investissement et de préparation propre aux Premières Nations. L'APN a obtenu du financement d'EDSC et mène actuellement des activités de projet portant sur une analyse documentaire, une analyse de l'environnement, une analyse coûts-avantages, un examen juridique, la coordination d'une table ronde nationale qui aura lieu le 5 septembre 2019 et la possibilité de participer à diverses tables de concertation pour éclairer un cadre stratégique en finance sociale.

Le CCDRH fournit des conseils et une orientation pour ce travail. L'APN cherchera aussi à obtenir du CCDE des

recommandations relativement à ce nouveau domaine étant donné le lien étroit entre les politiques des deux comités. Comme pour le travail concernant les personnes handicapées, l'APN a cherché les liens qui existent avec le Programme de développement durable à l'horizon 2030 des Nations Unies, qui fait valoir la nécessité d'emplois décents, d'une croissance économique, de l'élimination de la pauvreté, d'une énergie abordable et propre, d'une bonne santé, etc. L'objectif de « ne laisser personne de côté » a contribué à éclairer le travail de l'APN en matière d'innovation sociale et de finance sociale.

Connectivité et stratégie électronique des Premières Nations

Les Premières Nations ont besoin d'un soutien et d'une défense de leurs intérêts sur le plan de la connectivité et des technologies de l'information et des communications (TIC). La résolution 16/2008, *Cybercommunautés de Premières Nations : Un cadre national*, et la résolution 53/2011, *Stratégie cybercommunautaire des Premières Nations*, donnent une orientation sur les demandes à faire pour obtenir des programmes, des services et des investissements adéquats pour les TIC dans les Premières Nations.

En juillet 2018, les Chefs en assemblée ont adopté la résolution 32/2018, *Renforcer la connectivité dans les réserves*, qui demande à l'APN de déterminer les lacunes et les obstacles actuels qui empêchent les Premières Nations de participer au secteur des TIC et d'en tirer des avantages. La résolution demande aussi à Innovation, Sciences et Développement économique Canada d'élaborer, en collaboration avec les





Premières Nations, une stratégie globale sur les services à large bande en milieu rural.

En octobre 2018, l'APN a assisté au Sommet sur la connectivité autochtone 2018 organisé par l'Internet Society. Divers sujets ont été discutés dans le cadre de ce sommet, notamment la nécessité de répondre aux besoins des Premières Nations et de tous les Autochtones sur le plan de l'accès à des services Internet rapides, abordables et fiables; le pouvoir d'Internet comme outil de soutien à la revitalisation linguistique et culturelle; la nécessité de défendre les intérêts des communautés autochtones et de renforcer leur capacité. Télésat Canada a également informé l'APN de certains aspects du travail qu'elle effectue en vue de trouver des solutions pour un accès Internet haute vitesse fiable. Le travail que l'APN a effectué dans le passé pour une cyberstratégie des Premières Nations a contribué à faire connaître les besoins en matière de connectivité, d'infrastructure, de fonctionnement et de gestion ainsi que de capacité. Actuellement, ce portefeuille et ses activités ne sont pas financés à l'APN.

Prochaines étapes – La voie à suivre

Secteur du développement économique

- Collaborer avec les comités des Chefs pour faire progresser les priorités des Premières Nations en ce qui a trait à de nouveaux investissements dans des programmes et services économiques qui augmentent la participation à tous les secteurs de l'économie et réduisent la pauvreté.
- Continuer de faire valoir la nécessité de combler les lacunes en matière de données et d'information dans le portefeuille du développement économique, et de travailler avec

les homologues fédéraux pour faire progresser les mesures stratégiques, notamment dans les domaines suivants.

Relations commerciales

- Continuer de militer pour la participation des Premières Nations aux négociations d'accords de libre-échange et pour l'ajout d'un chapitre sur les peuples autochtones dans les futurs accords de libre-échange.
- Continuer de demander une clause de non-dérogation dans le projet de loi C-100 visant à mettre en œuvre l'ACEUM pour faire en sorte que ce projet de loi et l'Accord lui-même soient interprétés et appliqués conformément à l'article 35 de la *Loi constitutionnelle de 1982*.
- Faire progresser les priorités des Premières Nations en matière de commerce et, en attendant la confirmation du financement, mettre en place un plan de travail pour une stratégie commerciale globale qui compte sur la participation des Premières Nations. Collaborer avec d'autres peuples autochtones à des solutions d'investissements et d'échanges commerciaux entre nations.

Développement énergétique et ressources naturelles

- En attendant la confirmation du financement, poursuivre le dialogue entre les Premières Nations sur les nouveaux investissements pour le financement des projets énergétiques des Premières Nations, les programmes visant à mieux appuyer les priorités des Premières Nations et la participation à l'économie des ressources naturelles.





Approvisionnement

- Continuer à demander une amélioration de l'accès aux marchés publics pour les entreprises des Premières Nations. En attendant les confirmations, notamment en ce qui concerne le financement requis, demander l'avis des dirigeants des Premières Nations et des experts techniques en ce qui concerne de nouveaux investissements, les besoins de capacité et les mesures législatives nécessaires pour une stratégie fédérale renouvelée.

Agriculture

- Continuer à réclamer des initiatives de partage des coûts plus équitables dans le cadre des programmes et services du Partenariat canadien pour l'agriculture visant à améliorer la participation des Premières Nations au secteur de l'agriculture et de l'agroalimentaire. Travailler avec AAC à l'obtention d'un financement pluriannuel pour l'élaboration d'une stratégie agricole des Premières Nations.

Développement des ressources humaines

- Travailler en collaboration avec EDSC à la mise en œuvre du volet Marché du travail des Premières Nations dans le cadre du Programme de formation pour les compétences et l'emploi destiné aux Autochtones.
- Faire de la recherche sur la croissance démographique des Premières Nations et les effets de l'inflation sur le financement du marché du travail des Premières Nations. Continuer à défendre la nécessité d'un Conseil et d'un Secrétariat du marché du travail des Premières Nations et à en examiner la planification, le concept et le rôle.

- Chercher à obtenir une plus grande participation des Premières Nations aux changements apportés au *Code canadien du travail* et leur communiquer toute l'information à ce sujet.

Personnes handicapées

- Continuer à chercher des ressources pour aider les gouvernements des Premières Nations à construire des installations accessibles et à élaborer des programmes et des services inclusifs afin de répondre efficacement aux besoins des PHPN.
- Rencontrer des représentants d'EDSC pour discuter de la participation des Premières Nations à l'élaboration d'approches distinctes en matière d'accessibilité des Premières Nations et recueillir le point de vue de celles-ci sur le projet de loi C-81.
- Examiner, avant septembre 2019, les conclusions du rapport de la Rapporteuse spéciale des Nations Unies en ce qui concerne les obligations qu'ont les gouvernements fédéral et provinciaux et territoriaux en vertu de la Convention relative aux droits des personnes handicapées des Nations Unies (CDPH).

Innovation sociale et finance sociale

- Communiquer aux Premières Nations l'information sur le lancement du nouveau Programme de préparation à l'investissement pour l'innovation sociale et la finance sociale d'EDSC et faire connaître les partenaires de prestation de services qui faciliteront la distribution du programme.
- Poursuivre les efforts de défense des intérêts, notamment en élaborant des documents d'orientation, des recommandations et un cadre destiné

à informer les gouvernements des Premières Nations et d'autres entités, au besoin.

Stratégie électronique des Premières Nations

- Continuer de militer en faveur de la connectivité chez les Premières Nations et examiner des solutions stratégiques en appui aux efforts déployés pour éliminer l'écart qui existe en matière de connectivité entre les Premières Nations et le reste du Canada et trouver des moyens pour que les Premières Nations participent au secteur des TIC et en tirent profit. Explorer des possibilités d'obtention de financement.





Secteur de l'éducation

L'Assemblée des Premières Nations (APN), le Comité des Chefs sur l'éducation (CCE) et le Conseil national indien de l'éducation (CNIE) sont guidés par la résolution n° 16/2016, *Processus honorable d'élaboration de recommandations pour appuyer une réforme de l'éducation des Premières Nations*, qui demande la participation régionale entière et significative des Premières Nations à la réforme de l'éducation des Premières Nations, exige que toute version préliminaire d'une loi ou d'une politique fédérale sur l'éducation soit ratifiée par les Chefs en assemblée et exige que le Canada honore et respecte son obligation constitutionnelle selon l'esprit et l'intention des droits à l'éducation inhérents et issus de traités.

Les étudiants des Premières Nations ont le droit inhérent et issu de traités de recevoir une éducation qui est en accord avec leur culture, leurs valeurs, leurs traditions et leurs langues sans préjugés ni discrimination. Une éducation de qualité et adaptée sur le plan culturel est la pierre angulaire de la préservation et de la vitalité des communautés des Premières Nations et de l'atteinte d'autres droits fondamentaux des étudiants des Premières Nations. Les étudiants des Premières Nations ont besoin de mesures particulières afin de concrétiser leur droit à l'éducation sur un pied d'égalité avec les étudiants non autochtones. Cela inclut le droit à un financement équitable afin de répondre à leurs besoins particuliers en tenant compte des contextes culturels, linguistiques et géographiques des enfants autochtones et de leurs réalités historiques.

Transformation de l'éducation des Premières Nations de la maternelle à la 12^e année

Le budget fédéral de 2016 a prévu 2,6 milliards de dollars sur cinq ans pour améliorer l'éducation primaire et secondaire des enfants des Premières Nations et 129,4 millions de dollars sur deux ans pour soutenir l'apprentissage et la garde des jeunes enfants. Le 5 décembre 2017, les Chefs en assemblée ont adopté la résolution n° 65/2017 de l'APN, *Nouvelle approche de financement provisoire de l'éducation des Premières Nations*. Cette résolution a donné lieu à l'élaboration conjointe d'une proposition de politique sur une nouvelle approche de financement de l'éducation des Premières Nations dans les réserves pour soutenir les élèves, les écoles et les communautés.

En janvier 2018, l'APN et des représentants régionaux des Premières Nations ont amorcé un processus d'élaboration conjointe d'une proposition de politique des Premières Nations pour orienter le mémoire au Cabinet fédéral et travailler en vue du contrôle par les Premières Nations de l'éducation des Premières Nations. Les objectifs de la proposition de politique sur le financement de l'éducation des Premières Nations sont de débloquer les fonds prévus dans le budget fédéral de 2016, qui correspondent à l'engagement « Transformer l'éducation des Premières Nations » (réservés pour l'instant au financement des conseils scolaires), et de mettre en œuvre les mesures ci-dessous :

- Remplacer les programmes d'éducation désuets, inéquitables et inadéquats (basés sur des propositions) de Services aux Autochtones Canada (SAC) par des approches en matière d'éducation et des modèles de financement régionaux





assurant un financement suffisant, prévisible et durable.

- Soutenir les régions des Premières Nations dans l'élaboration de leurs propres modèles de financement de l'éducation dont la méthode de calcul est basée sur le modèle de financement de l'éducation de la province et comprend des adaptations et des ajouts pour financer les besoins particuliers des élèves, des communautés et des écoles des Premières Nations.

Le 28 février 2018, le Cabinet a adopté le mémoire sur la diversité et l'inclusion. Peu de temps après, l'équipe de rédaction a participé à l'élaboration conjointe d'un document fondamental et de modalités sur l'éducation de la maternelle à la 12^e année afin d'orienter la soumission requise au Conseil du Trésor. Au mois d'octobre 2018, la soumission au Conseil du Trésor fut signée et approuvée, et la mise en œuvre de la décision commença en avril 2019.

Avec la transformation de l'éducation de la maternelle à la 12^e année, les Premières Nations peuvent maintenant conclure des ententes régionales sur l'éducation (ERE) qui sont de nouvelles ententes sur le financement de l'éducation qui peuvent être négociées au niveau local ou régional ou en fonction du territoire faisant l'objet d'un traité. La méthode de calcul des ERE est basée sur le modèle de financement de l'éducation de la province. Des adaptations sont faites pour financer les besoins particuliers des élèves, des communautés et des écoles des Premières Nations. En même temps, les Premières Nations de partout au pays organisent des tables techniques régionales afin d'examiner leurs formules provisoires régionales qui détermineront le financement de l'éducation des Premières

Nations qui n'ont pas conclu d'ERE, d'entente globale ou d'accord d'autonomie gouvernementale.

À compter du 1^{er} avril 2019, les nouveaux modèles provisoires régionaux de financement de l'éducation primaire et secondaire seront mis en œuvre. Ils remplaceront les programmes fédéraux basés sur des propositions.

La nouvelle approche transformée vise à s'assurer que les élèves inscrits aux écoles des Premières Nations sont soutenus par un financement de base prévisible et comparable à celui qui est affecté aux élèves inscrits dans les programmes provinciaux. En plus de ce financement de base, SAC offrira des mesures de soutien additionnelles pour des programmes de maternelle à plein temps et des programmes bonifiés en matière de langue et de culture pour les écoles à l'intérieur des réserves.

La transformation des programmes de la maternelle à la 12^e année a éliminé la majeure partie du financement fondé sur des propositions, toutefois, des fonds continueront d'être disponibles pour les programmes suivants :

- Programme de recherche et d'apprentissage et d'innovation en éducation
- Une composante du Programme d'éducation spécialisée à coûts élevés
- Programme des partenariats en éducation

En décembre 2018, le CCE a recommandé que l'APN collabore avec SAC afin de finaliser les lignes directrices pour le programme de recherche, d'apprentissage et d'innovation en éducation. Ce programme était un processus de sélection national de SAC, mais en vertu





des nouvelles lignes directrices, les Premières Nations contrôleront l'utilisation des fonds et pourront mettre en œuvre des programmes en se fondant sur la méthodologie régionale qu'elles préfèrent pour l'attribution des fonds.

Principales activités et réalisations

1) Éducation postsecondaire (EPS) – Le processus de l'Examen de l'enseignement postsecondaire s'est terminé en juin 2018 avec la publication du *Rapport provisoire de l'Examen de l'enseignement postsecondaire des Premières Nations, 2018*. Les Chefs en assemblée ont adopté la résolution n° 29/2018, *Examen de l'éducation postsecondaire des Premières Nations : Rapport et recommandations*, qui endosse le *Rapport provisoire de l'Examen de l'enseignement postsecondaire des Premières Nations, 2018* et enjoint à l'APN, au CCE et au CNIE de collaborer avec SAC afin d'élaborer un processus conjoint honorable pour la création de modèles régionaux sur l'éducation postsecondaire.

De septembre à novembre 2018, le CNIE a travaillé en partenariat avec SAC afin d'élaborer une proposition de politique sur l'éducation postsecondaire des Premières Nations. Ce document présente les propositions de changement des Premières Nations incluses dans un mémoire au Cabinet de SAC sur l'éducation postsecondaire des Premières Nations qui doit être déposé au Cabinet en 2019. La demande budgétaire est chiffrée globalement à 1,7 milliard de dollars et se concentre sur trois points prioritaires : des investissements immédiats pour soutenir l'éducation postsecondaire des Premières Nations, la modernisation des programmes d'EPS existants de Services aux Autochtones

Canada et l'occasion d'élaborer des modèles d'éducation postsecondaire régionaux ou fondés sur des traités ou sur l'autonomie gouvernementale. Les changements proposés affirment de nouveau la compétence des Premières Nations sur l'éducation des Premières Nations et veillent à ce que les étudiants et les établissements d'enseignement supérieur des Premières Nations soient mieux appuyés pour combler l'écart de diplomation au niveau postsecondaire.

En réponse à la proposition de politique, le gouvernement du Canada a inclus dans le budget 2019 une enveloppe de 327,5 millions de dollars sur cinq ans pour renouveler et bonifier le financement du Programme d'aide aux étudiants de niveau postsecondaire pendant que le gouvernement organise des séances de mobilisation auprès des Premières Nations au sujet de l'élaboration de modèles d'EPS à long terme dirigés par les Premières Nations. Ce financement sera versé comme suit : 50 millions de dollars la première année, 60 millions de dollars la deuxième année et 70 millions de dollars à chacune des trois années suivantes. Après le dépôt du budget 2019, le CNIE et le CCE ont continué leurs efforts de modernisation des programmes d'EPS pour les étudiants et les établissements. Cela comprend des consultations en vue de la création d'un modèle d'EPS dirigé par les Premières Nations.

2) Éducation de la petite enfance (EPE) — L'équipe de travail mixte a examiné les différences régionales et les pratiques exemplaires concernant la mise en œuvre des programmes de maternelle 4 et 5 ans à plein temps dans les écoles des Premières Nations. L'équipe s'est réunie les 3 et 4 mai 2018 et les 6 et 7 novembre 2018, et a de





nouveau insisté sur la nécessité de se pencher sur les infrastructures, les programmes pédagogiques et les activités pour que les régions puissent offrir des programmes de maternelle 4 et 5 ans à plein temps. Les recommandations de l'équipe ont orienté la proposition de politique sur l'éducation de la maternelle à la 12^e année :

- 1) que SAC fournisse du financement aux Premières Nations pour élargir l'accès aux équivalents temps plein et fournisse un financement additionnel adéquat, prévisible et durable afin d'offrir un programme de maternelle 4 et 5 ans de qualité dans les réserves;
- 2) que les Premières Nations aient l'option de recevoir des fonds pour le Programme d'aide préscolaire aux Autochtones dans les réserves (PAPAR) en fonction de la liste nominative.

Dans les modalités de la maternelle à la 12^e année, les principaux changements qui influent sur la maternelle 4 et 5 ans incluent les suivants : 1) Installations : les enfants de 4 et 5 ans peuvent participer à un programme d'apprentissage dans une école certifiée ou dans un bâtiment non scolaire loué, ce qui inclut les installations PAPAR. 2) Éducateurs : les éducateurs de la petite enfance et les enseignants certifiés sont tous deux qualifiés pour enseigner aux jeunes enfants et 3) Curriculums : les fonds alloués en vertu de la nouvelle formule de financement peuvent servir à acheter, à adapter et à élaborer des programmes d'enseignement pour la maternelle, ce qui est particulièrement important lorsque la province n'offre pas la maternelle 4 ans. Les programmes d'enseignement pour la maternelle 4 et 5 ans sont à la discrétion des communautés. Les régions peuvent

commencer la mise en œuvre des programmes de maternelle 4 et 5 ans à temps plein en 2019/20.

3) Infrastructures scolaires – Les Premières Nations membres de l'équipe de travail se sont réunies pour la troisième fois le 23 mai 2019 afin de fixer des objectifs politiques et des recommandations futures pour le CNIE et le CCE. Les recommandations ont été présentées au CCE le 5 juin 2019 à Yellowknife (T.N. O.). Il a été recommandé que des renseignements additionnels sur les politiques relatives aux infrastructures scolaires des Premières Nations soient présentés au CNIE le 24 juin 2019. Les premières recommandations proposées par les Premières Nations membres de l'équipe de travail sur les infrastructures scolaires sont les suivantes :

- 1) Les Premières Nations membres de l'équipe de travail sur les infrastructures scolaires conviennent que les besoins des Premières Nations en matière d'infrastructures scolaires sont variés, mais que les domaines ci-dessous doivent faire l'objet d'un examen en premier lieu :
 - i. Normes sur les surfaces dans les écoles (NSE)
 - ii. Normes sur les niveaux de service et la gestion des résidences pour les enseignants
 - iii. Politique d'appel d'offres pour les projets d'investissement financés par le gouvernement fédéral pour l'éducation des Premières Nations
 - iv. Propriété et financement des infrastructures scolaires
 - v. Examen budgétaire du capital d'infrastructure scolaire





Conformément au principe du contrôle par les Premières Nations de l'éducation des Premières Nations, les Premières Nations membres de l'équipe de travail sur les infrastructures scolaires mèneront un examen approfondi de tous les programmes fédéraux actuels qui soutiennent les infrastructures scolaires. Cela inclut l'examen des modalités de fonctionnement de l'équipe de travail sur les infrastructures scolaires.

2) Une résolution autorisant l'Assemblée des Premières Nations, le Conseil national indien de l'éducation et le Comité des Chefs sur l'éducation à collaborer avec le gouvernement du Canada pour examiner les politiques relatives aux infrastructures scolaires sera rédigée.

4) Besoins particuliers des communautés du Nord et des régions éloignées - L'équipe mixte de travail s'est réunie les 3 et 4 mai 2018 et de nouveau les 8 et 9 août 2018. Elle continuera de développer son plan de travail et le chemin critique pour 2019-2020, notamment en donnant la priorité à la rédaction d'un document sur le recrutement et le maintien en poste des enseignants dans les écoles des Premières Nations éloignées. L'équipe continuera de fournir des recommandations et des commentaires concernant les activités de recherche menées sur les inducteurs de coût des écoles primaires et secondaires des Premières Nations dans les communautés nordiques et éloignées et orientera le travail d'autres équipes de travail.

5) Équipe de travail d'experts sur le financement de l'éducation de la maternelle à la 12^e année - L'équipe de travail a été créée dans le but d'appuyer les travaux des tables techniques régionales en offrant une plateforme qui permet de communiquer les pratiques exemplaires, d'échanger de l'information, de discuter des défis et des solutions concernant les approches régionales provisoires de financement et d'examiner les estimations de coûts actuelles et futures pour le financement de l'éducation de la maternelle à la 12^e année.

Les 21 et 22 septembre 2018, l'équipe de travail a recommandé que la commission de l'APN fasse des études dans le but de déterminer les inducteurs de coût (autres que les salaires) qui permettraient de calculer les coûts plus élevés de la prestation des services et des programmes éducatifs dans les communautés nordiques, éloignées et isolées. Ce rapport utilise la définition de l'éloignement établie par le Conseil national mixte (CNM) qui évalue le degré d'éloignement en fonction de trois facteurs : la population, le climat et l'accès. Cette étude a été faite par Moazzami Consultants Inc. et Chignecto Consulting Group Inc.

Afin de maximiser l'appui aux tables techniques régionales et l'échange d'information, le Secteur de l'éducation de l'APN a organisé le premier Forum sur la transformation de l'éducation de la maternelle à la 12^e année les 23 et 24 mai 2019 à Toronto (Ontario). Le Forum a permis d'échanger de l'information et des pratiques exemplaires et de présenter les expériences régionales de nombreux présentateurs et



membres de l'équipe de travail d'experts sur le financement de l'éducation de la maternelle à la 12^e année. Certains des sujets abordés ont été les expériences régionales, les priorités en matière de financement, le développement de compétences et l'acquisition d'expérience et les stades de mise en œuvre.

6) Raised Voices: Carriers of Hope – Appels à l'action des jeunes – Le Conseil national des jeunes de l'APN, en collaboration avec le Secteur de l'éducation de l'APN, a appuyé l'organisation d'un Forum des jeunes des Premières Nations sur les politiques qui a eu lieu au mois de février 2019 à Ottawa en Ontario. L'objectif de ce forum était de permettre aux jeunes des Premières Nations de partout au pays de discuter des enjeux et des priorités en éducation et de leur donner l'occasion de présenter leurs points de vue aux décideurs et aux responsables politiques. Ce forum a donné lieu à cinq appels à l'action qui ont été inclus dans le rapport du Conseil national des jeunes.

Prochaines étapes – La voie à suivre

- Continuer d'appuyer les Premières Nations impliquées dans la transformation de l'éducation de la maternelle à la 12^e année et la négociation d'ententes locales, régionales ou fondées sur des traités en matière d'éducation.
- Les 8 et 9 octobre 2019, le Secteur de l'éducation de l'APN sera l'hôte du deuxième Forum sur la transformation de l'éducation des Premières Nations qui aura lieu à Calgary (Alberta) à l'hôtel Westin près de l'aéroport. Ce Forum

est une occasion de se rencontrer et d'échanger sur nos expériences locales, régionales ou fondées sur des traités concernant la mise en œuvre de la nouvelle politique et de l'approche de financement de l'éducation des Premières Nations de la maternelle à la 12^e année.

- Appuyer la vision des Premières Nations concernant l'apprentissage continu et l'élaboration de modèles locaux, régionaux ou fondés sur des traités de l'éducation postsecondaire.
- Veiller à ce que le dossier des infrastructures scolaires progresse en même temps que tous les autres aspects de la transformation de l'éducation afin d'offrir des infrastructures adéquates et sécuritaires aux étudiants et aux enseignants des Premières Nations.
- Continuer le programme *Raised Voices: Carriers of Hope – Appels à l'action des jeunes* concernant l'éducation.





Secteur de l'environnement

Le Secteur de l'environnement se concentre sur toutes les questions environnementales touchant les Premières Nations. Le personnel du Secteur de l'environnement travaille directement avec un comité des Chefs appelé Comité consultatif sur l'action pour le climat et l'environnement (CCE), ainsi qu'avec deux comités consultatifs techniques : le Comité mixte sur l'action pour le climat (CMAC) et le Comité consultatif des Premières Nations sur les espèces en péril (CPAEPN), qui ont tous deux un mandat par voie de résolutions. Le Secteur de l'environnement s'occupe activement d'un large éventail de questions environnementales de grande importance, tout en continuant de se concentrer sur d'autres questions qui évoluent d'année en année.

Principales activités et réalisations

Changements climatiques

Avec l'appui du CCE, le Secteur de l'environnement a participé au processus du Cadre pancanadien pour une croissance propre et les changements climatiques (CPCC), qui a débuté en 2016 et a mené à la création d'une table technique bilatérale Premières Nations-Canada sur les changements climatiques, le Comité mixte sur l'action pour le climat (CMAC). Le CMAC est une table de concertation entre les Premières Nations et les fonctionnaires fédéraux axée sur la politique climatique. Le CMAC, qui compte des représentants techniques des Premières Nations de partout au pays, travaille avec le Canada depuis 18 mois, faisant valoir les intérêts et les priorités des Premières Nations parallèlement à la propre approche du Canada. Son premier rapport annuel a été remis au premier

ministre et au Chef national au début de 2019.

Le Secteur de l'environnement a également fourni des fonds pour permettre à chaque région d'embaucher un coordonnateur régional des changements climatiques afin de mieux coordonner le partage de l'information sur le climat et les mesures prises avec les Premières Nations. Un coordonnateur national des changements climatiques est maintenant en poste pour appuyer ce travail à l'échelle nationale.

Examens environnementaux et réglementaires

En 2016, le gouvernement du Canada a annoncé l'examen des principales lois environnementales, notamment la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* (LCEE), la modernisation de l'Office national de l'énergie (ONE), la *Loi sur la protection de la navigation* (LPN) et la *Loi sur les pêches*. En février 2018, le gouvernement fédéral a déposé un projet de loi qui modifierait ou remplacerait trois de ces lois. Malheureusement, le projet de loi C-69 : *Loi édictant la Loi sur l'évaluation d'impact et la Loi sur Régie canadienne de l'énergie, modifiant la Loi sur la protection de la navigation et apportant des modifications corrélatives à d'autres lois*, n'a pas suivi le processus législatif avant la fin de la présente session parlementaire.

Le Secteur de l'environnement, sous la direction du CCE et des Chefs en Assemblée, a été très actif dans ce dossier et plusieurs résolutions ont été adoptées au cours des dernières années reflétant les intérêts des Premières Nations à l'égard de cette question, la plus récente étant la résolution 07/2018, *Examiner les droits, le titre et*





compétences des Premières Nations dans le projet de loi C-69, Loi édictant la Loi sur l'évaluation d'impact et la Loi sur Régie canadienne de l'énergie, modifiant la Loi sur la protection de la navigation. Le Secteur de l'environnement a animé diverses séances d'information et réunions techniques partout au pays pour tous ces examens afin d'aider les Premières Nations à dialoguer directement auprès de la Couronne.

Espèces en péril

La *Loi sur les espèces en péril* (LEP) a été élaborée conjointement avec les Premières Nations dans les années 1990 pour prévenir l'extinction des espèces fauniques et déterminer les mesures à prendre pour leur rétablissement, conformément aux engagements internationaux du Canada en vertu de la *Convention sur la diversité biologique* (CDB). La LEP est également la seule loi fédérale qui reconnaît explicitement le rôle essentiel des peuples autochtones dans son administration et sa mise en œuvre, grâce à la création du Conseil autochtone national sur les espèces en péril (CANEP), un comité consultatif auprès du ministre.

En 2017, la ministre fédérale de l'Environnement et du Changement climatique a convenu de créer un organisme consultatif technique propre aux Premières Nations, le Comité consultatif des Premières Nations sur les espèces en péril (CCPNEP). Le CCPNEP s'est réuni à six reprises, notamment avec la ministre de l'Environnement et du Changement climatique du Canada et le ministre des Pêches et des Océans lors d'une table ronde ministérielle tenue en avril 2019. L'organisme consultatif technique se concentre sur l'amélioration de l'application et de la mise en œuvre de la LEP, en plus de la planification

stratégique et de la détermination des priorités avec les Premières Nations. Le CCPNEP est composé de représentants techniques des Premières Nations de partout au Canada.

Le Secteur de l'environnement continue également de participer aux réunions portant sur la CDB, l'accent étant mis actuellement sur l'élaboration d'un cadre mondial pour la biodiversité après 2020, ainsi que sur l'avenir du Groupe de travail sur l'article 8(j) de la CDB, qui se concentre sur le savoir autochtone. Le CCE assure une surveillance continue pour appuyer le dialogue sur les questions relatives aux espèces en péril, y compris la CDB.

En route vers l'objectif 1 du Canada

Le Canada a mis en place l'initiative En route vers l'objectif 1 en se fondant sur un engagement international découlant de la *Convention sur la diversité biologique*. Cet objectif prévoit la conservation de 17 % des zones terrestres et de 10 % des zones côtières et marines d'ici 2020, grâce à la création de réseaux d'aires protégées et à d'autres mesures de conservation efficaces, y compris les aires protégées et de conservation autochtones (APCA). Le Canada s'est efforcé de faire participer les Premières Nations par divers mécanismes, avec la participation directe de représentants des Premières Nations à tous les niveaux et la création d'un cercle autochtone d'experts (CAE). En mars 2018, le CAE a présenté son rapport final, *Nous nous levons ensemble : atteindre l'objectif 1 du Canada en créant des aires protégées et de conservation autochtones dans l'esprit et la pratique de la réconciliation*, avec des recommandations à l'intention de la ministre fédérale de l'Environnement et du Changement





climatique. Le rapport final de l'initiative En route, *Unis avec la nature*, a été publié en février 2019.

L'initiative fédérale En route est maintenant passée à ce que l'on appelle la phase de mise en œuvre, dans le but de trouver des moyens réels et pratiques d'atteindre l'objectif 1 du Canada en mettant en œuvre bon nombre des recommandations reçues durant la phase 1, en particulier par la création d'APCA. Pour répondre à cette importante initiative, le Secteur de l'environnement de l'APN a mis sur pied un sous-groupe de travail du CCE sur les APCA, composé de membres du CCE et d'anciens membres des Premières Nations du Cercle autochtone d'experts, qui sera dirigé par un coordonnateur national. L'initiative En route devrait se poursuivre jusqu'en 2020 et au-delà.

Prochaines étapes – La voie à suivre

- Promotion continue des questions liées au climat en coordination avec le CCE, le CMAC et les coordonnateurs régionaux sur les changements climatiques.
- Poursuite de la mobilisation concernant les examens environnementaux et réglementaires en cours, particulièrement en ce qui concerne le projet de loi C-69.
- Poursuite des efforts pour soutenir les Premières Nations en tant que chefs de file dans les mesures de conservation et de protection.



Secteur des pêches

Le Secteur des pêches de l'APN est guidé par le Comité national des pêches (CNP) de l'APN. Le CNP est coprésidé par le Chef régional du Nouveau Brunswick et de l'Île-du-Prince-Édouard Roger Augustine et le Chef régional de la Colombie Britannique Terry Teegee. Dirigé par les Chefs en assemblée, le CNP est composé de Chefs et de représentants techniques des 10 régions de l'APN qui orientent et appuient les intérêts collectifs des Premières Nations du Canada concernant la pêche commerciale, la planification de l'espace marin, la gouvernance des océans, la pêche intérieure, l'aquaculture, les espèces en péril, les systèmes de connaissances autochtones et les décisions de la Cour Suprême du Canada.

La création du Secteur des pêches de l'APN a été annoncée le 30 avril 2018. Après une étude nationale des candidatures et un processus de concours, Ken Paul est devenu le directeur du Secteur des pêches le 4 septembre 2018. Le personnel du Secteur des pêches est composé d'une directrice associée, Audrey Mayes, de trois analystes des politiques et d'une adjointe administrative. Le Secteur des pêches de l'APN plaide en faveur de lois, de politiques et de programmes fédéraux pour appuyer la mise en œuvre de droits ancestraux et issus de traités dans le but d'établir des activités de pêche autonomes.

Principales activités et réalisations

Rencontre entre le Chef national et le ministre des Pêches et des Océans Jonathan Wilkinson

Le 10 décembre 2018, le Chef national Perry Bellegarde, le Secteur des pêches de l'APN et le Chef Dalton Silver, membre du CNP, ont rencontré Jonathan Wilkinson, ministre des

Pêches et des Océans, et des représentants de la Garde côtière canadienne (MPO) à Ottawa (Ontario). Le Chef national a demandé que l'APN participe conjointement à l'élaboration d'une législation sur l'aquaculture et que le MPO apporte une aide financière à l'organisation d'un Forum national sur les pêches et augmente son soutien à la pêche intérieure relativement à l'Office de commercialisation du poisson d'eau douce (OCPED). Le Chef Silver a exprimé le besoin de mesures concrètes du Conseil de gestion du saumon de la rivière Fraser et a souligné un problème d'inaction au bureau régional du Pacifique du MPO. Le ministre a fait preuve d'ouverture face aux demandes et s'est dit prêt à participer à la prochaine réunion du Comité national des pêches de l'APN en février 2019.

Comité national des pêches de l'APN

Le CNP est un regroupement national visant à échanger et à coordonner des perspectives régionales sur les lois, les politiques et les programmes du gouvernement fédéral. Son objectif premier est d'appuyer la mise en œuvre des droits ancestraux et issus de traités dans le but d'établir des activités de pêche autonomes. Le Secteur des pêches de l'APN est appuyé par le CNP qui défend les droits des Autochtones dans le cadre des politiques du Canada sur les pêches. Le Secteur des pêches cherche à affirmer le rôle légitime des Premières Nations dans la gestion des ressources halieutiques et de l'habitat du poisson et dans la gouvernance de tous les plans d'eau, océans et eaux douces.

Le 27 février 2019, le ministre Wilkinson de Pêches et Océans a rencontré le CNP à Ottawa (Ontario). Les discussions ont porté sur les décisions de la Cour Suprême, le





Conseil de gestion du saumon de la rivière Fraser, l'Office de commercialisation du poisson d'eau douce, l'appui à la pêche intérieure, l'élaboration conjointe d'une *Loi sur l'aquaculture*, l'utilisation du savoir autochtone, le Plan canadien de protection des océans, le renouvellement du Programme autochtone de gestion des ressources aquatiques et océaniques, la nouvelle région arctique du MPO et la proposition de l'APN concernant un Forum national sur les pêches. Les réponses du MPO à tous ces points feront l'objet de discussions aux prochaines réunions du CNP.

Conseil canadien des ministres des Pêches et de l'Aquaculture (CCMPA)

Misel Joe, Chef de la Première Nation Miawpukek, et Ken Paul, directeur du Secteur des pêches de l'APN, ont fait une présentation au Conseil canadien des ministres des Pêches et de l'Aquaculture (CCMPA) au mois de décembre 2018 à St. John's (Terre-Neuve). Ils ont souligné l'importance des systèmes de connaissances autochtones dans la gouvernance et la gestion des pêches par les Premières Nations. Ils ont affirmé qu'il est nécessaire de faire participer les Premières Nations aux travaux et au processus décisionnel du Conseil, plus particulièrement dans le cas des six groupes de travail interprovinciaux : aquaculture, pêche intérieure, mise en marché, mise en œuvre du projet de loi C68, espèces envahissantes et océans. Il a été indiqué que l'APN serait invitée à la prochaine réunion du CCMPA prévue à l'été 2019.

Projet de loi C-68, Loi sur les pêches

Terry Teegee, coprésident du Comité national des pêches, et Ken Paul, directeur du Secteur

des pêches de l'APN, ont fait une présentation au Comité sénatorial permanent des pêches et des océans le 7 mai 2019. La présentation de l'APN concernant le projet de loi C-68, *Loi modifiant la Loi sur les pêches et d'autres lois en conséquence*, était axée sur des questions générales comme l'utilisation de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones comme cadre pour orienter la réconciliation et l'affirmation des droits inhérents des Premières Nations et des droits visés par l'article 35 de la constitution. De plus, elle abordait les mesures requises pour réparer l'effet cumulatif de lois antérieures inadéquates, incluant l'élargissement du registre public, la protection des cours d'eau et de l'habitat du poisson, la réduction du pouvoir discrétionnaire des ministères et l'inclusion et la protection des systèmes de connaissances autochtones au sein de la loi.

Projet de loi C-55, Loi sur les océans

Le représentant de la Colombie-Britannique au Comité national des pêches, le Chef Dalton Silver, et le directeur du Secteur des pêches de l'APN ont fait une présentation au Conseil canadien des ministres au nom du CNP le 21 février 2019 afin d'aborder les modifications à la *Loi sur les océans*. La présentation de l'APN était axée sur la protection des droits et de la compétence des Premières Nations, les aires marines protégées et de conservation autochtones et la désignation et la surveillance des aires marines protégées provisoires.

La *Loi sur les océans* ainsi que la *Loi fédérale sur les hydrocarbures* ont été modifiées afin de faciliter le développement d'aires marines protégées et de restreindre l'exploitation gazière et pétrolière dans ces zones. De





nombreuses Premières Nations demeurent préoccupées par le développement et l'exploitation dans ces aires marines protégées et nous avons hâte de poursuivre ces travaux avec les Premières Nations côtières et leurs organisations régionales.

Projet de loi C-69, Loi sur l'évaluation d'impact

Le Secteur des pêches de l'APN appuie le Secteur de l'environnement dans son analyse du projet de loi C-69. Plus précisément, le Secteur des pêches concentre ses efforts sur la modification de la *Loi sur les eaux navigables canadiennes* afin d'évaluer les répercussions potentielles sur les Premières Nations. Le Secteur des pêches a mené deux séances de dialogue régionales avec les Premières Nations pour expliquer aux Premières Nations comment le processus d'ajouts aux travaux mineurs et le manque de données de référence peuvent affecter leurs droits ancestraux, inhérents et issus de traités.

Groupe de travail sur l'aquaculture

Le groupe de travail national sur l'aquaculture, un groupe de travail technique du CNP, a entamé des discussions sur l'élaboration d'une nouvelle *Loi l'aquaculture* et de nouveaux projets de règlement en vertu de la *Loi sur les pêches*. Ces séances de mobilisation initiales visent à préparer les Premières Nations à l'élaboration conjointe d'un plan de mobilisation autochtone en vue de consultations sur la nouvelle législation à l'automne 2019. Ces travaux comprennent les règlements généraux sur l'aquaculture (RGA) qui sont proposés par le MPO pour appuyer une approche par écosystème à la gestion de l'aquaculture.

Groupe de travail national sur la pêche intérieure

Le groupe de travail national sur la pêche intérieure, un groupe de travail technique du CNP, s'est réuni à deux reprises pour discuter du Comité consultatif ministériel sur l'Office de commercialisation du poisson d'eau douce (OCPED) et les occasions de mise en marché et de partenariat. Le MPO a signalé que plus de 90 % des clients qui font appel aux services de l'OCPED sont des pêcheurs autochtones et que l'Office a un impact direct sur de nombreuses Premières Nations. En mars 2019, l'APN a réussi à organiser une réunion entre le Comité consultatif ministériel et le groupe de travail sur la pêche intérieure, ce qui permet aux membres d'offrir une rétroaction directe avant la présentation du rapport au ministère des Pêches et des Océans, Jonathan Wilkinson, au printemps de 2019.

Groupe de travail sur les océans

Le groupe de travail sur les océans de l'APN s'est réuni en janvier et en mars 2019. L'objectif principal du groupe est la planification de l'espace marin. Il s'agit d'une approche de gestion qui prend en considération toutes les activités de l'espace marin et tente de maintenir l'équilibre entre l'activité humaine et la protection de l'environnement marin. Le MPO a désigné cinq grandes aires marines qui sont coordonnées par le régime de planification de l'espace marin. Le groupe de travail sur les océans de l'APN se familiarise avec cette approche et conseille le CNP sur les impacts potentiels, incluant la nécessité de créer des modèles de gouvernance appropriés. De plus, le groupe de travail sur les océans a collaboré avec Parcs Canada sur le renouvellement de la politique concernant les aires marines





nationales de conservation. Ces travaux se poursuivront en 2019-2020.

Prochaines étapes – La voie à suivre

Au cours de l'année qui vient, le Secteur des pêches de l'APN révisera ses plans et ses priorités stratégiques, mais il continuera de se concentrer sur des mandats clés définis par des résolutions. Plusieurs de ces résolutions ont donné ordre au secrétariat de trouver des sources de financement pour réaliser les travaux qu'elles proposent. Au cours de l'exercice 2019-2020, le Secteur des pêches a soumis des propositions aux ministères fédéraux cidessous, conformément aux résolutions énumérées :

- Ministère des Pêches et des Océans - En réponse à la résolution n° 04/2018, *Rôle des Premières Nations dans les modifications prévues à la Loi sur les pêches* et partiellement en réponse à la résolution n° 61/2018, *Respect, protection, et préservation des systèmes de connaissances autochtones*.
- Transport Canada – Le Plan de protection des océans et inclusion des Premières Nations dans la réponse aux interventions d'urgence en mer découle de la résolution n° 52/2018, *Inclusion des Premières Nations dans le Plan canadien de protection des océans*, de la résolution n° 93/2016, *Protocole de gestion de l'information en cas d'urgence en mer*, et de la résolution n° 06/2018, *Participation des Premières Nations aux opérations d'assistance concernant les navires*.
- La proposition présentée au ministère des Pêches et des Océans au sujet des espèces en péril dans les environnements marins et aquatiques est partiellement en réponse à la résolution n° 04/2018, *Rôle des Premières Nations dans les modifications prévues à la Loi sur les*

pêches, la résolution n° 05/2018, *Groupe de travail sur les océans des Premières Nations*, *Loi sur les océans et aires marines protégées*, la résolution n° 18/2018, *Soutien à la poursuite de l'étude sur la gestion ciblée des populations de phoques et d'otaries et à l'élaboration de stratégies de gestion ciblée* et la résolution n° 79/2018, *Traité sur le saumon du Yukon*.

- Le lancement de discussions avec le ministère des Pêches et des Océans au sujet de l'élaboration conjointe d'une loi sur l'aquaculture est mandaté par la résolution n° 33/2017, *Examens de la législation et des politiques en matière d'aquaculture*.

Au cours de l'Assemblée générale annuelle de 2019, le Comité national des pêches se réunira afin d'appuyer l'autodétermination et la compétence des Premières Nations sur toutes les ressources halieutiques. Le Comité fonctionne par consensus et soutient, défend et protège les droits inhérents et le titre des Premières Nations sur la pêche, incluant tous les droits issus de traités sur toutes les ressources aquatiques et océaniques et sur tous les habitats marins sur leurs territoires.

Cette Assemblée générale annuelle couronnera une année très active pour le nouveau Secteur des pêches. L'Assemblée générale annuelle comportera une discussion entre les Premières Nations nommées dans des décisions importantes de la Cour Suprême du Canada (par exemple, R. c. Gladstone) au sujet de la mise en œuvre de ces décisions par le Canada dans le cadre de ses lois et de ses politiques.

Dans la période menant à l'Assemblée générale annuelle de 2019, la Première Nation Natoaganeg (Eel Ground) s'engage



dans un traité de pêche visant le crabe des neiges dans le but de protester le refus constant du MPO de lui accorder une subsistance convenable pour la récolte de cette espèce. Le Secteur des pêches surveillera l'évolution de la situation. C'est pour faire face à ce type de situations que le CNP continue de plaider en faveur d'un protocole d'intervention en cas d'urgence pour veiller à la sécurité des pêcheurs des Premières Nations et de nos dirigeants, et afin de pouvoir fournir des informations claires et précises en temps opportun.





Secteur de la santé

Même si elles ont le plus de problèmes de santé au Canada et qu'elles ne disposent que de ressources extrêmement inadéquates pour s'en occuper, les Premières Nations tracent une voie à suivre pour la transformation de leurs systèmes de santé et de bien-être. Pendant que les efforts visant à combler l'écart en matière de santé se poursuivent, l'engagement constant, la force et la résilience des Premières Nations dans leur cheminement vers le mieux-être doivent être reconnus, vantés et célébrés.

Le mandat du Secteur de la santé de l'Assemblée des Premières Nations (APN) est de protéger, maintenir, promouvoir, soutenir et défendre les droits inhérents, issus de traités et internationaux des Premières Nations et de travailler à leur santé et à leur bien-être holistiques. Cela se fait par l'analyse des politiques de la santé, la communication, la reddition de comptes des gouvernements et, surtout, le soutien aux Premières Nations et la défense de leurs intérêts. L'objectif central du Secteur de la santé de l'APN est le contrôle, par les Premières Nations, de l'élaboration et de la prestation de tous les services et programmes de santé. Le Secteur de la santé de l'APN continue de faire progresser le *Plan de transformation de la santé des Premières Nations* (PTSPN, 2017), en se concentrant sur ses trois piliers principaux : établir de bonnes relations, soutenir la capacité des Premières Nations en premier lieu et faire des investissements significatifs dans la santé des Premières Nations. Pour de plus amples renseignements sur le travail et les priorités du Secteur de la santé, prière de consulter www.afn.ca/fr/secteurs-de-politique/sante/.

ÉTABLISSEMENT DE BONNES RELATIONS

L'établissement de bonnes relations avec les Premières Nations est important pour toutes les personnes et entités du domaine des soins de santé, mais en particulier pour les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux. Cela veut dire qu'il convient de collaborer avec les Premières Nations d'une manière qui respecte le droit de celles-ci à l'autodétermination qui découle de leurs droits inhérents, issus de traités et internationaux. Le PTSPN cherche à pousser les acteurs fédéraux, provinciaux et territoriaux à s'engager avec les détenteurs de droits des Premières Nations dans l'établissement de ces relations essentielles. Le système de soins de santé au Canada est complexe en raison des rôles différents des provinces, des territoires et du gouvernement fédéral dans la prestation des services de santé et le financement de la santé des Premières Nations. Par ailleurs, le gouvernement canadien n'a jamais reconnu officiellement ses obligations juridiques et découlant des traités relativement à la santé des Premières Nations. La résolution 69/2017 de l'APN, *Étudier l'établissement d'une assise législative pour la santé des Premières Nations*, a donné au Secteur de la santé le mandat d'examiner des solutions pour élaborer une loi fédérale sur la santé des Premières Nations. Cet examen a été réalisé par une séance de dialogue qui a eu lieu à l'Assemblée générale annuelle de 2018 et par le travail en collaboration avec une équipe de conseillers juridiques en vue de l'élaboration d'un document de discussion. Le Secteur de la santé de l'APN travaille avec le Comité des Chefs sur la santé (CCS) afin de poursuivre cette discussion.





Principales questions et activités

Le Secteur de la santé de l'APN continue de faire pression auprès des gouvernements et des organismes de santé pour qu'ils travaillent en étroite collaboration avec nos partenaires régionaux des Premières Nations afin de comprendre leurs diverses perspectives régionales et de faciliter des discussions et des relations respectueuses entre les différents organismes. Les paragraphes qui suivent font état du travail réalisé en appui au pilier fondamental des bonnes relations.

Respect des principes de sécurité et d'humilité culturelles dans les milieux de soins de santé

Pour que les relations soient respectueuses, il faut apporter au système de soins de santé des changements systémiques qui s'attaqueront au racisme et à la discrimination dont sont victimes les Premières Nations. En réponse aux Appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation, les organismes de santé et les gouvernements déploient des efforts accrus pour respecter les principes de sécurité et d'humilité culturelles. Le Secteur de la santé de l'APN a été invité à participer à un certain nombre d'initiatives, notamment à l'élaboration d'un programme de compétences culturelles entreprise par la Direction générale de la santé des Premières Nations et des Inuits (DGSPNI). Les premières discussions sur la création d'un groupe de travail fédéral-provincial-territorial chargé d'examiner la sécurité culturelle dans les établissements de soins de santé ont été amorcées en réponse à la dénonciation de la pratique de stérilisation forcée des femmes autochtones (Résolution

22/2018, *Réparation pour la stérilisation forcée des femmes autochtones*).

Le Secteur de la santé de l'APN continue de réclamer une plus grande participation des Premières Nations à ces discussions. Il souligne l'importance de veiller à ce que la diversité des Premières Nations soit prise en considération tout au long de ce travail et que les modèles existants soient adaptés, élargis ou améliorés plutôt que réinventés.

Protocoles d'engagement

En 2018, le Secteur de la santé de l'APN a rédigé un guide intitulé *Getting the Relationships Right: Guiding Principles for Working in Partnership with the AFN Health Sector* (Redéfinir les relations : Principes directeurs pour le travail en partenariat avec le Secteur de la santé de l'APN) à l'intention des organismes souhaitant collaborer avec le Secteur de la santé de l'APN. Ce document est distribué aux nouveaux organismes qui approchent l'APN et il est utilisé comme mesure d'évaluation de la pertinence des possibilités de collaboration.

Le *Protocole d'engagement APN-DGSPNI* a été élaboré en 2014 pour guider les relations de travail entre la DGSPNI, qui relevait alors de Santé Canada, et l'APN. Compte tenu du transfert de la DGSPNI à Services aux Autochtones Canada (SAC) et de la régionalisation accrue de la santé des Premières Nations, lors d'une réunion conjointe du CCS et du Comité de la haute direction de la DGSPNI en mars 2019, il a été jugé nécessaire de réviser, sous la direction de représentants des Premières Nations nommés par le CCS, le protocole qui officialiserait une entente prévoyant une présence ministérielle aux futures réunions conjointes et envisageant la collaboration





avec d'autres ministères qui s'intéressent à la santé (c.-à-d. l'Agence de la santé publique et Santé Canada).

Groupes de travail du gouvernement fédéral : examen conjoint des services de santé non assurés (SSNA)

Le travail de l'APN concernant les SSNA a été axé sur l'examen conjoint des SSNA par l'APN et la DGSPNI, demandé dans la résolution n° 56/2012. Les objectifs de cet examen conjoint sont d'améliorer l'accès des clients aux prestations du programme, de détecter et de corriger les lacunes concernant cet accès, de rationaliser la prestation des services pour qu'ils répondent mieux aux besoins des clients et d'accroître l'efficacité du programme. L'examen conjoint a commencé en 2014 et il est guidé par le Comité directeur de l'examen conjoint composé d'un nombre égal de représentants des Premières Nations et du personnel de la DGSPNI, notamment des sous-ministres adjoints.

Jusqu'à présent, le Comité directeur de l'examen conjoint a examiné à fond cinq domaines de prestations, à savoir: les services d'intervention en santé mentale en situation de crise (2016), la prestation des soins de la vue (2018), la prestation des soins dentaires (2018), les produits pharmaceutiques (2019) ainsi que les fournitures et équipements médicaux (2019). Des recommandations et des plans de mise en œuvre ont été élaborés et approuvés par le Comité directeur de l'examen conjoint. Le travail a commencé pour l'examen final de la prestation de transport pour raison médicale. L'APN continue de faire pression pour que les mesures découlant du travail du Comité soient mises en œuvre et financées adéquatement. Elle insiste notamment pour

que le cannabis à usage médical soit compris dans le formulaire des SSNA conformément à la résolution 03/2017, *Couverture du cannabis médical par les SSNA*. Le programme des SSNA s'est engagé à examiner la couverture des cannabinoïdes synthétiques; toutefois il faudra disposer de données probantes plus solides sur le cannabis à usage médical avant qu'il ne soit ajouté au formulaire.

L'examen conjoint des SSNA est un processus utile pour discuter avec le gouvernement des préoccupations soulevées par les Premières Nations au sujet des SSNA. La présence de hauts fonctionnaires du gouvernement a donné la possibilité de prendre des décisions à la table et d'avoir des discussions de haut niveau. Même s'il reste encore beaucoup de travail à faire et que le dialogue se poursuivra, jusqu'à présent le processus a permis d'accroître les communications, a fourni des occasions de promouvoir une plus grande transparence (p. ex. par l'élaboration du Cadre d'évaluation et de surveillance des SSNA), ainsi qu'une participation accrue des Premières Nations au Programme des SSNA (p. ex. par une représentation aux comités consultatifs indépendants du Programme) et a favorisé un engagement à faire participer les Premières Nations en permanence au Programme des SSNA (résolution 74/2018, *Services de santé non-assurés : Engagement continu à l'égard d'un processus conjoint*).

Prochaines étapes – La voie à suivre

- Plaider pour la participation des Premières Nations aux discussions sur la sécurité et l'humilité culturelles et insister sur la nécessité d'avoir des dialogues constructifs plutôt que redondants.





- Mettre à jour le *Protocole d'engagement entre l'APN et la DGSPNI* pour tenir compte de la révision des ententes fédérales.
- Poursuivre les discussions sur l'officialisation de la participation permanente des Premières Nations au programme des SSNA.
- Réclamer sans relâche la mise en œuvre des mesures découlant de l'examen conjoint des SSNA.

SOUTIEN DE LA CAPACITÉ DES PREMIÈRES NATIONS EN PREMIER LIEU

Soutenir la capacité des Premières Nations en premier lieu signifie qu'il faut aider les citoyens, les communautés et les organisations des Premières Nations à renforcer leur capacité dans le domaine de la santé et du mieux-être au lieu de se tourner vers les organisations traditionnelles pour qu'elles travaillent au nom des Premières Nations. Les Premières Nations ont le droit d'élaborer leurs propres solutions sur le plan des soins de santé et des systèmes de santé et elles ont les connaissances nécessaires pour le faire. Dans les efforts de promotion de l'autodétermination, de la durabilité et de l'efficacité, le chaînon manquant est toujours le soutien de la capacité.

Principales questions et activités

Un élément clé de ce pilier est le soutien au travail des organismes de santé dirigés par les Premières Nations tels que la Thunderbird Partnership Foundation, le First People's Wellness Circle, le Centre de gouvernance de l'information des Premières Nations, l'Association des gestionnaires de la santé des Premières Nations, le National Aboriginal Council of Midwives et l'Association des infirmières et infirmiers

autochtones du Canada. Leur savoir-faire doit être pris en compte dans les dialogues nationaux sur la santé.

De plus, le Secteur de la santé de l'APN utilise et encourage l'adoption de cadres et de stratégies dirigés par les Premières Nations. Par exemple, le Cadre du continuum du mieux-être mental des Premières Nations (CCMMPN, 2015), élaboré par l'APN, la DGSPNI et des autorités autochtones en matière de santé mentale, comprend un continuum de services en santé mentale et souligne les possibilités de renforcer les programmes de santé mentale actuellement offerts aux Premières Nations. Il continue de guider une grande partie du travail du Secteur de la santé de l'APN et sert constamment d'outil de défense des intérêts pour les solutions de mieux-être mental adaptées à la culture et dirigées par les Premières Nations, conformément à la résolution 22/2014, *Soutien au continuum du mieux-être mental des Premières Nations*. Le continuum a été utilisé comme base de l'élaboration du document intitulé *First Nations Health Priorities to Reducing Problematic Opioid Use – Discussion Document: A First Nations Specific Opioid Strategy* qui porte sur les priorités des Premières Nations visant à réduire la consommation problématique d'opioïdes (stratégie de l'APN en matière d'opioïdes). La stratégie a été produite en collaboration avec le Comité sur le mieux-être mental de la santé des Premières Nations, le CCS et le Réseau des techniciens de la santé. Cette stratégie met l'accent sur les priorités en matière de collaboration et de mesures à prendre pour faire face à la crise des opioïdes qui touche les Premières Nations. La résolution 89/2018, *Réponse à la crise en cours des opioïdes et de la méthamphétamine*,





souligne la nécessité de maintenir le travail mené par les Premières Nations dans les domaines du bien-être mental et de la toxicomanie.

Prochaines étapes – La voie à suivre

- Continuer à veiller à ce que les organismes de santé dirigés par les Premières Nations soient considérés comme des chefs de file et des experts dans leur domaine et soient invités aux discussions concernant leur domaine.
- Continuer à travailler avec l'équipe du CCMPN pour mettre en œuvre le cadre.
- Utiliser la stratégie des Premières Nations en matière d'opioïdes pour réclamer des mesures visant à régler la crise des opioïdes parmi les Premières Nations.
- Élaborer une réponse dirigée par les Premières Nations à l'augmentation de l'usage abusif de méthamphétamine parmi les Premières Nations.

INVESTISSEMENTS SIGNIFICATIFS DANS LA SANTÉ DES PREMIÈRES NATIONS

Des investissements importants et immédiats sont nécessaires dans tous les domaines de la santé. Les systèmes de santé des Premières Nations sont profondément sous-financés, ce qui contribue fortement au mauvais état de santé des Premières Nations. Le financement doit être durable; les changements dans les résultats en matière de santé ne se produiront pas rapidement, et le financement doit soutenir les changements requis, ainsi que la planification à long terme et la capacité. Le Secteur de la santé de l'APN préconise un financement qui soit fourni à l'extérieur de

structures cloisonnées et qui permette une certaine souplesse tout en tenant compte des divers déterminants de la santé dans une perspective de continuum de soins.

Principales questions et activités

La persistance de dilemmes de santé publique tels que les maladies transmissibles, l'abus de substances, les maladies chroniques, les menaces environnementales émergentes (résolution 58/2018, *Réponse des Premières Nations à la maladie débilante chronique*), *l'insécurité alimentaire* (résolution 87/2018, *Soutien aux communautés en vue de l'accès à une bonne alimentation*) et le manque d'accès à des services de santé sécuritaires (résolution 88/2018, *Appui à l'établissement d'installations de mieux-être holistiques pour les Premières Nations*) renforce la demande d'interventions en amont. Pour combler les écarts en matière de santé, en particulier en ce qui concerne la répartition inégale de la maladie et de ses déterminants, les Premières Nations doivent participer à toutes les discussions et prises de décisions, et disposer des ressources nécessaires.

Le concept de holisme des Premières Nations est adopté dans la pratique alors que nous nous dirigeons vers des approches plus vastes, en amont et interdisciplinaires qui favorisent un continuum de soins tout au long de la vie d'une personne plutôt que de traiter les symptômes isolés des gros problèmes. Le récent transfert de la DGSPNI de Santé Canada à SAC a fourni l'occasion d'entamer des discussions avec le gouvernement concernant les programmes et le financement dans cette perspective.

Étant donné l'incertitude de l'avenir du Programme de soutien en santé – résolution





des questions des pensionnats indiens au-delà de 2021 et l'émergence de questions relatives à la rafle des années 1960, aux externats indiens et à la disparition et au meurtre de femmes, de filles et de personnes 2ELGBTQQIA autochtones, il existe un besoin constant d'investissements durables et souples pour soutenir les survivants (résolution 37/2018, *Appui au Programme de soutien en santé — Résolution des questions des pensionnats indiens de la région du Manitoba*, et résolution 91/2018, *Action pour les survivants des expérimentations*). Pour continuer à faire fond sur le travail du CCMMPN, les investissements dans des approches de continuum de soins qui tiennent compte du besoin constant de soutien en matière de santé mentale et de toxicomanie doivent se poursuivre et répondre tant aux besoins d'intervention en situation de crise à court terme qu'à ceux de la planification à long terme.

Prochaines étapes – La voie à suivre

- Continuer de faire pression pour obtenir un financement substantiel, souple et à long terme pour la santé des Premières Nations qui soutienne le mieux-être holistique et qui permette d'aborder simultanément plusieurs déterminants sociaux de la santé.
- Remettre en question les structures de financement et de programmes cloisonnées au sein de la DGSPNI et de SAC afin de permettre une plus grande souplesse dans la prestation d'un continuum de soins et d'approches du mieux-être pour toute la vie.

- Continuer à demander des mesures de soutien fondées sur la culture et entièrement financées pour les survivants des pensionnats indiens, de la rafle des années 60, des externats indiens et pour les personnes touchées par la situation des femmes, filles et personnes 2ELGBTQQIA autochtones disparues et assassinées.





Secteur du logement, des infrastructures et des services de gestion des urgences

Le Secteur du logement, des infrastructures et des services de gestion des urgences (SLISGU) de l'Assemblée des Premières Nations (APN) est composé d'une équipe chargée de l'eau, d'une équipe chargée du logement et d'une équipe chargée des services de gestion des urgences.

Les principaux domaines d'activité pour l'exercice 2018-2019 étaient les suivants : moderniser et réformer les politiques de fonctionnement et d'entretien de Services aux Autochtones Canada (SAC) afin d'assurer le financement intégral (100 %) des infrastructures des Premières Nations; poursuivre l'élaboration de la Stratégie nationale décennale sur le logement et les infrastructures connexes des Premières Nations; travailler avec Sécurité publique Canada à un inventaire national des capacités en cas d'urgence; abroger et remplacer la *Loi sur la salubrité de l'eau potable des Premières Nations* qui pose problème. D'autres secteurs d'intérêt pour le SLISGU ont été liés à des enjeux particuliers, comme la crise du logement de la Première Nation de Cat Lake, la crise en cours pour la Première Nation de Kashechewan pour cause d'évacuation, les problèmes liés aux eaux transfrontalières au Manitoba et en Colombie-Britannique, et les défis constants des changements climatiques. L'objectif des activités de défense des intérêts du Secteur est l'amélioration des infrastructures des Premières Nations, dans leur ensemble et dans un esprit holistique. La valeur monétaire associée aux demandes du SLISGU est d'environ 2,75 milliards de dollars, de 2015 à 2019, pour les seules questions liées aux infrastructures relatives à l'eau.

En février 2019, le Secteur a également tenu avec succès son deuxième Symposium national annuel sur l'eau à Niagara Falls, et

son troisième Forum national annuel sur le logement et les infrastructures à Montréal en novembre 2018. Il a également organisé deux groupes de réflexion, l'un sur la législation relative à l'eau et l'autre sur les gestionnaires du logement dans les réserves et hors réserve.

Principales activités et réalisations

ÉQUIPE CHARGÉE DE L'EAU

Les Premières Nations continuent d'être confrontées à des problèmes urgents d'insalubrité de l'eau potable. Des avis à long terme concernant la qualité de l'eau potable demeurent en vigueur dans les Premières Nations partout au pays. Le gouvernement fédéral s'est engagé à éliminer tous les avis concernant la qualité de l'eau potable (AQEP) à long terme dans les réseaux publics des réserves d'ici 2021 et il a affecté des ressources pour respecter cet engagement. Pour atteindre - et maintenir - l'élimination de tous les AQEP, il faut notamment élaborer une loi qui comble adéquatement, correctement et respectueusement les lacunes de la réglementation en matière d'eau potable salubre dans les réserves. Le budget de 2016 prévoyait 1,8 milliard de dollars sur cinq ans et le budget de 2018 prévoyait 172,6 millions de dollars supplémentaires sur trois ans, à compter de 2018-2019, pour améliorer l'accès à de l'eau potable salubre dans les réserves. Le budget de 2019 prévoyait 133 millions de dollars de plus sur deux ans pour faire en sorte que les AQEP, une fois résolus, ne reviennent pas en vigueur.

La *Loi sur la salubrité de l'eau potable des Premières Nations* (LSEPPN) est entrée en vigueur le 1^{er} novembre 2013 et a autorisé le gouvernement à élaborer des règlements





fédéraux exécutoires pour assurer l'accès à une eau potable saine, propre et fiable, le traitement efficace des eaux usées et la protection des sources d'eau potable sur les terres des Premières Nations. Lors de l'Assemblée générale annuelle (AGA) de l'APN de 2015, le premier ministre Justin Trudeau, qui n'était alors que le chef du Parti libéral, a indiqué que la Loi était un exemple de « gouvernement qui dicte ses conditions plutôt que de travailler en partenariat pour appuyer la gouvernance des Premières Nations ». Le ministère d'Affaires autochtones et Développement du Nord Canada (AANDC), maintenant Services aux Autochtones Canada (SAC), poursuivait unilatéralement sa stratégie de mobilisation à l'égard de cette loi problématique et n'avait pas fait part de son intention de répondre adéquatement aux préoccupations en suspens concernant la LSEPPN. Parmi les préoccupations des Premières Nations, mentionnons l'absence d'un dialogue significatif à l'égard de la LSEPPN en ce qui concerne les projets de loi S-11 et S-8, l'incorporation de règlements provinciaux, le manque de financement associé à la Loi et la responsabilité accrue dévolue aux Premières Nations vis-à-vis du respect des règlements. Les séances de mobilisation du ministère fédéral ont débuté à la mi-juin 2017 et se sont poursuivies jusqu'en septembre 2017, malgré les appels des Premières Nations pour qu'il y soit mis un terme.

La LSEPPN est inacceptable et inefficace quant au respect du droit de la personne fondamentale concernant l'accès à de l'eau potable et l'assainissement. Le gouvernement fédéral s'est clairement engagé à faire en sorte que les Premières Nations soient traitées aussi équitablement que le reste du Canada en ce qui concerne l'accès et les normes de qualité en matière

d'eau. Cet engagement découle d'activités de défense des intérêts au cours de l'exercice 2017-2018, et SAC a maintenant reconnu la nécessité d'un processus dirigé par les Premières Nations pour traiter de la législation actuelle. Par conséquent, en 2018-2019, l'équipe de l'APN chargée de l'eau a mis l'accent sur l'amélioration du processus d'élaboration conjointe en vue de l'abrogation et du remplacement de la LSEPPN. Les efforts ont porté sur la mobilisation nationale auprès des Premières Nations de tout le Canada, sous l'égide des régions de l'APN, afin de bien comprendre leurs besoins et leurs aspirations et les intégrer dans la loi de remplacement élaborée conjointement.

La résolution 26/2018 de l'APN, *Soutien aux concepts préliminaires en vue d'une Loi sur la salubrité de l'eau potable des Premières Nations*, a précisé davantage le processus d'élaboration conjointe précédemment préconisé dans la résolution 88/2017, *Processus de mobilisation pour une loi sur la salubrité de l'eau potable dirigé par les Premières Nations*, et la résolution 01/2018, *Un processus dirigé par les Premières Nations pour élaborer une nouvelle loi fédérale sur la salubrité de l'eau potable des Premières Nations*.

L'équipe chargée de l'eau a organisé le deuxième Symposium national annuel et foire commerciale sur l'eau en février 2019 à Niagara Falls, en Ontario.

Prochaines étapes – La voie à suivre

Parmi les activités à venir, mentionnons l'achèvement du processus national de mobilisation et l'intégration des commentaires des Premières Nations dans les travaux du groupe de travail conjoint





chargé de préparer une ébauche de cadre pour l'abrogation et le remplacement de la Loi. En raison des prochaines élections fédérales, il y aura une période pendant laquelle le gouvernement fédéral ne sera pas en mesure de participer activement à ce processus. L'équipe de l'APN chargée de l'eau profitera de cette période pour accroître la participation des Premières Nations à l'élaboration de l'ébauche de cadre.

Un problème d'importance est survenu à la fin de 2018 lorsque l'équipe de l'APN chargée de l'eau a été informée par SAC que, en raison d'une retenue sur les fonds du budget de 2016 (1,8 milliard de dollars sur cinq ans), elle devait déposer au Cabinet un « plan à long terme » pour les infrastructures des Premières Nations relatives à l'eau après 2021. Après avoir consulté le Comité des Chefs sur le logement et les infrastructures (CCLI) et un examen détaillé avec le Comité des techniciens, l'APN a informé SAC que ce « plan à long terme » devait être élaboré conjointement avec les Premières Nations. Ce sera un défi de taille, car SAC doit déposer ce plan d'ici mars 2020. À la fin de 2019 et au début de 2020, l'équipe de l'APN chargée de l'eau consultera rapidement les Premières Nations afin d'évaluer les options privilégiées pour élaborer conjointement la Stratégie à long terme des Premières Nations.

À la fin de 2018, une résolution d'urgence a été adoptée au sujet d'un contaminant particulier évalué en vue des Lignes directrices en matière de qualité de l'eau potable au Canada. La résolution 98/2018, *Consultation de Santé Canada sur les lignes directrices concernant le 1,4 dioxane*, a conféré à l'équipe de l'APN chargée de l'eau le mandat de collaborer avec le Comité fédéral-provincial-territorial qui élabore les lignes directrices en matière de qualité de

l'eau potable afin d'améliorer le processus et de permettre aux Premières Nations de participer de façon significative à leur évaluation et leur élaboration.

ÉQUIPE CHARGÉE DU LOGEMENT

Stratégie nationale décennale sur le logement et les infrastructures connexes des Premières Nations

En décembre 2017, les Chefs ont adopté la résolution 87/2017, *Soutien au Cadre national de réforme des politiques sur le logement et les infrastructures*, un cadre national du logement élaboré conjointement avec le Canada par le Groupe de travail conjoint (GTC). Il s'agissait du premier élément important d'un plan pluriannuel élaboré conjointement pour placer l'entretien et la gestion du logement des Premières Nations sous le contrôle d'autorités régionales du logement des Premières Nations. Ce plan comprenait une série de forums nationaux annuels sur le logement et les infrastructures, à compter de 2016, qui ont contribué à informer les Premières Nations et à créer une dynamique nationale pour la transition vers le contrôle par les Premières Nations. Le troisième Forum national sur le logement a eu lieu à Vancouver en octobre 2018.

Le Canada a annoncé sa Stratégie nationale sur le logement (SNL) assortie de 40 milliards de dollars sur 10 ans en novembre 2017, puis a actualisé son budget à 55 milliards le 11 avril 2019. Dans le cadre de la SNL, le Canada a indiqué qu'il travaillait avec l'APN à l'élaboration d'une stratégie nationale sur le logement des Premières Nations en tant qu'élément d'une SNL élargie. Le budget fédéral de 2018 a annoncé un montant additionnel de 600 millions de





dollars sur trois ans pour le logement des Premières Nations à titre d'une sorte de « mise de fonds » pour commencer à financer la stratégie des Premières Nations. On s'attend à ce que le gouvernement fédéral fournisse des fonds supplémentaires importants lorsque les travaux en cours seront terminés, tel que décrit ci-dessous.

Depuis l'Assemblée générale annuelle 2018 de l'APN à Vancouver (C.-B.), le CCLI a guidé le travail du SLIGSU, tel qu'approuvé par les Chefs-en-assemblée par voie de la résolution 57/2018, *Stratégie nationale des Premières Nations sur le logement et les infrastructures connexes*. Un élément clé de la Stratégie est un exercice de collecte de données sur le logement et les infrastructures connexes dirigé par l'APN. Débutée à la fin de 2018, l'étude devrait être terminée à l'automne 2019. L'APN a retenu les services de deux organisations des Premières Nations, le First Nations Technical Services Advisory Group Inc. de l'Alberta, qui a mis au point une application numérique à l'intention des Premières Nations du Canada pour recueillir les données, et le Centre de gouvernance de l'information des Premières Nations, qui analysera les données et les conservera en toute sécurité. L'APN a aussi retenu les services d'organismes des Premières Nations dans toutes les régions pour superviser et gérer les réponses à un questionnaire sur les conditions du logement. Cet exercice donnera lieu à la première base de données sur le logement dirigée par les Premières Nations, qui déterminera les besoins réels en matière de logement, et donc le coût réel. Le gouvernement fédéral s'est engagé à financer la mise en œuvre de la Stratégie.

Un autre élément important du plan d'élaboration d'une stratégie nationale décennale sur le logement et les

infrastructures connexes des Premières Nations consistait à organiser une série de groupes de réflexion d'experts nationaux sur divers sujets liés au logement. Pour donner suite à deux séances de réflexion fructueuses tenues au début de 2018, un groupe de réflexion sur les fournisseurs de logements autochtones en milieu urbain s'est réuni à la fin du mois d'août 2018. Il s'agissait d'une rencontre historique qui a rassemblé de nombreux fournisseurs de logements autochtones en milieu urbain de nombreuses régions en vue d'amorcer un dialogue et nouer des liens avec l'APN. Ces liens sont essentiels à la mise en œuvre de la directive des Premières Nations énoncée dans la résolution 57/2018 de l'APN visant à fournir des services de soutien au logement à leurs membres, peu importe leur lieu de résidence.

Infrastructures non liées au logement

La résolution 86/2018 de l'APN, *Établir un Programme YouthBuild national pour les jeunes des Premières Nations*, préconise un exercice de collecte de données pour déterminer les lacunes en matière d'infrastructures non liées au logement, et suggère l'élaboration d'options et de recommandations en vue d'un ou plusieurs mécanismes qui fourniraient un financement direct du gouvernement fédéral aux Premières Nations. Elle appelle également l'APN à presser le Canada de fournir des fonds d'immobilisations pour la construction d'établissements de soins de longue durée pour les Premières Nations. Une étape importante a été la rencontre du Comité exécutif de l'APN avec l'honorable François-Philippe Champagne, ministre des Infrastructures et des Collectivités, le 30 mai 2019. Le ministre a proposé un certain nombre de suggestions, notamment que soit mis sur pied un comité de travail conjoint ou





un échange de personnel pour faciliter le partage d'informations, que les Chefs régionaux sollicitent les provinces qui tardent à proposer des projets d'infrastructure à coûts partagés, et que les connaissances traditionnelles des Premières Nations soient mises à profit pour élaborer des solutions communautaires personnalisées et adaptées.

Programmes dans les réserves et fournisseurs de services techniques

La Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) a décidé unilatéralement en 2015 de modifier sa prestation de services. Elle a accordé un contrat national à un seul fournisseur de services, OZHI First Nations Professional Services (OZHI), pour l'examen physique des progrès et des programmes de la SCHL dans les réserves. La résolution 28/2017 de l'APN, *Restituer aux Premières Nations la responsabilité des services techniques liés aux programmes de logement de la SCHL*, demandait l'annulation du contrat avec OZHI et le rétablissement des services techniques fournis par les Premières Nations, les conseils tribaux et les fournisseurs de services techniques des Premières Nations. Grâce à l'APN et aux Premières Nations qui tiennent pour responsables les agences fédérales, la SCHL a presque terminé la restitution des services techniques aux fournisseurs de services des Premières nations dans toutes les régions, sauf en Colombie-Britannique et au Manitoba.

Prochaines étapes – La voie à suivre

L'équipe de l'APN chargée du logement a de nombreux plans pour l'année à venir et les prochaines étapes de la Stratégie nationale, notamment :

- Convoquer des réunions régulières du CCLI, des techniciens régionaux et du Groupe de travail conjoint pour achever le plan de mise en œuvre de la stratégie nationale sur le logement, y compris l'analyse des données sur le logement, l'établissement des coûts et la mise sur pied, d'ici 2020, d'un Institut national des politiques du logement des Premières Nations qui fournira des informations et des conseils aux organismes régionaux du logement, aux autorités du logement et directement aux Premières Nations pour faciliter la transition vers leur contrôle éventuel de leurs programmes et systèmes de logement;
- Sous réserve de l'approbation par SAC du budget de l'APN pour le logement :
 - un quatrième Forum national annuel sur le logement et les infrastructures pour maintenir la dynamique vers un changement transformateur du logement des Premières Nations;
 - deux séances de réflexion, l'une sur le développement des compétences et des capacités et l'autre pour réunir les gestionnaires du logement des Premières Nations et les fournisseurs de logements autochtones en milieu urbain.

Réforme de la politique de fonctionnement et d'entretien

La résolution 80/2017 de l'APN, *Soutien à l'examen de la Politique sur le fonctionnement et l'entretien du Canada*, confère le mandat d'élaborer conjointement avec Services aux Autochtones Canada (SAC) un nouveau cadre stratégique de F et E.

L'APN a retenu les services d'un consultant en vue de l'élaboration de la nouvelle





politique de F et E. Un atelier d'experts en F et E a eu lieu en mars 2018 pour examiner les politiques, les formules de financement, les indices de coûts et les exigences en matière de production de rapports. Il a également permis de cerner les lacunes des politiques et les possibilités d'amélioration, les écarts entre les estimations des coûts actuels et les coûts réels nécessaires pour le fonctionnement et l'entretien des infrastructures dans les réserves, dans la mesure du possible, ainsi que de formuler des recommandations sur la façon de passer en revue les autres politiques, les options en matière de financement, les facteurs d'éloignement, les indices des coûts et les exigences de production de rapports.

Tous les participants à l'atelier ont convenu à l'unanimité que SAC et les Premières Nations devraient adopter une approche de gestion des actifs pour les biens communautaires. Des consultations devraient être entreprises avec les Premières Nations au sujet de l'approche recommandée. Il faudrait amorcer un projet pilote de planification de la gestion des actifs dans chaque région. L'APN et SAC doivent collaborer à l'élaboration d'une recommandation au Cabinet concernant l'affectation d'un budget à l'appui des dépenses supplémentaires de fonctionnement et d'entretien, et SAC devrait intégrer le concept de gestion des actifs aux futures demandes d'immobilisations. L'APN doit former un comité de travail pour guider la mise en œuvre de ces initiatives.

En 2018-2019, l'APN a reçu du financement de SAC en vue d'élaborer une nouvelle ébauche de politique de fonctionnement et d'entretien, et aussi de solliciter les organisations régionales afin d'obtenir des commentaires et des recommandations sur

une politique révisée. Au cours de l'exercice 2018-2019, l'APN a fourni des ressources aux régions de l'APN pour leur permettre d'organiser des séances régionales de mobilisation. En date du 14 juin 2019, de telles séances ont été tenues en Ontario, au Yukon, dans les Territoires du Nord-Ouest, au Manitoba, en Saskatchewan, au Québec et en Colombie-Britannique. Les séances restantes dans la région de l'Atlantique et en Alberta doivent avoir lieu d'ici la fin de juin 2019.

En parallèle, l'APN aide les régions à mettre en œuvre des projets pilotes de plans de gestion des actifs qui permettront à certaines Premières Nations de mettre en place des plans de gestion des actifs entièrement chiffrés selon les normes du secteur. À ce jour, l'Ontario, le Québec, la Colombie-Britannique et le Yukon ont commencé. L'APN attend ou examine les propositions des T.N.-O., du Manitoba, de la Saskatchewan et de l'Alberta.

Prochaines étapes – La voie à suivre

L'équipe de l'APN chargée des infrastructures poursuivra les séances régionales de mobilisation, et recueillera les commentaires et les recommandations des Premières Nations sur ce qui devrait être inclus dans une nouvelle politique de fonctionnement et d'entretien. L'APN continuera de travailler avec SAC à l'élaboration conjointe de cette nouvelle politique. Au moment de la rédaction du présent rapport, il est prévu de présenter un compte rendu de la situation à l'Assemblée générale annuelle 2019 de l'APN.

L'APN terminera également l'analyse des projets pilotes régionaux de gestion des actifs, actuellement menés par diverses organisations régionales. Cette initiative a





pour but de fournir une estimation de premier niveau, entièrement chiffrée, de l'écart entre les besoins de financement déterminés par les plans de gestion des actifs et le financement actuellement prévu par la politique sous-financée du fonctionnement et de l'entretien. Cela permettra d'informer SAC des nouvelles exigences de financement découlant d'une approche fondée sur une politique de gestion des actifs entièrement chiffrée pour toutes les Premières Nations et d'appuyer un mémoire au Cabinet pour une proposition budgétaire au début de 2020.

L'équipe de l'APN chargée des infrastructures cherchera également à obtenir des fonds pour organiser un Forum national sur la gestion des actifs, dont l'objectif sera de mettre en lumière les pratiques exemplaires des Premières Nations et des organisations des Premières Nations, ainsi qu'un engagement de travailler avec SAC en vue d'appuyer une approche de plan de gestion des actifs des Premières Nations (PGA).

SERVICES DE GESTION DES URGENCES

Sécurité publique Canada (SPC)

L'équipe de l'APN chargée des services de gestion des urgences a collaboré avec SPC et participé à une série de séances organisées pour discuter de l'inclusion et de la participation éventuelles des Premières Nations à la Stratégie nationale de gestion des urgences, à la Stratégie sur la large bande et à la Stratégie nationale de recherche et sauvetage. En participant à ces initiatives, les Premières Nations contribuent au plan pancanadien global de gestion des urgences dans le cadre d'une approche intégrée, ce qui signifie qu'il est dans l'intérêt du Canada de veiller à ce que les Premières Nations disposent d'une connexion à large

bande, ainsi que des connaissances, des compétences et des capacités nécessaires au succès des opérations de recherche et sauvetage. L'APN et SPC ont également collaboré à l'Inventaire des capacités de gestion des urgences dans les collectivités autochtones. Ce projet vise à dresser un inventaire des capacités de gestion des urgences dans les collectivités autochtones, et à mieux informer les collectivités et les intervenants dans ce domaine sur l'élaboration de leurs régimes de gestion des urgences et la prestation des services d'intervention d'urgence. Cet inventaire permettra également de cerner les lacunes des régimes de gestion des urgences des Premières Nations afin de les porter à l'attention des organismes compétents et de renforcer la gestion des urgences et la résilience au sein des collectivités.

Services aux Autochtones Canada (SAC)

L'équipe de l'APN chargée des services de gestion des urgences continue de collaborer avec SAC à la surveillance des situations d'urgence au sein des Premières Nations du Canada, y compris les inondations, les feux de forêt, les crises sociales et les questions entourant la poursuite des activités des entreprises. L'APN examine également les cas où la prestation des services d'intervention d'urgence manque de compassion et d'empathie pour les Premières Nations, comme convenu dans les ententes sur les services d'urgence. L'équipe des Services d'urgence de l'APN continue de passer en revue les politiques de gestion des urgences de SAC qui affectent les Premières Nations pour s'assurer qu'elles sont appropriées et pertinentes sur le plan culturel. Elle étudie également la possibilité d'élaborer diverses propositions de financement qui permettraient à des





représentants des Premières Nations de participer à des conférences axées sur les dangers et les risques auxquels font face les Premières Nations, comme la Conférence nationale sur les feux de forêt de 2019.

Transports Canada

L'équipe de l'APN chargée des services de gestion des urgences collabore avec Transports Canada pour accroître la sensibilisation au Fonds pour les accidents ferroviaires mettant en cause des marchandises dangereuses (FRAIDG) et le Fonds pour la pollution par les hydrocarbures causée par les navires (SOPF). À l'heure actuelle, les territoires des Premières Nations comptent 114 passages à niveau au Canada où transitent des marchandises dangereuses transportées à l'insu des Premières Nations. De plus, 265 Premières Nations vivent sur des voies navigables intérieures et côtières du Canada ou à proximité, où le risque de pollution par les hydrocarbures d'origine maritime est le plus grand pour la vie et les moyens de subsistance des Premières Nations.

Ressources naturelles Canada (RNCAN)

L'équipe de l'APN chargée des services de gestion des urgences collabore avec RNCAN à l'élaboration de la brochure autochtone FireSmart afin de sensibiliser et éduquer les Premières Nations à la gravité et la fréquence croissantes des feux de forêt. Les Services d'urgence de l'APN participent également à l'élaboration d'un outil antisismique qui sera bénéfique pour les Premières Nations susceptibles de courir un risque sismique. Les Services d'urgence de l'APN siègent également au Comité des lignes directrices fédérales sur la cartographie des inondations qui passe en

revue les applications possibles pour les Premières Nations. Les incendies de forêt et les inondations constituent les deux plus grands dangers pour les Premières Nations et donnent lieu au plus grand nombre de perturbations et de dommages pour les Premières Nations.

Programme canadien pour la sûreté et la sécurité (PCSS)

L'équipe de l'APN chargée des services de gestion des urgences agit à titre de conseiller des Premières Nations en ce qui concerne l'élaboration du projet sur les risques d'incendie et les capacités d'évacuation dans les collectivités isolées dans le cadre du PCSS. Bien que ce projet vise principalement les incendies de forêt, les données recueillies sur les évacuations peuvent aussi servir de base à une procédure similaire pour les évacuations dues à des inondations.

Les Premières Nations sont 18 % plus susceptibles d'être confrontées à une évacuation que les municipalités et subissent de plus grandes perturbations dans leur vie et leurs moyens de subsistance.

Prochaines étapes – La voie à suivre

L'équipe de l'APN chargée des services de gestion des urgences prévoit tenir un Forum de l'APN sur la gestion des urgences en septembre 2019 en vue de réunir des spécialistes de la gestion des urgences des Premières Nations, ainsi que des intervenants provinciaux et fédéraux dont les responsabilités s'étendent à ce domaine et qui entretiennent ou développent des relations avec les Premières Nations dans le cadre de leurs fonctions.





L'équipe envisage également de tenir un deuxième groupe de réflexion de l'APN sur la gestion des urgences au début de 2020 afin de poursuivre l'examen et l'élaboration d'une stratégie de gestion des urgences des Premières Nations pour définir et confirmer la voie à suivre.

L'équipe mettra également l'accent sur l'examen des cas où la prestation de services d'intervention d'urgence aux Premières Nations n'a pas respecté les ententes écrites, ce qui a eu des effets perturbateurs sur les Premières Nations.





LE SECTEUR DES TERRES, DES TERRITOIRES ET DES RESSOURCES

Le Secteur des terres, des territoires et des ressources a pour rôle principal de soutenir les droits inhérents, le titre et les compétences des Premières Nations en préconisant des changements à quatre politiques fédérales clés : Ajouts aux réserves (AR), Revendications particulières, Revendications territoriales globales (RTG) et Droit inhérent à l'autonomie gouvernementale (DIAG). Au cours des dernières années, l'Assemblée des Premières Nations (APN) a tenu des séances de discussion axées sur ces questions avec les Premières Nations. Les résolutions qui enjoignent à l'APN de s'occuper de ces questions comprennent les suivantes :

- 47/2015 – *Élaboration d'une politique fédérale sur les revendications territoriales globales fondée sur la pleine reconnaissance du titre autochtone*
- 17/2016 – *Appeler le Canada à actualiser la Politique d'ajouts aux réserves (AR)*
- 91/2017 – *Soutien à un processus de règlement des revendications particulières entièrement indépendant*
- 08/2018 – *Mettre en œuvre le Cadre de reconnaissance et de mise en œuvre des droits autochtones et clarifier le rôle de l'APN*
- 67/2018 – *Rejet du Cadre de reconnaissance et de mise en œuvre des droits autochtones et des processus connexes*

Principales activités et réalisations

Ajouts aux réserves

Les efforts visant à améliorer la politique sur les Ajouts aux réserves (AR) ont fait l'objet des travaux d'un groupe de travail technique conjoint (GTTC) APN-Canada qui ont été lancés à la fin de 2009. Ces travaux étaient appuyés par un dialogue régulier avec le

Comité des Chefs sur les terres, les territoires et les ressources (CCTTR), et ont finalement abouti à la publication d'une nouvelle politique sur les AR en 2016.

Le Canada a formé un Comité consultatif national sur les AR chargé d'éclairer la mise en œuvre des politiques et d'élaborer des outils et des pratiques exemplaires pour appuyer les collectivités des Premières Nations qui participent au processus d'AR. Le Comité consultatif comprend l'APN et l'Association nationale des gestionnaires des terres autochtones (ANGTA).

En décembre 2018, le Canada a adopté unilatéralement la *Loi n° 2 d'exécution du budget de 2018* (la Loi), qui comprenait un certain nombre de changements au processus d'AR et qui a donné lieu à la résolution 94/2018 de l'APN, *Rejet de l'approche du Canada en matière de législation sur les ajouts aux réserves*. Par la suite, l'APN a entrepris une analyse de la Loi et a conclu que, même si l'approche du Canada à l'égard de la législation sur les AR était malavisée, le contenu de la Loi était largement positif parce qu'elle élargissait les outils nationaux auparavant disponibles uniquement pour les lois d'établissement des Prairies, comme la désignation préalable, et qu'elle permettait d'accélérer le processus administratif d'approbation. Par la suite, le Canada s'est engagé, devant le Comité consultatif sur les AR, à examiner tous les projets de loi qui pourraient avoir une incidence sur les AR.

Comme prochaine étape, l'APN préconise l'élaboration d'outils pour mieux aider les Premières Nations à tenir compte des intérêts des tiers dans le cadre du processus d'AR. Le Comité consultatif sur les AR cherche à explorer une variété d'options





pratiques afin de partager l'information avec les Premières Nations.

Revendications particulières

À la fin de 2016, l'APN et le Canada ont formé un Groupe de travail technique mixte (GTTC) chargé d'examiner le processus des revendications particulières et d'élaborer des recommandations conjointes en vue d'apporter des changements. Le GTTC s'est réuni régulièrement au cours des deux dernières années et demie.

En 2017, l'APN a tenu deux séances de dialogue avec les Premières Nations, l'une à Ottawa et l'autre à Vancouver. Le message qui est ressorti de ces séances traduisait ce que les Premières Nations ont toujours dit au fil du temps : la gestion et le contrôle continus du processus des revendications particulières par le Canada constituent un conflit d'intérêts qui ne peut être réglé que par une surveillance indépendante.

À l'automne 2017, les Chefs en Assemblée de l'APN ont adopté la résolution 91/2017, *Soutien à un processus de règlement des revendications particulières entièrement indépendant*, demandant la création d'un processus indépendant de règlement des revendications particulières et appuyant le travail du GTTC.

En 2018, l'APN a préconisé l'élaboration d'un processus national de mobilisation des Premières Nations pour déterminer à quoi pourrait ressembler un processus de revendications particulières entièrement indépendant. Ces efforts ont mené à l'annonce par Carolyn Bennett, ministre des Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada (RCAANC), en mai 2019, lors du Forum sur les quatre politiques et

l'édification des nations de l'APN, que son gouvernement s'engageait à consacrer 1,5 million de dollars à l'examen continu des politiques sur les revendications particulières, en mettant notamment en place un processus national de participation facilité par l'APN et le GTTC.

Le GTTC élabore actuellement un plan national d'engagement et espère le terminer d'ici décembre 2019. À la suite d'une démarche régionale, l'APN tiendra un forum national sur la réforme du processus des revendications particulières afin d'examiner les options pour aller de l'avant.

Revendications territoriales globales et droit inhérent à l'autonomie gouvernementale

Le Canada s'est engagé à mettre sur pied une table de travail conjointe APN-Canada pour discuter des moyens de régler les Revendications territoriales globales (RTG) et les politiques sur le Droit inhérent à l'autonomie gouvernementale (DIAG).

Les Premières Nations ont adopté plusieurs résolutions rejetant le processus sur les RTG et les politiques sur le DIAG, notamment la résolution 47/2015 de l'APN, *Élaboration d'une politique fédérale sur les revendications territoriales globales fondée sur la pleine reconnaissance du titre autochtone* et la résolution 08/2018, *Mettre en œuvre le Cadre de reconnaissance et de mise en œuvre des droits autochtones et clarifier le rôle de l'APN*. De plus, de nombreuses résolutions demandent l'élaboration d'un processus dirigé par les Premières Nations qui pourrait aider à clarifier le rôle de la Couronne en ce qui concerne la mise en œuvre des droits inhérents, du titre et des compétences des Premières Nations. Il y a aussi des résolutions





qui appuient l'autodétermination et les efforts de reconstruction des Premières Nations, ainsi que l'exploration de nouvelles approches pour aider les Premières Nations à exercer leurs droits inhérents, leurs titres et leurs compétences.

À la suite du rejet par les Premières Nations du Cadre de reconnaissance et de mise en œuvre des droits autochtones du Canada par la résolution 67/2018 de l'APN, *Rejet du Cadre de reconnaissance et de mise en œuvre des droits autochtones et des processus connexes*, la ministre Bennett et le premier ministre Trudeau se sont engagés à collaborer avec l'APN et les « partenaires autochtones » pour remplacer le processus sur les RTG et les politiques sur le DIAG.

En janvier 2019, le Canada a proposé un processus de dialogue « conjoint » APN-Canada qui donnerait lieu à l'adoption de nouvelles politiques d'ici juin 2019. En réponse, le Chef national a écrit à la ministre Bennett pour lui faire part de ses préoccupations au sujet de l'approche proposée et lui dire que l'APN ne pouvait appuyer le processus parce qu'il ne permettait pas aux Premières Nations de participer pleinement ou d'approuver les résultats.

Lors du Forum sur quatre politiques et le développement des Nations de l'APN, de 2019, la ministre Bennett a informé les Premières Nations que le Canada n'élaborerait pas de nouvelles politiques en l'absence d'un processus mené par les Premières Nations.

L'APN collabore avec RCAANC pour obtenir un financement pluriannuel afin d'appuyer un processus de mobilisation des Premières Nations en ce qui concerne l'édification des

nations. Ce processus faciliterait le dialogue aux niveaux local, tribal, régional et national et comprendrait des discussions visant à appuyer l'élaboration de nouvelles approches pour aider les Premières Nations à exercer leurs droits, titres et compétences, y compris la voie à suivre concernant les RTG et le DIAG.

Prochaines étapes – La voie à suivre

- Poursuivre les efforts de mobilisation auprès de tous les groupes de travail et tables conjointes afin de faire progresser la pleine reconnaissance des droits, titres et juridictions autochtones.
- Commencer à s'engager dans le Cadre d'un processus de revendications particulières entièrement indépendant à compter de septembre 2019.
- Obtenir du financement pour appuyer un processus de mobilisation des Premières Nations en ce qui concerne l'édification des nations.





Secteur des langues et de la culture

L'Assemblée des Premières Nations (APN) défend depuis longtemps l'affirmation et la protection des droits linguistiques des Premières Nations. Sous la direction du Chef national, à la suite du document *Éliminer l'écart* de 2015, le gouvernement fédéral s'est engagé en 2016 à élaborer une loi sur les langues autochtones. L'élaboration conjointe d'une telle loi et l'élaboration d'une stratégie de mise en œuvre ont été les principales activités du Secteur des langues et de la culture pour 2018-2019.

Le travail conjoint de l'APN sur les langues a été guidé par la résolution 77/2017, *Soutien à la poursuite de l'élaboration conjointe de la Loi sur les langues autochtones*, la résolution 01/2015, *Soutien à la mise en œuvre intégrale des Appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation du Canada*, et la résolution 06/2015, *Revitalisation des langues autochtones : Mesures concrètes à l'appui des enseignants en langues autochtones et des centres culturels*.

Les principaux objectifs consistaient notamment à veiller à ce que le gouvernement du Canada affirme que les droits linguistiques sont des droits inhérents, conformément à l'article 35 de la *Loi constitutionnelle*, et que la loi prévoit un financement adéquat, durable et à long terme pour rétablir la maîtrise des langues des Premières Nations. Toutes les langues des Premières Nations sont à risque et des mesures pertinentes doivent être prises.

Le projet de loi C-91, *Loi concernant les langues autochtones*, a été élaboré conjointement avec ces objectifs à l'esprit en vue d'assurer la réhabilitation, la revitalisation, le maintien et le renforcement des langues autochtones au Canada, et nous

sommes fiers de dire qu'il a reçu la sanction royale le 21 juin 2019.

En juin 2019, en vue d'inclure la culture, l'APN a élargi les activités du Secteur des langues, qui est ainsi devenu le Secteur des langues et de la culture.

Principales activités et réalisations

Co-développement législatif

L'APN a participé activement à l'élaboration conjointe du projet de loi C-91 et a insisté pour que le contenu législatif soit conforme à la résolution 77/2017. La Loi a été rédigée de manière à ce que le gouvernement du Canada s'engage davantage à mettre en œuvre la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones et les appels de la CVR n^{os} 13, 14 et 15. Le gouvernement fédéral a accepté de prendre des mesures pour mettre en œuvre ces deux instruments et la Loi renforce l'obligation de respecter ces engagements. La Loi reconnaît et confirme également les droits linguistiques autochtones énoncés à l'article 35 de la *Loi constitutionnelle de 1982*.

De juin à septembre 2018, le ministère du Patrimoine canadien a tenu des séances de mobilisation intensive partout au pays. L'objectif de ces séances était de recueillir des commentaires sur le contenu à inclure dans la législation. L'APN a tenu des pré-séances de mobilisation pour préparer les participants.

Le Comité des Chefs sur les langues et le Comité technique sur les langues ont également fait bénéficier de leur expertise l'équipe de l'élaboration conjointe en ce qui concerne le contenu législatif, les lignes directrices et la mise en œuvre de la Loi.





Financement

L'APN a fortement préconisé l'augmentation du financement disponible pour la revitalisation linguistique des Premières Nations. Le budget fédéral de 2019 prévoyait 334 millions de dollars sur cinq ans pour les langues autochtones. Bien que le budget de 2019 ait fait état d'une augmentation, l'APN continue de réclamer des fonds supplémentaires, conformément à son analyse des coûts.

2019 Année internationale des langues autochtones (AILA)

L'APN a contribué au développement d'activités dans le cadre de l'AILA au Canada et à l'étranger, y compris à son lancement par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) et l'Assemblée générale des Nations Unies (ONU).

L'APN a également milité en faveur d'une Décennie internationale des langues autochtones des Nations Unies pour appuyer les travaux relatifs à la préservation, à la revitalisation et à la normalisation des langues autochtones. En décembre 2018, les Chefs en assemblée ont adopté la résolution 46/2018, *Décennie internationale des langues autochtones des Nations Unies*. Le travail de l'APN en matière de promotion d'une décennie internationale des langues autochtones, y compris les initiatives de legs, est guidé par cette résolution.

Journée internationale des langues maternelles

L'APN a lancé une campagne « Parlez votre langue » avec l'appui de ses bureaux régionaux qui ont organisé des cours de langue à l'occasion de la Journée internationale des langues maternelles. Cela a permis aux participants d'échanger avec des locuteurs de diverses langues et d'en apprendre plus sur la langue du territoire traditionnel où ils vivent et travaillent.

Prochaines étapes – La voie à suivre

Projet de loi C-91

- L'APN travaille de concert avec le ministère du Patrimoine canadien pour régler les questions de mise en œuvre liées au projet de loi C-91, notamment les mécanismes de financement et la création du Commissariat aux langues autochtones.
- L'APN a préparé un Guide à l'appui des initiatives locales et régionales de revitalisation linguistique et prévoit le diffuser, ainsi que la documentation connexe, en 2019-2020.





Secteur des affaires juridiques et de la justice

L'Assemblée des Premières Nations (APN) est confrontée à une variété de demandes des membres des Premières Nations, à des mandats en constante évolution et à des défis politiques sous forme de lois et de programmes fédéraux qui touchent les Premières Nations. On s'attend à ce que le conseiller juridique de l'APN réponde aux initiatives législatives de façon opportune, efficace et judicieuse. Le Secteur des affaires juridiques et de la justice de l'APN est composé de six avocats qui fournissent des conseils sur toutes les questions juridiques soulevées par les travaux de l'APN. Il s'agit notamment d'aider les secteurs de politique à formuler des options politiques et à promouvoir la mise en œuvre de l'autodétermination telle que reconnue dans la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones. Le Secteur des affaires juridiques et de la justice fournit un soutien juridique direct au Comité exécutif et aux divers secteurs de l'APN.

Le Secteur des affaires juridiques et de la justice remplit deux fonctions essentielles. Premièrement, le Secteur fournit des conseils stratégiques sur des questions touchant le système de justice canadien, la sécurité publique, les services correctionnels, la sécurité frontalière, la réforme de la *Loi sur les Indiens* et les questions liées au sexe. Deuxièmement, le Secteur des affaires juridiques et de la justice appuie des changements juridiques plus vastes par le biais de l'activisme juridique et de litiges. La prestation de conseils juridiques permet de s'assurer que les activités de l'organisation sont menées conformément à la Charte de l'APN, aux politiques qui la régissent et à tout règlement fédéral sur les sociétés. Le Secteur des affaires juridiques et de la justice est chargé de surveiller, d'analyser et d'interpréter les lois et règlements fédéraux.

De plus, le Secteur aide le Comité exécutif à présenter des témoignages devant les comités permanents du Parlement sur tout projet de loi à l'étude. Enfin, le Secteur des affaires juridiques et de la justice dirige tous les litiges dans lesquels l'APN est impliquée.

Principales activités et réalisations

Militantisme juridique

La défense des intérêts juridiques de l'APN s'applique surtout dans le contexte des litiges judiciaires, qui sont habituellement le dernier recours lorsqu'il s'agit d'apporter les changements politiques et stratégiques nécessaires. L'APN a pour mandat de promouvoir le respect et la mise en œuvre des droits inhérents et ancestraux, des droits issus de traités et du titre des Premières Nations, ainsi que de soutenir l'exercice des droits fondamentaux de la personne et des libertés civiles. Parfois, la défense d'intérêts se heurte à des obstacles bureaucratiques qui empêchent d'aller de l'avant. Dans de tels cas, le Secteur des affaires juridiques et de la justice s'est engagé dans des processus juridiques pour parvenir à des règlements positifs au nom des Premières Nations.

La participation de l'APN à la plainte en matière de protection de l'enfance devant le Tribunal canadien des droits de la personne est l'exemple le plus largement reconnu de l'activisme juridique de l'APN. Depuis l'Examen national des politiques, une étude conjointe de l'APN et du Canada qui remonte à l'an 2000, l'APN préconise des changements complets au système de protection de l'enfance. L'APN a déposé sa plainte en 2007, sa validité a été reconnue en 2016, et le Canada a reçu l'ordre de cesser ses pratiques discriminatoires. L'APN et la Société de soutien à l'enfance et à la famille





des Premières Nations du Canada (Société de soutien) ont déposé plusieurs motions de non-conformité à l'encontre du Canada au cours de l'exercice 2018-19. La procédure a donné lieu à plusieurs ordonnances obligeant le Canada à financer les programmes de prévention et de protection de l'enfance des Premières Nations selon un modèle fondé sur les besoins et à rembourser les coûts réels. Depuis, le Canada collabore avec l'APN et la Société de soutien à la mise en œuvre de ces réformes.

De plus, l'APN intervient régulièrement devant les tribunaux dans des causes qui auront des répercussions nationales sur les Premières Nations. Au cours de l'exercice 2018-19, l'APN est intervenue dans trois renvois constitutionnels concernant la taxe fédérale sur le carbone et le pouvoir de la Colombie-Britannique de régler les pipelines, ainsi que le droit de la Première Nation Ahousaht à une pêche commerciale dans ses eaux traditionnelles. L'APN a soutenu que les pouvoirs constitutionnels exercés par les gouvernements fédéral ou provinciaux doivent être limités par l'article 35 de la *Loi constitutionnelle de 1982*. L'APN est également intervenue dans l'affaire *R. c. Barton* devant la Cour suprême du Canada, en soutenant que la Cour traite régulièrement les femmes et les filles des Premières Nations de façon discriminatoire. La Cour suprême du Canada a établi une nouvelle norme dans les affaires d'agression sexuelle où la plaignante est une femme ou une fille autochtone, qui exige que les juges de première instance donnent des directives explicites aux jurés afin de contrer les préjugés contre les femmes et filles autochtones.

Protection des droits et intérêts juridiques des Premières Nations – Procédures judiciaires

Afin de faire progresser la justice et la réconciliation pour les membres des Premières Nations, l'APN s'adresse régulièrement aux tribunaux pour trouver des moyens novateurs de faire respecter les droits établis. Le Secteur des affaires juridiques et de la justice saisit les tribunaux de certaines affaires afin de faire progresser les droits des Premières Nations, d'entreprendre des réformes législatives et sensibiliser le grand public canadien sur le plan juridique. Pour certains membres des Premières Nations, il n'est pas possible de présenter une revendication juridique en raison des coûts, de leur complexité ou des pressions associées à la présentation d'une revendication à l'encontre du gouvernement fédéral, qui est considérée comme une tâche trop lourde. Les procédures judiciaires d'intérêt public de l'APN sont axées sur l'habilitation des droits et ont donné des résultats tangibles pour les individus et les collectivités. L'APN est partie à des poursuites judiciaires qui ont un impact direct sur ses membres. Il s'agit notamment de la poursuite de la mise en œuvre de la Convention de règlement relative aux pensionnats indiens et de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées.

Le Secteur des affaires juridiques et de la justice a été chargé par la Cour suprême du Canada, dans le cadre du Plan d'avis, de fournir un soutien culturellement approprié, partout au Canada, aux membres des Premières Nations qui ont présenté une demande en vertu du Processus d'évaluation indépendant (PEI) ou du Mode alternatif de règlement des conflits (MARC) dans le cadre





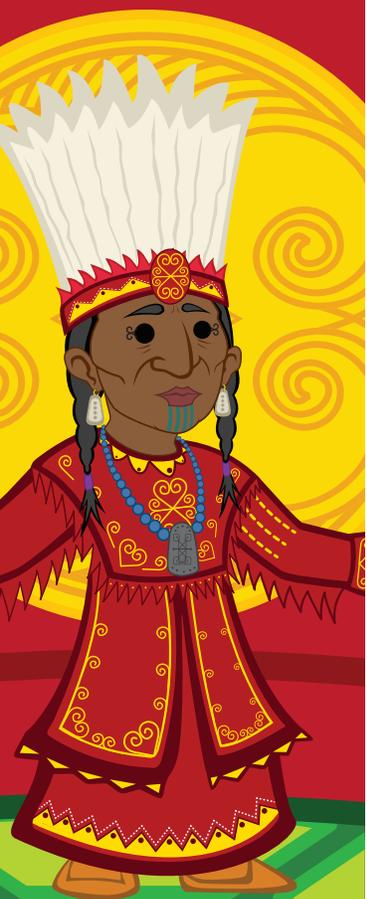
de la Convention de règlement relative aux pensionnats indiens (CRRPI). Dans le cadre de ces processus, certaines archives ont été créées, notamment en ce qui concerne les formulaires des demandeurs, les transcriptions des témoignages et la décision finale concernant leurs demandes. La Cour suprême du Canada a finalement ordonné que ces documents soient détruits en septembre 2027, à moins que les demandeurs ne donnent leur consentement explicite à leur conservation au Centre national de vérité et réconciliation (« CNVR »). L'APN a été chargée par le tribunal de communiquer des informations aux demandeurs au sujet de leurs droits à leurs dossiers conformément au plan d'avis.

En tant que partie à la Convention de règlement relative aux pensionnats indiens, le Secteur des affaires juridiques et de la justice participe régulièrement aux procédures judiciaires qui portent sur les lacunes du régime d'indemnisation. L'APN a appuyé un demandeur du PEI, J.W., dont l'indemnisation a été refusée parce que les adjudicateurs lui ont demandé à tort de prouver le mobile de l'auteur des sévices. La majorité des juges de la Cour suprême du Canada a conclu que l'inclusion de cette exigence constituait une modification non autorisée de la Convention de règlement relative aux pensionnats indiens, contrairement aux intentions des parties. Dans son intervention en appui, le juge Coté a soutenu que cette affaire soulevait des circonstances inhabituelles et constituait un « dilemme unique » pour lequel l'entente ne prévoyait aucun recours. L'APN a demandé que le Canada examine les décisions antérieures relatives au PEI afin de déterminer si une indemnisation a été refusée à tort à d'autres personnes.

L'APN a obtenu qualité pour agir dans tous les volets de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées. Il s'agit d'un domaine de la plus haute priorité, et l'APN continue d'emprunter toutes les avenues pour poursuivre la mise en œuvre d'un plan d'action national visant à mettre fin aux disparitions, aux meurtres et à la violence à l'encontre de femmes et filles autochtones. L'APN a adopté une approche préconisant « les familles d'abord » pour s'assurer que les voix et les points de vue des familles sont inclus avec respect dans les discussions. La Commission d'enquête a publié son rapport final le 3 juin 2019. Le rapport contient quatre conclusions générales concernant la reconnaissance des droits, la justice, la sécurité, la santé et le mieux-être, et comprend 231 appels à la justice qui comprennent des recommandations aux gouvernements, y compris aux gouvernements autochtones, aux institutions, aux industries, aux fournisseurs de services, aux partenaires, et à tous les Canadiens. L'APN militera en faveur de la mise en œuvre des recommandations de l'Enquête nationale.

Projet de loi S-3 - Loi sur les Indiens

En 2016, la Cour supérieure du Québec a statué dans Descheneaux que les dispositions de la Loi sur les Indiens concernant l'inscription des Indiens étaient inconstitutionnelles. La Cour a ordonné au Canada d'éliminer de la *Loi sur les Indiens* toute discrimination fondée sur le sexe. De plus, la Cour a ordonné au Canada de s'attaquer à toutes les autres formes de discrimination contenues dans les dispositions relatives à l'inscription. Le projet de loi S-3, *Loi modifiant la Loi sur les Indiens*, a été la réponse du Canada. À la suite de ces





modifications, entre 28 000 et 35 000 personnes sont devenues admissibles au statut d'Indien. La loi modifiée exige également que le ministre de Services aux Autochtones Canada (SAC) entreprenne des consultations sur les questions liées à l'inscription et à l'appartenance à une bande.

Le Secteur des affaires juridiques et de la justice a fourni aux Premières Nations des renseignements adaptés à leur culture, facilement accessibles et indépendants sur les réformes pertinentes et appropriées de la *Loi sur les Indiens*. Dans le cadre de ces efforts, le Secteur a élaboré un document de travail sur le contrôle des Premières Nations en matière de citoyenneté afin de s'attaquer aux répercussions négatives auxquelles les Premières Nations ont dû faire face, dans le but de faciliter des discussions éclairées à plus grande échelle au Canada. De plus, le Secteur des affaires juridiques et de la justice a effectué des recherches et créé des exemples de codes de citoyenneté pour les Premières Nations afin de les utiliser comme précédents. Les Premières Nations pourront modifier ces codes et s'en inspirer pour les adapter à leur situation particulière et à leurs systèmes respectifs de gouvernance. De plus, le Secteur des affaires juridiques et de la justice a recueilli les commentaires des participants des Premières Nations en vue de les évaluer et de les utiliser dans le cadre de l'élaboration de documents portant sur les questions suivantes : la mise en œuvre de la date limite de 1951, l'adoption, la date limite de la deuxième génération, la paternité inconnue ou non déclarée, le droit de vote, le rôle du gouvernement fédéral pour déterminer le statut et l'appartenance et, en dernier lieu, la compétence des Premières Nations en matière de citoyenneté.

Ce projet comportait plusieurs activités. D'abord et avant tout, le Secteur des affaires juridiques et de la justice a aidé les Premières Nations en participant et en fournissant des conseils juridiques et politiques dans le cadre de nombreuses activités liées au processus de consultation concertée du gouvernement fédéral sur l'inscription des Indiens, l'appartenance aux bandes et la citoyenneté des Premières Nations partout au Canada. Le Secteur a ensuite créé des documents d'information publique sur la façon de participer au processus de consultation sur le projet de loi S-3. Enfin, le Secteur a élaboré des fiches d'information, des bulletins, des infographies et des brochures à l'intention des gouvernements des Premières Nations sur une vaste gamme de questions touchant les politiques qui affectent le plus directement les Premières Nations.

Réformes de la propriété intellectuelle

En 2018, le gouvernement du Canada a annoncé des propositions de modifications législatives aux lois sur la propriété intellectuelle et au cadre législatif de la Commission du droit d'auteur. Les expressions culturelles et les connaissances traditionnelles riches et dynamiques des peuples des Premières Nations n'ont pas bénéficié d'une protection suffisante en vertu des lois canadiennes sur la propriété intellectuelle. Les expressions culturelles, les produits médicinaux et les connaissances des Premières Nations en matière de ressources génétiques sont souvent appropriés, reproduits, copiés et adaptés par d'autres. Le régime actuel du droit d'auteur et de la propriété intellectuelle au Canada favorise la reproduction, l'adaptation et la commercialisation non autorisées des connaissances et des innovations des Premières Nations sans partage avec ces





dernières des avantages, économiques ou autres. De plus, le régime de propriété intellectuelle du Canada permet à des tiers de continuer à fabriquer des expressions culturelles contrefaites des Premières Nations.

Le Secteur des affaires juridiques et de la justice a élaboré des guides et des documents d'information à l'intention des communautés des Premières Nations sur le droit d'auteur, les marques de commerce et les brevets relativement à toute la gamme des expressions culturelles (chansons, danses, contes, légendes, art, etc.), des objets conçus par les Premières Nations (paniers, perles, vêtements, etc.) et des connaissances traditionnelles associées aux ressources génétiques et aux médicaments. Deuxièmement, le Secteur des affaires juridiques et de la justice travaille à l'élaboration d'outils techniques, à l'intention des Premières Nations, concernant le processus d'enregistrement des marques de commerce, des droits d'auteur et des brevets.

Services de police

L'APN a pour mandat de promouvoir la désignation des services de police des Premières Nations comme un service essentiel. Le Programme des services de police des Premières Nations (PSPPN) doit prendre de l'expansion au-delà de son application actuelle et être accessible aux Premières Nations qui cherchent à établir leurs propres services de police. Conformément à la résolution 107/2017 de l'APN, *Appui à la résolution de l'Association des Chefs de police des Premières Nations demandant que les services de police des Premières Nations soient intégrés en tant que services essentiels* et à la résolution 44/2018,

Renforcer et appuyer les services de police tribaux dans les collectivités des Premières Nations du Canada, l'APN préconise une amélioration du PSPPN et le financement équitable des services de police des Premières Nations par rapport aux autres corps policiers. De plus, l'APN et le Canada ont signé un protocole d'entente sur les priorités communes en juin 2017, qui faisait des questions de maintien de l'ordre et de sécurité communautaire touchant les Premières Nations la première priorité. L'APN et Sécurité publique Canada (SPC) continuent de se pencher sur la détermination de la portée et la définition de la notion de « maintien de l'ordre et de la sécurité communautaire » afin d'aider le PSPPN à devenir un service essentiel, de combler les lacunes du programme et de mettre en évidence les pratiques exemplaires pour favoriser la sécurité publique au sein des Premières Nations.

En mars 2019, l'APN a achevé un rapport d'analyse des lacunes qui décrit les priorités à court et à long terme. Ce rapport couvre un large éventail de préoccupations, dont la partialité d'ensemble du système de justice pénale canadien et le sous-financement des services de police des Premières Nations. Il a également tenu compte de la rétroaction des services de police des Premières Nations et des recherches effectuées dans ce domaine. L'APN continue également de collaborer avec la GRC à l'élaboration d'une réponse stratégique aux questions de racisme et de discrimination, comme le prévoit le protocole d'établissement de relations entre l'APN et la GRC qui a été signé le 12 juin 2016. De plus, l'APN s'efforce d'établir une relation de travail stratégique avec la nouvelle commissaire de la GRC, Brenda Lucki, pour continuer à mettre en œuvre les initiatives décrites dans le Protocole.



Déchets nucléaires

La Société de gestion des déchets nucléaires (SGDN) avait fourni des fonds au Secteur des affaires juridiques et de la justice pour accueillir un comité d'experts sur les déchets nucléaires et les processus de réglementation, ainsi que pour appuyer la recherche, l'élaboration de politiques, la détermination des priorités et la mobilisation sur les déchets nucléaires et les questions connexes. Les réalisations attendues comprennent la préparation d'un cadre stratégique de réconciliation, la conception d'outils techniques liés aux processus d'évaluation et d'autorisation, l'élaboration de documents sur le savoir traditionnel autochtone et son application à la gestion adaptative progressive (GAP), et la création d'un document de travail sur les urgences liées aux dépôts géologiques en profondeur de combustible irradié.

Ces travaux visent à faire en sorte que la SGDN informe pleinement les collectivités des Premières Nations susceptibles d'être touchées au sujet de la GAP et de la recherche d'un site acceptable pour le stockage des matières nucléaires usées dans un dépôt en couche géologique profonde. Ces travaux permettront à la SGDN d'obtenir le consentement libre, préalable et éclairé (CPLÉ) des Premières Nations qui pourraient être à proximité d'un dépôt en couche géologique profonde, ou être touchées par l'aménagement d'un tel dépôt, conformément à la résolution 48/2017, *Opposition à l'élimination et à l'abandon des déchets nucléaires*, selon laquelle le stockage de matières dangereuses sur les terres des Premières Nations doit faire l'objet d'un CPLÉ.

Cannabis

Le cannabis non médical a été légalisé au Canada le 17 octobre 2018. En 2018, les Chefs en assemblée ont adopté la résolution 90/2018, *Compétence des Premières Nations en matière de cannabis*, afin de régler les questions de compétence, qui sont devenues d'actualité depuis cette légalisation. La résolution 90/2018 met l'accent sur l'élaboration d'une option en matière de compétence des Premières Nations concernant le carburant, l'alcool, le cannabis et le tabac. La résolution appuie également les modifications ou les recommandations nécessaires à tout règlement lié à la *Loi sur le cannabis*. L'orientation finale donnée par la résolution consiste à élaborer le cadre institutionnel nécessaire aux Premières Nations pour mettre pleinement en œuvre leur compétence en matière de cannabis. L'équipe juridique de l'APN a communiqué avec les secteurs de la santé, du développement social et du développement économique pour faire progresser ces initiatives.

L'APN a été l'hôte d'une réunion du Groupe de travail sur le cannabis le 8 juin 2018. Des dirigeants, des jeunes, des aînés et des représentants communautaires ont participé à la réunion. Le Chef régional Ghislain Picard et l'ancien Chef régional Isadore Day étaient les coprésidents. Le Secrétariat à l'homologation et la réglementation de Santé Canada a contribué à la réunion avec un exposé de son représentant, Eric Costen. Le sénateur McCallum a également fait part de ses commentaires par téléphone, qui visaient à protéger les jeunes des Premières Nations. Le Groupe de travail prévoyait se réunir de nouveau en juillet 2018 pour discuter d'objectifs tels que l'élaboration d'un cadre normalisé, qui pourrait être





employé dans toutes les régions, l'élaboration d'un document de travail et déterminer dans quelle mesure le Groupe de travail pourrait défendre les Premières Nations, tout en respectant leur compétence. La réunion de juillet 2018 n'a pas eu lieu et une nouvelle date reste à déterminer.

Passages transfrontaliers

En réponse au rapport du Sénat intitulé *Questions relatives au passage des frontières et le Traité de Jay*, à la décision du gouvernement fédéral de nommer un représentant spécial et conformément à la résolution 73/2016, *Rechercher des solutions pratiques pour les passages transfrontaliers des citoyens des Premières Nations entre le Canada et les États-Unis*, le Comité exécutif de l'APN a mis sur pied un Comité des Chefs sur le passage des frontières. Le Comité exécutif de l'APN a également nommé Mike Mitchell au poste de représentant spécial de l'APN pour les questions de sécurité frontalière. M. Mitchell a pour mandat de rencontrer des représentants du Canada et des États-Unis pour discuter de l'élaboration d'une carte d'identité autochtone sécurisée à la frontière.

Le représentant spécial de l'APN a participé au Sommet frontalier tribal de 2019 à Tucson, en Arizona, les 24 et 25 janvier 2019. Le Sommet a donné l'occasion aux dirigeants des nations et tribus autochtones, situées sur les frontières internationales du Canada, du Mexique et de la Russie, ou à proximité de ces frontières, de discuter des problèmes de passage transfrontaliers et des efforts visant à faciliter la mobilité des peuples autochtones. Le représentant spécial de l'APN a également participé à des réunions avec des représentants de Sécurité publique

Canada, de Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada (RCAANC), du Department of Homeland Security des États-Unis et de la tribu Pasqua Yaqui en Arizona concernant un éventuel projet pilote de carte d'accès frontalier sécurisé.

Prochaines étapes – La voie à suivre

- Le Secteur des affaires juridiques et de la justice continuera d'apporter des changements positifs aux principes législatifs, politiques et de common law qui reflètent la réconciliation et l'enchâssement de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones.
- Le Secteur des affaires juridiques et de la justice continuera de préconiser des changements au système canadien de justice pénale afin d'éliminer des problèmes comme le racisme, la surcondamnation des délinquants des Premières Nations et le financement inéquitable des services de police des Premières Nations.
- L'APN continuera d'intenter des actions en justice pour faire respecter et mettre en œuvre les droits ancestraux, les droits issus de traités, les droits inhérents et le titre autochtone.
- Le Secteur des affaires juridiques et de la justice produira des documents d'information, des fiches de renseignements et des documents de travail pour utilisation par les Premières Nations à l'échelle locale.





Secteur : Coordination de la recherche et des politiques

Défense nationale des droits

L'APN continue de promouvoir les droits et les intérêts des Premières Nations en établissant des relations de travail efficaces avec les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux. Le travail se poursuit pour que les droits inhérents et issus de traités, ainsi que le titre et la compétence des Premières Nations soient affirmés dans les approches stratégiques et les objectifs concernant les Premières Nations.

Les dirigeants de l'APN veillent à ce que les Premières Nations aient accès aux décideurs. Le premier ministre Trudeau s'est adressé aux Chefs en assemblée à quatre reprises depuis 2015. En décembre 2018, l'APN a organisé une réception parlementaire pour faciliter l'accès des Premières Nations aux parlementaires et aux décideurs clés. Afin de maintenir l'accès des Premières Nations à ces personnes, les assemblées de l'APN et les réunions du Comité exécutif de l'APN comportent régulièrement un dialogue avec des ministres et des hauts fonctionnaires.

Une des activités clés de l'APN dans ce domaine est la demande de financement dans le cadre du budget fédéral. Chaque année, l'APN coordonne et dépose une soumission au Comité permanent des finances avant le dépôt du budget. Ce processus lui permet de demander des fonds suffisants dans le but de combler les écarts socioéconomiques entre les citoyens des Premières Nations et les autres Canadiens.

Fait significatif, dans les quatre derniers budgets fédéraux, il y a eu un investissement de 21,4 milliards de dollars supplémentaires dans les programmes et services des Premières Nations. C'est quatre fois plus que le montant des engagements pris en vertu de

l'Accord de Kelowna en 2006. Néanmoins, il reste encore beaucoup de travail à faire pour atteindre les résultats souhaités par les Premières Nations, et l'APN poursuit ses efforts pour influencer les engagements budgétaires annuels du gouvernement du Canada.

Défense des priorités législatives clés

L'APN présente aux Premières Nations de l'information à jour sur les activités du parlement, y compris les travaux législatifs et les travaux des comités. Pour ce faire, elle surveille de près les activités du parlement fédéral et analyse les travaux qui ont un impact direct sur les Premières Nations. Les priorités à cet égard comprennent, entre autres, la revitalisation des langues autochtones, le système juridique, les anciens combattants autochtones; la consultation des Premières Nations sur l'infrastructure et l'aménagement du territoire; le bien-être des femmes, des enfants et des personnes 2SLGBTQQIA des Premières Nations; la mise en œuvre de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones.

Au cours de la dernière année, l'APN a fait des présentations devant le Comité permanent des affaires autochtones et du Nord, le Comité permanent des transports, de l'infrastructure et des collectivités et le Comité sénatorial permanent des peuples autochtones en plus d'envoyer des mémoires à la Chambre des communes et au Sénat. Les mémoires et les présentations sont publiés sur le site <http://www.parl.ca/>. Au total, depuis février 2016, l'APN a délégué des représentants à la Chambre des communes, qui se sont exprimés au moins 32 fois sur 9 projets de loi et au Sénat au moins 13 fois sur 7 projets de loi.





À la suite des activités de défense d'intérêts menées par l'APN, un certain nombre de projets de loi visant à améliorer la vie des Premières Nations et à affirmer leurs droits ont reçu la sanction royale. Parmi les principaux progrès législatifs, mentionnons :

- Le projet de loi C-91, *Loi concernant les langues autochtones*;
- Le projet de loi C-92, *Loi concernant les enfants, les jeunes et les familles des Premières Nations, des Inuits et des Métis*;
- Le projet de loi C-48, *Loi concernant la réglementation des bâtiments transportant du pétrole brut ou des hydrocarbures persistants à destination ou en provenance des ports ou des installations maritimes situés le long de la côte nord de la Colombie-Britannique*;
- Le projet de loi C-55, *Loi modifiant la Loi sur les océans et la Loi fédérale sur les hydrocarbures*;
- Le projet de loi C-69, *Loi édictant la Loi sur l'évaluation d'impact et la Loi sur la Régie canadienne de l'énergie, modifiant la Loi sur la protection de la navigation et apportant des modifications corrélatives à d'autres lois*;
- Le projet de loi C-68, *Loi modifiant la Loi sur les pêches et d'autres lois en conséquence*.

L'APN a milité en faveur de ces projets de loi, notamment en participant aux travaux parlementaires, en coordonnant une campagne nationale d'envoi de lettres aux sénateurs et en sensibilisant les médias.

Résolutions

Une résolution est un mécanisme essentiel au moyen duquel les Premières Nations confèrent un mandat particulier à l'Assemblée des Premières Nations (APN) ou lui indiquent une orientation précise. Les

résolutions, qui ont pour objectif de favoriser et d'atteindre l'unanimité à l'échelle nationale sur des sujets importants de politique, sont débattues pendant l'Assemblée générale annuelle ou les Assemblées extraordinaires des Chefs.

Au cours de la dernière année, les Chefs en assemblée ont adopté 98 résolutions au cours de trois assemblées (l'Assemblée extraordinaire des Chefs sur les lois fédérales en mai 2018, l'Assemblée générale annuelle et l'Assemblée extraordinaire des Chefs). Toutes les résolutions de cette année ont fait l'objet d'un suivi. Les secteurs continuent de faire progresser les résolutions des années précédentes.

Le Secteur de la recherche et des politiques dirige le Comité des résolutions, qui gère tous les aspects administratifs du processus des résolutions, à partir du moment où les projets de résolution sont présentés jusqu'à ce qu'ils soient finalisés et publiés sur le site Web de l'APN. Le Secteur supervise également le rapport de mise à jour des résolutions, un document qui suit l'évolution de celles qui sont adoptées par les Chefs en assemblée.

L'APN offre aux Chefs en assemblée l'occasion de discuter des priorités des Premières Nations dans le cadre de séances de dialogue et de stratégie. Ces séances visent à faire progresser les résolutions existantes et à en créer de nouvelles, qui donnent une orientation à l'APN.

Activités de sensibilisation aux élections fédérales

L'APN a conclu un partenariat avec Élections Canada afin de fournir aux électeurs des Premières Nations de l'information et des



documents sur le moment, le lieu et la façon de s'inscrire et de voter. Le projet vise également à accroître l'accessibilité aux bureaux de scrutin en communiquant avec les administrateurs des bandes des Premières Nations, ainsi qu'avec les Chefs et les conseillers, pour leur fournir de l'information sur la mise en place des lieux de scrutin et la prestation de services électoraux adaptés à la culture.

Parmi les activités à venir, mentionnons la poursuite des activités de sensibilisation lors d'événements, de forums et de réunions des Premières Nations au cours des prochains mois afin de fournir de l'information directement à ces dernières. L'APN a également mis sur pied un centre d'appels pour que les dirigeants des Premières Nations reçoivent directement de l'information sur la façon de participer au processus, comme les possibilités d'emploi à Élections Canada, la façon d'établir un bureau de scrutin dans une réserve et les changements apportés aux exigences en matière d'identification des électeurs en raison de récentes modifications à la *Loi électorale du Canada*.

Protocole d'entente APN-Canada (PE)

Le 14 janvier 2019, le Chef national, les membres du Comité exécutif et les dirigeants des Premières Nations ont rencontré le premier ministre et des membres clés du Cabinet dans le cadre du Protocole d'entente APN-Canada sur les priorités communes. Le premier ministre et le Chef national ont coprésidé cette réunion, la première de trois qui auront lieu en vertu du PE en 2019-2020.

La réunion sur le PE s'est tenue la journée du remaniement ministériel fédéral, ce qui a donné au Chef national et aux Chefs

régionaux l'occasion de rencontrer le nouveau ministre de Services aux Autochtones Canada (SAC), Seamus O'Regan. L'ancienne ministre de SAC, Jane Philpott, a également assisté à la réunion pour faire ses derniers commentaires sur ses dossiers. Le ministre Rodriguez (Patrimoine), la ministre Carolyn Bennett et les secrétaires parlementaires Karen McCrimmon (Sécurité publique), Gary Anandasangaree (Patrimoine) et Joël Lightbound (Finances) y ont également participé.

Le Chef national et les Chefs régionaux ont mis de l'avant plusieurs occasions de continuer les progrès et le premier ministre a réagi en prenant certains engagements clés. L'un des engagements de l'APN et du Canada est de collaborer à l'élaboration d'un plan d'action national pour la mise en œuvre de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (Déclaration de l'ONU). Un tel plan d'action mettrait l'accent sur la mise en œuvre, qui est essentielle pour respecter les principes de la Déclaration de l'ONU.

Un autre engagement important de l'APN et du Canada concerne la mise en place de nouveaux mécanismes pour régler les problèmes liés aux politiques du Canada sur le droit inhérent à l'autonomie gouvernementale et sur les revendications globales, ainsi que pour revitaliser les processus relatifs aux revendications particulières et aux ajouts aux réserves. Il est important que le Canada abolisse ou modifie les politiques fondées sur l'extinction des droits, du titre et de la compétence des Premières Nations. Des politiques appropriées et efficaces doivent être fondées sur la reconnaissance des droits, du titre et de la compétence des Premières Nations. Ce





travail doit être effectué en partenariat et en collaboration avec elles.

Avant le remaniement ministériel, le Canada a annoncé sa Directive sur le litige aux avocats du ministère de la Justice afin de privilégier dès maintenant la négociation plutôt que le litige. Le gouvernement s'est également engagé à couvrir les coûts d'intervention en vertu de la politique de prévention et de gestion des manquements, éliminant ainsi le fardeau qui pesait sur le financement du soutien des bandes des gouvernements des Premières Nations.

Le Chef national et le premier ministre ont convenu que des progrès ont été réalisés dans de nombreux domaines, mais qu'il reste encore beaucoup à faire pour combler l'écart entre les Premières Nations et les autres Canadiens.

Mise en œuvre des appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation (CVR)

Dans son rapport final, la Commission de vérité et réconciliation du Canada (CVR) a demandé aux gouvernements, aux établissements d'enseignement, aux institutions religieuses, aux groupes de la société civile et à tous les Canadiens de prendre des mesures pour répondre aux 94 appels à l'action.

Conformément à la résolution 01/2015, *Soutien à la mise en œuvre intégrale des Appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation du Canada*, les Chefs en assemblée demandent aux gouvernements fédéral, provinciaux, territoriaux et municipaux de prendre des mesures immédiates pour mettre pleinement en œuvre tous les appels à l'action de la CVR. La

résolution 01/2015 charge également le Secrétariat de l'APN de rendre des comptes aux Chefs en Assemblée au moyen d'un rapport sur les progrès réalisés. Ce rapport précise les appels à l'action qui n'ont pas fait l'objet de mesures, ceux pour lesquels des mesures sont proposées, ceux pour lesquels des mesures sont en cours de réalisation et ceux pour lesquels les mesures nécessaires ont été prises.

Le rapport d'étape a déterminé que les appels à l'action 25 à 42, qui concernent le ministère de la Justice, appartiennent à la catégorie où il y a le moins de mouvement. L'APN continuera de préconiser la pleine mise en œuvre de tous les appels à l'action.

Relations intergouvernementales

Le 27 mai 2019, le Comité exécutif de l'Assemblée des Premières Nations a adopté une motion exécutive demandant que les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux cessent de discuter de questions touchant les Premières Nations sans que les détenteurs de droits et les représentants délégués des Premières Nations fassent partie du processus.

L'APN cherche activement à obtenir une inclusion respectueuse dans toutes les réunions fédérales-provinciales-territoriales. Il y a eu des tentatives constantes de mettre de côté et de ségréguer l'APN en ce qui a trait à la participation aux tables intergouvernementales fédérales-provinciales-territoriales, et de limiter et marginaliser la participation autochtone.

Le premier ministre de la Saskatchewan, Scott Moe, a été l'hôte de la rencontre estivale des premiers ministres du Canada de 2019, du 9 au 11 juillet 2019. Le premier





ministre Scott Moe et le Chef Bruce Morin ont organisé conjointement une réunion avec le Chef national et les dirigeants provinciaux et territoriaux, dans la Première Nation de Big River, sur le Territoire visé par le Traité n° 6, le 9 juillet 2019. Cette réunion était axée sur la mise en œuvre du *projet de loi C-91, Loi concernant les langues autochtones*; du *projet de loi C-92, Loi concernant les enfants, les jeunes et les familles des Premières Nations, des Inuits et des Métis*, les investissements dans les infrastructures des communautés des Premières Nations et la mise en œuvre des demandes de justice découlant du rapport final de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées.

Le Chef national ainsi que le Chef régional du Québec Ghislain Picard, le Chef régional de la Colombie-Britannique Terry Teegee, le Chef régional des Territoires du Nord-Ouest Norman Yakeleya et le vice-Chef de la Federation of Sovereign Indigenous Nations (FSIN) Morley Watson ont assisté à une réunion des premiers ministres sur le développement économique à Montréal, le 6 décembre 2018, afin d'offrir aux Premières Nations des possibilités accrues dans ce domaine.

Espace national pour les peuples autochtones

L'Assemblée des Premières Nations (APN) travaille avec ses partenaires à l'élaboration d'une vision de l'utilisation future à long terme de l'Espace des peuples autochtones, situé au 100, rue Wellington et au 119, rue Sparks, directement en face du Parlement, et sur le territoire traditionnel non cédé de la Nation algonquine.

Le projet a été guidé par la résolution 29/2017, qui demande à l'APN d'amorcer un processus pour déterminer l'utilisation la plus efficace du 100, rue Wellington. Pour donner suite à cette résolution, l'Assemblée des Premières Nations et la Nation algonquine ont créé la Table commune de tous les Algonquins en 2018, qui s'est réunie six fois depuis, et ont participé au Groupe de travail canadien. Ensemble, l'APN et la Nation algonquine s'efforcent d'assurer la participation égale de la Nation algonquine au projet d'Espace des peuples autochtones.

Pour garantir la permanence du projet, le Chef national Perry Bellegarde a plaidé avec succès en faveur de l'utilisation hâtive du 100, rue Wellington, tandis que les plans d'aménagement de l'installation sont en cours. Dans l'immédiat, il y aura un espace d'exposition publique au premier étage et un espace de réunion au deuxième étage.

En 2019, l'Assemblée des Premières Nations continuera de travailler avec la Nation algonquine pour s'assurer que le futur Espace national des peuples autochtones mettra en valeur les cultures et les histoires des Premières Nations, tout en sensibilisant les Canadiens et les visiteurs aux droits et intérêts de ces dernières.

Relations financières

Depuis longtemps les Premières Nations recherchent une relation financière avec le gouvernement du Canada qui respecte et appuie leurs droits inhérents et issus de traités ainsi que leur titre et leur compétence. C'est ce qui motive le travail effectué en vue d'une nouvelle relation financière entre les Premières Nations et le Canada.





Le Chef national de l'Assemblée des Premières Nations et l'ancienne ministre d'Affaires autochtones et du Nord Canada, Carolyn Bennett, ont signé un protocole d'entente (PE) lors de l'Assemblée générale annuelle de juillet 2016 afin d'élaborer des possibilités de solutions concernant une nouvelle relation financière à soumettre à l'examen des Chefs-en-assemblée et du Canada.

Le travail entrepris dans le cadre du PE a abouti à un rapport provisoire présenté à l'Assemblée extraordinaire des Chefs de l'APN, qui a eu lieu à Ottawa en décembre 2017, et à la résolution 66/2017, *Rapport conjoint APN-Canada sur les relations financières*, qui demande à l'APN de donner suite aux recommandations du rapport, à savoir :

- la création d'un comité consultatif mixte;
- la mise en place de subventions de 10 ans;
- le remplacement de la Politique de la prévention et gestion des manquements (PPGM),
- l'abrogation de la *Loi sur la transparence financière des Premières Nations* (LTFPN).

PRINCIPALES ACTIVITÉS ET RÉALISATIONS

L'APN continue de faire le suivi de chacune de ces recommandations conformément aux directives des Chefs en assemblée.

En avril 2019, 85 Premières Nations ont commencé à recevoir les paiements de transfert en vertu de la nouvelle relation financière (NRF). Les transferts NRF augmentent la prévisibilité du financement en offrant des fonds garantis pendant dix ans, avec une indexation annuelle

correspondant à l'inflation et à la croissance démographique. Ils aideront les Premières Nations à planifier leur avenir. Les transferts NRF augmentent la flexibilité en permettant aux Premières Nations de déterminer leurs propres priorités en matière de dépenses étant donné que les modalités des accords de contribution ne s'appliquent pas aux fonds fournis dans leur mécanisme. Cela signifie que les gouvernements des Premières Nations peuvent décider eux-mêmes du montant à consacrer à leurs opportunités ou à leurs besoins les plus urgents. Les transferts NRF augmentent le contrôle exercé par les Premières Nations en éliminant les modalités des programmes, les vérifications et les examens de conformité imposés par le Canada. Cela contribue à mettre fin au rôle de « l'agent des Indiens ». Les transferts NRF réduisent la charge déclarative pour les programmes qui y sont associés. Les Premières Nations ont 92 % moins de données à remettre au Canada qu'avec les accords de contribution. Ces changements progressifs appuient les objectifs des gouvernements des Premières Nations, tandis que des approches transformationnelles de la relation sont en voie de réalisation.

Des progrès ont été réalisés dans l'élaboration de solutions de rechange à la Politique de prévention et de gestion des manquements et, entre-temps, SAC s'est engagé à couvrir les coûts des cogestionnaires et séquestres-administrateurs, afin que les Premières Nations ne doivent plus payer leurs services au moyen du financement de soutien des bandes.

De même, un plan a été mis en place pour abroger la *Loi sur la transparence financière des Premières Nations* (LTFPN). Toutefois, le





projet de loi ne sera pas déposé avant la prochaine session du Parlement. En attendant, le Canada s'est engagé à ne pas appliquer les dispositions de la LTFPN.

Le Comité consultatif mixte sur les relations financières a présenté récemment son avis au Chef national et au ministre de Services aux Autochtones Canada (SAC) concernant une vision à long terme pour la nouvelle relation financière. Cet avis fera l'objet d'une séance de dialogue à l'Assemblée générale annuelle de juillet 2019 et, éventuellement, de séances de mobilisation à l'automne de 2019.

Défense internationale des droits

Les Chefs en assemblée ont demandé à l'APN de s'engager dans des activités et mécanismes internationaux pour faire progresser les droits des Premières Nations. L'APN a donc pour mandat de donner une portée internationale à ses activités de défense des droits.

L'APN défend les droits et intérêts des Premières Nations à l'échelle internationale en participant stratégiquement à des forums et événements internationaux; en établissant des relations et partenariats avec d'autres peuples et organisations autochtones et avec des organismes non gouvernementaux (ONG) de défense des droits de la personne; en facilitant les relations politiques, économiques, culturelles et sociales internationales entre les Premières Nations et des États étrangers; en s'employant à établir des relations avec le Canada afin d'influer sur les approches et objectifs en matière de politique étrangère et internationale dans des domaines d'intérêt commun.

Au cours de la dernière année, l'APN a été représentée à d'importants événements de l'ONU. Le Chef national a assisté au lancement de l'Année internationale des langues autochtones 2019 à l'Assemblée générale des Nations Unies à New York. Le Secteur de l'environnement de l'APN a participé à la Conférence des parties de l'ONU (COP 24, en Pologne) axée sur le changement climatique. La nouvelle Plateforme des communautés locales et des peuples autochtones (PCLPA) a été un point central pour la défense constante des droits des peuples autochtones. Le Secteur de l'environnement de l'APN a également participé à la Conférence des Nations Unies (COP 14 en Égypte) sur la Convention sur la diversité biologique (CDB), où l'avenir du Groupe de travail sur l'article 8(j) de la CDB, relatif aux peuples autochtones, demeure un point central pour la défense des droits de ceux-ci après 2020.

Instance permanente des Nations Unies sur les questions autochtones

Le 22 avril 2019, l'APN a coorganisé une conférence au siège des Nations Unies, à New York, *Tenir les promesses de l'année internationale des langues autochtones - résultats, contributions et travaux futurs*. Cette activité fait partie des sessions annuelles de l'Instance permanente des Nations Unies sur les questions autochtones.

Le Grand Chef de la Confédération des Premières Nations visées par le Traité n° 6, Wilton Littlechild, a déclaré que la reconnaissance des langues autochtones et le soutien qu'on leur apporte sont un aspect crucial de la mise en œuvre de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones. Un hommage a été rendu au Grand Chef Littlechild par la mission





canadienne qui a donné son nom à la salle de conférence de l'ambassadeur.

Pour la conférence, l'APN était associée aux missions permanentes de l'Équateur et du Canada et soutenue par les missions de la Norvège et de l'Australie. Son Excellence María Fernanda Espinosa Garcés, présidente de l'Assemblée générale de l'ONU, a prononcé une allocution, ce qui marque un soutien de haut niveau à l'événement et aux mesures prises pour renforcer les langues autochtones.

Forum politique de haut niveau sur le développement durable

Le 29 mai 2019, le Comité exécutif de l'APN a décidé d'approuver le soutien à la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et d'encourager l'adoption par le Canada de la Déclaration américaine sur les droits des peuples autochtones.

Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones

Les Chefs en assemblée ont adopté de nombreuses résolutions demandant la mise en œuvre complète et efficace de la Déclaration des Nations Unies. De plus, le protocole d'entente Canada-APN sur les priorités communes, signé le 12 juin 2017, établit l'élaboration conjointe d'un plan d'action national pour la mise en œuvre de la Déclaration des Nations Unies comme priorité commune. Cet engagement a été réitéré lors de la réunion des dirigeants de l'APN et du Canada, en vertu du protocole d'entente, le 14 janvier 2019.

L'APN a manifesté son soutien à l'adoption du projet de loi C-262, *Loi relative à la*

Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, un projet de loi émanant d'un député et visant à assurer l'harmonie des lois fédérales avec la Déclaration des Nations Unies. Le Chef national a défendu le bien-fondé du projet de loi en présentant un mémoire au Comité permanent des affaires autochtones et du Nord, en communiquant directement avec des sénateurs et avec les chefs de parti, en faisant des déclarations dans les médias et en soutenant la campagne de sensibilisation de l'APN. La campagne de sensibilisation a consisté en réunions stratégiques avec les Chefs régionaux et les sénateurs, et en un mouvement de rédaction de lettres, qui a donné lieu à l'envoi de plus de 750 000 lettres aux sénateurs, leur demandant de voter en faveur du projet de loi C-262.

Malgré les efforts organisés et coordonnés de la campagne de sensibilisation, le projet de loi n'a pas reçu la sanction royale. Le travail de mise en œuvre se poursuivra, malgré ce revers. L'APN prévoit lancer un exercice d'écoute pour savoir comment les Premières Nations veulent que la Déclaration des Nations Unies soit mise en œuvre.

Le Parti libéral du Canada, le Parti vert du Canada et le Nouveau Parti démocratique du Canada se sont tous engagés à légiférer sur la mise en œuvre de la Déclaration des Nations Unies, s'ils devaient former un gouvernement.

Cadre de reconnaissance et de mise en œuvre des droits des Autochtones

Le 14 février 2018, le premier ministre du Canada a annoncé « que le gouvernement du Canada élaborera — en plein partenariat avec les Premières Nations, les Inuits et les Métis — un cadre de reconnaissance et de





mise en œuvre des droits », qu'il cessera de refuser nos droits pour renouveler notre relation, et que les bases de toutes nos relations seraient la reconnaissance des droits et l'application de ces derniers.

Les 1^{er} et 2 mai 2018, l'APN a convoqué une Assemblée extraordinaire des Chefs portant sur les lois fédérales. Les Chefs en assemblée ont donné une orientation dans la résolution 08/2018, *Mettre en œuvre le Cadre de reconnaissance et de mise en œuvre des droits autochtones et clarifier le rôle de l'APN*. Cette résolution demande au Canada de coopérer avec les Premières Nations avant d'adopter et de mettre en œuvre toute mesure législative ou administrative susceptible d'avoir une incidence sur les Premières Nations; de répudier et d'abandonner la politique relative aux droits inhérents et toutes les pratiques opérationnelles connexes; de fournir des fonds pour la consultation des Premières Nations sur le Cadre et les activités connexes et de renommer le Cadre « Cadre de protection et d'affirmation des droits et du titre ».

En juillet 2018, par voie de la résolution 39/2018, *Détermination par les Premières Nations de la voie vers la décolonisation*, les Chefs en assemblée ont enjoint l'APN de demander au Canada d'arrêter le processus de reconnaissance et de mise en œuvre des droits et d'insister pour que le Canada participe à des négociations dirigées par les Premières Nations. Ils ont également demandé au Canada d'organiser une réunion avec les Premières Nations pour discuter de la question. Le Chef national Perry Bellegarde a répondu en convoquant un forum national de politique à la première occasion.

Dans le cadre d'un dialogue sur les politiques, les dirigeants et les délégués des

Premières Nations ont exprimé leurs opinions, leurs préoccupations et leurs préférences en matière de solutions stratégiques pour promouvoir le respect et l'application des droits des Premières Nations, lors du Forum national de l'Assemblée des Premières Nations ayant pour thème *Affirmer les droits, le titre et la compétence des Premières Nations*, qui a eu lieu les 11 et 12 septembre 2018 à Gatineau (Québec).

À l'Assemblée extraordinaire des Chefs qui a eu lieu le 6 décembre 2018, les Chefs en assemblée ont donné d'autres directives dans la résolution 67/2018, *Rejet du Cadre de reconnaissance et de mise en œuvre des droits autochtones et des processus connexes*, qui demande de tenir un forum pour établir les principes des Premières Nations en vue de la consolidation de leur approche vis-à-vis de la Couronne.

Les 1^{er} et 2 mai 2019, le Chef national a convoqué le Forum national de l'APN intitulé *Processus dirigés par les Premières Nations : les quatre politiques et l'édification des nations*, dans le territoire visé par le Traité n° 6, à Edmonton, en Alberta. Les participants ont eu l'occasion d'examiner les principes soulignés au forum de septembre 2018, *Affirmer les droits, le titre et la compétence des Premières Nations*, et de se mettre au courant des mises à jour apportées aux politiques sur les revendications particulières, les droits inhérents, les ajouts aux réserves et les revendications globales.

Pendant le Forum, la ministre des Relations Couronne-Autochtones et des Affaires du Nord, Carolyn Bennett, a annoncé que le gouvernement fédéral avait entendu les préoccupations des Premières Nations et avait arrêté le processus du Cadre de





reconnaissance des droits. En acceptant un processus dirigé par les Premières Nations, le gouvernement fédéral a renoncé à la date limite de juin 2019 pour ce travail et a clairement indiqué que toute nouvelle politique sera ancrée dans la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones et élaborée conjointement avec les détenteurs de droits.

L'allocution principale du Forum a été prononcée par Joseph Kalt, codirecteur du Projet Harvard sur le développement économique des Indiens américains à la John F. Kennedy School of Government de l'Université Harvard. Il a enrichi la discussion sur l'édification de la nation et s'est fait l'écho des délégués en soulignant l'attitude de « souveraineté », qui exige des institutions efficaces et compatibles avec les cultures et les lois des Premières Nations.

PROCHAINES ÉTAPES – LA VOIE À SUIVRE

- Continuer de surveiller si le gouvernement du Canada honore ses obligations relatives aux droits de la personne et aux droits et intérêts des Premières Nations et de l'obliger à rendre des comptes à l'échelle internationale.
- Maintenir l'accès des Premières Nations aux parlementaires et aux décideurs clés.
- Défendre les priorités législatives clés face aux parlementaires et aux sénateurs.
- Continuer de surveiller les activités du parlement, y compris les travaux législatifs et les travaux des comités, et de présenter aux Premières Nations de l'information à jour sur ces sujets.
- Surveiller et analyser les programmes des partis politiques publiés au cours de la campagne électorale de 2019.
- Collaborer avec les partenaires autochtones afin de déterminer la vision privilégiée pour le 100, rue Wellington et le 119, rue Sparks, d'une manière qui respecte le titre et les protocoles des Algonquins.
- L'APN continuera ses activités de défense des intérêts axées sur le budget annuel dans le but d'obtenir des investissements prioritaires en plus des 21,4 milliards de dollars qui ont été annoncés dans les quatre budgets fédéraux précédents.
- Les Premières Nations qui souhaitent avoir une subvention dans le cadre de la nouvelle relation financière ont été invitées à présenter une demande afin de conclure une entente de 10 ans à compter du 1^{er} avril 2005.
- À l'Assemblée générale annuelle de 2019, qui aura lieu à Fredericton, au Nouveau-Brunswick, les Chefs recevront une copie du rapport du Comité consultatif mixte sur les relations financières et seront priés de donner des directives en ce qui concerne des séances de mobilisation destinées à déterminer la façon dont les recommandations du rapport pourraient être mises en œuvre.
- Le travail se poursuivra pour déterminer le processus d'abrogation de la Politique de prévention et de gestion des manquements et de la *Loi sur la transparence financière des Premières Nations*. Ces sujets pourront être inclus dans les séances de dialogue concernant le rapport du Comité consultatif mixte sur les relations financières, selon les directives des Chefs.

Secteur du développement social

Le Secteur du développement social de l'APN cherche à créer un environnement sain, sécuritaire et durable pour les Premières Nations en mettant en place un système de développement social inclusif, holistique et adapté sur le plan culturel axé sur la compétence des Premières Nations et le contrôle par les Premières Nations. Les domaines clés incluent les Services à l'enfant et à la famille (SEF), le principe de Jordan, l'apprentissage et la garde des jeunes enfants, l'aide au revenu et la réduction de la pauvreté. Les travaux du Secteur du développement social sont animés par une vision d'un partenariat continu entre les Premières Nations et les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux en vue d'assurer un continuum de services de grande qualité et adaptés à la culture et une approche complète et intégrée au développement social qui comprend le renforcement des capacités des Premières Nations au niveau communautaire.

Ensemble, la résolution n° 83/2017, *Soutien au Cadre national d'apprentissage et de garde des jeunes enfants*, la résolution n° 53/2018, *Loi fédérale sur la compétence des Premières Nations en matière de protection de l'enfance*, et la résolution n° 27/2018, *Soutien à la mise en œuvre à long terme du Principe de Jordan de l'APN*, captent l'esprit général et le mandat des efforts de plaidoyers du Secteur du développement social. Ces résolutions demandent que les Premières Nations aient plus de contrôle sur le bien être de leurs enfants et de leurs familles.

Principales activités et réalisations

Protection de l'enfance

Pour appuyer les conclusions de la décision de 2016 du Tribunal canadien des droits de la personne (TCDP) concernant l'inégalité des Services à l'enfance et à la famille des Premières Nations (SEFPN), le procureur général du Canada, l'APN, la Société de soutien à l'enfance et à la famille des Premières Nations du Canada (la Société de soutien), les Chefs de l'Ontario, la Nation Nishnawbe Aski et la Commission canadienne des droits de la personne ont mené un protocole de consultation en mars 2018. Cette action a mené à la création du Comité de consultation sur la protection de l'enfance (CCPE). Le CCPE s'est réuni plusieurs fois en 2018 et a formulé des commentaires au sujet de nouvelles modalités pour les nouveaux programmes de SEF pour les Premières Nations et a participé à la révision du Guide national du bénéficiaire ainsi qu'à l'examen de la politique et des procédures du principe de Jordan.

Le Comité consultatif national (CCN) sur la protection de l'enfance a été rétabli en 2016 afin d'orienter des recommandations clés pour un redressement à moyen et à long terme relativement à la décision du TCDP et pour offrir des conseils généraux sur la réforme des programmes, incluant la mise en œuvre du principe de Jordan. Le CCN est un comité mixte composé d'experts des SEF des Premières Nations, de l'APN, de la Société de soutien et de Services aux Autochtones Canada (SAC). Le CCN continue de se rencontrer régulièrement pour offrir ses conseils aux efforts de réforme des SEF des Premières Nations.





L'APN et la Société de soutien ont demandé que l'Institut des finances publiques et de la démocratie (IFPD) de l'Université d'Ottawa réponde aux ordonnances 408, 418 et 432 du TCDP relatives au financement discriminatoire des agences responsables des SEFPN au Canada. Le CCN a exercé une surveillance considérable pendant la préparation du rapport de l'IFPD intitulé *Permettre aux enfants des Premières Nations de s'épanouir*. Le rapport, publié en décembre 2018, souligne les lacunes de financement des SEFPN en matière de prévention, de capital et de technologie de l'information et les défis liés au contexte et à la structure de financement qui doivent être surmontés afin de changer les résultats pour les enfants, leurs familles et leurs communautés.

En janvier 2018, l'ancienne ministre de SAC Jane Philpott a indiqué que les conditions de protection de l'enfance chez les Autochtones avaient atteint le niveau d'une crise humanitaire. Pour attaquer ce problème, SAC a publié six mesures, dont une qui enjoint le Canada à adopter une loi fédérale sur le bien être des enfants autochtones. Cette loi devrait être rédigée en collaboration avec les Premières Nations, les Inuits et les Métis. Pour appuyer le processus d'élaboration conjointe, le groupe de travail législatif (GTL) a été créé par la résolution n° 11/2018 de l'APN, *Loi fédérale sur la compétence des Premières Nations en matière de protection de l'enfance*. Le GTL est composé de dirigeants des Premières Nations, d'experts en bien être des enfants nommés par le Conseil exécutif de l'APN et de trois membres du CCN. Le GTL a reçu pour mandat d'évaluer et de recommander des options de lois, de règlements ou d'autres instruments relatifs au bien être des enfants autochtones, conformément aux ordonnances du TCDP. Le GTL s'est réuni plus de 20 fois et a fourni des

commentaires aux fonctionnaires de SAC concernant le projet de loi C-92, *Une Loi concernant les enfants, les jeunes, et les familles des Premières Nations, des Inuits et des Métis*. Au mois de février 2019, le ministre de SAC, Seamus O'Regan, a déposé le projet de loi C-92 à la Chambre des communes. L'objectif du projet de loi C 92 est d'établir la compétence des Premières Nations en ce qui concerne les services à l'enfant et à la famille. Maintenant que le projet de loi a reçu la sanction royale, d'importants travaux de mise en œuvre et de planification de la transition devront être entrepris en collaboration avec l'APN et les Premières Nations.

Principe de Jordan

Comme il est demandé dans la résolution n° 27/2018 de l'APN, *Soutien à la mise en œuvre à long terme du Principe de Jordan*, le Secteur du développement social a collaboré avec la table d'action du principe de Jordan afin d'élaborer des options politiques visant à promouvoir un contrôle accru sur le principe de Jordan par les Premières Nations dans le cadre d'une approche à long terme de la mise en œuvre du principe de Jordan. Les options politiques créées à la table d'action ont orienté un mémoire au Cabinet déposé à l'automne 2018. Bien que le budget fédéral de 2019 n'ait pas tenu compte des options politiques novatrices créées à la table d'action en raison d'écarts de données et de questions en suspens devant le TCDP, l'enveloppe prévue pour la mise en œuvre du principe de Jordan a été bonifiée et inclut 1,2 milliard de dollars sur trois ans pour veiller à la prestation continue de services essentiels aux enfants et aux familles des Premières Nations.





Conformément à la résolution n° 62/2016 de l'APN, *Application intégrale et adéquate des décisions historiques du Tribunal canadien des droits de la personne en ce qui concerne la prestation de services d'aide à l'enfance et le principe de Jordan* et la résolution n° 40/2017 de l'APN, *Appeler le Canada à respecter les ordonnances de 2016 du Tribunal canadien des droits de la personne*, le Secteur du développement social offre aux Premières Nations du Canada une vision et des conseils en lien avec les ordonnances du TCDP au sujet du principe de Jordan. Le point de vue du Secteur a été exprimé dans le cadre de séances de mobilisation avec le comité des opérations sur le principe de Jordan, la table d'action sur le principe de Jordan et le CCPE et au cours des rencontres bilatérales habituelles avec les ministères fédéraux.

Les 12 et 13 septembre 2018, le Secteur du développement social a coordonné le tout premier Sommet national sur le principe de Jordan dans le territoire du traité no 1 à Winnipeg (Manitoba). Près de 1 000 participants, incluant des dirigeants des Premières Nations, des familles, des coordonnateurs de services, des directeurs de la santé, des praticiens, des fournisseurs de services et des innovateurs se sont réunis sous le thème *Partage, apprentissage et croissance : imaginer l'avenir du principe de Jordan*. Un des objectifs du Sommet était de donner la parole à ceux qui ont de l'expérience en matière d'accès, de coordination et de mise en œuvre du principe de Jordan pour qu'ils partagent leurs connaissances, les leçons retenues et les pratiques exemplaires. Le Sommet a également été une occasion de présenter l'histoire et l'héritage de Jordan River Anderson et du principe de Jordan et leur signification pour les familles autochtones et les droits des enfants des Premières Nations

découlant des décisions du TCDP sur le principe de Jordan. Enfin, le Sommet a permis aux Premières Nations de discuter de l'approche à long terme du principe de Jordan en tant que principe juridique pour qu'il continue d'exister et de permettre aux familles et aux enfants autochtones de s'épanouir.

Le Secteur du développement a aussi créé un *Guide du principe de Jordan* pour offrir plus d'information aux familles et aux communautés des Premières Nations sur les services offerts par le principe de Jordan et les processus pour accéder à ces services. Le *Guide du principe de Jordan* a été largement diffusé dans toutes les Premières Nations. Plus de 75 000 exemplaires ont été distribués.

Apprentissage et garde des jeunes enfants

En septembre 2018, le Cadre national d'apprentissage et de garde des jeunes enfants autochtones (CNAGJEA) a été annoncé. Ce cadre est le résultat d'un processus de mobilisation d'une durée de deux ans qui a été mené par le Groupe de travail national d'experts (GTNE) des Premières Nations sur l'AGJE. Conformément à la résolution n° 39/2016 de l'APN, Groupe de travail des Premières Nations sur l'apprentissage précoce et la garde d'enfants (APGE), le GTNE a mené une mobilisation nationale et a rédigé un Cadre d'AGJE des Premières Nations qui a été adopté par la résolution n° 83/2017 de l'APN, *Soutien au Cadre national d'apprentissage et de garde des jeunes enfants*, et qui a servi de soumission des Premières Nations au CNAGJEA. Le CNAGJEA est basé sur une identité distincte et il exprime la vision, les buts, les principes et les valeurs d'un système d'AGJE pour les Premières Nations. Il affirme aussi le droit





des Premières Nations de déterminer ce qui convient le mieux à leurs enfants.

En 2018, le Canada a investi 1,02 milliard de dollars dans l'AGJE des Premières Nations sur une période de dix ans. Les Premières Nations détermineront comment ces fonds seront dépensés. L'APN et le GTNE ont élaboré une formule provisoire pour répartir les fonds entre les régions. Cette formule a été adoptée par la résolution n° 59/2018 de l'APN, *Stratégie régionale d'affectation des fonds pour l'apprentissage et la garde des jeunes enfants des Premières Nations*. En vertu de cette résolution, le GTNE a formé un sous groupe de travail dans le but d'élaborer une nouvelle formule de financement et continue d'appuyer la mise en œuvre du CNAGJEA et du Cadre d'AGJE des Premières Nations. L'APN continue de présenter des demandes pour un financement adéquat de l'AGJE et de promouvoir l'établissement de partenariats entre tous les paliers de gouvernement afin de soutenir au mieux les enfants et les familles des Premières Nations.

Aide au revenu

La résolution n° 28/2018 de l'APN, *Soutien à la mise sur pied d'un Groupe de travail technique sur le développement social*, a mandaté le Groupe de travail technique sur le développement social (GTTDS) de l'APN de conseiller SAC sur le programme de développement social et la réforme des services. L'APN a collaboré avec le GTTDS dans le but d'élaborer un mandat qui guide les travaux du GTTDS. Le GTTDS examine des programmes sociaux et appuie et oriente la révision, le processus de mobilisation et la réforme du Programme d'aide au revenu dans les réserves et l'instrument de collecte

de données utilisé dans le cadre de ce programme.

L'APN a organisé le deuxième Forum national sur l'aide au revenu des Premières Nations les 6 et 7 mars 2019 dans le territoire de la Nation crie Enoch en Alberta. Ce Forum national a réuni plus de 220 participants, incluant des dirigeants des Premières Nations, des organisations d'aide au revenu et d'anciens clients, afin de discuter des principaux défis du Programme d'aide au revenu et d'impartir de nouvelles connaissances concernant des stratégies novatrices de gestion des cas et de pratiques exemplaires. Le Secteur du développement social continue de militer pour améliorer les programmes d'aide au revenu pour les Premières Nations, faire reconnaître l'innovation des Premières Nations et combler les écarts créés par des programmes inéquitables.

Stratégie de réduction de la pauvreté

En août 2018, le Canada a lancé *Une chance pour tous : la première Stratégie canadienne de réduction de la pauvreté* qui propose les premières mesures nationales de lutte contre la pauvreté et des cibles concrètes de réduction. Le projet de loi C 87, *Loi concernant la réduction de la pauvreté*, vise à appuyer la stratégie de réduction de la pauvreté (SRP) du Canada; toutefois, ce projet de loi n'a pas franchi l'étape de la deuxième lecture à la Chambre des communes. À l'Assemblée extraordinaire des Chefs du mois de décembre 2018, les Chefs en assemblée ont adopté la résolution n° 47/2018, *Supervision par les Premières Nations de la mise en œuvre de la Stratégie nationale de réduction de la pauvreté du Canada*. En vertu de cette résolution, l'APN a demandé qu'un représentant des Premières





Nations siège au Conseil consultatif national sur la pauvreté pour veiller à ce que le processus de mise en œuvre tienne compte des réalités et des expériences des Premières Nations avec la pauvreté. L'APN a aussi demandé que des indicateurs de pauvreté propres aux Premières Nations soient élaborés dans le cadre d'un processus dirigé par des Autochtones. Elle a également demandé un engagement interne d'Emploi et Développement social Canada (EDSC) de poursuivre le dialogue avec l'APN, le GTTDS et les Premières Nations. L'APN avait déjà mené un examen des engagements continus en matière de concepts, de définitions, de mesures et d'implications de la pauvreté soumis pour examen dans le cadre de la stratégie de réduction de la pauvreté.

Sports et crosse

À l'Assemblée générale annuelle de 2018, les Chefs en assemblée ont adopté la résolution no 19/2018 de l'APN, Soutien de la création d'une Association autochtone de crosse (AAC). Conformément à cette résolution, l'APN a envoyé des lettres demandant la création d'une AAC à l'honorable Kirsty Duncan, ministre des Sports et des Personnes handicapées, à de nombreux organismes sportifs des Premières Nations et aux associations provinciales et territoriales de crosse. L'APN a aussi continué ses travaux découlant de la résolution n° 82/2017, *Soutien à l'inclusion de la crosse en tant que discipline sportive aux Jeux d'été du Canada*, en envoyant des lettres à l'honorable Kirsty Duncan. Le 5 juin 2018, la ministre a confirmé par écrit que des représentants du gouvernement appuieront le Cercle sportif autochtone et l'aideront à rédiger une proposition à cette fin pour examen par les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux et par d'autres intervenants clés.

Prochaines étapes – La voie à suivre

- Continuer de collaborer avec le CCN et le CCPE pour veiller à la mise en œuvre intégrale de toutes les ordonnances du TCDP afin de réformer le programme de service à l'enfance et à la famille dans les réserves et le principe de Jordan. Cela comprend la participation de l'IFPD et leur supervision d'activités de recherche plus poussée afin d'élaborer une nouvelle approche de financement du programme des SEFPN.
- Appuyer les activités de planification de la transition et de la mise en œuvre du projet de loi C 92 maintenant qu'il a reçu la sanction royale.
- Continuer d'appuyer la table d'action du principe de Jordan pour orienter la vision des Premières Nations en vue de la mise en œuvre du principe de Jordan à court et à long terme et améliorer les connaissances au sujet du principe de Jordan.
- Continuer d'appuyer le GTNE et la mise en œuvre régionale du CNAGJEA et du Cadre d'AGJE des Premières Nations. Continuer de demander un financement adéquat et des partenariats améliorés entre tous les intervenants de l'AGJE pour veiller à ce que les enfants des Premières Nations aient un bon départ dans la vie.
- Continuer d'appuyer le GTTDS et l'aider à avancer ses priorités et son mandat, incluant un examen du Programme d'aide à la vie autonome et des Programmes urbains pour les peuples autochtones. Organiser le prochain Forum national sur l'aide au revenu des Premières Nations qui aura lieu au début de l'an 2020.
- Veiller à ce que les voix et les solutions des Premières Nations sur la pauvreté au

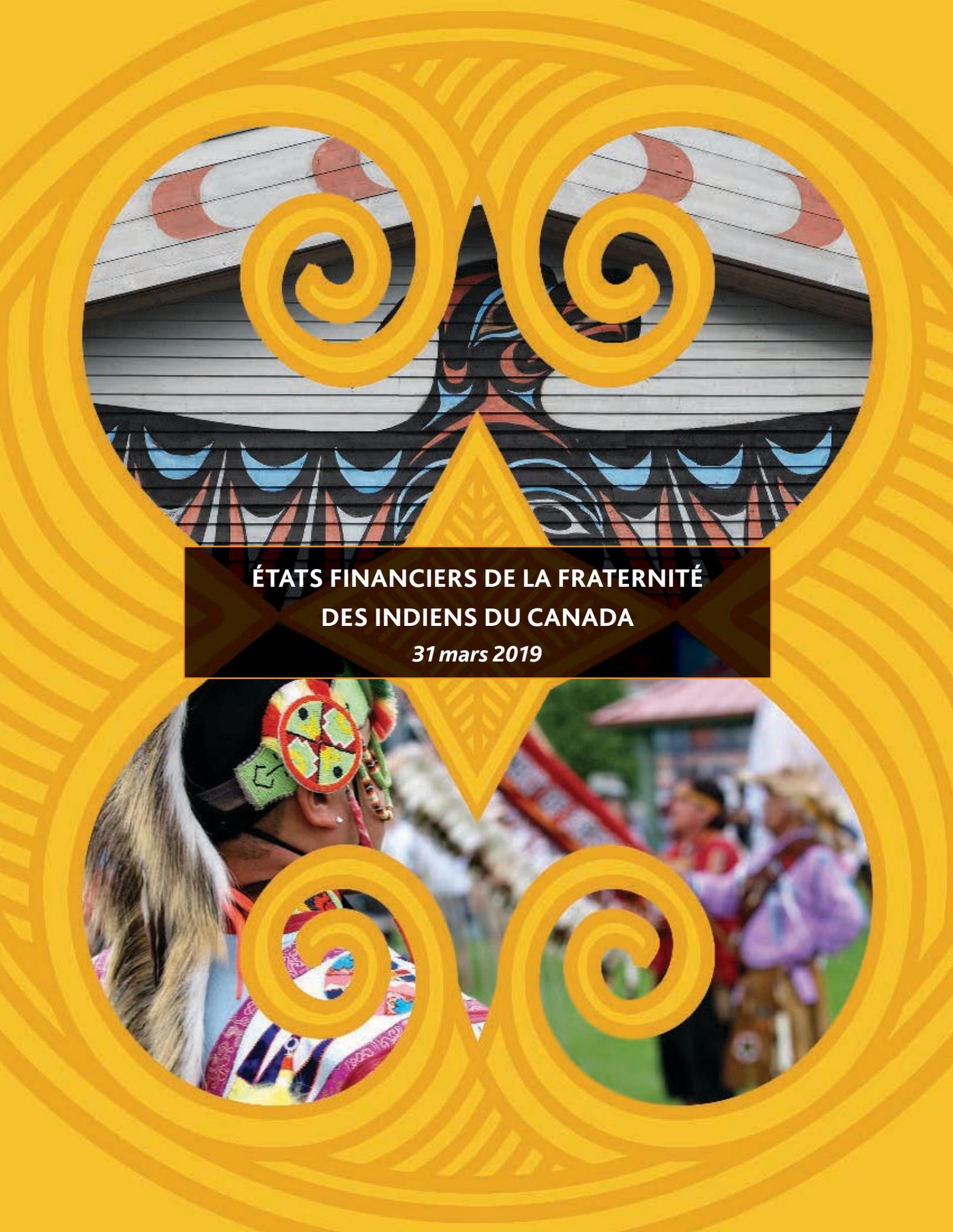




sein de leurs Nations soient exprimées et entendues. Collaborer avec EDSC, le GTTDS et les Premières Nations pour déterminer la méthodologie pour l'élaboration conjointe d'indicateurs de la pauvreté propres aux Premières Nations. Continuer de demander à EDSC de nommer un représentant des Premières Nations au Conseil consultatif national sur la pauvreté comme le demande la résolution n° 47/2018, *Supervision par les Premières Nations de la mise en œuvre de la Stratégie nationale de réduction de la pauvreté du Canada.*

- Continuer de faire pression pour la création d'une Association autochtone de crosse et l'inclusion de la crosse au programme des jeux d'été du Canada en maintenant la correspondance avec des ministres, des organisations et des individus clés.





**ÉTATS FINANCIERS DE LA FRATERNITÉ
DES INDIENS DU CANADA**

31 mars 2019





Rapport de l'auditeur indépendant	1-3
État des revenus et des dépenses	4
État de la situation financière	5
État de l'évolution de l'actif net	6
État des flux de trésorerie	7
Notes complémentaires	8-15
Annexe A - État des revenus et des dépenses – Affaires autochtones et du Nord Canada	16-18
Annexe B - État des revenus et des dépenses – Autres organismes de financement	19-21

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux Comité Exécutif de
La Fraternité des Indiens du Canada

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la Fraternité des Indiens du Canada (la « corporation »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2019, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement, les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la corporation au 31 mars 2019, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la corporation conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport annuel, mais ne comprennent pas les états financiers et notre rapport de l'auditeur sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations. En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu le rapport annuel avant la date du présent rapport. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués sur les autres informations contenues dans le rapport annuel, nous avons conclu à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous aurions été tenus de signaler ce fait dans le présent rapport. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.



Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la corporation à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la corporation ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la corporation.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la corporation.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la corporation à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la corporation à cesser son exploitation.



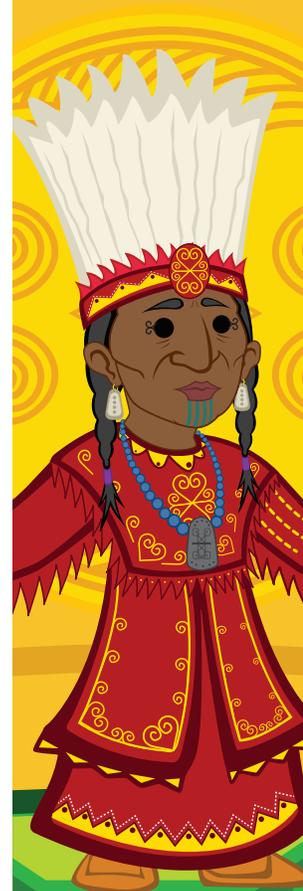
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Comptables professionnels agréés
Experts-comptables autorisés

Le ___ juillet 2019

Ébauche



La Fraternité des Indiens du Canada

État des revenus et des dépenses

Exercice terminé le 31 mars 2019

	Annexes	2019 \$	2018 \$
Revenus			
Services aux Autochtones Canada	A	26 892 080	23 203 552
Santé Canada	B	5 118 501	3 012 773
Patrimoine canadien	B	1 700 000	-
Emploi et Développement social Canada	B	1 258 010	1 060 330
Pêches et océans Canada	B	947 547	730 405
Environnement et changement climatique Canada	B	855 000	316 465
Agence canadienne d'évaluation environnementale	B	500 000	500 000
Agence de la santé publique du Canada	B	453 702	-
Sécurité publique Canada	B	395 606	197 125
Bureau du Conseil privé	B	249 572	-
Parcs Canada	B	189 135	150 000
Transports Canada	B	75 197	-
Société de gestion des déchets nucléaires	B	72 175	435 141
Ressources naturelles Canada	B	70 000	119 827
Université d'Ottawa	B	51 298	46 951
Condition féminine Canada	B	36 898	-
Agriculture et Agroalimentaire Canada	B	-	154 221
Société canadienne d'hypothèque et de logement	B	-	120 010
Autres organismes de financement	B	3 020 785	2 030 235
		41 885 506	32 077 035
Dépenses			
Publicité, promotion et publications		198 680	93 068
Amortissement des immobilisations corporelles		110 452	99 400
Assurances		27 418	27 675
Divers		21 517	10 379
Dépenses de bureau		1 167 487	1 122 490
Honoraires professionnels		9 568 063	5 009 233
Prestation de services régionaux		3 426 142	3 070 078
Loyer		1 207 926	1 022 029
Salaires et avantages sociaux		13 576 993	11 157 744
Déplacements et réunions		11 190 478	9 698 232
		40 495 156	31 310 328
Excédent des revenus sur les dépenses		1 390 350	766 707

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers.



La Fraternité des Indiens du Canada

État de la situation financière

au 31 mars 2019

	Notes	2019 \$	2018 \$
Actif			
À court terme			
Encaisse		12 256 703	4 476 552
Actif détenu en fiducie	3	15 281	15 281
Subventions et contributions à recevoir	4	3 684 609	1 884 020
Autres débiteurs		190 925	247 672
Dû du Fonds en fiducie		85 859	57 880
Taxes de vente à recouvrer		615 516	652 935
Stocks		185 508	182 526
Frais payés d'avance		464 146	143 087
		17 498 547	7 659 953
Frais payés d'avance		232 171	305 488
Immobilisations corporelles	5	247 628	293 354
		17 978 346	8 258 795
Passif			
À court terme			
Créditeurs et charges à payer		7 584 005	6 068 054
Sommes à remettre à l'État		119 353	169 030
Passif détenu en fiducie	3	15 281	15 281
Apports reportés	6	7 925 406	1 028 542
Apports excédentaires	7	823 658	761 595
Tranche de la dette à long terme échéant à moins d'un an	8	80 000	96 000
		16,547,703	8,138,502
Dette à long terme	8	-	80,000
		16 547 703	8 218 502
Éventualités et engagements	9 et 10		
Actif net (insuffisance)			
Investi en immobilisations corporelles		247 628	293 354
Actif net affecté à l'interne		1 100 000	-
Fonds non affectés (insuffisance)		83 015	(253 061)
		1 430 643	40 293
		17 978 346	8 258 795

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers.

Au nom du Comité Exécutif

_____, Perry Bellegarde, Chef national

_____, Roger Augustine, Chef régional, Comité de gestion





La Fraternité des Indiens du Canada

État de l'évolution de l'actif net

Exercice terminé le 31 mars 2019

	Investi en immobilisations corporelles	Actif net affecté à l'interne	Fonds non affectés non affectés opérations générales	Total 2019	Total 2018
	\$	\$	\$	\$	\$
Actif net (insuffisance), solde au début	293 354	—	(253 061)	40 293	(726 414)
Excédent des revenus sur les dépenses	—	—	1 390 350	1 390 350	766 707
Affectation interne	—	1 100 000	(1 100 000)	—	—
Acquisitions d'immobilisations corporelles	64 726	—	(64 726)	—	—
Amortissement des immobilisations corporelles	(110 452)	—	110 452	—	—
Actif net, solde à la fin	247 628	1 100 000	83 015	1 430 643	40 293

Note

16

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers.

1. Nature des activités

La Fraternité des Indiens du Canada (la « corporation »), a été constituée en vertu de la Partie II de la *Loi sur les corporations canadiennes* le 29 septembre 1970. En juin 2014, la corporation recevait un Certificat de prorogation en vertu de la *Loi sur les sociétés canadiennes sans but lucratif*.

La corporation poursuit les objectifs suivants :

- Favoriser la solution des problèmes auxquels sont confrontées les Premières Nations;
- Servir d'organisme national dans le but de représenter les Premières Nations et de diffuser de l'information à leur intention;
- Étudier, de concert avec les représentants des Premières Nations à travers le Canada, les problèmes auxquels les Premières Nations font face et s'adresser au gouvernement et à d'autres organismes au nom des Premières Nations;
- Favoriser et promouvoir le maintien de la culture et des valeurs des Premières Nations;
- Servir de porte-parole national pour les Premières Nations à travers tout le Canada.

La corporation sert de secrétariat à l'Assemblée des Premières Nations (« APN »).

La corporation est un organisme sans but lucratif et à ce titre, n'est pas soumise à l'impôt sur le revenu.

2. Principales méthodes comptables

Les états financiers ont été dressés conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif et tiennent compte des principales méthodes comptables suivantes :

Base de présentation d'une entité contrôlée

Le Fonds en fiducie de la Fraternité des Indiens du Canada, entité qui relève de la corporation n'est pas consolidé dans les états financiers de la corporation. Des états financiers résumés sont présentés à la note 12.

Constatation des revenus

La corporation a adopté la méthode du report pour comptabiliser ses apports.

Les apports non affectés sont constatés comme revenus du programme pertinent lorsque reçus ou à recevoir, si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et lorsque l'encaissement éventuel peut être raisonnablement garanti.

Les apports affectés sont constatés comme revenus du programme pertinent dans l'exercice au cours duquel les dépenses afférentes sont encourues.

Les apports reçus et affectés à l'acquisition d'immobilisations corporelles sont reportés et constatés comme revenus selon la même méthode que celle suivie pour l'amortissement des immobilisations corporelles acquises.

Instruments financiers

La corporation évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur. Elle évalue ultérieurement tous ses actifs et passifs financiers au coût après amortissement à l'exception de son encaisse qui est évaluée à la juste valeur.



2. Principales méthodes comptables (suite)

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Les apports reçus sous forme d'immobilisations corporelles sont constatés à la juste valeur estimative à la date de l'apport.

L'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire, selon les durées de vie utiles des immobilisations suivantes :

Matériel informatique	3 ans
Matériel de bureau	3 ans
Améliorations locatives	10 ans

Apports excédentaires

L'excédent des revenus sur les dépenses doit parfois être remboursé et est comptabilisé à titre de passif. Lorsque l'approbation de conserver les fonds est reçue, l'excédent est alors comptabilisé comme revenu.

Ventilation des dépenses

La ventilation des dépenses administratives entre les programmes ou les organismes de financement est effectuée conformément à la base de répartition et aux montants maximums ou pourcentages mentionnés dans chacun des différents accords de contribution conclus par la corporation.

Utilisation d'estimations

Dans le cadre de la préparation des états financiers, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, la direction doit établir des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants des actifs et des passifs présentés et sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants des produits d'exploitation et des charges constatés au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels pourraient varier par rapport à ces estimations. La valeur de réalisation nette des subventions, des contributions et des autres débiteurs, les réserves d'inventaire, la durée de vie utile des immobilisations corporelles, le montant des charges à payer et les engagements sont les éléments les plus significatifs pour lesquels des estimations ont été utilisées.

3. Fonds détenus en fiducie

La corporation détient en fiducie un fonds d'études d'un montant total de 15 281 \$ (15 281 \$ en 2018) pour les enfants de Kelly Morrisseau. Ces fonds ont été donnés par des particuliers et des organisations.



4. Subventions et contributions à recevoir

Les subventions et contributions à recevoir s'établissent comme suit :

	2019 \$	2018 \$
Agriculture et Agroalimentaire Canada	154 218	154 221
Agence canadienne d'évaluation environnementale	236 038	500 000
Emploi et Développement social Canada	856 114	222 280
Environnement et changement climatique Canada	301 000	218 541
Pêches et océans Canada	487 722	339 079
Santé Canada	—	12 259
Patrimoine canadien	85 000	—
Services aux Autochtones Canada (SAC)	480 700	437 640
Ressources naturelles Canada	70 000	—
Bureau du Conseil Privé	253 575	—
Agence de la santé publique du Canada	274 569	—
Sécurité publique Canada	390 476	—
Transports Canada	75 197	—
Université d'Ottawa	20 000	—
	3 684 609	1 884 020

5. Immobilisations corporelles

	Coût \$	Amortissement cumulé \$	2019 Valeur comptable nette \$	2018 Valeur comptable nette \$
Matériel informatique	137 770	81 856	55 914	54 827
Matériel de bureau	245 650	161 495	84 155	125 557
Améliorations locatives	232 415	124 856	107 559	112 970
	615 835	368 207	247 628	293 354

6. Apports reportés

Les changements survenus au solde des apports reportés sont les suivants :

	2019 \$	2018 \$
Solde au début	1 028 542	495 421
Apports reçus au cours de l'exercice	48 782 371	32 610 156
Apports constatés comme revenus au cours de l'exercice	(41 885 507)	(32 077 035)
Solde à la fin de l'exercice	7 925 406	1 028 542



6. Apports reportés (suite)

Le solde à la fin de l'exercice se détaille comme suit :

	2019	2018
	\$	\$
Services aux Autochtones Canada	6 268 020	98 144
Santé Canada	667 212	923 172
Frais d'enregistrement - forums et assemblées	347 591	1 932
Ordonnance du tribunal - Gouvernement du Canada	294 823	—
Société de gestion des déchets nucléaires	135 450	—
Condition féminine Canada	123 102	—
Élections Canada	89 208	—
Université d'Ottawa	—	5 294
	7 925 406	1 028 542

7. Apports excédentaires

Les apports excédentaires sont les suivants :

	2019	2018
	\$	\$
Services aux Autochtones Canada	768 102	706 039
Sécurité publique Canada	55 556	55 556
	823 658	761 595

8. Dette à long terme

Prêt à terme, échéant en janvier 2020 payable en cinq versements mensuels consécutifs de 80 000 \$, suivis de 75 versements mensuels consécutifs de 8 000 \$ en capital et portant intérêt au taux préférentiel majoré de 1 %

Tranche échéant à moins d'un an

	2019	2018
	\$	\$
	80 000	176 000
	80 000	96 000
	—	80 000

Selon les conditions du prêt à terme, la corporation doit respecter certaines clauses restrictives liées aux activités de la corporation. Au 31 mars 2019, la corporation se conformait à ces clauses restrictives.

Les remboursements de capital pour le prochain exercice jusqu'à l'échéance du prêt est le suivant :

	\$
2020	80 000



8. Dette à long terme (suite)

Facilité de crédit

La corporation a conclu une entente bancaire établissant une facilité de crédit à vue à des fins générales pouvant atteindre au maximum 2 500 000 \$, portant intérêt au taux préférentiel majoré de 1 %, renouvelable annuellement. Le prêt à terme ainsi que la facilité de crédit sont garantis par une convention générale de garantie représentant une charge prioritaire sur la totalité des biens de la corporation. Le solde en fin d'exercice est nul (nul en 2018).

9. Éventualités

La corporation reçoit son financement de divers organismes gouvernementaux selon les besoins et les budgets spécifiques de ses programmes et répartit certaines dépenses à ces divers programmes. Dans bien des cas, l'organisme de financement a le droit d'examiner les registres comptables afin de s'assurer qu'ils sont conformes aux modalités de ses programmes. À l'heure actuelle, il s'avère impossible d'estimer la nécessité éventuelle de rembourser certains montants aux organismes en question. La direction de la corporation estime que l'affectation de ses dépenses est juste et raisonnable dans les circonstances. Tous ajustements requis aux états financiers par suite de ces examens, le cas échéant, seront comptabilisés dans la période où ceux-ci seront connus.

10. Engagements

La corporation s'est engagée à verser des montants minimums en vertu de contrats de location-exploitation visant des locaux et du matériel venant à maturité en 2024 dont les versements minimums pour chacun des cinq prochains exercices sont les suivants :

	\$
2020	1 469 111
2021	1 414 938
2022	1 390 242
2023	1 336 233
2024	222 634
	<u>5 833 158</u>

11. Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement d'exploitation

	2019 \$	2018 \$
Subventions et contributions à recevoir	(1 800 589)	(482 875)
Autres débiteurs	56 747	202 468
Taxes de vente à recouvrer	37 419	218 310
Stocks	(2 982)	(66 125)
Frais payés d'avance	(247 742)	110 327
Créditeurs et charges à payer	1 515 951	1 617 827
Sommes à remettre à l'État	(49 677)	43 077
	<u>(490 873)</u>	<u>1 643 009</u>

12. Entité contrôlée

La corporation nomme les fiduciaires du Fonds de fiducie de la Fraternité des Indiens du Canada, un organisme de charité canadien enregistré en vertu de l'alinéa 149(i)(f) de la *Loi de l'impôt sur le revenu*; afin de gérer le Fonds de langue et d'alphabétisation, le Fonds de guérison de la jeunesse, le Fonds de recherche parrainée, le Fonds des héros de notre époque, le Fonds de l'éducation, le Fonds des métis et le Fonds perpétuel de l'éducation. Le Fonds en fiducie de la Fraternité des Indiens du Canada est reconnu en tant qu'organisme sans but lucratif en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) et n'est, par conséquent, pas assujéti à l'impôt sur le revenu.

Les états financiers résumés du Fonds en fiducie se présentent comme suit :

	\$	\$
Actif	205 054 831	146 002 967
Passif	1 463 867	1 369 076
Actif net	203 590 964	144 633 891
	205 054 831	146 002 967

État des revenus et des dépenses résumé

	2019 \$	2018 \$
Revenus	70 418 188	5 041 353
Dépenses	11 461 115	11 057 984
Excédent (insuffisance) des revenus sur les dépenses	58 957 073	(6 016 631)

État des flux de trésorerie résumé

	2019 \$	2018 \$
Activités d'exploitation	58 866 481	(4 517 497)
Activités d'investissement	(58 933 223)	4 262 859
Diminution nette de l'encaisse	(66 742)	(254 638)
Encaisse au début	414 408	669 046
Encaisse à la fin	347 666	414 408

Au 31 mars 2019, le solde dû du Fonds de fiducie de la Fraternité des Indiens du Canada s'établissait à 82 959 \$ (55 880 \$ en 2018).

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2019, la corporation a reçu 60 000 \$ de revenus du Fonds en fiducie (60 000 \$ en 2018) pour les services relatifs à l'administration et à la gestion du Fonds en fiducie ainsi que 48 117 \$ pour la location d'espace de bureau (48 117 \$ en 2018).

Les transactions avec le Fonds en fiducie ont été enregistrées à la valeur d'échange conformément aux ententes signées entre les parties prenantes.



13. Rémunération des dirigeants

En vertu d'une résolution de l'Assemblée générale annuelle (62/98), le chef national de l'APN reçoit un salaire qui est ajusté annuellement en fonction de l'Indice des prix à la consommation. De même, en vertu d'une résolution de la Confédération des nations indiennes et du Comité exécutif, chacun des chefs régionaux reçoit un jeton de présence. La direction et les gestionnaires non-élus sont rémunérés en fonction des normes moyennes du marché pour leur poste individuel.

14. Régime de retraite

La corporation contribue à un régime de retraite à cotisations déterminées pour ses employés et chefs régionaux. Les contributions vont jusqu'à 8 % du salaire de l'employé. Les contributions de l'employeur pour l'exercice se chiffrent à 685 236 \$ (573 305 \$ en 2018).

15. Instruments financiers

Juste valeur

La juste valeur de la dette à long terme a été déterminée en utilisant la valeur actuelle des entrées de fonds futures établies selon les contrats de financement courants, d'après le taux d'intérêt estimatif que la corporation serait en droit d'obtenir pour des prêts ayant des échéances et des conditions similaires. Au 31 mars 2019 et au 31 mars 2018, la juste valeur de la dette à long terme se rapproche de sa valeur comptable. En raison de leur échéance à court terme, la juste valeur des autres instruments financiers se rapproche de leur valeur comptable.

Risque de crédit

Il s'agit du risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière.

Les différents débiteurs de la corporation représentent un crédit au titre de ses programmes. Le crédit est principalement accordé au gouvernement fédéral, posant des risques de crédit minimaux pour la corporation.

Le risque de crédit maximal pour la corporation est représenté par la juste valeur des placements et des différents débiteurs telle que présentée à l'état de la situation financière.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt fait référence aux conséquences négatives des fluctuations du taux d'intérêt sur les flux de trésorerie, la situation financière, les revenus de placements et les charges d'intérêts de la corporation. L'encaisse, les placements, la dette à long terme et la facilité de crédit à vue de la corporation sont exposés aux fluctuations du taux d'intérêt.

La dette à long terme porte intérêts à taux fixe. Par conséquent, l'exposition des flux de trésorerie au risque de taux d'intérêt n'est pas significative. Toutefois, la juste valeur de dettes portant intérêts à taux fixes peut varier dû à des changements dans les taux d'intérêts du marché. L'exposition au risque de taux d'intérêts de la facilité de crédit à vue est limitée étant donné sa courte échéance. L'incidence des fluctuations défavorables des taux n'est pas considérée importante.



16. Gestion du capital

La corporation considère que son capital est constitué de ses actifs nets. L'objectif général de la corporation est d'utiliser efficacement les ressources afin de maximiser la capacité de réaliser sa vision, de financer ses immobilisations corporelles, ses projets futurs et ses activités en cours. La corporation gère l'actif net en établissant des fonds affectés à l'interne et en affectant des montants aux fonds affectés pour les projets futurs prévus, les éventualités et les autres besoins en fonds propres. Ces répartitions sont présentées dans l'état de l'évolution de l'actif net.

La corporation n'est pas soumise à des exigences de capital externes.

Actif net affecté à l'interne

Les actifs nets font l'objet de restrictions internes à des fins spécifiques, à la demande du conseil d'administration. Les soldes affectés à l'interne sont appuyés par une déclaration d'intention claire et par un délai prévu pour la constitution et la réduction du solde au moment fixé.

L'objectif de tout solde affectés à l'interne est conforme aux objectifs des initiatives stratégiques et des plans d'exploitation de la corporation, ainsi qu'aux risques identifiés pour la réalisation de ces objectifs.

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2019, un montant de 1 100 000 \$ faisait l'objet de restrictions internes (aucune en 2018) aux fins des objectifs mentionnée ci-dessus.

Ébauche





La Fraternité des Indiens du Canada
État des revenus et des dépenses
Affaires autochtones et du Nord Canada - Annexe A

Exercice terminé le 31 mars 2019

	Capacité organisationnelle de base \$	Ajouts aux réserves \$	Construire une vision pour la maison des peuples autochtones \$	Vérificateur générale des Premières Nations (portée des travaux) \$	Financement de base \$	Processus de collaboration sur l'inscription des Indiens \$	Revendications spécifiques comité technique \$	Tableaux de politiques annuelles fiscales 18-19 \$	APN/IRCC \$	Plan de travail pour le développement social \$
Revenus										
Appports/subventions	5 545 726	200 000	300 491	23 153	3 500 000	449 690	500 000	29 045		1 027 901
Divers	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Frais d'inscription	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Frais de salon	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
	5 545 726	200 000	300 491	23 153	3 500 000	449 690	500 000	29 045		1 027 901
Dépenses										
Publicité, promotion et publications	17 394	1 560	33	—	17 469	140	—	—	—	4 227
Ventilation des dépenses administratives	—	—	41,428	—	—	50,829	—	—	—	—
Assurances	5 109	46	—	—	2 235	25	617	—	—	1 115
Divers	627	—	—	—	3 800	—	—	—	—	529
Dépenses de bureau	267 855	8 221	—	—	122 473	23 621	85	6 036	—	68 427
Honoraires professionnels	52 373	2 204	129 061	23 153	834 992	27 556	63 419	—	—	97 623
Prestation de services régionaux	1 577 267	—	—	—	219 081	—	—	—	—	—
Loyer	237 412	3 116	—	—	93 766	17 145	30 731	—	—	59 226
Salaires et avantages sociaux	3 075 993	106 856	81 994	—	759 656	284 797	279 482	20 000	—	493 593
Déplacements et réunions	312 911	77 997	48 217	—	1 447 470	45 577	125 879	3 009	—	303 163
	5 546 941	200 000	300 733	23 153	3 500 942	449 690	500 213	29 045		1 027 903
Insuffisance des revenus sur les dépenses	(1 215)	—	(242)	—	(942)	—	(213)	—	—	(2)

La Fraternité des Indiens du Canada
État des revenus et des dépenses

Affaires autochtones et du Nord Canada - Annexe A

Exercice terminé le 31 mars 2019

	Projet d'expérience de travail d'été pour les autochtones	Analyse du Projet sur les besoins du SEFPN	Projet de législation du bien-être de l'enfant	Politique et programmes commerciaux et économiques pour l'appui des PN	Projet des services d'urgence - APN	Soutien de l'APN aux présentateurs des PN au symposium CRSSI 2018	Projet d'entretien, de maintenance des logements et infrastructures	Gestion de l'éducation et développement des capacités de PN
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Revenus								
Appoorts/subventions	18 407	1 923 219	381 619	319 490	250 000	8 316	4 650 531	2 476 942
Divers	—	—	—	—	—	—	—	—
Frais d'inscription	—	—	—	—	—	—	—	—
Frais de salon	—	—	—	—	—	—	—	—
	18 407	1 923 219	381 619	319 490	250 000	8 316	4 650 531	2 476 942
Dépenses								
Publicité, promotion et publications	—	—	—	1 756	4	—	20 357	5 743
Ventilation des dépenses administratives	1 673	37 710	31 551	—	38 257	831	—	—
Assurances	—	—	—	207	293	—	1 017	1 699
Divers	—	—	—	—	—	—	200	710
Dépenses de bureau	—	—	2 189	13 172	52	—	82 465	108 062
Honoraires professionnels	—	1 885 509	221 250	49 925	—	—	993 000	297 368
Prestation de services régionaux	—	—	—	—	—	—	1 230 098	—
Loyer	—	—	—	21 648	14 447	—	54 949	103 828
Salaires et avantages sociaux	16 734	—	—	204 864	168 933	—	869 876	1 111 107
Déplacements et réunions	—	—	126 629	27 918	28 081	7 485	1 398 576	848 595
	18 407	1 923 219	381 619	319 490	250 067	8 316	4 650 538	2 477 112
Insuffisance des revenus sur les dépenses	—	—	—	—	(67)	—	(7)	(170)





La Fraternité des Indiens du Canada
État des revenus et des dépenses (suite)
Affaires autochtones et du Nord Canada - Annexe A
 Exercice terminé le 31 mars 2019

	Capacité de l'APN à participer au cadre pancanadien sur la croissance propre et les changements climatiques	Mise en œuvre du PE entre l'APN et le Canada sur les priorités communes	Soutien de RNCan sur l'examen des processus environnementaux et réglementaires	Forum national sur le projet d'aide au revenu	2019	2018
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Revenus	2 197 104	2 465 560	20 000	506 742	26 793 936	23 203 552
Apports/subventions Divers	—	98 144	—	—	98 144	—
Frais d'inscription Salon	—	—	—	—	—	—
	2 197 104	2 563 704	20 000	506 742	26 892 080	23 203 552
Dépenses	4 857	10 268	—	1 935	85 743	38 591
Publicité, promotion et publications	236 618	—	1 818	9 009	449 724	393 207
Ventilation des dépenses administratives	1 238	1 486	—	—	15 087	17 222
Assurances Divers	—	—	—	—	5 866	820
Dépenses de bureau	37 772	120 468	—	32 554	893 452	963 780
Honoraires professionnels	1 085 660	794 811	2 500	16 539	6 576 943	3 572 538
Prestation de services régionaux	—	—	—	—	3 026 446	3 023 699
Loyer	41 362	108 659	1 315	—	787 604	761 937
Salaires et avantages sociaux	254 975	996 245	14 367	67 251	8 806 723	7 781 173
Déplacements et réunions	534 622	531 767	—	379 454	6 247 350	6 656 327
	2 197 104	2 563 704	20 000	506 742	26 894 938	23 209 294
Insuffisance des revenus sur les dépenses	—	—	—	—	(2 858)	(5 742)

La Fraternité des Indiens du Canada
État des revenus et des dépenses
Autres organismes de financement - Annexe B

Exercice terminé le 31 mars 2019

	Santé Canada	Patrimoine canadien	Emploi et Développement social Canada	Pêches et océans Canada - AAROM	Pêches et océans Canada Gestion des océans	Environnement et Changement climatique Canada - Comité consultatif des Premières Nations sur les espèces en péril	Environnement et Changement climatique Canada - Biodiversité Faune et habitat Biodiversité Faune et habitat
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Revenus							
Apports/subventions - autres	4 279 330	1 700 000	1 258 010	758 008	189 539	290 000	140 000
Apports/subventions - années précédentes	—	—	—	—	—	—	—
Divers	—	—	—	—	—	—	—
Frais d'inscription	839 171	—	—	—	—	—	—
Salon	—	—	—	—	—	—	—
	5 118 501	1 700 000	1 258 010	758 008	189 539	290 000	140 000
Dépenses							
Publicité, promotion et publications	5 265	5 273	2 082	2 076	5	937	1
Ventilation des dépenses administratives	431 310	154 545	4 875	29 220	8 977	1 157	25 000
Amortissement des immobilisations corporelles	11 772	—	—	—	—	—	—
Assurances	2 401	877	908	977	2	246	—
Divers	307	41	—	—	—	—	—
Dépenses de bureau	101 152	37 771	42 284	23 335	5 516	10 651	19
Honoraires professionnels	1 201 220	424 937	169 929	85 015	22 609	8 008	7 828
Prestation de services régionaux	—	—	—	—	—	—	—
Loyer	135 854	48 356	37 046	47 437	15 500	13 650	—
Salaires et avantages sociaux	1 749 191	465 012	443 772	364 897	69 876	117 099	72 077
Déplacements et réunions	1 481 578	563 659	558 044	205 059	67 054	138 521	35 267
	5 120 050	1 700 471	1 258 940	758 016	189 539	290 269	140 192
Excédent (insuffisance) des revenus sur les dépenses	(1 549)	(471)	(930)	(8)	—	(269)	(192)





La Fraternité des Indiens du Canada
État des revenus et des dépenses
Autres organismes de financement - Annexe B
 Exercice terminé le 31 mars 2019

	Environnement et Changement climatique Canada - Conseil des anciens et système de connaissances autochtones	Environnement et Changement climatique Canada - Participation au comité directeur national	Examen de l'Agence canadienne d'évaluation environnementale des processus d'évaluation environnementale	Agence de la santé publique du Canada	Sécurité publique Canada - Mécanisme bilatéral permanent pour le maintien de l'ordre et la sécurité communautaire	Sécurité publique Canada - Cadre d'élaboration de la stratégie agricole et de la politique alimentaire des Premières Nations
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Revenus	200 000	225 000	500 000	453 702	200 000	195 606
Appports/subventions - autres	—	—	—	—	—	—
Appports/subventions - années précédentes	—	—	—	—	—	—
Divers	—	—	—	—	—	—
Frais d'inscription	—	—	—	—	—	—
Salon	—	—	—	—	—	—
	200 000	225 000	500 000	453 702	200 000	195 606
Dépenses	18 182	20 455	45 454	10 000	26 087	17 906
Publicité, promotion et publications	—	1 546	359	—	—	200
Ventilation des dépenses administratives	18 182	20 455	45 454	10 000	26 087	17 906
Amortissement des immobilisations corporelles	—	—	—	—	—	—
Assurances	—	82	321	—	—	113
Divers	—	—	—	—	—	—
Dépenses de bureau	699	3 211	4 013	—	549	3 509
Honoraires professionnels	104 844	42 255	137 604	—	—	3 363
Prestation de services régionaux	—	—	—	—	—	—
Loyer	1 300	3 341	24 960	443 702	—	14 450
Salaires et avantages sociaux	49 825	86 840	150 395	—	—	71 750
Déplacements et réunions	25 874	68 088	137 313	—	173 372	85 241
	200 724	225 818	500 419	453 702	200 008	196 532
Excédent (insuffisance) des revenus sur les dépenses	(724)	(818)	(419)	—	(8)	(926)

La Fraternité des Indiens du Canada
État des revenus et des dépenses (suite)
Autres organismes de financement - Annexe B
 Exercice terminé le 31 mars 2019

	Total									
	Bureau du Conseil privé	Parcs Canada	Transports Canada	Société de gestion des déchets nucléaires - Favoriser le dialogue positif	Ressources naturelles Canada	Université d'Ottawa Étude des Premières Nations sur l'alimentation, la nutrition et l'environnement	Condition féminine Canada	Autres	2019	2018
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Revenus	249 572	189 135	75 197	72 175	70 000	46 004	36 898	81 182	11 209 358	6 262 698
Appports/subventions - autres	—	—	—	—	—	—	—	1 516 143	1 516 143	460 280
Appports/subventions - années précédentes	—	—	—	—	—	—	—	1 023 751	1 023 751	903 754
Divers	—	—	—	—	—	5 294	—	26 995	871 460	999 445
Salon	—	—	—	—	—	—	—	372 714	372 714	247 306
Frais d'inscription	249 572	189 135	75 197	72 175	70 000	51 298	36 898	3 020 785	14 993 426	8 873 483
Dépenses	—	237	94	466	16	165	16	94 199	112 937	54 477
Publicité, promotion et publications	—	8 159	6 836	3 311	—	2 365	4 547	(1 268 110)	(449 724)	(393 207)
Ventilation des dépenses administratives	—	—	—	—	—	—	—	98 680	110 452	99 400
Amortissement des immobilisations corporelles	—	—	—	—	3	—	—	6 194	12 331	10 453
Assurances	—	93	—	94	—	20	—	15 303	15 651	9 559
Divers	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Dépenses de bureau	1 426	8 161	2 468	5 179	3 219	12 065	202	8 606	274 035	158 710
Honoraires professionnels	—	22 501	17 499	2 577	11 412	797	—	728 722	2 991 120	1 436 695
Prestation de services régionaux	—	—	—	—	—	—	—	(44 006)	399 696	46 379
Loyer	—	12 034	—	9 536	5 539	797	—	50 522	420 322	260 092
Salaires et avantages sociaux	25 974	91 720	22 083	46 324	16 628	18 014	29 377	706 044	4 770 270	3 376 571
Déplacements et réunions	23 377	46 259	26 217	4 688	33 276	17 369	2 756	1 423 488	4 943 128	3 041 905
	50 777	189 164	75 197	72 175	70 093	51 592	36 898	1 819 642	13 600 218	8 101 034
Excédent (insuffisance) des revenus sur les dépenses	198 795	(29)	—	(93)	(93)	(294)	—	1 201 143	1 393 208	772 449





55, rue Metcalfe, bureau 1600

Ottawa (Ontario) K1P 6L5

Tél. : 613.241.6789

Télééc. : 613.241.5808